



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 131^{ème} Assemblée de l'UIP

Genève

12-16 octobre 2014

Table des matières

	<u>Page(s)</u>
Introduction	4
Ouverture de la 131^{ème} Assemblée	
· Discours de M. Abdelwahad Radi, Président de l'Union interparlementaire	5
· Discours de M. Michael Møller, Directeur général par intérim de l'Office des Nations Unies à Genève	6
Organisation des travaux de l'Assemblée	
· Ouverture du débat général	7
· Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	17
· Ordre du jour définitif	20
Débat général sur le thème <i>Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes</i>	7
· Message vidéo de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	7
· Reprise du débat général	13
· Message vidéo de Mme Emma Watson, actrice et Ambassadrice de bonne volonté d'ONU Femmes lors du lancement de la campagne HeForShe	13
· Débat interactif avec Mme P. Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU Femmes .	25
Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé <i>Favoriser une riposte internationale immédiate et énergique face à l'épidémie d'Ebola et adopter des lois permettant de répondre et de se préparer efficacement aux épidémies d'Ebola et d'autres maladies infectieuses : le rôle des parlements</i>	30
Adoption de la résolution sur le point d'urgence	62

	<u>Page(s)</u>
Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	
· Adoption de l'ordre du jour	63
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 130 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (mars 2014)	63
· Elections au Bureau de la Commission permanente	63
· Présentation de l'avant-projet de résolution établi par les co-rapporteurs, suivie d'un débat sur <i>La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international</i>	63
· Examen du projet de résolution	73
· Préparation des Assemblées suivantes	
a) Propositions du thème d'étude pour la prochaine résolution de la Commission	71
b) Propositions d'ordre du jour pour la Commission à la 132 ^{ème} Assemblée (Hanoï, mars 2015) et la 133 ^{ème} Assemblée (Genève, octobre 2015)	72
 Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	
· Adoption de l'ordre du jour	76
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 130 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (mars 2014)	76
· Elections au Bureau de la Commission permanente	76
· Audition sur la mise en œuvre de la résolution de l'UIP intitulée " <i>Trouver un équilibre entre sécurité nationale, sécurité humaine et libertés individuelles, et déjouer la menace qui pèse sur la démocratie : le rôle des parlements</i> " (Le Cap, avril 2008, voir http://www.ipu.org/conf-f/118/118-1.htm)	76
· Réunion-débat sur le thème <i>La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale</i>	78
 Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	
· Adoption de l'ordre du jour	92
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 130 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (mars 2014)	92
· Elections au Bureau de la Commission permanente	92
· Débat interactif sur le thème <i>Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans ce domaine</i>	100
· Contribution parlementaire à la Conférence 2014 des Nations Unies sur les changements climatiques	102
· Dialogue multipartite sur <i>L'investissement des entreprises dans le développement durable</i> (séance conjointe avec le Forum mondial de l'investissement)	94
· Divers	
 Commission permanente des Affaires des Nations Unies	
· Adoption de l'ordre du jour	110
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 130 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (mars 2014)	110
· Elections au Bureau de la Commission permanente	122
· Débat interactif avec le Professeur Alfred de Zayas, Expert indépendant de l'ONU sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable	110
· Réunion-débat sur le rôle des entreprises privées dans les décisions de l'ONU	113
· Débat sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée visant à contrer le problème mondial de la drogue	117

	<u>Page(s)</u>
Forum des jeunes parlementaires de l'UIP	
· Adoption de l'ordre du jour	123
· Contribution aux travaux de la 131 ^{ème} Assemblée	123
· Audition des candidats au poste de Président de l'UIP	124
· Election du Conseil du Forum des jeunes parlementaires	123
· Information et débat sur les activités du Forum en 2014 et 2015	125
· Séance de questions/réponses avec l'Envoyé du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse	126
· Autres questions éventuelles	
Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème <i>Veiller au respect des droits des femmes dans les situations de conflit</i>	128
Adoption des résolutions, documents finaux et rapports	
· Débat général	132
· Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	132
· Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	133
· Commission du développement durable, du financement et du commerce	133
· Commission permanente des Affaires des Nations Unies	133
· Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 133 ^{ème} Assemblée de l'UIP	134
Clôture de l'Assemblée	135
Annexes	
I. Document final du débat général sur le thème <i>Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes</i> (Point 3)	136
II-A – II-C Rapports de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale; du développement durable, du financement et du commerce; et des Affaires des Nations Unies (Point 5)	139-144
III-A – III-F Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	147-152
IV. <i>Favoriser une riposte internationale immédiate et énergique face à l'épidémie d'Ebola et adopter des lois permettant de répondre et de se préparer efficacement aux épidémies d'Ebola et d'autres maladies infectieuses : le rôle des parlements</i> (Point 7) Texte de la résolution	153
V. Déclaration du Comité exécutif sur le terrorisme	156
VI. Liste des participants	157

Introduction

La 131^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire s'est tenue du 12 au 16 octobre 2014 au Centre international de Conférences de Genève (CICG).

La participation a été la suivante :

Membres (délégations des parlements nationaux de 147 pays) : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés : Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement andin, Parlement arabe et Parlement latino-américain.

Observateurs : i) du système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ONU Femmes, Organisation internationale du travail (OIT), Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); ii) Organisation mondiale du commerce (OMC); iii) Conseil de l'Europe, Organisation internationale pour les migrations (OIM); iv) Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire des pays de langue turcique (TURKPA), Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Association des Sénats, Shoora et Conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe (ASSECAA), Conseil consultatif maghrébin, Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), Union interparlementaire arabe, Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI); v) Internationale socialiste; vi) Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et World Future Council.

Sur les 1 410 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 707 étaient parlementaires. Parmi eux, 47 étaient président(e)s de parlement, 48 vice-président(e)s et 227 étaient des femmes (32,1 %).

Ouverture de la 131^{ème} Assemblée

SEANCE DU LUNDI 13 OCTOBRE 2014

(Matin)

La séance est ouverte à 11 heures sous la conduite de M. A. Radi (Maroc), Président de l'Union interparlementaire (UIP).

Le PRÉSIDENT salue les délégués venus assister à la 131^{ème} Assemblée, en cette année de célébration du 125^{ème} anniversaire de l'UIP et rappelle que son mandat de Président de l'UIP touche à sa fin. Guidée par l'idéal qui était celui de ses fondateurs en 1889 et qu'elle s'est employée à sauvegarder, l'UIP peut être fière de ses nombreux accomplissements : alors que ses membres n'étaient qu'une poignée d'Européens au départ, elle regroupe aujourd'hui 166 parlements nationaux de tous les continents et se rapproche de son objectif d'universalité; elle a encouragé le développement endogène de la démocratie et aidé à la cultiver au plan local partout dans le monde; elle a renforcé les institutions parlementaires et promu des changements démocratiques en menant des programmes de soutien et de renforcement des capacités; elle a élaboré des outils pour aider les parlements à gagner en efficacité; elle a mis sur pied sa toute première stratégie pour la période 2012-2017; elle a publié avec le Programme des Nations Unies pour le développement le premier Rapport parlementaire mondial; elle a été novatrice en adoptant le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre et le Communiqué de Quito qui met l'accent sur le bien-vivre engendré par une gouvernance démocratique forte. Elle travaille, en outre, à établir un solide partenariat stratégique avec l'Organisation des Nations Unies et le nouvel Accord de coopération en cours de préparation viendra renforcer les relations institutionnelles des deux organisations.

Malgré tous les efforts déployés pour favoriser le dialogue et le règlement pacifique des conflits, les guerres, les conflits et la terreur font rage dans de nombreuses parties du globe, ce qui montre clairement que la démocratie est en difficulté et ne doit jamais être tenue pour acquise. Elle exige, bien au contraire, une attention permanente et l'observation stricte et intransigeante des valeurs, idéaux et principes fondamentaux, notamment du principe selon lequel, même dans les circonstances les plus sombres, l'option de la négociation doit toujours être considérée.

Il exprime son espoir que le débat général, qui porte sur un sujet qui lui tient à cœur, *Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes*, permettra de promouvoir des mesures parlementaires visant à lutter contre un fléau qui n'épargne aucun pays. L'égalité entre hommes et femmes est une question prioritaire au plan mondial qui est déterminante pour la paix et la sécurité, la lutte contre la pauvreté et le développement durable. L'année 2015, qui marque l'échéance des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le vingtième anniversaire du Programme d'action de Beijing fournira l'occasion de mesurer le chemin parcouru et de réaffirmer notre détermination d'atteindre l'objectif d'égalité des sexes qui, comme le montrent les chiffres et la réalité du terrain, n'est encore atteint nulle part dans le monde. Il exhorte hommes et femmes à en faire un objectif prioritaire et appelle en particulier ses collègues hommes à rejoindre la campagne des Nations Unies HeForShe (Il pour elle).

Derrière l'inégalité des sexes se cache un déséquilibre des rapports de force entre hommes et femmes qui crée un terreau fertile à la violence faite aux femmes. De fait, les statistiques mondiales relatives aux femmes et aux filles dont la vie a été brisée sont alarmantes et prennent des proportions intolérables. La violence sexiste est une violation des droits les plus fondamentaux des femmes et exige une tolérance zéro. Pour lutter contre cette violence il faut commencer par changer les mentalités afin de transformer la société. Les parlementaires ont un rôle à jouer car il leur incombe de sensibiliser la population au problème et d'établir un cadre juridique solide pour prévenir la violence, protéger les femmes, poursuivre les agresseurs et fournir des services d'assistance adaptés aux victimes. Pour mettre fin à la violence faite aux femmes, il faut notamment voter des lois qui élargissent la définition du viol, criminalisent les prétendus "crimes d'honneur" et les mariages d'enfants, prévoient de lourdes sanctions pour les violeurs et assurent justice et réparation aux victimes. Des crédits suffisants doivent aussi être alloués pour assurer l'application de ces lois.

Il attend d'ailleurs avec intérêt de prendre connaissance durant le débat des stratégies nationales adoptées pour lutter contre la violence faite aux femmes et invite tous les participants à assister à la cérémonie du World Future Policy Award qui se déroulera pendant l'Assemblée. Ce prix distinguera les politiques les plus probantes en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles. Quant à l'UIP, il y a longtemps qu'elle a crevé le fameux plafond de verre et atteint la parité dans ses propres structures, au point que les femmes sont maintenant plus nombreuses que les hommes dans tous les secteurs du Secrétariat. D'ailleurs deux des quatre candidats en lice pour lui succéder sont des femmes.

L'UIP est également fière d'avoir fait du Forum des jeunes parlementaires un organe statutaire de l'Organisation. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des efforts de promotion de parlements inclusifs, représentatifs de tous les secteurs de la société, y compris des groupes minoritaires tels que les peuples autochtones, les personnes handicapées et les jeunes. La première Conférence mondiale des jeunes parlementaires qui vient également de se dérouler à Genève a été un grand succès.

2014 aura été une année de changement pour l'UIP. Elle a marqué la fin d'une époque avec le départ d'un Secrétaire général et l'entrée en fonction de son successeur dont l'élection a ouvert une nouvelle page de l'histoire de l'Organisation à plus d'un titre. Lui-même s'apprête à passer le flambeau à un nouveau Président à la fin de cette Assemblée. Il sait qu'avec le soutien des Membres, son successeur emmènera l'UIP vers de nouveaux sommets.

Il souhaite aux participants des délibérations fructueuses et déclare ouverte la 131^{ème} Assemblée de l'UIP. Il invite M. Møller, Directeur général par intérim de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), qui apporte un solide soutien à l'UIP depuis de nombreuses années, à prendre la parole.

M. M. MØLLER (Directeur général par intérim de l'ONUG) se félicite d'avoir cette nouvelle occasion de participer à une Assemblée de l'UIP, salue l'action à la présidence de l'UIP de M. Radi, avec lequel il a travaillé à resserrer les liens entre les deux Organisations. Il a beaucoup apprécié sa volonté de partenariat et de collaboration au bénéfice de la démocratie parlementaire, un engagement symbolisé par la manifestation qui a été organisée le 30 juin 2014 pour célébrer le 125^{ème} anniversaire de l'UIP et que l'ONUG a eu le privilège d'accueillir. Il se réjouit du rapprochement entre leurs deux Organisations, conséquence logique des efforts déployés par le précédent Secrétaire général de l'UIP et son adjoint de l'époque qui lui a maintenant succédé et avec lequel un étroit partenariat a déjà été établi.

Alors qu'il participait à la 130^{ème} Assemblée, il a constaté un sentiment général – d'ailleurs confirmé par les dirigeants du monde à la récente ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies – de dégradation de la situation mondiale, évoluant vers davantage d'instabilité, de clivage et de défiance. De fait, les conflits sont nombreux dans le monde et l'extrémisme du groupe Etat islamique marque une évolution spectaculaire de la nature de la menace terroriste. Il apparaît en particulier que des cadres qui ont été définis par la négociation et la recherche d'un consensus sont impunément rompus dans le contexte d'une évolution très déconcertante vers un monde dans lequel la puissance vaut droit, en complète contradiction avec les principes fondamentaux du multilatéralisme et de la démocratie parlementaire. L'épidémie d'Ebola est encore venue compliquer les problèmes politiques, économiques et humanitaires qui transparaissent dans l'ordre du jour exhaustif de la 131^{ème} Assemblée de l'UIP.

Dans ces conditions, un engagement parlementaire fort et dynamique est indispensable pour faire face à des éléments sous-jacents tels que l'absence de bonne gouvernance, les atteintes aux droits de l'homme, la privation de droits, l'injustice et l'incapacité à diriger qui, trop souvent combinés, favorisent la désagrégation sociale, laquelle nourrit l'instabilité et freine le développement. Forts de la reconnaissance de leur rôle institutionnel et individuel, les parlementaires se doivent plus que jamais de cultiver le respect du droit et l'idéal de contribution au bien commun.

A la 130^{ème} Assemblée, il avait lancé un appel en faveur d'une plus grande intégration de la perspective onusienne dans les débats et travaux parlementaires et cet appel a gardé toute son actualité. Il est essentiel de réunir un appui mondial au bénéfice de solutions collectives et multilatérales aux problèmes actuels et, à cette fin, il faut resserrer les liens aux niveaux mondial et local. Dans cette optique, l'affluence record des participants à la présente Assemblée est le signe encourageant d'un engagement croissant des parlementaires.

En 2015, le 70^{ème} anniversaire des Nations Unies et la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement qui se tiendra au Siège de l'ONU à New York fourniront l'occasion de faire le point sur la relation entre les Nations Unies et les parlements pour mieux unir leurs forces

respectives. Le principal défi à relever est celui de l'établissement d'un programme de développement universel et porteur de changement pour l'après-2015, centré sur les droits de l'homme, combinant ambition socio-économique et respect de la planète. Le soutien des parlements est essentiel pour ce programme, en particulier pendant la phase de mise en œuvre au niveau national, de même qu'un contrôle approprié des engagements pris. Le système des Nations Unies à Genève, qui a aussi un rôle clé à jouer, se réjouit de collaborer avec l'UIP dans cette entreprise.

La responsabilisation de la jeune génération – la plus nombreuse à ce jour – est aussi un facteur déterminant. Tandis que les moyens actuels de déplacement et de communication en ligne offrent des possibilités plus grandes que jamais de se connecter au monde, le nombre des jeunes sans emploi atteint des records. Une participation politique véritable est hors de portée de beaucoup trop de jeunes dont les attentes déçues alimentent un sentiment généralisé d'atteinte à la dignité et de déni de justice. La première Conférence mondiale des jeunes parlementaires qui vient de s'achever a pris en compte l'influence potentielle des jeunes parlementaires sur la mobilisation des jeunes au bénéfice de la démocratie parlementaire. Elle représente une initiative prometteuse et opportune qu'il serait peut-être intéressant de mettre en synergie avec les activités de l'ONU visant à mobiliser les jeunes.

La présente Assemblée est axée sur le thème de l'égalité hommes-femmes et de la lutte contre la violence faite aux femmes, ce qui est tout à fait louable et fait d'ailleurs écho à la volonté des Nations Unies de mettre fin à ces violences qui trahissent souvent une discrimination plus profonde et un défaut de participation des femmes à l'élaboration de la société de demain. L'implication totale des femmes est tout simplement indispensable pour relever les défis actuels et établir la paix.

L'UIP et l'ONU attachent toutes deux une grande importance à l'établissement de démocraties solides, permettant à tous les membres de la société de contribuer à la détermination de leur avenir. Pour y parvenir, les parlements ont un rôle important à jouer, de même que l'ONU au niveau mondial. C'est pourquoi il faut continuer à renforcer leur partenariat stratégique pour l'édification d'un monde meilleur.

Le **PRESIDENT** remercie M. Møller pour sa contribution à l'Assemblée et précise que l'UIP se réjouit de continuer à entretenir d'étroites relations avec l'ONUG.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes* (A/131/3-Inf.1)

M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, s'adresse à l'Assemblée par le truchement d'un message vidéo dans lequel il salue les excellents offices du Président Radi et manifeste son soutien aux travaux de l'UIP sur un thème d'une importance majeure pour le développement.

Tout au long du débat général, les délégations rendent hommage au Président Radi, certaines lui offrant un cadeau en témoignage de leur reconnaissance.

Mme R. KADAGA (Ouganda), ouvrant le débat, dit que, malgré la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée en 1993, la grande majorité des cas de violences faites aux femmes ne sont toujours pas déclarés aux forces de l'ordre, selon une étude réalisée dans 28 pays de l'Union européenne. On estime en outre qu'en 2012 près de la moitié des meurtres de femmes ont été commis par leur compagnon ou un membre de leur famille et que, dans certains pays plus de 70 pour cent des femmes ont été victimes de violences physiques ou sexuelles. Les femmes et les filles sont aussi exposées à des violences fortuites hors du contexte familial alors qu'elles mènent leurs activités quotidiennes, sans oublier qu'elles sont menacées par la traite des êtres humains et qu'après avoir été attirées par de fausses promesses d'emploi peuvent se retrouver contraintes à la servitude ou réduites en esclavage. Les parlements doivent donc continuer à appeler à la conclusion d'accords appropriés sur l'exportation de main-d'œuvre et à leur application.

Diverses stratégies sont à mettre en œuvre pour mettre fin aux violences faites aux femmes : éducation à l'égalité des droits et création de clubs prônant l'égalité des sexes dans les écoles et les collectivités et campagnes visant à encourager ces dernières à prendre clairement position contre ce type de violence. Il est, en outre, essentiel que les hommes participent à ces actions et, notamment que celles-ci soient activement soutenues par les chefs traditionnels. Il faut voter des lois pour lutter contre la violence domestique et prévoir les moyens nécessaires pour les appliquer et les faire connaître au public. Les forces de l'ordre doivent recevoir une formation adéquate sur la façon de recevoir les femmes victimes de violences et de recueillir des preuves. Ces mesures contribueront à créer un climat de confiance dans les procédures judiciaires, qui doivent être d'accès facile et déboucher rapidement sur un procès équitable. Il peut aussi être envisagé de recourir à des méthodes de résolution des différends au niveau communautaire. Les Etats doivent, quant à eux, montrer la voie en luttant contre l'acceptation sociale de la violence domestique, en promouvant l'indépendance financière des femmes par leur émancipation économique et leur instruction, en assurant la protection des femmes et en renforçant leur sécurité. Enfin, il doit y avoir une tolérance zéro à l'égard de la pratique extrêmement traumatisante de l'excision.

M. D. CARTER (Nouvelle-Zélande) observe que son pays a une solide réputation internationale en matière d'égalité des sexes, ayant été le premier à accorder le droit de vote aux femmes, il y a plus de 120 ans. Suite à l'adoption d'un nouveau système électoral en 1996, la représentation des femmes s'est améliorée au point que le Parlement néo-zélandais se classe dans le peloton des 30 pays en tête en matière de parité. Il n'empêche que cette représentation ne reflète pas encore un véritable équilibre entre les sexes et que l'augmentation du nombre des femmes parlementaires est un processus à poursuivre.

En l'absence de mesures spéciales à cet effet, les partis politiques ont adopté leurs propres mécanismes qui varient de la fixation d'objectifs à l'instauration de quotas obligatoires sur les listes de candidats. Des dispositions ont également été prises pour améliorer les conditions de travail des femmes et la représentation des femmes au Parlement est promue par un groupe de femmes parlementaires interpartis très actif. Le Parlement participe aussi à des initiatives pour faire progresser le faible nombre des femmes parlementaires dans la région Pacifique afin de favoriser une participation équilibrée des femmes au développement démocratique des pays.

La Nouvelle-Zélande a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1985 et a intégré les recommandations de l'ONU relatives à l'émancipation économique des femmes, celle-ci leur conférant une protection contre la violence. Le nombre des femmes diplômées du supérieur et occupant un emploi, notamment à des postes de haute direction, a ainsi augmenté de manière significative et l'écart des rémunérations entre hommes et femmes est le plus bas de la région Asie-Pacifique. La violence familiale reste, néanmoins, responsable de près de 50 pour cent des homicides et a des répercussions dévastatrices et durables sur les individus, les familles, et le pays tout entier. Quatre lois relatives à la violence faite aux femmes et à la protection des droits des femmes ont été votées et une équipe spéciale a été chargée de la violence dans les familles.

M. P. HERMINIE (Seychelles) déclare que son pays, confronté aux défis propres aux petits Etats insulaires, s'efforce de favoriser le progrès économique et social et de respecter les principes fondamentaux de la démocratie afin d'assurer développement durable et prospérité à sa population. A cet effet, il est essentiel d'étudier les obstacles à long terme et les risques nouveaux dans la perspective de l'égalité hommes-femmes et de pérenniser les avancées réalisées au fil des années afin de limiter l'augmentation du nombre des problèmes sociaux dont beaucoup ont pour cause des questions d'égalité des sexes.

Les Seychelles sont un pays où les femmes jouent un rôle clé. Malgré l'absence de mesures volontaristes, elles sont particulièrement bien représentées dans les instances législatives, exécutives et judiciaires et sont majoritaires parmi les dirigeants de collectivités locales. Le pays mène depuis longtemps une politique centrée sur l'humain qui comprend la gratuité des soins de santé, la gratuité de l'éducation jusqu'au niveau supérieur et l'égalité des salaires. Toutes ces mesures favorisent l'émancipation des femmes, laquelle est indispensable à l'égalité des sexes, au développement et à la réduction de la pauvreté. Il est clair que l'égalité des chances et les possibilités d'évolution dans la vie ne doivent être limitées par aucune discrimination fondée sur le sexe.

Même si les Seychelles se sont débarrassées des discriminations les plus criantes à l'égard des femmes, l'autosatisfaction n'est pas de mise. En effet, des problèmes persistent : violence sexiste, taux élevé de grossesses chez les adolescentes, augmentation du commerce du sexe et liens entre genre et consommation de drogues illicites et VIH/sida. L'élaboration de stratégies nationales pour lutter contre ces problèmes est essentielle dans tous les pays, de même que l'adhésion à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et sa transposition dans le droit national. Il espère par ailleurs que les actions et les accomplissements de son pays dans le domaine de l'égalité des sexes seront une source d'inspiration pour d'autres pays. Les pays les plus proches de l'égalité entre hommes et femmes sont aussi les pays qui jouissent d'une meilleure croissance économique, l'égalité des sexes étant synonyme de progrès pour tous.

M. S. AL-GBURI (Iraq) rappelle les objectifs fondamentaux de l'UIP, en particulier la recherche d'une volonté politique commune de paix générale et de coopération internationale par le biais de l'action parlementaire. Dans sa région, l'exacerbation des menaces auxquelles est exposée la population est extrêmement préoccupante et a des répercussions de grande ampleur. Une action internationale conjointe, au bénéfice de l'humanité tout entière, serait synonyme de salut face à des maux et des conflits qui répandent la haine et déchirent les populations.

Le Conseil des représentants travaille à l'amélioration de la situation politique en Iraq par l'établissement d'une relation constructive entre les pouvoirs législatif et exécutif et la recherche d'une véritable réconciliation entre les différents bords afin de réunifier la population, d'éliminer tout sectarisme et de faire du pays un acteur régional et international efficace. La résolution des problèmes implique une ferme volonté d'établir l'état de droit, de criminaliser l'emploi des armes et d'interdire toute manifestation armée; il sera ainsi possible de se débarrasser du fléau du terrorisme et d'ouvrir la voie à la cohésion, à l'unité et à la prospérité nécessaires pour mettre fin aux déséquilibres structurels, assurer le respect des droits de l'homme et traduire en justice ceux qui les violent. Le Conseil travaille aussi à promouvoir les droits des femmes, qui sont inscrits dans la Constitution et protégés par la loi, afin de garantir la participation et la contribution des femmes au développement de la société. En outre, une vaste stratégie de promotion de la condition des Iraquiennes a été prévue.

Après avoir enduré pendant si longtemps des souffrances et des sacrifices incommensurables, notamment en raison de la guerre menée par procuration sur son territoire, le peuple iraquien aspire à recevoir de l'assistance pour remonter la pente. L'Iraq n'est pas en mesure de mener seul le combat contre le groupe Etat islamique et les autres groupes terroristes et extrémistes qui sont responsables d'une grave crise humanitaire et d'importants déplacements de population. C'est pourquoi, les efforts internationaux qui visent à contrer ce qui représente une menace pour le monde entier sont très appréciés par son pays.

M. A.R. IBRAHIMI (Afghanistan), qui observe que l'inégalité et la violence sexiste sont présentes, à des degrés variables, dans tous les pays, exprime le souhait de voir de nouveaux résultats positifs du côté de la lutte contre la violence faite aux femmes dans son pays. Malgré les nombreux sacrifices consentis par son peuple qui souffre depuis longtemps, l'Afghanistan a été laissée pour compte. Le pays est ainsi devenu un repaire du terrorisme international tandis que la démocratie et les droits de l'homme étaient bafoués par la dictature; alors qu'elles représentent une moitié essentielle de la population, les femmes afghanes ont été exclues de la société, confinées chez elles et oubliées. Heureusement, dans l'intervalle, la situation a changé dans de telles proportions que le nombre des femmes parlementaires est sans équivalent dans la région et que leur participation dans les conseils provinciaux et d'autres institutions est remarquable.

La violence à l'égard des femmes reste néanmoins une réalité persistante dans un pays dont les habitants ont sans arrêt été victimes de la guerre, d'interventions et d'activités terroristes, et qui souffrent par ailleurs de la pauvreté et du chômage. Malgré des accords de partenariat stratégique avec de nombreux pays, aucune mesure efficace n'a été prise pour mettre fin à la guerre et établir une paix et une sécurité durables. De ce fait, la situation est propice aux violations des droits de l'homme et aux actes de violence à l'égard des femmes. C'est pourquoi il appelle tous les parlementaires à soutenir les efforts de son pays pour éliminer toutes les formes de violence, et en particulier la violence faite aux femmes, par des mesures visant à établir la paix et la sécurité.

Un acquis précieux a déjà été enregistré avec l'introduction d'une loi qui prévoit que les responsables de violences à l'égard des femmes soient systématiquement traduits en justice et sanctionnés. Cette loi, qui a amélioré la sécurité des femmes, a aussi mis fin à la culture d'impunité qui entourait ces violences. Celles-ci ont diminué, de même que diverses autres pratiques

traditionnelles préjudiciables liées aux femmes et au mariage. Des programmes d'information sur les droits des femmes sont également organisés par diverses parties prenantes. Le Parlement afghan continuera à travailler dur pour obtenir de nouvelles avancées dans le domaine de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de l'élimination de la violence faite aux femmes.

M. A. BENSALAH (Algérie) dit que l'égalité hommes-femmes et l'élimination de la violence à l'égard des femmes sont des éléments constitutifs des sociétés les plus harmonieuses et les plus avancées. Ces deux objectifs universels sont certes dépendants des circonstances historiques mais ils ne sont, ni l'un ni l'autre, véritablement freinés par la culture ou la foi. Durant les périodes cruciales de l'histoire de l'Algérie, les femmes de son pays ont agi, devenant des figures symboliques, sans attendre qu'un homme leur donne l'autorisation de le faire; de fait, c'est en grande partie l'exemple de leur résistance qui a permis à l'Algérie de vaincre le terrorisme. Il condamne les actes criminels perpétrés à l'encontre des femmes par des groupes qui prétendent agir au nom d'une religion qu'ils ne connaissent même pas.

Après le retour de l'Algérie à la paix et à la sécurité, un vaste programme d'égalité hommes-femmes a été mis en place pour traiter l'urgente question des droits des femmes. Dans cette optique, des recommandations formulées par la commission chargée de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'intégration et de promotion de la femme ont été transposées dans la législation. Le système de quotas qui a été mis en place par ce biais a permis de multiplier par quatre le nombre des femmes parlementaires pour atteindre près d'un tiers du total; l'Algérie se place ainsi 28^{ème} au classement mondial des femmes dans les parlements nationaux et arrive en première position du monde arabe. La stratégie mise en œuvre pour lutter contre la violence faite aux femmes a, elle aussi, donné des résultats substantiels grâce à l'application de mesures juridiques, de prévention et de sensibilisation.

En Algérie, la promotion de la femme est considérée comme faisant partie intégrante d'une société harmonieuse et stable. C'est la raison pour laquelle les mécanismes de promotion de l'égalité des sexes et d'élimination de toute violence à l'égard des femmes ont bénéficié d'une attention constante. Les parlementaires doivent élaborer des lois pertinentes et promouvoir les femmes parlementaires à des postes de responsabilité en visant la parité. Il salue les femmes de Gaza et d'ailleurs, en particulier d'Afrique, dont le fardeau social est encore alourdi par l'occupation étrangère.

M. I. META (Albanie) explique que, pour traiter le problème de l'égalité des sexes, l'Albanie a aligné sa politique et sa législation sur les conventions internationales, renforcé ses moyens d'application aux niveaux central et local, amélioré ses méthodes de recueil et de suivi de données et élargi la portée de son action et de ses services sociaux. Le pays s'enorgueillit d'avoir signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; il a rapidement ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) et établi un programme pour sa mise en œuvre. Des lois sur l'égalité des sexes et la lutte contre la violence familiale ont été votées et le Code pénal a été modifié afin d'assurer un meilleur traitement des questions liées à la violence sexiste et domestique; cette modification a été suivie d'une augmentation encourageante des déclarations d'actes de violence, des poursuites pénales et des procédures civiles d'ordonnance de protection.

Son parlement est déterminé à promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans tous les domaines de la politique et dans tous les nouveaux projets de lois. Des réformes administratives ont été récemment introduites dans le but d'assurer un traitement plus efficace des violences faites aux femmes; une nouvelle base de données en ligne sur la violence domestique a permis de mieux contrôler la mise en œuvre de la législation pertinente et des progrès rapides ont été enregistrés au niveau des réponses apportées aux besoins des victimes. Celles-ci bénéficient en outre d'une assistance financière et de la gratuité des soins de santé.

Des hommes sont maintenant impliqués dans les campagnes de sensibilisation du public aux stéréotypes de genre et à la lutte contre les violences domestiques, ce qui a entraîné une augmentation des déclarations. L'égalité des sexes et la violence sexiste sont des questions liées aux droits fondamentaux qui ont eu une influence majeure sur le développement socio-économique. Le Parlement effectue un examen suivi des lois afin d'éliminer toute disposition légale discriminatoire. Il est attaché au renforcement de la position de toutes les femmes parlementaires et à l'obtention d'une représentation encore plus grande des femmes. Il convient d'intensifier encore les efforts pour que les objectifs d'égalité des sexes et d'élimination de la violence faite aux femmes restent en tête des priorités des parlements aux niveaux national et international.

M. M. AL-GHANIM (Koweït) observe que le combat pour les droits des femmes et leur défense est une question épineuse et complexe qui devrait néanmoins déboucher sur des progrès malgré des circonstances parfois peu prometteuses et des reculs temporaires qui suscitent le pessimisme. Les progrès réalisés en matière de droits des femmes au cours des cent dernières années représentent une véritable révolution par comparaison aux accomplissements précédents. Après un long combat pacifique de plusieurs dizaines d'années nourri de patience, de conviction et d'une prise de conscience croissante, les femmes du Koweït ont enfin obtenu le droit de vote et le droit de se porter candidates le 16 mai 2005, jour historique.

Ce n'est toutefois pas le moment de nous reposer sur nos lauriers au vu des problèmes qui se posent et de l'érosion des droits des femmes, en particulier dans les pays en développement, notamment les pays arabes. Les droits de la personne, même s'ils sont inaliénables, ne constituent pas un bloc unique. Certains sont absolus et fondamentaux, indépendamment de la religion, de la culture et du continent, tandis que d'autres, plus relatifs et liés à la spécificité des cultures et des modes de vie, requièrent logiquement davantage de temps pour être atteints. Les droits des femmes ne sont néanmoins pas négociables, en particulier ceux qui concernent la dignité et le respect de la personne humaine. Par conséquent, il faut mettre un terme à toute forme de violence à l'égard des femmes, aussi bien verbale et physique que psychologique. La situation dans le monde est attristante et encore plus déprimante dans certains lieux comme Gaza, l'Iraq et la République arabe syrienne où des torrents de violence se déchaînent quotidiennement contre les femmes (et d'ailleurs aussi contre les enfants), ce qui est une honte universelle, ne serait-ce qu'en raison du droit à la vie. La lutte contre les violences faites aux femmes doit rester une priorité dans tous les domaines, y compris le domaine politique, et le Koweït est tout disposé à participer activement aux actions futures et à accueillir des activités en ce sens.

Mme B. BISHOP (Australie), qui rappelle que la moitié des talents du monde sont féminins, dit que tout pays qui n'intègre pas ces talents dans sa vie politique est le premier à en pâtir. L'égalité hommes-femmes sera atteinte le jour où les quotas et les actions volontaristes pour la favoriser ne seront plus nécessaires parce que les postes seront tout simplement donnés aux candidats les plus qualifiés. L'entrée des femmes au parlement n'est qu'un début qui doit être suivi par leur accession à de plus hautes responsabilités de manière à éviter une présence symbolique qui servirait uniquement d'alibi. Plus que les pourcentages, c'est la contribution faite par chaque individu qui importe et la différence qu'apporte cet individu à l'obtention d'un résultat. En bref, l'aspiration à l'égalité doit déboucher sur du concret. Il incombe par ailleurs aux femmes qui réussissent d'aider celles qui aspirent à faire de même.

Pour avancer vers l'élimination de la violence faite aux femmes, qui touche tous les pays et toutes les couches de la société, la première chose à faire est de considérer cette violence comme un acte criminel intolérable. Son élimination doit être un objectif pour la société tout entière car elle est un facteur de cohésion, d'efficacité et de prospérité, en particulier dans le monde dangereux qui est le nôtre. De fait, les menaces vont croissant et pour les contrer il faut faire appel aux personnes les plus intelligentes et les plus capables, parmi lesquelles des femmes. Un pays qui ne reconnaît pas et ne tire pas profit de la totalité de ses forces et de ses talents fait preuve de stupidité. L'égalité entre les hommes et les femmes est le moyen de garantir que les femmes apportent leur fructueuse contribution au développement de leur société. Or, la crainte de la violence est un obstacle supplémentaire à la contribution des femmes et des enfants.

M. A.-R. RAWABDEH (Jordanie) remarque que son pays aime la paix et s'emploie à l'asseoir sur la justice et le droit international. Il est toutefois décourageant que cette paix, de même que les droits de l'homme, la démocratie et le développement, soient minés par des conflits récurrents dans sa région où des groupes radicaux représentent une menace pour la société et pour le monde entier. Il est donc essentiel d'instaurer une bonne gouvernance, de mettre fin à la marginalisation des groupes vulnérables et de les protéger, de prévenir les conflits religieux et ethniques, et de promouvoir la justice et l'équité. Dans l'état actuel des choses, le peuple palestinien opprimé continue à subir une tragédie sans précédent; la négation de son droit à l'auto-détermination doublée d'événements tels que ceux qui se sont déroulés à Gaza, a d'inévitables conséquences sanglantes dont les femmes et les enfants sont les premières victimes.

Consciente de la nécessité d'une réforme et d'un développement constants, la Jordanie a réussi à empêcher les bouleversements que d'autres pays du monde arabe ont connus notamment en apportant les amendements nécessaires à sa Constitution, en établissant des institutions constitutionnelles, en organisant des élections parlementaires et municipales impartiales et en élaborant des lois pour promouvoir l'implication des citoyens dans les prises de décision et faire progresser la condition des femmes, afin d'assurer à ces dernières la jouissance du droit de vote et du droit à se porter candidates, y compris par l'instauration d'un système de quotas.

La Jordanie est un havre de sécurité et de stabilité pour le million et demi de Syriens en fuite qu'elle abrite actuellement. Compte tenu de ses maigres ressources, le pays compte néanmoins sur une aide internationale accrue pour réussir à couvrir les coûts d'assistance à ces réfugiés jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de rentrer chez eux. La Jordanie, qui adopte une attitude de modération et de compromis, prône le véritable message de l'Islam et rejette tout courant islamiste radical et terroriste auquel il convient d'opposer un combat concerté pour la défense de la justice et de l'équité. En leur qualité de représentants des citoyens, les parlementaires doivent être aux avant-postes de l'action internationale visant à instaurer une société juste dans laquelle tous jouissent du droit de vivre dans la liberté et la dignité.

La séance est levée à 13 h. 15.

Séance du lundi 13 octobre

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.40 sous la conduite de M. A. Radi, Président de l'Union interparlementaire (UIP).

Une vidéo de la déclaration faite par Mme Emma Watson, actrice et Ambassadrice de bonne volonté d'ONU Femmes, lors du lancement de la campagne HeForShe d'ONU Femmes, a été projetée.

Le PRÉSIDENT rappelle l'importance de la campagne HeForShe et invite tous les participants à y adhérer et à œuvrer pour l'égalité des sexes. Les participants qui désirent manifester leur soutien pourront signer un document mis à leur disposition à cette fin.

Le Président et le Secrétaire général signent le document de soutien à la campagne HeForShe.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème :

Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin aux violences faites aux femmes

Reprise du débat

M. W. MARK (Trinité-et-Tobago) dit que, dans son pays, l'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans toutes les actions du Gouvernement et que des lois réprimant les crimes et délits sexuels, les violences familiales et protégeant les droits des enfants ont été promulguées. Des programmes de sensibilisation à destination des jeunes, surtout des filles, ont été lancés pour les inciter à se porter candidats aux législatives. Pour parvenir à une véritable égalité des sexes, la société doit aussi s'occuper des jeunes hommes à risque. L'UIP pourrait consacrer une conférence à cette question.

M. K. TEKLEBRHAN (Ethiopie) dit que son pays a adopté plusieurs politiques et mesures visant à instaurer l'égalité entre hommes et femmes et à mettre fin aux violences faites aux femmes. Des progrès ont été faits pour abroger les lois discriminatoires et en adopter de nouvelles qui défendent mieux les droits des femmes. L'Ethiopie est en train d'étendre son système de santé aux zones rurales, notamment en augmentant le nombre des auxiliaires féminines de santé. Sur le plan politique, le nombre de femmes parlementaires s'accroît, lui aussi, à chaque élection et davantage de femmes ont été nommées à des postes de responsabilité élevés. De même, elles sont plus nombreuses dans les conseils régionaux, même si l'on constate quelques variations ici et là. La participation plus forte des femmes a eu des conséquences favorables sur le travail des organes législatifs du pays, renforçant notamment l'obligation de rendre compte des actions concernant l'égalité des sexes.

Mme M.N. ZZIWA (Assemblée législative est-africaine) rend hommage à Malala Yousafzai, lauréate du Prix Nobel de la paix, pour le courage avec lequel elle défend le droit des filles à l'éducation. Elle évoque les actions entreprises par de nombreux pays d'Afrique de l'Est en faveur de l'égalité des sexes et se félicite de l'engagement de la communauté internationale, qui ne se dément pas, dans ce domaine et pour l'accession des femmes aux responsabilités. Il faut absolument que l'égalité entre hommes et femmes soit inscrite dans le Programme de développement pour l'après-2015. Or, il faut savoir que les femmes qui revendiquent l'exercice véritable de leurs droits, notamment l'égalité d'accès à la santé, à l'éducation, à une eau potable et sûre, à l'assainissement, à la terre et aux droits reproductifs, sont souvent en butte aux violences de leur mari ou de leur compagnon. Il faut des politiques et des lois claires pour les en protéger. La discrimination à l'égard des femmes, particulièrement sur les lieux de travail, est un problème grave. Des politiques inclusives et une collaboration avec les faiseurs d'opinion s'imposent, chaque fois que nécessaire, de même que des mesures volontaristes telles que des quotas.

Mme S.S. CHAUDHURY (Bangladesh) dit que l'égalité des sexes et les violences faites aux femmes sont des thèmes qui tombent à point dans le climat mondial actuel. Le genre est une construction sociale, fondée sur les rôles des femmes et des hommes; or, dans certaines sociétés, ces rôles sont perçus d'une manière discriminatoire envers les femmes. Les Etats sont tenus de

protéger les femmes des violences motivées par le genre, qui empêchent le développement social et économique et ont un coût social élevé, en prenant des mesures globales contre ce phénomène. Il appartient aux parlementaires de mettre en place un cadre juridique fort, des politiques et des stratégies efficaces. Il faut tout particulièrement des lois réprimant les violences faites aux femmes et, comme il existe différents types de violences, il faut des lois adaptées à chaque cas. Il convient aussi d'améliorer les capacités des parlements à faire appliquer ces lois. Il est grand temps de traduire les engagements en actes et d'ouvrir des perspectives nouvelles dans le débat sur le Programme de développement pour l'après-2015.

M. B. MOSSO RAMOS (Cabo Verde) dit que le thème objet du débat est extrêmement important, surtout par son impact économique et social. Un monde où les citoyens pourront vivre en paix n'est possible que si hommes et femmes bénéficient de droits égaux. Tout montre que les pays ayant le plus avancé vers l'égalité des sexes affichent des taux de croissance plus élevés; que les entreprises ayant le plus de femmes aux postes de responsabilité sont plus productives et que les parlements ayant le plus de femmes en leur sein adoptent plus de lois sur les grandes questions sociales, comme l'éducation, la santé, les discriminations et les enfants. Des progrès ont été faits, mais un long chemin reste à parcourir, d'où l'opportunité du présent débat. Les parlementaires sont tenus d'être à l'avant-garde de la lutte contre les discriminations et les violences motivées par le genre. Rien ne saurait justifier les comportements discriminatoires envers les femmes, notamment les mariages précoces, les mutilations génitales féminines et l'interdiction de fréquenter l'école faite aux filles. Son pays entend promouvoir et protéger les droits des femmes et c'est pourquoi il a mis en place des lois et des mesures visant à moderniser les relations sociales, à améliorer l'accès à l'éducation et à la santé et à mettre un terme aux violences motivées par le genre. La loi stipule que les femmes ont le droit de participer, à égalité, à la vie politique; pourtant elles sont encore peu nombreuses aux postes de responsabilité électifs. Aussi son pays est-il en train de réviser ses lois électorales afin de remédier à cette situation en recourant, entre autres, à une discrimination positive. Malgré les lois en vigueur en la matière, les violences faites aux femmes, souvent par le mari ou le compagnon, constituent un problème tenace.

M. M.C. BIADILLAH (Maroc) dit que les parlementaires sont tenus, vis-à-vis de la société, de contribuer au progrès; or, l'égalité entre hommes et femmes est essentielle à cette fin. Malheureusement, des notions dépassées des droits des femmes persistent dans certains pays et cultures. Il incombe aux parlementaires de mener la lutte pour l'éradication des violences faites aux femmes; entre autres en conférant une dimension paritaire à tous leurs débats et discussions. L'expérience de son pays montre que l'élimination des violences faites aux femmes et l'action pour l'égalité des sexes doit être conduite sur plusieurs fronts : juridique, culturel, éducatif et social.

M. M.J. ALLAHAM (République arabe syrienne) dit que cela fait déjà un certain temps que son gouvernement avertit la communauté internationale de la menace constituée par les groupes terroristes agissant sur son territoire, groupes dont certains bénéficient du soutien militaire et financier de plusieurs pays. Cette vérité est désormais de notoriété publique, y compris au Conseil de sécurité de l'ONU. Pourtant, l'alliance de pays qui effectuent des frappes aériennes contre ces groupes, sur le territoire syrien, a choisi d'ignorer la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité de l'ONU sur cette question, d'agir hors du cadre du Conseil et d'exclure certaines puissances régionales et internationales. Il faut maintenant réfléchir : cette option permettra-t-elle d'éradiquer le terrorisme ? On sait qu'elle n'a donné que de maigres résultats dans d'autres pays. En outre, la fourniture d'armes aux groupes soi-disant modérés de l'opposition, dans le conflit syrien, est une violation du droit international et aboutira, à terme, à l'apparition de nouveaux groupes comparables à l'Etat islamique. Il demande à tous les pays d'aider la République arabe syrienne dans son combat contre le terrorisme, de façon constructive et dans un esprit de coopération.

Mme B. MBETE (Afrique du Sud) dit qu'un système de quota et le militantisme incessant des femmes ont permis d'accroître le nombre des femmes parlementaires dans son pays, ce qui s'est traduit par des progrès sociaux notables. La participation des femmes au développement de proximité, y compris à des postes de responsabilité, a renforcé la confiance des citoyens en les femmes et a donné à ces dernières plus d'assurance. Pourtant, malgré les diverses mesures prises en matière d'égalité des sexes, notamment l'adoption de lois progressistes sur les violences au travail et dans les familles, et la mise en place de procédures institutionnelles pour y faire face, le niveau des violences à l'égard des femmes reste alarmant en Afrique du Sud. Des ressources importantes ont été consacrées à l'analyse des causes de ce phénomène afin de définir des

stratégies propres à les combattre et les études qui en résultent montrent que le taux élevé de viols est lié à l'idée qu'on se fait de la virilité. Plusieurs mesures ont donc été prises pour changer le paradigme de masculinité dans le pays, en lançant un dialogue à destination des hommes et de tous âges et de tous les milieux sur les conséquences et les dynamiques de la violence. On a également entrepris de réformer le système judiciaire et de mettre en place des centres où les victimes de violences motivées par le genre peuvent trouver toutes sortes de services. Les parlementaires peuvent puissamment faire avancer la cause de l'égalité des sexes, notamment en faisant comprendre les différentes circonstances vécues par les hommes et les femmes dans la société; en aidant les femmes à acquérir des capacités et des compétences leur permettant de s'épanouir et de participer pleinement à tous les secteurs de l'économie.

Mme M. GOJKOVIĆ (Serbie) dit que plusieurs causes complexes, telles que les préjugés, les stéréotypes, les inégalités économiques et la méfiance empêchent l'instauration de l'égalité entre hommes et femmes. La Serbie a adopté et mis en œuvre de nombreuses lois et stratégies relatives à la parité et pour combattre les violences motivées par le genre. Des progrès notables ont été réalisés sur le plan de la participation des femmes à la vie politique. La Serbie entend promouvoir l'égalité des sexes et mettre fin aux violences faites aux femmes, notamment en sensibilisant à l'importance de ces questions, en protégeant les droits fondamentaux et en renforçant les capacités institutionnelles. L'insuffisance du développement social et économique, et les crises économiques contribuent aux violences à l'égard des femmes et freinent les progrès vers l'égalité des sexes, il faut donc privilégier la réforme, le développement et l'amélioration de la qualité de la vie.

M. S.N.H. BOKHARI (Pakistan) dit combien l'UIP est importante parce qu'elle permet d'échanger des idées et d'apprendre de l'expérience des autres pays. Des progrès majeurs ont été accomplis sur les plans de la politique, de la diplomatie, de la défense et de la technologie, mais beaucoup reste à faire sur celui de l'égalité des sexes et pour mettre fin aux violences à l'égard des femmes. Le sort fait aux femmes, par la violence, les conflits et l'exclusion les marque à vie, aggrave l'exclusion sociale et la pauvreté. Ces dernières années, son pays a adopté plusieurs mesures législatives visant à protéger les droits des exclus, surtout des femmes. Le nombre des femmes aux postes de responsabilité politique y est, également, en augmentation.

Le Pakistan s'attache à établir des relations constructives avec ses pays voisins. Depuis qu'il préside l'Assemblée parlementaire asiatique, il met tout en œuvre pour renforcer les liens entre les forums interparlementaires régionaux et mondiaux, notamment avec l'UIP, afin de favoriser l'action collective et de servir au mieux les idéaux de démocratie, de paix, de développement et de droits de l'homme.

M. P. BURKE (Irlande) note que l'égalité des sexes et l'accession des femmes aux responsabilités sont des éléments essentiels des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et que tout est fait pour que les nouveaux objectifs de développement durable soient centrés sur les besoins des pauvres, notamment des femmes, dont la participation aux discussions sur les orientations est indispensable à l'instauration d'un développement durable. Certes, la violence motivée par le genre n'était pas spécifiquement traitée dans les OMD, mais elle était tenue à la fois pour la cause et la conséquence de l'inégalité et doit donc figurer dans le Programme de développement pour l'après-2015. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU reconnaît que les hommes et les femmes peuvent être différemment affectés par les conflits armés et les agences humanitaires rejettent l'idée selon laquelle les violences motivées par le genre seraient inévitables dans de telles circonstances.

Pour accroître la participation des femmes à la vie politique, l'Irlande a mis en place un système de quota. Les partis qui ne respectent pas ce quota risquent une réduction de 50 pour cent de leur financement. Ce système donne aux citoyens la possibilité de soutenir et d'élire des candidates. Son gouvernement s'est, par ailleurs, engagé à tenir un référendum sur les dispositions de la Constitution relatives aux fonctions de la femme au foyer. Les violences motivées par le genre constituent un problème dans son pays; cependant, le taux de ce genre de crimes est inférieur à la moyenne de l'Union européenne. Enfin, l'Irlande est en train de prendre des mesures pénalisant l'achat de services sexuels, plutôt que la prostitution, et la politique dite "d'offre directe d'asile" est en cours de réexamen afin de mieux protéger les femmes demandeuses d'asile.

Mme S. MAHAJAN (Inde) dit que, malgré leur importance dans la société, les femmes sont toujours en butte à des discriminations sociales, économiques et physiques. L'Inde est très attachée à l'égalité des sexes, car elle y voit le pilier d'une croissance inclusive, du développement durable et de la prospérité à long terme. Aussi a-t-elle intégré la parité à toutes les étapes de la planification de son développement et de l'élaboration de son budget. Elle a fait des progrès notables en adoptant des lois et des politiques de développement visant à faire accéder les femmes aux responsabilités, mais les violences motivées par le genre persistent. La promulgation de lois sur la question est, certes, un pas important, mais il faut aussi en assurer l'application réelle. Pour faire évoluer les mentalités et mettre fin au cycle des violences faites aux femmes, l'Inde vient de lancer une campagne de sensibilisation. Des mesures ont aussi été prises pour régler le problème de la traite d'êtres humains et des centres ont été mis en place pour offrir aux femmes en détresse une aide juridique, des conseils et un refuge. Les Etats Membres doivent conjuguer leurs efforts pour éliminer toutes les formes d'inégalités et de violences motivées par le genre.

M. A. LARIJANI (République islamique d'Iran) dit que, selon les traditions culturelles de beaucoup de pays, les femmes seraient des citoyens de second rang. Ces stéréotypes sont en train de disparaître, mais les progrès sont lents. Dans son pays, les femmes et les filles font désormais partie intégrante de la société. Cependant, une nouvelle forme de violence à l'égard des femmes a fait son apparition, sous prétexte d'égalité des sexes, ignorant le fait que les caractéristiques physiques et psychologiques propres aux femmes leur interdisent l'accomplissement de certaines tâches. Les défenseurs de l'égalité des droits ne doivent pas ignorer les différences entre hommes et femmes.

La multiplication des conflits armés et des guerres dans le monde frappe plus cruellement les femmes et les enfants, et les actes terroristes, comme ceux perpétrés par l'Etat islamique, augmentent, sachant que les victimes de ces violences sont, en majorité, des femmes et des enfants. Il faut noter que quelques-uns de ces groupes terroristes étaient, jusqu'à une date récente, soutenus par certains pays.

M. J.F. MUDENDA (Zimbabwe) fait remarquer que les inégalités et les violences motivées par le genre affectent des femmes, mais aussi des filles. Les filles qui se marient avant l'âge de 18 ans sont plus fréquemment victimes de violences familiales, car elles sont souvent isolées et ont moins la possibilité de contribuer au développement social et économique de leur communauté et de leur famille. Son pays a commencé le processus d'adhésion à plusieurs traités internationaux sur la question et il met en place des procédures visant à promouvoir l'égalité des sexes et à lutter contre les violences faites aux femmes. Tous les ministères ont un "point focal" consacré à l'égalité entre hommes et femmes, et un Ministère des Affaires des femmes, de l'égalité des sexes et du développement local a été créé. Cependant, malgré les avancées législatives, la condition juridique, politique, sociale et économique des femmes laisse encore à désirer. Beaucoup d'entre elles ne connaissant pas leurs droits et beaucoup de celles qui les connaissent redoutent de nuire à leurs relations familiales en les exerçant. La dépendance des femmes par rapport à leur mari est aussi un problème non négligeable. Les parlementaires ont une fonction importante à remplir en tant que faiseurs d'opinion et législateurs, et l'UIP doit les soutenir à cette fin.

M. M. CARRINGTON (Barbade) dit que les violences faites aux femmes ne doivent être tolérées sous aucun prétexte, pour aucune personne ou aucun gouvernement. Son pays a fait de grands progrès en matière de développement humain, mais il reste du chemin à parcourir vers l'égalité des sexes et l'élimination des violences à l'égard des femmes. Une enquête a montré que les violences motivées par le genre sont, à la Barbade, essentiellement familiales et liées aux inégalités entre les sexes. La même étude a aussi pointé les carences de la législation nationale dans ce domaine. Une réponse nationale a donc été élaborée, privilégiant la nécessité de modifier la perception traditionnelle des relations entre les sexes, à tous les niveaux. Le Bureau des Affaires du genre, créé par son pays, est chargé d'intégrer la dimension de la parité à toutes les politiques et stratégies nationales, en collaboration avec les autres ministères, notamment pour les campagnes d'information du public. La traite d'êtres humains apparaît également comme une menace majeure pour les femmes et les jeunes filles du pays; elle pourrait réduire à néant les progrès accomplis. La législation actuelle s'avérant insuffisante face à ce fléau, des mesures ont été prises pour l'améliorer.

M. M.C. NAGO (Bénin) fait remarquer que beaucoup de pays, notamment en Afrique, sont dirigés par des femmes. Pourtant, bien que l'égalité des sexes soit inscrite dans les lois de la plupart des pays, elle n'est souvent pas respectée en pratique. On ne parviendra à l'égalité véritable des sexes qu'en mettant, d'abord, fin aux violences à l'égard des femmes. Le Bénin s'est doté de lois protégeant les droits des femmes et des enfants, et il adhère aux textes internationaux et régionaux contre les discriminations à l'égard des femmes et pour l'égalité des sexes. La lutte contre les violences motivées par le genre étant une grande priorité, de nombreuses conventions internationales y afférentes ont été adoptées. Il appartient maintenant aux parlementaires du monde entier de veiller à leur application et de sensibiliser l'opinion à cette cause.

Mme C. ROTH (Allemagne) dit que des progrès ont été accomplis dans certains domaines, mais que beaucoup reste à faire dans d'autres. Dans certaines parties du monde, les femmes sont encore privées de leurs droits les plus fondamentaux, souvent dès l'enfance et toute leur vie. Il est vital que les filles bénéficient de l'égalité des droits dès l'enfance. Or, elles sont souvent plus mal loties que les garçons, notamment dans les régions où sévissent des conflits. Là, elles peuvent être victimes de viols, de mariages forcés et précoces et d'enlèvements. Même dans les régions épargnées par les conflits, elles sont souvent empêchées d'exercer leurs droits à la santé et à l'éducation, par exemple par des mutilations génitales ou des grossesses précoces et elles ne peuvent fréquenter l'école. Dans certains pays, on les prive même du droit à la vie par la pratique des avortements sélectifs. Il faut veiller à ce que les filles et les questions les concernant figurent dans les débats en cours sur le Programme de développement durable pour l'après-2015.

Mme M. ANDRÉ (France) dit que l'égalité des sexes doit être au cœur du Programme de développement pour l'après-2015, car elle est une condition préalable de la gouvernance démocratique et un pilier du développement. Les femmes sont souvent l'objet de violences telles que l'enlèvement, le viol et le mariage forcé pendant les conflits armés, seulement parce qu'elles sont femmes. Les dispositions y afférentes de la Convention de Genève de 1959 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre ne sont plus respectées par tous les belligérants armés et la violence au cours de ces conflits atteint de telles proportions qu'elle ne peut être ignorée. La reconnaissance publique est un premier pas important; les Etats, les responsables politiques et les parlementaires ont l'obligation de reconnaître le problème et de prendre des mesures pour y faire face. Il faut aussi apporter une aide aux victimes et agir afin que les auteurs de tels crimes ne restent pas impunis. Bien que l'égalité des sexes soit inscrite dans la Constitution de son pays, la véritable parité n'a toujours pas été instaurée, particulièrement dans la vie politique. Les violences motivées par le genre restent aussi un problème et, à cet égard, des projets de loi visant à changer les mentalités et les stéréotypes sont soumis au Parlement. L'éducation est le moyen le plus important de la marche vers l'égalité des sexes. Les principes d'égalité et de respect mutuel sont essentiels en l'occurrence.

M. S. REYES (El Salvador) dit qu'on s'accorde, désormais, sur le fait que les conflits entraînent la violation des droits des femmes, mais d'autres actes, tels que le blocus économique d'un pays par un autre, ont le même effet. Il est important que les parlementaires fassent connaître leur expérience relative à l'adoption de lois sur les droits des femmes. Il évoque les mesures prises par son pays pour l'égalité des sexes, notamment l'adoption de lois, l'adhésion aux conventions internationales et la mise en place d'un groupe interpartis de femmes parlementaires. Des progrès ont été accomplis vers l'égalité des sexes, mais des problèmes demeurent. Entre autres, le système judiciaire n'est pas toujours équitable. Ainsi, des femmes, pour la plupart de zones rurales, ont été condamnées parfois à 40 ans de prison pour avoir subi un avortement justifié par des raisons médicales graves.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen des demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

Le SECRETAIRE GENERAL annonce que le Secrétariat a reçu neuf propositions de point d'urgence (A/131/2-Inf.1.rev.2) :

- Engagement des parlements du monde entier en faveur de la reconnaissance des droits du peuple palestinien (Equateur);

- Le rôle des parlementaires dans la lutte contre le terrorisme et l'instauration d'un partenariat international sous l'égide de l'ONU et d'autres organisations internationales pour éradiquer l'extrémisme et promouvoir la coopération et la tolérance entre les civilisations et les peuples du monde en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales (Emirats arabes unis);
- Le rôle de l'Union interparlementaire dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme de l'Etat islamique d'Iraq et du Levant (EIL), du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes (République arabe syrienne);
- Elaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux contre toutes les formes d'exploitation liées à la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants : le rôle de l'UIP et des parlements nationaux (Maroc);
- Le rôle de l'UIP dans la promotion et le soutien d'une initiative visant à assurer la protection internationale du peuple palestinien sous le régime de l'occupation, tant qu'une solution à deux Etats n'a pas été trouvée, à la lumière de la dernière agression militaire israélienne contre Gaza (Palestine);
- Engagement des parlementaires du monde entier en faveur d'un cadre juridique multilatéral de restructuration de la dette souveraine des pays en vue d'accroître la stabilité et la prévisibilité du système financier international (Argentine);
- Le rôle des parlements à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 2178 du Conseil de sécurité de l'ONU et le soutien international face à la catastrophe humanitaire résultant des attaques terroristes en Iraq et en Syrie (Chili);
- Le rôle de l'Union interparlementaire dans la promotion de la Charte des Nations Unies pour résoudre les conflits de manière équitable et contrer la menace croissante du terrorisme (République islamique d'Iran);
- Favoriser une riposte internationale immédiate et énergique face à l'épidémie d'Ebola et adopter des lois permettant de répondre et de se préparer efficacement aux épidémies d'Ebola et d'autres maladies infectieuses : le rôle des parlements (Belgique et Zambie).

Il dit que la délégation du Maroc a retiré sa proposition en faveur de celle des Emirats arabes unis et que l'Equateur et les Emirats arabes unis ont décidé de fusionner les leurs, ce qui ramène à sept le nombre final des propositions. La nouvelle formulation est comme suit : *Le rôle des parlementaires dans la lutte contre le terrorisme, les groupes terroristes tels que le groupe dit "Daesh" et les violences à grande échelle contre les civils, ainsi que dans l'instauration d'un partenariat international sous l'égide de l'ONU et d'autres organisations internationales.* Il invite les délégations concernées à présenter succinctement leur proposition.

Mme A. ALQUBAISI (Emirats arabes unis) dit que la proposition commune de son pays et de l'Equateur est motivée par la nécessité de faire face au terrorisme, qui constitue une lourde menace pour la paix mondiale et aussi à la fourniture d'armes aux groupes terroristes qui commettent des crimes hideux et s'étendent à d'autres pays de la région. Une action internationale coordonnée et menée en coopération, dans le respect du droit international et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, s'impose donc pour contrer ces groupes. Il incombe aux parlementaires d'y contribuer efficacement en réprimant par la loi les activités terroristes, en adoptant des politiques propices à l'éducation et à la tolérance.

Le représentant de la REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE dit que sa délégation sonne l'alarme depuis longtemps à propos des groupes terroristes opérant dans son pays, et de la menace de leur extension, c'est pourquoi elle a soumis des propositions similaires aux trois Assemblées précédentes. Ces groupes considèrent comme un ennemi quiconque n'est pas d'accord avec leurs idées et ils n'hésitent pas à tuer des civils, même des enfants, pour atteindre leur but. Il est prêt à fusionner la proposition de sa délégation avec celles d'autres pays, encore faudrait-il désigner clairement l'identité des groupes terroristes et affirmer que la question doit être traitée au plan international et dans le cadre du droit international.

M. T. QUBA'A (Palestine) dit que les Palestiniens sont le seul peuple du monde vivant sous l'occupation. Plus de 7 millions d'entre eux ont été chassés de leur territoire et, en tant que réfugiés, privés de leur liberté. A intervalle de quelques années, ils sont régulièrement soumis à des conflits, tués et blessés par milliers, voient les infrastructures de leur pays détruites et sont souvent emprisonnés injustement. Il a discuté de la possibilité de fusionner la proposition de son pays avec celles de l'Equateur et des Emirats arabes unis mais, à la lecture de la proposition fusionnée, il n'a entendu aucune mention spécifique de la situation du peuple palestinien. Par conséquent, il souhaite maintenir séparément la proposition de sa délégation.

M. R. URTUBEY (Argentine) dit que la crise financière récente montre qu'un système financier stable est indispensable si l'on veut restructurer la dette souveraine. Certains groupes persistent à saper les efforts de pays qui souhaitent honorer leurs engagements financiers. Aussi les Parlements Membres de l'UIP doivent-ils discuter de cette question en vue de définir un cadre juridique clair, assurant l'équilibre entre les droits des créanciers et ceux des débiteurs et permettant de régler la question de la restructuration et d'aboutir à un système financier stable et prévisible.

Mme D. PASCAL-ALLENDE (Chili) dit que, malgré la montée des périls terroristes, la communauté internationale n'a toujours pas trouvé de solution adéquate à ce problème, permettant notamment d'arrêter les flux terroristes transfrontières. L'ONU a pris, à l'unanimité, une décision sur le terrorisme et tous les Etats doivent absolument agir en vue de respecter et mettre en œuvre cette décision, par exemple en légiférant. En tant que législateurs, les parlementaires sont tenus d'y contribuer. Aucune ambiguïté n'est de mise lorsqu'on combat le terrorisme et il importe de partager les informations.

Le représentant de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN rappelle l'importance de l'UIP pour le respect de la Charte de l'ONU en matière de règlement des conflits et de lutte contre le terrorisme et dit que les représentants de l'Equateur et des Emirats arabes unis ont rédigé une proposition adéquate sur le terrorisme et la situation en Palestine. Il est disposé à fusionner sa proposition avec la leur.

M. M. LUNGU (Zambie) dit qu'Ebola a maintenant franchi les frontières de l'Afrique. Le tout dernier rapport commun de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'United States Centers for Disease Control and Prevention montre que cette maladie représente désormais une grave menace. Or Ebola n'est pas qu'une question de santé publique, elle a aussi des conséquences sociales et économiques. Il faut agir aux plans national, régional et international pour l'empêcher de se propager. Les parlementaires doivent d'urgence discuter de cette question dans le cadre de l'UIP afin de contribuer à la recherche d'une solution.

Le SECRETAIRE GENERAL rappelle la procédure du vote sur un point d'urgence en vue de son inscription à l'ordre du jour, telle qu'elle est définie à l'Article 11.2 du Règlement de l'Assemblée. Il a appris que la République islamique d'Iran souhaite retirer sa proposition, ce qui n'en laisse que six à examiner.

Suite à un vote par appel nominatif, la proposition soumise en commun par les délégations belge et zambienne est adoptée et inscrite à l'ordre du jour sous le point 7.

La séance est levée à 19 h.05.

Ordre du jour définitif

-
- Point 1 Election du Président et des Vice-Présidents de la 131^{ème} Assemblée
- Point 2 Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
- Point 3 Débat général sur le thème *Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes*
- Point 4 La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international
(*Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*)
- Point 5 Rapports des Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale; du développement durable, du financement et du commerce; et des Affaires des Nations Unies
- Point 6 Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 133^{ème} Assemblée de l'UIP
- Point 7 Favoriser une riposte internationale immédiate et énergique face à l'épidémie d'Ebola et adopter des lois permettant de répondre et de se préparer efficacement aux épidémies d'Ebola et d'autres maladies infectieuses : le rôle des parlements
-

Séance du mardi 14 octobre

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.30 sous la conduite de M. A. Radi (Maroc), Président de l'UIP.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème :

Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes

Reprise du débat

Mme T.P. TONG (Viet Nam) dit que l'égalité des sexes est un droit fondamental, un objectif honorable, un gain social et un progrès. Grâce à la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing, de divers textes sur les droits de l'homme et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la vie des femmes et des enfants s'est améliorée à maints égards : alphabétisation, scolarisation, participation à la force de travail mondiale, engagement socio-politique. Pourtant, les violences faites aux femmes persistent puisqu'elles touchent un tiers des femmes et des filles dans le monde, violant leurs droits et leur dignité, les menaçant parfois dans leur vie même. L'élimination de ce fléau est la seule voie vers la véritable égalité des sexes.

L'Assemblée nationale de son pays s'est attachée à mettre en place des politiques et un cadre juridique visant à faire respecter les droits de l'homme et la parité, et à éliminer les violences faites aux femmes. La Constitution a été récemment modifiée de manière à mieux protéger les droits des femmes et des lois portant sur la parité et l'épanouissement des femmes ont été adoptées. Depuis peu membre du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le Viet Nam entend bien honorer ses engagements internationaux concernant la défense et la promotion de tous les droits de l'homme, notamment ceux des femmes et des filles.

La présente Assemblée est l'occasion idéale de dresser le bilan des résultats obtenus par l'UIP par rapport à ses engagements, afin de prendre les mesures qui s'imposent pour promouvoir la parité et mettre fin aux violences faites aux femmes. Ainsi, l'UIP pourrait agir sur les plans suivants : intégration de ces questions aux objectifs de développement durable pour l'après-2015; amélioration du rôle des parlements, notamment pour l'application des lois, la prévention et la répression des violences; éducation et sensibilisation dans les écoles; coopération interparlementaire et intergouvernementale contre la prostitution et la traite des femmes et des enfants; et coopération avec les institutions concernées de l'ONU pour mieux préserver les droits des femmes et lutter contre les discriminations et les violences dont elles sont victimes. Elle espère accueillir bientôt tous les Membres à l'occasion de la 132^{ème} Assemblée, à Hanoi.

Mme F. DAĞCI CIĞLIK (Turquie) dit que l'égalité des sexes est une condition préalable à la justice sociale, au développement et à la paix. Dans les pays qui tiennent les droits de l'homme pour indispensables, les femmes participent, à égalité, à la vie politique, sociale, économique et culturelle. La Turquie s'emploie à faire progresser les droits des femmes conformément aux diverses conventions et normes internationales convenues. Elle a, ainsi, adopté ou modifié des lois pour promouvoir la parité et l'égalité des chances pour tous.

L'emploi c'est, pour les femmes, l'indépendance économique et, partant, l'accès aux responsabilités, un statut plus satisfaisant au sein de la famille, la possibilité de participer aux décisions, la confiance en soi, la respectabilité et une meilleure image dans la société. Son pays a beaucoup fait pour assurer aux femmes et aux filles plein accès à l'éducation et aux services de santé, comme le montre l'augmentation régulière du nombre de femmes exerçant un emploi et des femmes parlementaires. Avec 2,5 millions d'adhérentes, son propre parti est la plus importante organisation politique de femmes au monde. Grâce à sa structure institutionnelle unique, les femmes d'origine urbaine ou rurale œuvrent ensemble à la définition de politiques capables de faire de la Turquie un pays encore plus favorable pour leurs enfants.

La lutte contre les violences faites aux femmes demeure une des grandes priorités politiques de son pays. La Turquie vient de ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)

et un Comité parlementaire de l'égalité des chances, créé en 2009, a effectué en 2012 une analyse des besoins, en coordination avec l'UIP. Elle invite tous les parlementaires à collaborer aux projets soutenant les femmes, à fixer des objectifs communs et à élargir les perspectives à cet égard.

Mme K. KOMI (Finlande) constate que le thème embrasse une foule de questions, notamment les valeurs - combien profondes - de justice, d'équité, d'égalité, notamment d'égalité des chances. La valeur sacrée de la vie humaine et de la parité doit être inscrite dans toutes les législations. Des textes internationaux comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes démontrent, s'il le fallait, la nature universelle de l'égalité et la nécessité d'établir une référence normative, mais la responsabilité de définir et d'appliquer des politiques égalitaires incombe essentiellement aux Etats.

Malheureusement, la parité est encore loin. Une violence et des discriminations consternantes sont, quotidiennement ou presque, le lot des femmes dans le monde. Le courageux exemple de la lauréate du Prix Nobel de la paix, Malala Yousafzai, est la preuve que des groupes extrémistes voient en l'éducation des filles une menace pour leur existence. Des filles et des femmes innombrables sont tuées ou rendues invalides par des violences sexistes et les auteurs de ces crimes restent souvent impunis. L'égalité sociale, qui vaut aux pays nordiques une renommée mondiale et qui est un pilier de leur réussite économique, est le fruit d'un travail incessant visant à donner les mêmes chances à tous. Cependant, les violences familiales restent un problème grave qui implique un cadre juridique adéquat, la volonté de condamner et punir les auteurs des crimes, des ressources judiciaires supplémentaires et toute l'attention des médias.

Il importe plus encore de diffuser et intégrer les normes et règles éthiques relatives à la non-violence, partout, dans la société. A l'instar des célébrités qui ont participé à la campagne HeForShe, les hommes doivent montrer clairement, par leur engagement, que la violence à l'égard des femmes n'est pas la norme. Quant aux parlementaires, il leur incombe de garantir l'égalité de traitement, de garder cette question sur la place publique et de façonner l'opinion, sachant qu'il n'y a pas, en l'occurrence, deux équipes opposées, mais une seule équipe avec, pour objectif, l'égalité des chances pour tous.

M. D. MARK (Nigéria) dit que, grâce aux politiques d'égalité des sexes, mises en place avec persévérance, le seuil minimum de 35 pour cent de femmes à des postes de responsabilité politique a été dépassé dans son pays. Le Gouvernement comprend plus de femmes que jamais auparavant et tout est fait pour qu'elles soient encore plus nombreuses à briguer des mandats électifs. Avec le retour à la démocratie, le Nigeria a accéléré la mise en place de procédures législatives permettant, enfin, d'inscrire dans les lois nationales la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique.

Pour lutter contre les discriminations économiques auxquelles se heurtent les femmes, le Nigéria a, entre autres, créé un fonds pour les aider à se prendre économiquement en main, proposant aux femmes des zones rurales des crédits renouvelables à taux réduit. Alors que la Constitution l'interdit, la discrimination sexiste persiste, essentiellement parce que les femmes ne sont pas assez informées de leurs droits. La mise en œuvre à grande échelle de la Déclaration de Beijing et de son Programme d'action a permis des avancées dans certains secteurs, même si d'énormes difficultés subsistent ailleurs, étant donné la diversité socio-politique du pays. C'est pourquoi les autorités locales et d'Etat sont censées être plus aptes que le gouvernement central à gérer les particularités culturelles, dans chaque cas.

Désormais, des lois répriment les mutilations génitales féminines et les parlements des Etats ont été invités à légiférer contre les violences familiales. Des projets de loi contre la violence dans la société, pour l'égalité entre hommes et femmes, et l'accession de ces dernières aux responsabilités sont en cours d'élaboration. Le Gouvernement entend mettre fin aux violences sexistes et il a pris des mesures pour arrêter le chaos provoqué par Boko Haram, avec le soutien bienvenu de ses partenaires internationaux dont l'action contre les violences sexuelles est remarquable. Les mesures institutionnelles et les procédures décidées pour lutter contre les inégalités entre hommes et femmes doivent être soutenues et étendues à tous les secteurs, par l'éducation et une information visant à éradiquer des usages culturels inacceptables dans une société civilisée.

M. L. GALLO (Uruguay) dit que, certes, les quotas sont nécessaires pour faciliter la participation des femmes à la vie politique, mais il faut des mesures complémentaires, tenant compte des facteurs culturels. Le problème est que des mesures aussi volontaristes n'ont pas que des partisans. L'Uruguay a mis en place un quota de 30 pour cent pour les femmes sur les listes

de candidats des partis, pourtant elles ne représentent que 14 pour cent des parlementaires, une proportion moindre que dans d'autres secteurs comme l'éducation et les organisations de la société civile. Un groupement de femmes de tous les partis, dans les deux Chambres, agissant comme une alliance stratégique, coopère avec les organisations de femmes et les associations pour définir des priorités parlementaires communes en vue de la parité; favoriser les actions volontaristes et les changements administratifs et législatifs. De nouvelles lois sur les droits sexuels, reproductifs, sociaux et familiaux, sur les migrations et la citoyenneté, ont été adoptées.

En Uruguay, la violence à l'égard des femmes est un fléau qui défraie la chronique. Sa prévention est donc une priorité absolue pour les parlementaires, la société civile et l'Exécutif. Mais ce problème subsistera tant que les inégalités dans la sphère privée ne seront pas considérées comme une responsabilité des pouvoirs publics et traitées en conséquence, d'autant que les femmes sont souvent empêchées de s'engager pleinement dans la vie publique et politique du fait de leurs fonctions familiales. Il faut donc conjuguer les efforts pour éliminer les préjugés sur le rôle des femmes et des hommes, si on veut instaurer l'égalité et arrêter les violences faites aux femmes.

Mme D. PADIERNA LUNA (Mexique) dit que les parlementaires sont tenus d'adopter des lois sur l'égalité des sexes, en vue d'éliminer toutes les violences sexistes. L'application de mesures permettant de lutter contre ce fléau dans tous les milieux, sociaux ou autres, implique un effort soutenu, étant donné l'ampleur du problème et ses répercussions tragiques sur la vie quotidienne et la santé des victimes. Sa prévalence est telle que, de tous les droits de l'homme, il est le plus fréquemment bafoué. La triste vérité, par ailleurs, est que les conventions internationales et les lois nationales peuvent rester lettre morte, surtout quand des préjugés sociaux excusent, voire approuvent ces injustices. Plus encore, l'effet des mesures visant à lutter contre cette violence reste limité parce qu'elles cherchent à traiter les symptômes plutôt que les causes. Des politiques fragmentaires ne permettent pas d'atteindre les objectifs souhaités.

Au Mexique, comme ailleurs, la guerre contre la drogue conduit à une augmentation exponentielle des violences subies par les femmes, souvent dans l'impunité. Pourtant, le Congrès donne l'exemple en matière d'égalité des sexes. Une règle qui entrera en vigueur en 2015 prescrit que les femmes devront représenter la moitié des parlementaires. L'égalité des sexes et la non-discrimination sont essentielles si on veut éliminer les violences faites aux femmes et aux filles. Aussi les parlementaires doivent-ils agir rapidement pour supprimer tous les vestiges de discrimination sexiste, notamment en assurant aux femmes le libre exercice de leurs droits reproductifs ainsi que l'accès à la justice, de sorte que la culture misogyne soit reléguée aux oubliettes. A cette fin, ils doivent mettre en place des cadres juridiques adéquats, fixer des objectifs, dresser des bilans et faire des rapports à la prochaine Assemblée de l'UIP.

Mme M. NISTOR (Roumanie) dit que le thème du débat touche de près au Programme de développement pour l'après-2015 et doit être considéré comme une priorité nationale pour tous les pays. La Roumanie s'est dotée d'un cadre législatif moderne pour garantir l'égalité des chances mais, comme pour les mesures parlementaires en faveur du dialogue entre les institutions nationales et d'une coopération étroite avec la société civile, beaucoup reste à faire.

Le Parlement contrôle aussi les autorités chargées de l'égalité des chances. Il a beaucoup appris de ses échanges avec les organes parlementaires spécialisés des autres pays européens. Sa Commission de l'égalité des chances entre hommes et femmes a pour mission d'éliminer toutes les formes de discrimination et d'améliorer le statut des femmes, notamment en intégrant l'égalité des sexes dans les lois, politiques et programmes normatifs; en harmonisant les lois nationales avec les textes internationaux ratifiés par la Roumanie; en soutenant l'égalité dans la vie politique et publique et face à l'emploi, sans oublier l'élimination des préjugés sexistes. Un service administratif a été spécialement créé pour veiller à l'égalité des chances et traiter plus efficacement les problèmes y afférents.

La Roumanie est déterminée à lutter contre le problème, décidément tenace, de la violence faite aux femmes. Elle prend les mesures nécessaires à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, qu'elle vient de signer, et d'autres, notamment législatives, pour protéger les femmes, les enfants et d'autres personnes contre les violences familiales, dans le cadre d'une stratégie nationale. Les codes civil et pénal comportent aussi des dispositions réprimant ces violences. Mais la principale difficulté reste de modifier les mentalités et les usages sociaux; aussi les parlementaires et les responsables politiques doivent-ils mener l'action, à tous les niveaux. Tous les secteurs de la société doivent prendre la mesure des dégâts socio-économiques de l'inégalité entre les sexes.

M. M. GAROYIAN (Chypre), énumérant les diverses formes de violences sexistes, dit que la lutte contre ces violations de droits fondamentaux de l'homme doit être érigée en priorité absolue. Des mesures importantes ont été prises en vue d'améliorer la prévention, de traduire les auteurs de tels actes en justice et d'offrir des recours aux victimes. Pour régler ce problème, il faut notamment ratifier les textes internationaux et régionaux y afférents. Le gouvernement de son pays entend renforcer son cadre juridique et ses politiques en vue d'adhérer à la Convention d'Istanbul - texte le plus complet et le plus contraignant – dans les meilleurs délais, puis d'honorer les engagements contractés à ce titre.

Il faut bien constater, toutefois, que la mise en œuvre de ce type de convention laisse à désirer, essentiellement faute d'une volonté politique qui rendrait intolérables, aux yeux de tous, les violences à l'égard des femmes. Il faut donc conjuguer les efforts pour assurer la bonne mise en œuvre des engagements visant à mettre fin aux violences faites aux femmes; renforcer l'action politique à cet égard et la participation de toutes les parties prenantes à ce combat commun contre toutes les formes d'inégalité sexistes qui sont à l'origine de ces violences. Il faut aussi créer des organes parlementaires chargés de contrôler l'application des mesures préventives et des lois, notamment les poursuites contre les auteurs des crimes. Les agents de la force publique chargés de la prévention et de la mise en accusation doivent avoir accès aux données nécessaires et les programmes de lutte contre les violences faites aux femmes doivent être correctement financés.

Bref, beaucoup de textes ont été adoptés, et des mesures prises, pour instaurer la parité et mettre fin aux violences faites aux femmes, mais un long chemin reste à parcourir, notamment pour mobiliser la volonté politique nécessaire à leur mise en œuvre.

M. X. WANG (Chine) dit que, malgré des avancées sociales globales, des femmes continuent de pâtir de la violence partout dans le monde. Etant vulnérables, elles sont toujours les premières victimes des conflits armés. Sans la paix, la stabilité et le développement il est bien difficile de promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes. La communauté internationale doit s'efforcer de lutter contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes, violences qui ne seront éliminées qu'avec la construction du développement. Il faudra donc renforcer les actions nationales en faveur de l'éducation, de l'emploi, de la santé et de l'espérance de vie et associer les femmes aux décisions et au développement socio-économique.

Les célébrations, en 2015, du 20^{ème} anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing + 20), ainsi que la définition des objectifs de développement pour l'après-2015 doivent être l'occasion de renforcer la volonté internationale d'utiliser pleinement les mécanismes de l'ONU afin de régler les problèmes auxquels sont confrontées les femmes. Les différences entre pays du Nord et du Sud sont un autre facteur à prendre en compte, de même que les problèmes techniques, financiers et structurels posés aux pays en développement. La coopération internationale et le soutien aux femmes de ces pays doivent, par conséquent, être renforcés.

La Chine a adopté des lois pour que les politiques visant à assurer l'égalité aux très nombreuses femmes du pays soient soutenues. Fondées sur la Constitution, ces lois garantissent la protection des droits des femmes. Les codes civil et pénal comportent des dispositions relatives à l'élimination des violences familiales et cette question fait, d'ailleurs, l'objet d'un nouveau projet de loi parlementaire. Des procédures transversales de lutte contre les violences faites aux femmes et d'aide aux victimes ont également été mises en place. La Chine remplit ses obligations aux termes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et compte bien poursuivre sa coopération, au plan international, pour l'amélioration du sort des femmes.

Mme S. ATAULLAHJAN (Canada) dit que les questions concernant les femmes sont désormais considérées comme importantes quels que soient les domaines politiques : elles sont prioritaires partout. Les projets de développement ne seront durables que s'ils comportent des composantes assurant aux femmes l'accès à l'économie, à l'éducation, la santé, la justice et la gouvernance. De même, les actions de reconstruction et de redressement après un conflit armé ne réussissent que si les femmes y participent pleinement. Des femmes capables d'exercer des responsabilités, éduquées et dont les droits sont pleinement protégés, à égalité avec les hommes, sont des atouts et les pays qui mettent à profit ce capital humain sont à même de maximiser leur avantage compétitif.

Vingt ans après la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, il reste de l'ouvrage, comme le montrent les dernières statistiques sur les violences physiques et sexuelles infligées à un tiers des femmes dans le monde et la pratique néfaste des mariages imposés, trop tôt, à plus de 700 millions de filles. Outre la perpétuation de discriminations et d'inégalités, ces mariages précoces empêchent l'épanouissement des filles et les privent de leurs droits à l'éducation, à une bonne santé conforme aux normes le plus élevées possible, les piégeant souvent dans un cycle de

pauvreté, d'inégalité et de violence. C'est pourquoi le Canada a fait, de la lutte contre cette pratique, une priorité de sa politique étrangère.

En 2015 - année charnière - il faudra relancer, sur tous les fronts, l'action pour l'égalité entre hommes et femmes et pour mettre fin à toutes les formes de violences sexistes, notamment par l'application des lois et normes y afférentes. Le futur programme de développement durable doit comprendre, en bonne place, l'égalité des sexes et l'accession des femmes aux responsabilités. Enfin, le document final du présent débat doit exprimer la détermination des participants à garantir à toutes les femmes et toutes les filles le plein exercice de leurs droits, qui sont des droits de l'homme.

M. S. KRAIRIKISH (Thaïlande) dit que les parlementaires ont la responsabilité partagée de formuler des lois saines, pratiques et applicables en faveur du développement durable. Cet objectif ne peut être atteint sans la participation des femmes, qui constituent la moitié de la population mondiale; sans l'égalité des sexes et sans qu'il soit mis fin aux violences faites aux femmes. Les parlementaires sont également tenus de coopérer avec l'Exécutif pour combler les lacunes dans la mise en œuvre des lois, sensibles, y afférentes et innover pour répondre aux difficultés de notre époque. Ils doivent légiférer pour que les filles accèdent, à égalité, à l'éducation; allouer des budgets suffisants et offrir des incitations au secteur privé pour qu'il avance résolument vers l'égalité entre hommes et femmes et ouvre à ces dernières les postes de responsabilité. L'instauration de l'égalité des sexes implique un effort de toute la société et, donc, la pleine participation des hommes.

En novembre 2014, dans le cadre des préparatifs de Beijing +20, la Thaïlande accueillera la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui sera l'occasion de dresser un bilan des résultats obtenus dans ce domaine et de la lutte contre les violences faites aux femmes. De concert avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), elle accueillera également un groupe ouvert d'experts intergouvernementaux sur les meurtres de femmes et de filles en raison de leur sexe, du 11 au 13 novembre 2014, dans le but de recommander les meilleures modalités d'action.

La Thaïlande entend poursuivre résolument son action en faveur de l'égalité des sexes. Son Parlement vient de créer une commission chargée des groupes vulnérables, notamment des femmes et des enfants, et il se prépare à examiner un projet de loi sur l'égalité entre hommes et femmes, un texte qui est resté en souffrance un certain temps en raison de la situation politique. Les hommes comme les femmes doivent contribuer à cette action pour l'égalité et pour mettre fin aux violences sexistes.

M. K. SVENDSEN (Norvège) dit que la multiplication des viols et autres actes de violence sexuelle dans les conflits, alors qu'elle n'est pas inévitable même en temps de guerre, est un problème extrêmement grave mais méconnu. Cette violence – en fait une arme visant à détruire individus, familles et collectivités - engendre des souffrances immenses, aggrave les conflits et l'instabilité, souvent pour des générations. Depuis quelques années, la communauté internationale accorde plus d'attention à ce problème, notamment le Conseil de sécurité de l'ONU, et on ne peut que s'en féliciter.

Il faut aussi, dans le long chemin qui reste à parcourir, que les hommes participent au débat. Certes, les agresseurs sont le plus souvent des hommes dans ce type de violence mais, même s'ils sont à l'origine du problème, ils doivent aussi contribuer à la solution, faute de quoi ce serait l'impasse. Il faut poursuivre la réflexion pour lutter au mieux contre les violences sexistes. Fort heureusement, les chercheurs s'intéressent de plus en plus à la question mais, il s'agit le plus souvent de femmes. La participation de l'autre moitié de la population mondiale, les hommes, à cette entreprise est essentielle pour une bonne compréhension du problème. Ils pourraient, ainsi, faire des propositions concrètes pour, enfin, débarrasser le monde de ce fléau que sont les violences faites aux femmes.

Débat interactif avec la Directrice exécutive d'ONU Femmes

Le **PRESIDENT**, rappelant l'importance du partenariat entre l'UIP et ONU Femmes pour la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les violences faites aux femmes, souhaite la bienvenue à Mme Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU Femmes et ajoute, qu'avec d'autres hommes parlementaires et le Secrétaire général de l'UIP, il est fier d'adhérer au mouvement de solidarité HeForShe.

Mme P. MLAMBO-NGCUKA (Directrice exécutive d'ONU Femmes) dit qu'elle se félicite de ce débat, qu'elle espère vif et fructueux, avec un tel rassemblement de parlementaires dont la tâche est de servir les peuples du monde, notamment ceux dont les droits ont besoin de protection et les voix besoin d'être entendues. Les parlements font office de bouclier entre l'ordre et le chaos. Viennent-ils à manquer et c'est la loi de la jungle, toujours funeste pour les femmes et les enfants.

Aussi invite-t-elle les parlementaires à saisir cette occasion : mettre fin à des siècles d'inégalité entre les sexes serait le plus bel hommage aux fondateurs de la démocratie. La moitié des personnes représentées par l'UIP et l'ONU sont des femmes et des filles dont les espoirs et les rêves sont entre les mains de leurs dirigeants et responsables au sein des organisations internationales. Beijing + 20 et les préparatifs du Programme de développement pour l'après-2015 sont l'occasion ou jamais pour ces organismes de marquer l'histoire et de laisser une empreinte dans le monde à venir. La mise en œuvre des OMD a montré quelles mesures doivent être prises pour mettre fin à la pauvreté et à l'inégalité. On sait, désormais, que les objectifs de développement durable resteraient hors d'atteinte sans un chemin clair vers l'égalité entre hommes et femmes. En battant le rappel des représentants de leur pays aux négociations sur les nouveaux objectifs, les parlements pourraient ouvrir une page glorieuse pour l'après-2015. Les parlementaires doivent aussi combler le fossé entre les positions de leur capitale et les électeurs, dont la moitié sont des femmes, car la fracture actuelle pourrait s'avérer coûteuse pour tous les pays.

Le corpus de connaissances collectives aujourd'hui disponibles devrait permettre d'améliorer la vie de l'humanité entière. Le temps est venu de prendre des décisions qui comptent, de faire preuve d'audace, pour que 2030 soit l'année de tous les triomphes. Le Groupe de travail ouvert de l'ONU sur les Objectifs du développement durable a, pour l'instant, décidé de consacrer un objectif, à part entière, à l'égalité entre hommes et femmes et à l'autonomisation des femmes et s'est engagé à faire en sorte que le souci de parité soit pris en compte dans tous les objectifs. Il incombe aux parlementaires de veiller à ce que les objectifs de développement durable, et les cibles y afférentes, évoluent dans la bonne direction pendant les négociations, gardant à l'esprit l'engagement contraignant, pris dans l'introduction de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, largement ratifiée, de garantir aux femmes l'exercice de leurs droits.

Les parlementaires doivent aussi construire et renforcer les cadres juridiques nationaux de manière à intégrer l'égalité des sexes au développement, de sorte qu'elle devienne la règle et non l'exception. La parité doit se retrouver, partout, dans les politiques et l'exécution des engagements doit être pleinement contrôlée. Il faudra marquer le compte à rebours de 2015 à 2030 par des événements annuels illustrant la chute des barrières sur le chemin vers l'égalité entre hommes et femmes, au regard d'objectifs mesurables, convenus lors des négociations, avec la participation des femmes à tous les niveaux de décision, et la parité en ligne de mire.

Lorsqu'il y a un déséquilibre entre hommes et femmes parmi les législateurs, ce défaut se retrouve forcément, au détriment des femmes, dans les lois adoptées, entravant l'épanouissement économique des femmes et les empêchant donc d'apporter une contribution vitale à l'économie mondiale. Il faut abroger les lois discriminatoires afin d'instaurer un environnement propice aux femmes et leur permettant de s'épanouir. Il faudra aussi convenir d'un calendrier au terme duquel la discrimination sexiste devra avoir disparu, sans oublier l'enseignement tiré des OMD : que l'égalité des sexes, l'accession des femmes aux responsabilités et l'exercice, par les femmes et les filles, de leurs droits fondamentaux, sont des conditions préalables à tout progrès.

L'injustice la plus fréquente, la violation des droits de l'homme la plus flagrante – et pourtant tolérée – à savoir la violence à l'égard des femmes, est une pandémie mondiale qui nécessite une action urgente. Là où elle reste impunie, les femmes chercheront en vain l'égalité et l'accès aux responsabilités. Bien qu'elles aient lieu, pour la plupart, au domicile, les violences familiales ne sont réprimées par la loi que dans deux tiers des pays, la législation du tiers restant n'étant que mollement appliquée. Les parlementaires pourraient remédier à la situation en promulguant les lois qui s'imposent et en veillant à leur exécution. Destructeurs pour les victimes, les actes violents ont aussi des conséquences funestes et durables sur les plans social et économique. De plus, dans beaucoup de pays, la protection contre les mariages précoces est dérisoire avec des conséquences dramatiques sur les filles et leurs enfants. Il incombe aux parlementaires de veiller à ce que les violences faites aux femmes ne demeurent pas impunies, en sensibilisant les personnels de police, les agents du système judiciaire, les travailleurs de la santé, les travailleurs sociaux ainsi que les chefs religieux et communautaires.

De leur côté, les hommes et les garçons doivent se faire entendre des auteurs des crimes, et aussi des autorités, en déclarant que ces violences sont inacceptables et criminelles. Aussi, elle

invite les parlementaires à se joindre à la campagne HeForShe, dont le but est de mobiliser, en un mouvement de solidarité, un milliard d'hommes et de garçons sur ce genre de question.

La progression vers l'égalité entre hommes et femmes est marquée par la mise en place de nouveaux textes juridiques et de politiques aux niveaux international et régional, par l'augmentation du nombre de femmes dans les gouvernements, mais c'est dans le secteur privé que les avancées sont les plus lentes. Elle demande instamment aux parlementaires de relire et de mettre à profit la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Ces textes constituent à ce jour la meilleure stratégie de mise en œuvre, une source puissante d'inspiration et d'orientation. Lors de la célébration du vingtième anniversaire de leur adoption, en mars 2015, une compilation des rapports des pays sur la situation actuelle des femmes sera présentée à la 58^{ème} session de la Commission de la condition de la femme et, en septembre 2015 les chefs d'Etat du monde entier seront invités à s'engager en faveur d'un avenir meilleur pour les femmes et à indiquer comment cet engagement sera financé. Pour des raisons d'efficacité, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing seront alignés sur le Programme de développement pour l'après-2015.

L'écart de financement entre hommes et femmes est un problème majeur : moins de 10 pour cent des fonds pour le développement sont destinés aux femmes, bien que celles-ci constituent plus de la moitié de la population mondiale et qu'elles soient confrontées à des difficultés plus grandes. Sans un budget spécifiquement alloué à leur mise en œuvre, les lois n'aident en rien les femmes. C'est la raison pour laquelle ONU Femmes aide les pays à définir des budgets sensibles au genre, en coopération avec la Banque mondiale.

De concert avec l'UIP, ONU Femmes organisera des manifestations tout au long de l'année 2015 et invitera les parlementaires à démolir les barrières structurelles qui perpétuent les inégalités entre hommes et femmes. Elle demande instamment aux parlements d'accueillir des manifestations Beijing + 20 en employant le logo spécialement conçu à cette fin. Elle les invite aussi à réclamer un programme de développement audacieux pour l'après-2015, en veillant à ce que la version finale des nouveaux objectifs tienne suffisamment compte des droits. ONU Femmes espère que sa collaboration avec l'UIP, qui est depuis longtemps un de ses partenaires majeurs, ira en se renforçant. Ensemble, ces deux organisations peuvent faire en sorte que l'an 2030 marque la fin de la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes.

Le PRESIDENT remercie Mme Mlambo-Ngcuka de son allocution et donne la parole à l'assistance.

Mme M.N. MENSAH-WILLIAMS (Namibie) dit que la coopération entre ONU Femmes et l'UIP est extrêmement précieuse, de même que le soutien qu'elle accorde au Comité de coordination des femmes parlementaires. De très nombreux délégués hommes de tous âges ont déjà adhéré à la campagne HeForShe, que les Membres de l'UIP feront connaître, chacun dans son pays, afin de mobiliser en prévision de l'examen Beijing + 20. Tout le travail accompli pour instaurer l'égalité entre hommes et femmes dans le Secrétariat de l'UIP porte enfin ses fruits. Désormais, l'Organisation s'efforce de promouvoir ce même objectif auprès de ses Parlements Membres.

Mme D. PASCAL-ALLENDE (Chili), souhaitant la bienvenue à la Directrice exécutive d'ONU Femmes à la suite de sa propre compatriote, Mme Michelle BACHELET, dit que le Chili est en train de créer un ministère de la Femme et de l'égalité des sexes. Une nouvelle loi électorale est en cours de préparation au Parlement, dans le but de porter la proportion des femmes parlementaires à 40 pour cent du total. Les jeunes parlementaires hommes du Chili ne manqueront pas de se joindre à la campagne HeForShe.

Mme R. KADAGA (Ouganda) dit que la manifestation parlementaire annuelle, à l'occasion de la 58^{ème} session de la Commission de la condition de la femme, sera une excellente occasion pour que les femmes parlementaires fassent entendre leur voix. Etant donné qu'elles jouent un rôle fondamental pour l'épanouissement des femmes, elle appelle à faire feu de tout bois. Les préparatifs battent leur plein en vue de Beijing + 20 et des discussions sur le Programme de développement pour l'après-2015 sont en cours avec toutes les parties prenantes. La campagne HeForShe sera également marquée en Ouganda.

Mme G.D.V. REQUENA (Venezuela), remercie ONU Femmes du soutien qu'elle apporte à la cause de la parité. Elle ajoute, cependant, que des paradigmes patriarcaux restent profondément ancrés dans beaucoup de sociétés et doivent être déconstruits dans le cadre d'une

mutation culturelle. L'égalité entre hommes et femmes ne peut être instaurée par les seules lois et l'égalité des chances n'existera vraiment que du jour où les tâches ménagères seront démocratiquement partagées. Dans son pays beaucoup a été fait en faveur des femmes depuis la révolution, mais les coutumes traditionnelles restent tenaces et font obstacle. Il faut donc réfléchir à la modification des modèles perpétués par le système éducatif.

Mme A. ALQUBAISI (Emirats arabes unis) fait remarquer que les inégalités entre hommes et femmes varient d'un pays à l'autre, chacun a ses propres préoccupations et fixe ses priorités en conséquence, notamment sur la base de sa culture locale. Etant donné que la région arabe reconnaît aux Emirats arabes unis le mérite de remédier aux inégalités entre les sexes et d'avoir considérablement avancé vers l'égalité entre hommes et femmes, son pays est bien placé pour aider les autres pays de la région dans ce domaine.

M. W. MARK (Trinité-et-Tobago)

suggère qu'il vaudrait mieux proposer des services de médiation et de réinsertion, estimant que ce serait plus utile que la répression dans les cas de violences familiales. La médiation permet davantage de préserver la famille que les tribunaux qui peuvent avoir des conséquences négatives.

Mme W. NOWICKA (Pologne) pense, elle aussi, qu'il faudra persévérer au-delà de 2015 pour obtenir la mise en œuvre complète des engagements contractés vingt ans auparavant à Beijing, car l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes n'a pas été atteint. Elle invite l'UIP à poursuivre son action en coordination avec les gouvernements.

Mme B. MBETE (Afrique du Sud) dit qu'il serait dangereux de ne pas réprimer les violences familiales sous prétexte d'éviter les conséquences négatives d'une action en justice. Une telle décision pourrait servir d'excuse aux actes de violence. La violence est la violence et il ne faut pas faire preuve de laxisme envers ses auteurs, dont les actes doivent être considérés comme des crimes. L'Afrique du Sud continuera à œuvrer dans ce sens.

Mme P. MLAMBO-NGCUKA (Directrice exécutive, ONU Femmes) remercie l'UIP de sa collaboration avec ONU Femmes et les participants pour leurs encouragements. Pour répondre à ces remarques, elle dit qu'elle espère qu'ONU Femmes ouvrira bientôt un bureau en Namibie, pays qu'elle salue pour le soutien déterminant qu'il a apporté à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, et qui a accueilli une manifestation de haut niveau, sur l'amélioration de la contribution des femmes à la paix et à la sécurité, en marge de la récente 69^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies. En 2015, Mme Bachelet qui l'a précédée à son poste et qui reste très attachée à ONU Femmes, accueillera une manifestation Beijing + 20 de haut niveau au Chili.

Pour ce qui est de l'importante question de l'éducation des filles, le Programme de développement pour l'après-2015 devra aller au-delà du primaire et du secondaire, mettant l'accent sur l'éducation et sur le respect des droits. En effet, il faut absolument lutter contre les préjugés sexistes par l'éducation. ONU Femmes, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), s'attache à intégrer dans le futur agenda un programme sur l'éducation visant à apprendre aux garçons et aux filles le respect mutuel dès leur plus tendre enfance. Elle approuve les propos tenus sur la nécessité de concentrer les efforts sur les difficultés locales propres à chaque pays.

Elle convient que la médiation doit, en principe, être encouragée dans les cas de violences faites aux femmes, mais la réalité est que la grande majorité des femmes concernées sont agressées dans leur domicile et que les auteurs de ces actes échappent trop souvent à la justice. Beaucoup de ces femmes connaissent ensuite de longues dépressions et se retrouvent parfois en danger de mort, avec leurs enfants qui, ayant été témoins de ces violences, transmettent le traumatisme à la prochaine génération. Dans ce type de situations, qui ont aussi des conséquences sur le reste de la société, la médiation peut laisser croire que les violences faites aux femmes sont tolérées et que les poursuites en justice ne viennent qu'en dernier recours. Or, c'est le contraire qui doit prévaloir, l'application de la loi est indispensable car elle permet aux femmes de bénéficier de la protection et du soutien nécessaires.

En conclusion, elle invite les Membres à assister à la 58^{ème} session de la Commission de la condition de la femme, afin de dresser le bilan de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, 20 ans après leur adoption.

Le PRESIDENT remercie Mme Mlambo-Ngcuka pour son excellente intervention et de sa réponse au riche débat qu'elle a suscité.

Débat général sur le thème :
Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes

Reprise du débat

M. A. ELA NTUGU NSA (Guinée équatoriale) fait état des résultats obtenus par son pays en matière d'égalité et de respect mutuel entre hommes et femmes. Un service ministériel a été chargé de la promotion des droits des femmes et de leur intégration sociale. Pour mieux lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Guinée équatoriale a ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique; adhéré aux principales conventions internationales y afférentes et lancé des programmes en faveur des droits des enfants et de la parité. Ainsi, elle a jeté les bases de l'égalité dans la société. Une campagne de sensibilisation aux violences faites aux femmes a été lancée pour prévenir ces actes et en réduire l'incidence.

Des réformes constitutionnelles ont récemment été effectuées pour favoriser l'émancipation des femmes, si bien que le Sénat de son pays est actuellement présidé par une femme et que les dirigeantes de petites entreprises peuvent désormais obtenir des prêts avantageux. Il appartient aux parlements de promulguer des lois soutenant les femmes et leur permettant de s'épanouir pleinement.

Il souscrit à la Déclaration adoptée par la 9^{ème} Réunion des Présidentes de parlement, tenue à Genève les 4 et 5 septembre 2014, sur l'enlèvement des 273 collégiennes par Boko Haram et les crimes hideux perpétrés contre les femmes et les filles dans les pays en proie à des conflits. Enfin, il rappelle les efforts déployés par son pays pour industrialiser son économie et assurer l'avenir.

Mme Y. FERRER GÓMEZ (Cuba) dit que, pour préserver les acquis de la lutte contre les discriminations et des violences sexistes et pour progresser encore, il faut de la volonté politique, des stratégies et des programmes plus efficaces et mieux financés. Si on veut mettre un terme à ces fléaux et permettre aux femmes d'exercer leurs droits fondamentaux, il faut aussi une action internationale intégrée, dans l'esprit du triptyque de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix.

Les violences sexistes augmentent avec la hausse des violences en général. Le bellicisme, le pillage des ressources doivent être arrêtés, de même que les interventions, qui se multiplient au mépris des souverainetés nationales et du droit international; ou encore les bombardements de territoires et la déstabilisation pratiqués par certaines puissances occidentales aux quatre coins du monde et dont les premières victimes sont invariablement des femmes et des enfants. Les parlements doivent ériger en priorité la levée des obstacles empêchant le plein exercice de tous les droits. Cuba a, depuis longtemps, fait de cet objectif un principe et un cap, accordant la plus haute importance au rôle des femmes dans la société. Ces dernières représentent actuellement près de la moitié de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, présidée par une femme, et plus de 40 pour cent des membres du Conseil d'Etat, qui a deux vice-présidentes.

Par ailleurs, les femmes contribuent grandement à la vie économique, sociale et culturelle de Cuba et les lois relatives à leurs droits sont continuellement mises à jour. Des difficultés subsistent, cependant, pour ce qui est de l'élimination complète de toutes les formes de discrimination et de violences sexistes. Mais la pire des violences infligées aux femmes cubaines découle de l'interminable blocus imposé au pays par les Etats-Unis d'Amérique. Elle exprime la reconnaissance de sa délégation pour l'immense solidarité parlementaire, avec Cuba, appelant à la levée de ce blocus et à la libération des trois membres des Cuban Five injustement emprisonnés aux Etats-Unis.

M. N. ESSÉD (Parlement arabe) dit que tous les membres du Parlement arabe sont conscients de l'importance du thème. Le Parlement arabe a, d'ailleurs, consacré divers séminaires et ateliers aux questions concernant les femmes et il est en train de rédiger une charte arabe sur leurs droits. Par l'ampleur des destructions physiques qu'elle a causées, la toute dernière agression israélienne contre le peuple palestinien de Gaza, notamment les crimes contre des femmes, des enfants et des vieillards, figure au rang des affronts les plus les plus cinglants à l'humanité en général et aux droits des femmes en particulier. Toute personne de bonne volonté doit demander que les auteurs de ces crimes contre l'humanité comparaissent devant la justice

internationale. La décision sage par laquelle la Suède a reconnu l'Etat de Palestine est saluée à sa juste valeur, comme le vote du Parlement du Royaume Uni en faveur d'une telle reconnaissance.

Les femmes arabes sont tenues en haute estime pour leurs sacrifices, leur lutte et la détermination avec laquelle elles affrontent les souffrances que leur imposent les drames qui déchirent actuellement tant de régions arabes. Il faut agir davantage pour les sortir du cycle de désespoir et leur donner les moyens de construire un avenir. Encore plus déterminé à servir la paix, la démocratie, l'égalité et le développement, le Parlement arabe entend marcher de concert avec l'UIP vers ces objectifs communs. De même, il réitère sa volonté d'éradiquer le terrorisme dont la menace plane, plus sombre que jamais, sur la paix et la sécurité mondiales, et il est prêt à se joindre aux actions visant à exaucer les aspirations des peuples à la liberté, à la justice et à une vie digne.

Point 7 de l'ordre du jour

Débat en séance plénière sur le point d'urgence :

Favoriser une riposte internationale immédiate et énergique face à l'épidémie d'Ebola et adopter des lois permettant de répondre et de se préparer efficacement aux épidémies d'Ebola et d'autres maladies infectieuses : le rôle des parlements.

Le représentant de l'INDE, ouvrant le débat, dit que l'épidémie sans précédent d'Ebola dans les pays d'Afrique de l'Ouest est extrêmement inquiétante. Elle est annonciatrice d'une catastrophe humanitaire aux lourdes conséquences économiques, politiques et sécuritaires pour la région et au-delà. Il exprime son soutien à l'action internationale, menée notamment par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), pour faire face à la situation en déclarant une urgence de santé publique de portée internationale et en déployant la Mission des Nations Unies pour la lutte contre Ebola (UNMEER). L'envoi sur place de personnel médical bien formé pose de grandes difficultés logistiques, et la mobilisation de financements durables destinés aux fournitures de base est une tâche tout aussi titanesque. L'Inde qui a des liens de solidarité historiques avec le peuple africain, notamment des relations commerciales et culturelles profondes, a annoncé une contribution de 10 millions de dollars E.-U. au Fonds des Nations Unies destiné à lutter contre le virus Ebola, et l'attribution de 2 millions de dollars supplémentaires pour l'achat d'équipements et de tenues de protection. Sa délégation soutient l'action collective visant à renforcer la réaction internationale à la crise d'Ebola dans toutes ses dimensions. C'est le virus, et non les pays touchés, qui doit être isolé.

M. J. VERSTREKEN (Belgique) insiste lui aussi sur la nécessité de l'aide et du soutien internationaux et rend un hommage appuyé aux équipes de secours nationales et internationales qui combattent l'épidémie sur le terrain. La lenteur de la réaction internationale et le temps perdu pour formuler une stratégie coordonnée sont éminemment regrettables. Les organismes compétents de l'ONU, notamment l'OMS, doivent être les chefs de file des mesures internationales face à l'épidémie. Les Etats et les donateurs internationaux doivent mobiliser sans délai les ressources financières, médicales et militaires et les déployer sur le terrain, en assurant la protection des personnels médicaux en contact avec les malades d'Ebola. Les acteurs régionaux et autres doivent redoubler d'efforts pour sensibiliser l'opinion au virus, appliquer les protocoles nécessaires de sécurité et de santé et contrer la désinformation. Quant à l'industrie pharmaceutique, elle doit mettre au point les médicaments et vaccins nécessaires, ce qui veut dire que la prévention, tant de santé publique que des crises, doit être au cœur de la coopération pour le développement.

Mme M.C. DIKGALE (Afrique du Sud) déclare qu'il est grand temps d'agir; le virus Ebola a déjà fait 4 000 morts. C'est maintenant une pandémie qui menace l'économie des pays d'Afrique de l'Ouest touchés et la sécurité du monde, et qui jette une lumière crue sur les faiblesses du continent : manque d'infrastructures et de ressources. Le Gouvernement sud-africain s'est engagé à maintenir son aide aux pays frappés et la communauté internationale devrait en faire autant si on veut contenir le virus, car ce dernier est une menace pour la santé mondiale et un problème pour tous.

Lord CHIDGEY (Royaume-Uni) dit que, la veille même, son Parlement a été informé de la réponse du Gouvernement de son pays à l'épidémie par le Secrétaire d'Etat à la santé, qui a été auditionné en détail et invité à rendre compte aux parlementaires. Sachant que les Etats-Unis ont pris les choses en main au Libéria, et la France en Guinée, le Royaume-Uni a pris la direction de la

campagne contre Ebola en Sierra Leone, où il a installé un centre de 92 lits et en soutient plus de 700 autres dans le reste du pays, collaborant avec l'OMS pour former plus de 120 professionnels de la santé par semaine à la lutte contre Ebola. En outre, le Royaume-Uni a envoyé sur place un navire de la Royal Navy et, au total, 750 militaires et sa contribution financière s'élève à 120 millions de livres britanniques. Enfin, il se dit extrêmement fier des quelque 800 volontaires de son pays qui se dévouent sur place.

Dans les pays touchés, des villages entiers où la vie était déjà difficile, sont en passe d'être anéantis par l'épidémie. Les parlements peuvent apporter une contribution vitale, au plan local, en travaillant avec la société civile et l'OMS et en soutenant les organisations concernées. Mais le plus important est qu'ils demandent des comptes à leur gouvernement pour qu'il soit à la hauteur des meilleurs exemples internationaux; qu'il informe et protège ses citoyens.

M. H.N.W. MUHAMMAD (Indonésie) insiste sur le péril que représente l'épidémie d'Ebola pour la communauté mondiale, au point que l'OMS l'a qualifiée d'urgence de santé publique de portée internationale. Il faut maintenant accorder toute l'attention nécessaire aux dimensions humaine et sociale de cette épidémie, à savoir l'éducation des collectivités, les prestations de santé et le caractère démocratique de la mobilité et de la sécurité publique, sans oublier l'organisation, la logistique et la gestion. Les pays affectés doivent agir sur tous les fronts pour surmonter cette crise de santé publique et bien informer l'opinion pour éviter la transmission du virus. Il faut étudier des mesures concrètes d'aide à ces pays, de manière globale, dans des organisations telles que l'UIP, sans oublier de solliciter le secteur privé afin de renforcer les systèmes de santé. La législation est vitale, par ailleurs, si on veut assurer le bon fonctionnement des systèmes de santé.

M. C. ZERPA (Venezuela) dit que les reportages des médias rappellent, s'il le fallait, la portée mondiale de l'épidémie à laquelle il faut répondre par une action mondiale, rapide et coordonnée. Son Parlement est solidaire des peuples des pays touchés, où beaucoup ont perdu des êtres chers. Mais le virus montre aussi la fragilité de leurs systèmes de santé. Aussi les pays développés, en particulier, doivent-ils accorder toute l'attention voulue à cette urgence. Les organisations internationales doivent, de leur côté, assumer leurs responsabilités en levant les obstacles à la fourniture d'aide médicale aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables. C'est à l'OMS qu'il revient de superviser la recherche d'un vaccin contre Ebola.

Le Venezuela a fait don de 5 millions de dollars E.-U. à la recherche sur Ebola et son Président doit assister au Sommet des chefs d'Etat de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA), qui se tiendra très prochainement sur cette épidémie, à Cuba. Ce dernier pays, et c'est à son honneur, a dépêché plusieurs centaines de professionnels de la santé pour aider les peuples affectés. Ebola n'est pas qu'un problème local; il faut donc lui apporter une réponse mondiale.

M. M. LUNGU (Zambie) dit que la déclaration d'Ebola comme urgence de santé publique de portée internationale, par l'OMS, met les 194 signataires du Règlement sanitaire international dans l'obligation de prendre des mesures de prévention, de surveillance, de contrôle et de réaction. Le Conseil de sécurité de l'ONU a déclaré l'épidémie d'Ebola une menace pour la paix et la sécurité mondiales et l'UNMEER a été mise en place à Accra, au Ghana, avec mandat d'arrêter l'épidémie, de traiter les malades et d'assurer les services essentiels, de manière à préserver la stabilité et à empêcher l'apparition de nouveaux foyers. Dans les régions à haut risque, des collectivités déjà très démunies n'ont toujours pas accès à ces services, alors qu'elles manquent de nourriture, de sécurité et ont perdu leurs moyens de subsistance. Les services de santé sont dans l'obligation de refuser les personnes souffrant d'autres maladies qu'Ebola. Bref, Ebola a des conséquences beaucoup plus profondes qui se répercutent sur la vie sociale et économique, poussent les prix à la hausse et fragilisent la situation fiscale des pays concernés. Une intervention internationale est urgente et vitale si on veut empêcher une propagation rapide d'Ebola et d'autres maladies infectieuses.

M. M.A.H. AL AMIN (Soudan) dit que, faute d'une action rapide contre le dangereux virus Ebola, il y aurait des conséquences désastreuses pour des pans entiers de l'humanité, notamment en Afrique, où la transmission du virus est facilitée par des modes de vie traditionnels dans lesquels les contacts rapprochés avec les malades sont naturels. Il faut donc impérativement donner aux pays touchés les ressources leur permettant de remédier à la situation et, avant tout, les sérums et médicaments nécessaires à l'endigement du virus, aussi vite que possible. Les pays concernés et les organisations internationales compétentes en matière de santé doivent coordonner leurs actions à cette fin.

Mme E.M. CHILENJE NKHOMA (Malawi) dit que son pays soutient pleinement l'action internationale contre la propagation du virus Ebola qui représente une menace mondiale, notamment en raison de ses répercussions économiques. L'aide internationale sur le plan de la prévention est donc plus que souhaitable. Le gouvernement de son pays œuvre sans relâche pour mettre à disposition des tests de dépistage à tous les points frontières et s'est engagé à ne restreindre en rien les voyages ou les activités commerciales, sauf s'ils concernent des individus dont la contamination par Ebola est confirmée ou suspectée, ou qui ont été en contact rapproché avec des malades d'Ebola.

M. E.H.D. SYLLA (Guinée), insistant sur le caractère mondial de la menace, dit que le virus ne respecte pas les frontières nationales. La maladie ne se contente pas de prélever son tribut de vies humaines, elle détruit aussi la vie quotidienne qui devient, dans les pays touchés, de plus en plus difficile et précaire : des écoles, des hôpitaux et des dispensaires ne fonctionnent plus et la situation économique s'aggrave de jour en jour. Il exprime sa reconnaissance pour l'aide internationale, multilatérale et bilatérale accordée à ces pays, dont la Guinée, et remercie les professionnels de santé sur le terrain, qui risquent leur vie pour en sauver d'autres. Les institutions et les organisations non gouvernementales (ONG) de Guinée font face à la maladie au mieux de leurs possibilités logistiques, techniques et financières limitées, notamment en sensibilisant l'opinion et en mettant en place des centres de traitement d'Ebola aux frontières avec le Libéria et la Sierra Leone. Il faudrait, cependant, renforcer rapidement la réaction internationale afin de sauver autant de vies que possible.

Mme C. MANDI MANDITAWPEI (Zimbabwe) dit qu'elle pense, elle aussi, que la solidarité internationale est indispensable dans la lutte contre l'épidémie soudaine d'Ebola qui est une source d'inquiétude pour tous. La nature hautement infectieuse de cette maladie la distingue de toutes les autres, même du VIH/sida, en ce sens que tout contact avec des malades d'Ebola doit être évité. Des recherches doivent être effectuées d'urgence pour améliorer le diagnostic et le traitement, ainsi que le pronostic, sachant que des malades meurent souvent sans soins médicaux, en raison de la stigmatisation dont ils font l'objet et de la peur qu'inspire tout contact avec la maladie. Les financements qui vont actuellement à des guerres conventionnelles devraient être redirigés vers la lutte contre l'épidémie avant qu'elle ne dévore des vies innombrables.

M. D. BAKER (Trinité-et-Tobago) évoque la catastrophe qui pourrait frapper de petits Etats insulaires comme le sien en cas d'évènement empêchant les systèmes de transport internationaux d'amener vers ses rivages les millions de touristes dont dépend leur développement durable. Son pays a chargé ses réseaux de santé locaux d'informer le public des risques dus à Ebola et à d'autres virus, et il est en train de former ses équipes médicales et ses services de l'immigration à la gestion d'épidémies virales. Il a acheté de tests de dépistage et des tenues supplémentaires de protection et a restreint les voyages non essentiels vers les régions à haut risque.

Les parlementaires sont tenus d'exiger collectivement une réaction plus énergique au problème mondial que représente l'épidémie d'Ebola et de soutenir l'OMS et l'ONU en consacrant plus de ressources financières, humaines et médicales à l'aide aux pays touchés. Il faut créer un fonds international pour la mise au point rapide d'un vaccin précoce et l'offre, entre autres, de solutés intraveineux, de lits et de tenues de protection aux pays touchés. Trinité-et-Tobago entend prendre sa part de l'action internationale d'urgence face à l'épidémie d'Ebola.

Mme R. KADAGA (Ouganda) remercie ceux qui se sont mobilisés contre l'épidémie d'Ebola mais ajoute que, malgré leur aide, la situation reste grave. Rappelant que le personnel médical du Libéria menace de faire grève, elle demande à la communauté internationale de financer une augmentation de salaire afin d'améliorer la sécurité financière de ces travailleurs, sachant que beaucoup d'entre eux ont succombé à Ebola dans l'exercice de leur devoir et que leurs familles méritent quelque indemnité. Les médicaments à l'essai sur des malades en dehors des pays affectés doivent être mis à disposition de ces pays et les dirigeants du monde devraient se réunir pour discuter des moyens de faire face à la menace.

Les hôpitaux ne fonctionnent plus et les malades atteints d'autres maux qu'Ebola, même les femmes enceintes et les enfants, sont privés de soins essentiels. Il y a un besoin urgent de personnels médicaux, d'hôpitaux de campagne et de financements supplémentaires pour répondre à la crise. Il faut, notamment, effectuer rapidement et efficacement des recherches pour trouver des traitements curatifs. En attendant, il s'agit de gérer la maladie et l'accès aux services médicaux publics doit être assuré.

Mme Y. FERRER GÓMEZ (Cuba) abonde dans ce sens : il faut agir rapidement face à l'épidémie. Elle ajoute que Cuba a dépêché plusieurs centaines de professionnels pour aider les pays touchés. Cette action est dictée par l'idéal de partage et c'est la raison pour laquelle Cuba offre un soutien médical et d'autres formes d'aide à l'Afrique depuis plus d'un demi-siècle. La bataille contre Ebola est l'affaire de tous les parlements et des Etats Membres de l'ONU, notamment ceux qui possèdent des ressources importantes. Ainsi, ils rembourseraient la dette qu'ils ont envers les peuples de l'Afrique.

M. M.H. RAMLI (Malaisie), rappelant que l'épidémie actuelle se traduit par un taux de mortalité de 50 pour cent, lance une mise en garde : une catastrophe de santé publique aussi grave peut facilement se transformer en pandémie. De fait, il y a déjà eu des cas d'Ebola hors d'Afrique. Il faut donc impérativement des moyens épidémiologiques et cliniques puissants et des tests de dépistage récents aux frontières, vu qu'il y a des va-et-vient incessants pour des raisons commerciales ou touristiques. Les soins doivent aussi être prodigués en milieu totalement stérile car les risques seraient, sinon, mortels pour les personnels qui doivent bénéficier de tenues appropriées et bien équipés pour remplir leurs fonctions. L'OMS est le chef de file tout indiqué pour fournir ce soutien, notamment en lançant rapidement des recherches pour mettre au point un vaccin.

M. G.B.K. MEHR (Pakistan) note lui aussi le taux de mortalité sans précédent de cette résurgence d'Ebola et dit que les cas survenus en Espagne et aux Etats-Unis montrent que, nonobstant les mesures préventives, aucun pays n'est à l'abri. Etant donné les symptômes non spécifiques de la maladie, toutefois, ces mesures restent la seule ligne de défense faute de vaccin et de traitement curatif. L'épidémie expose aussi la fragilité des systèmes de santé et les implications qu'elle peut avoir pour le monde entier. Il faut donc que le monde entier s'engage à agir rapidement pour contenir l'épidémie, afin d'éviter de très lourdes conséquences économiques et autres pour l'ensemble de l'Afrique.

L'OMS a assumé la direction de l'assistance aux pays touchés, coordonnant l'action de l'ensemble des parties prenantes, en coopération avec les agences d'aide d'urgence et la société civile. Il faut renforcer les infrastructures de santé et la stabilité économique des pays affectés. Quant aux pays disposant du savoir-faire nécessaire, ils doivent être assurés des ressources permettant de trouver un traitement curatif. Les pays touchés ont également besoin de financements pour bénéficier de centres de traitement, de médicaments abordables et d'un personnel de santé qualifié. A l'ère de la mondialisation, aider les autres à éviter de tels périls, c'est s'aider soi-même.

Le PRESIDENT annonce qu'un comité de rédaction sera chargé de formuler la version finale d'un projet de résolution sur ce point. Ce comité sera constitué de membres des délégations suivantes : Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Soudan et Zambie pour le Groupe africain; Cambodge et République islamique d'Iran pour le Groupe Asie-Pacifique; Equateur et Mexique pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes; Belgique et Suède pour le Groupe des Douze Plus.

La séance est levée à 12 h.35.

Séance du mardi 14 octobre

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.05 sous la présidence de M. A. Radi, Président de l'Union interparlementaire (UIP).

Le PRÉSIDENT présente la publication conjointe de l'UIP et du HCR intitulée *Nationalité et apatridie : Un guide pour les parlementaires*, tout juste mise à jour. L'apatridie est un phénomène de grande ampleur, qui touche presque 11 millions de personnes dans le monde, dans leur majorité des enfants. Aborder cette question amène logiquement à la question de la souveraineté de l'Etat. Les personnes apatrides sont privées de leurs droits civils fondamentaux, notamment le droit d'aller à l'école, de louer ou posséder un logement, de travailler, de se marier et de voyager. Le droit à une nationalité ouvre donc la possibilité de jouir de ses droits fondamentaux. L'apatridie s'explique par diverses raisons, qui ne sont pas des fatalités. Une femme ne pouvant transmettre sa nationalité à son conjoint ni à ses enfants dans un nombre encore important de pays, cette question est aussi liée à celle de la discrimination dont sont victimes les femmes. S'attaquer à l'apatridie signifie donc lutter pour l'égalité des sexes. Le Président se félicite du partenariat fructueux et de qualité unissant le HCR à l'UIP.

Une vidéo sur l'apatridie est diffusée.

M. M. MANLY (HCR) explique que l'apatridie est un phénomène planétaire. La majeure partie des apatrides vivent dans leur pays de naissance et celui de leurs parents, mais ne peuvent y exercer leurs droits fondamentaux faute de nationalité. Le HCR collabore avec les Etats pour trouver des solutions à ce problème et a élaboré dans ce cadre, en collaboration avec l'UIP, un guide à l'intention des parlementaires traitant de cette question. Ce guide contient des exemples de mesures prises par les parlements du monde entier. Les Etats étant les maîtres en matière de nationalité, l'apatridie est par conséquent une question de législation à l'égard de laquelle les parlements jouent un rôle fondamental. Ce guide est un outil précieux, dont la publication a coïncidé avec le lancement de la campagne du HCR visant à éradiquer en dix ans le phénomène de l'apatridie, qui invite les Etats à prendre des mesures venant en aide aux apatrides vivant sur leur territoire et à éviter que de nouveaux cas ne se présentent. Il est essentiel que les parlementaires s'engagent dans ce domaine en amendant la législation de façon à faciliter l'acquisition de la nationalité et à permettre aux enfants de l'acquérir à la naissance. M. Manly recommande aux pays d'adhérer aux deux conventions des Nations Unies sur l'apatridie et de prendre contact avec les bureaux du HCR à l'échelle locale pour discuter de la possibilité de traduire le guide dans les différentes langues nationales, ce qui le rendrait plus accessible aux parlementaires.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes*

Reprise du débat

M. M. PAYMAR, Député de la Chambre des Représentants du Minnesota (Etats-Unis d'Amérique) présente le modèle de Duluth, solution communautaire à la violence domestique adoptée dans le monde entier. Le fondement de ce modèle est la sécurité des victimes, au centre de toutes les mesures. Il s'appuie également sur d'autres principes, parmi lesquels le financement adéquat des mesures de soutien requises, l'instauration de politiques misant sur la dissuasion en veillant à ce que les coupables soient arrêtés et poursuivis, la condamnation à des peines significatives offrant aux condamnés la possibilité de se réinsérer et le rôle de supervision confié aux ONG. La reddition de comptes constitue l'un des éléments clés du modèle, qui repose également sur la mise en œuvre d'une législation ferme. De surcroît, les services à la disposition des victimes de violences domestiques et sexuelles sont dans un grand nombre de pays limités, voire inexistants. Les victimes sont souvent déconsidérées et rejetées et hésitent à faire intervenir la police. Les normes sociales peuvent évoluer lorsque la collectivité les remet en cause. Il est à déplorer que des institutions publiques telles que l'église, l'enseignement public et les milieux sportifs, voire les familles elles-mêmes, ferment volontiers les yeux sur la violence subie par les femmes. Dès leur plus jeune âge, les garçons sont bombardés de messages conditionnant leurs

attentes en matière de relations intimes. Les dirigeants de la communauté doivent briser le silence qui entoure cette question et lancer avec les garçons et les hommes un dialogue portant sur l'égalité des sexes, la résolution pacifique des conflits et l'instauration de relations sexuelles harmonieuses. Les violences sexuelles ont un coût physique, psychologique et financier considérable, mais la prévention est mal financée. L'éradication et la prévention des violences fondées sur le genre doivent être considérées comme une priorité à l'échelon parlementaire.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande), soulignant que son pays arrive en tête de l'indice mondial de l'écart entre les genres (Global Gender Gap Index) pour la cinquième année consécutive, déclare que ce beau résultat ne doit pas faire oublier les zones d'ombre, notamment le nombre limité de femmes occupant des postes à responsabilité et la nécessité d'aider les femmes à concilier vie familiale et professionnelle. Le monde est de plus en plus complexe et la méfiance à l'égard des systèmes de représentation démocratique ne fait que croître. Mme Jónsdóttir cite un article publié dans la revue *The Economist*, intitulé *What's gone wrong with democracy?*, qui explique pourquoi ce mode de gouvernement de l'Etat est en train de périr. Il faut que l'UIP se penche sur cette importante évolution afin de trouver des solutions acceptables pour tous et de faciliter leur mise en œuvre. La démocratie peut se décliner de bien des façons et il convient de tenir compte de la situation des différents pays. Outre la nécessité d'une plus grande transparence, d'une meilleure reddition des comptes et d'une efficacité accrue, ainsi que d'un partage plus équitable du pouvoir, l'article conclut qu'il faut mettre un terme aux promesses irréalistes et à l'influence financière exercée dans l'ombre par les grands donateurs privés. La démocratie arrive à un tournant, le système existant étant devenu excessivement complexe et rigide. Elle invite ses collègues parlementaires à faire leur maximum pour prouver l'importance qu'ils accordent à l'UIP en mettant en œuvre ses résolutions. Enfin, elle propose que l'UIP accepte en qualité d'observateurs ce qu'il est convenu d'appeler les Nations sans Etat, afin de faciliter la circulation de l'information concernant ces nations.

Mme D. PASCAL-ALLENDE (Chili) fait remarquer que la violence subie par les femmes plonge ses racines dans des pratiques culturelles que la législation n'a pas réussi à éradiquer. Les divers accords internationaux traitant de cette question ont contribué à l'adoption d'une terminologie commune facilitant la lutte en faveur de l'égalité des sexes et ayant permis de prendre conscience du rôle fondamental joué dans ce domaine par les parlementaires en tant que responsables de l'élaboration des lois et des politiques publiques. Le travail réalisé par les parlements en collaboration avec l'UIP est également de la plus haute importance, tout particulièrement pour sensibiliser les populations aux inégalités au sein des instances législatives. Le Chili a donné la priorité à l'adoption de politiques destinées à faciliter l'intégration des femmes sur le marché du travail, notamment en prolongeant à six mois le congé parental et en permettant de le scinder entre les deux parents. Des lois luttant contre la violence et les abus sexuels perpétrés dans le milieu familial ont été adoptées afin de faire reculer la violence fondée sur le genre et le féminicide est désormais un délit pénal. La violence subie par les femmes est une question d'ordre social et il faudra impulser un changement radical des mentalités grâce une action éducative et à la compréhension de la signification réelle du terme "égalité". Malgré les nombreux instruments internationaux traitant de la violence à l'encontre des femmes, cette violence perdure dans toutes les sociétés. Il est donc indispensable que l'Exécutif et le Législatif collaborent pour faire évoluer les mentalités et adopter les réformes législatives requises pour atteindre l'objectif de l'égalité hommes-femmes. Il faut que les parlements deviennent des institutions sensibles au genre pour garantir l'institutionnalisation de mécanismes permettant de réformer les lois et d'en créer de nouvelles dans le but d'instaurer des sociétés enfin libérées du machisme, de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes.

Mme I. ALWAZIR (Palestine) fait remarquer qu'un grand nombre d'hommes étant enlevés, incarcérés, mis au chômage ou finissant handicapés, les Palestiniennes assument en général de lourdes responsabilités. La misère et le chômage font des ravages et de nombreuses personnes ont perdu leur maison ou leur terre, ce qui met les femmes à rude épreuve. Il existe certes des cas de violences domestiques dans le pays, mais c'est un autre type de violence que l'occupation israélienne inflige aux Palestiniennes, qui ne sont pas libres de voyager, de s'instruire ni d'exercer le métier de leur choix. Il a récemment été établi que la situation qui règne dans leur pays nuit aux Palestiniennes, victimes de harcèlement et de mauvais traitements, tout particulièrement aux postes frontières. De surcroît, les femmes incarcérées dans les prisons israéliennes sont souvent harcelées sexuellement et menacées de viol. Les mesures récemment prises par Israël ont été condamnées par le Conseil de sécurité de l'ONU et Mme Alwazir invite tous les pays à contribuer à

protéger son peuple en mettant en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité se rapportant à ces questions. Elle exprime sa satisfaction au sujet du vote ayant eu lieu la veille au Parlement britannique, qui a décidé de reconnaître l'Etat palestinien dans le cadre d'une solution envisageant la création de deux Etats et invite les autres pays à suivre cet exemple.

Mme U. KARLSSON (Suède), soulignant le caractère alarmant des chiffres relatifs aux droits des femmes à l'échelle mondiale, déclare que le temps du changement est venu. Le monde d'aujourd'hui compte plus de jeunes qu'à aucun autre moment de son histoire. Il y va de la responsabilité des parlements de veiller à ce que tous ces jeunes gens puissent faire valoir leur droit à l'éducation, à un emploi correct et à une vie digne. Les droits en matière de santé sexuelle et reproductive doivent être respectés et préservés. Les jeunes doivent avoir le droit de tomber amoureux de qui bon leur semble et de décider ou non d'avoir des enfants. Le développement durable exige l'accès à des services visant à assurer la santé sexuelle et reproductive. L'égalité des sexes relève des droits fondamentaux et la participation de tous, hommes et femmes, est exigée pour atteindre un tel objectif. Mme Karlsson évoque la Déclaration de Stockholm en vertu de laquelle son pays s'est engagé à mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014, document d'importance fondamentale prévoyant notamment de fixer à 18 ans l'âge minimum du mariage, de décriminaliser l'avortement, de respecter le droit de tous les enfants à bénéficier d'une éducation sexuelle exhaustive et d'éradiquer les mutilations génitales féminines. Ce document indique clairement que le droit à la santé sexuelle et reproductive doit figurer dans le programme d'action de l'après-2015. Elle invite tous les pays à participer à ce mouvement et à fonder leurs efforts sur cette déclaration.

M. W. Mark (Trinité-et-Tobago), Vice-Président de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

Mme W. NOWICKA (Pologne) rappelle les grands espoirs soulevés en 1995 par l'adoption du Programme d'action de Beijing en faisant remarquer que, même si les droits et l'autonomisation des femmes sont généralement mieux respectés, l'égalité pleine et entière entre les hommes et les femmes reste musique d'avenir. La Pologne a adopté une loi électorale en matière de participation des femmes prévoyant un quota de candidates, qui n'a toutefois rencontré qu'un succès mitigé. Une nouvelle loi prévoyant l'instauration de listes sur lesquelles l'alternance est à crémaillère (succession d'hommes et de femmes placés en alternance) est par conséquent à l'étude. Ce projet de loi a suscité une forte opposition au Parlement, mais il est à espérer qu'il sera finalement adopté. Mme Nowicka souligne l'importance de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, connue sous le nom de Convention d'Istanbul, instrument novateur, que la Pologne est en passe de ratifier. Pour un pays comme la Pologne, la ratification d'un tel instrument est fondamentale, car les mécanismes existants sont insuffisants. Elle invite tous les parlements à ne pas ménager leurs efforts pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et garantir sa réussite.

Mme P. SCHULZ (Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), se félicitant de l'étroite collaboration nouée par l'UIP et son Comité, déclare que la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes joue un rôle essentiel dans la lutte contre les inégalités et la pauvreté, et le développement économique et social des pays, ainsi que le bien-être de leur population. Cette mise en œuvre prend une importance croissante au vu des défis et des conflits actuels. Le Comité a reconnu le rôle important incombant aux parlements dans ce domaine du fait de leurs responsabilités législatives et budgétaires, ainsi que de leur implication dans la désignation des juges, des fonctionnaires à haut niveau et des membres des instances dirigeantes des institutions et entreprises publiques, autant d'activités permettant de garantir la mise en œuvre, par le Gouvernement, d'une politique propice à l'égalité des chances. De surcroît, il est aussi essentiel que les parlements continuent à dialoguer avec la société civile en matière d'égalité des sexes, de justice sociale et de non-discrimination.

M. M. UESUGI (Japon) considère que la communauté internationale doit adopter une optique commune en matière de discrimination à l'égard des femmes, dont elle doit faire une priorité. Pour que la société soit plurielle et harmonieuse, les femmes et les hommes doivent se soutenir mutuellement et collaborer. Atteindre l'objectif de l'égalité des sexes permettrait aux Etats de mettre en œuvre les principes fondamentaux de l'UIP, à savoir liberté, démocratie, respect des droits de l'homme et bonheur. La violence à l'encontre des femmes ne devrait être tolérée en

aucune manière et il est indispensable de mener des actions d'éducation et de soutien aux victimes, ainsi que d'instaurer un cadre juridique fort. Le Japon est actuellement en train d'étudier un projet de loi sur les droits des femmes visant à promouvoir et renforcer la participation des femmes à tous les pans de la société. M. Uesugi explique que le Japon accueillera en 2015 la Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui débatera de questions importantes, parmi lesquelles la paix et la démocratie, et formule le vœu que de nombreux délégués assistent à cette réunion.

Mme L.F. SALGADO RUBIANES (Pérou) déclare que les femmes jouent un rôle clé en matière de réduction de la pauvreté, de non-discrimination et de défense des droits de l'homme. Améliorer le sort des femmes contribuerait à résoudre un grand nombre de problèmes à l'échelle mondiale. Elle explique que le Pérou a instauré, à la lumière des nombreux engagements d'importance fondamentale pris dans le contexte des conférences internationales sur les droits des femmes, un mécanisme de quotas destiné à faciliter la participation des femmes à la vie politique et publique en général. La législation sur les quotas ne saurait toutefois à elle seule permettre d'atteindre cet objectif. Il faut aussi apprendre aux femmes comment faire campagne et dégager les ressources requises dans ce contexte. Le Pérou a eu trois Présidentes, ce qui a contribué à une prise de conscience de la condition féminine et permis l'adoption d'une loi criminalisant le féminicide. Cette loi contient également des dispositions garantissant le financement adéquat de l'éducation et des services médicaux dans le but de réduire la mortalité maternelle et infantile, de faire diminuer le nombre de grossesses d'adolescentes, d'éradiquer l'analphabétisme, de réduire le taux d'échec scolaire et de permettre aux femmes de s'autonomiser. De nouvelles menaces sont toutefois en train de prendre forme, notamment le terrorisme et le trafic de stupéfiants. Ce second fléau, d'importance significative pour le Pérou, entraîne d'autres conséquences pour la société, notamment la traite des êtres humains, les enlèvements et les grossesses non désirées. Le trafic de stupéfiants est en outre principalement le fruit de la demande émanant d'autres pays, ce qui rend indispensables l'engagement et le soutien de la communauté internationale.

Mme I. MONTENEGRO BLANDON (Nicaragua), insistant sur le caractère crucial de textes tels que le Programme d'action de Beijing et la Déclaration du Millénaire, qui chargent les chefs d'Etat et de gouvernement de prendre des mesures en faveur de l'égalité des sexes et contre la violence à l'égard des femmes, précise qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir en dépit des mesures prises par un grand nombre de pays dans ce domaine. Le Nicaragua a progressé, notamment pour ce qui est du nombre de femmes engagées en politique et de l'élaboration d'un cadre juridique fort destiné à protéger les droits des femmes et à adapter les institutions nationales et locales. La Constitution du pays, récemment amendée, inclut désormais une disposition exigeant la parité au sein des instances élues. Mme Montenegro Blandón invite l'UIP à faire de l'espagnol sa troisième langue officielle et exprime sa solidarité à l'égard des pays subissant un conflit. Les femmes qui vivent dans les régions en proie à des conflits subissent généralement de graves violations de leurs droits fondamentaux, ce qui est inacceptable. Il est temps que la parole laisse la place à l'action.

M. H.C. SCHMIDT (Danemark) se réjouit du fait que la parité semble faire l'unanimité et souligne que les engagements pris dans ce domaine doivent maintenant porter des fruits concrets. Aucune considération ni raison ne peut justifier de repousser la concrétisation d'un tel objectif. Tout un chacun a le droit de vivre comme bon lui semble. Toutefois, lorsqu'une société entière tente de brider la participation des femmes à la vie collective et ignore délibérément la violence domestique, l'action s'impose. Il faut que les femmes puissent aspirer à être et accomplir ce qu'elles souhaitent, ce qui exige qu'elles jouissent des mêmes droits que les hommes. Il espère que toutes les sociétés auront le courage d'accorder aux femmes la liberté et les droits qui sont les leurs. Les parlementaires doivent envoyer au monde un message fort insistant sur le fait que les hommes et les femmes sont égaux, rendant hommage au rôle joué par les femmes dans la société et soulignant leur engagement en faveur du respect des droits des femmes.

M. G. SILVA (Portugal) déclare que son pays se sent directement concerné par la lutte contre la violence faite aux femmes et en faveur de la parité. Premier pays à ratifier la Convention d'Istanbul, le Portugal étudie un projet de loi criminalisant, entre autres, les mutilations génitales féminines et le mariage forcé. Atteindre l'objectif de l'égalité des sexes et éradiquer la violence à l'égard des femmes exige toutefois la participation de tous, hommes et femmes, Etats et organisations internationales. Il est essentiel d'œuvrer en faveur de la paix, de la démocratie, de la défense des droits de l'homme, du respect des minorités et du droit à l'éducation, à la prise en

charge médicale et à la protection sociale. Pour réaliser la parité et mettre un terme à la violence à l'encontre des femmes, il faut faire évoluer les mentalités tout en prenant des mesures destinées à instaurer une société plus juste et équitable, ce qui exigera la participation de tous les acteurs, notamment la société civile, les dirigeants et les organisations communautaires, ainsi que la communauté internationale tout entière. Les victimes de violences méritent un soutien et une attention particuliers. Les politiques et plans d'action nationaux menés par le Portugal en matière d'égalité des sexes et de prévention de la violence domestique ont été salués par la communauté internationale. Une étude récente de l'Union européenne a révélé que la majeure partie des victimes de violences fondées sur le genre ne portent pas plainte auprès de la police, problème auquel il faudra rapidement trouver une solution.

Mme B. DIOP (Union africaine), se félicitant de la collaboration étroite nouée par l'Union africaine et l'UIP, déclare que les femmes, qui font souvent l'objet d'agressions physiques en temps de conflit, souffrent énormément dans les conflits armés. Les victimes de telles violences doivent jouer un rôle de premier plan dans les négociations visant à mettre un terme au conflit. L'Union africaine est en train de concevoir des instruments juridiques destinés à protéger les femmes et 2015 a été déclarée année de l'autonomisation des femmes. Mme Diop a pris part à des missions sur le terrain en République centrafricaine et au Soudan, au cours desquelles elle a fait la connaissance de femmes victimes de viols et d'enfants contraints à porter les armes pendant des conflits. Les femmes subissent des violences et des abus de pouvoir encore plus graves en temps de conflit et il faut renforcer les mesures de prévention de telles violences. Dans cette optique, l'Union africaine a récemment organisé, en collaboration avec le Parlement panafricain, des séminaires de formation destinés aux troupes qu'elle envoie sur le terrain. Pour que la parité devienne une réalité, il faut des lois bien pensées, des budgets suffisants et un suivi efficace des programmes.

M. M.Y. ABDALLAH (Soudan) fait remarquer qu'il est essentiel de reconnaître le rôle fondamental joué par les femmes dans la société, que les guerres et les traditions exposent néanmoins souvent au harcèlement, au manque de respect et à l'ignorance. Les parlements nationaux doivent soutenir la cause de la parité pour qu'elle aboutisse. Les femmes, composante clé de la société, y jouent un rôle complémentaire à celui des hommes. Au Soudan, les femmes prennent une part importante à la vie publique et participent à tous les secteurs de l'économie. Une commission spécialement consacrée à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et à la protection des droits de l'enfant a vu le jour, ainsi qu'un système de quotas visant à faire augmenter le nombre de femmes parlementaires. Ces mesures, associées à l'instauration, avec les partis politiques, d'un dialogue constructif à propos de la condition de la femme, ont contribué à améliorer la participation des femmes à la vie politique et leurs conditions de vie en général. Pour ce qui est des conflits armés, des pressions politiques arbitraires et iniques ont contribué dans un grand nombre de pays à l'émergence de groupes rebelles, qui s'est parfois soldée par un conflit armé. De tels conflits exercent en général une incidence négative sur les droits et la dignité des femmes, et de l'aide sera requise pour régler cette question.

Mme J. MURGEL (Slovénie), soulignant le rôle essentiel des parlements et de l'UIP dans les efforts consentis pour instaurer la parité, explique que la violence à l'égard des femmes reste un phénomène généralisé en Slovénie, contre lequel ce pays lutte en améliorant sa législation et en prenant des mesures destinées à protéger les victimes et les coupables, notamment des ordonnances de protection. Des initiatives de sensibilisation prévoyant de mener auprès de différents groupes des activités pédagogiques sur les stéréotypes en matière de genre et le règlement pacifique des litiges ont aussi été lancées. Des projets visant à promouvoir la représentation équitable des femmes et des hommes dans la prise de décision, notamment dans la vie politique et économique, sont également en cours.

Mme A. TORME PARDO (Espagne) déclare que l'égalité des sexes et l'éradication de la violence à l'égard des femmes devraient être un objectif prioritaire du programme de développement de l'après-2015 et un objectif fondamental pour tous. Bien que des progrès aient été accomplis dans un grand nombre de pays, il reste encore beaucoup de défis à relever, qui diffèrent d'un pays à l'autre. Il n'existe aucune solution miracle pour réaliser la parité, qui exige toutefois l'instauration d'un cadre juridique fort, efficace et non discriminatoire. L'Espagne a adopté plusieurs lois visant à renforcer les dispositions juridiques favorables à la parité. Ce travail n'aurait pas été possible sans une forte volonté politique et sociale et l'établissement d'un consensus. La législation espagnole sur la violence fondée sur le genre est aujourd'hui considérée comme

exemplaire par la communauté internationale. De surcroît, le système de quotas mis en place pour les listes électorales a donné des résultats positifs. La législation seule n'y suffit toutefois pas. Des plans d'action, des stratégies et des mesures de grande ampleur, bien financés et dûment suivis, sont également essentiels.

Mme E. SHAMAL (Biélorus) relève qu'accroître la participation des femmes à la vie politique et économique continue à poser problème, en dépit des progrès réalisés. Le Biélorus considère comme fondamental de faire évoluer cette situation en mettant en œuvre les instruments internationaux traitant de cette question. Ce pays a donc passé sa législation existante au crible dans la perspective de l'égalité des sexes sans que cette analyse révèle des lois discriminatoires à l'égard des femmes. Il continue néanmoins à renforcer sa législation afin qu'elle tienne compte des instruments internationaux et des bonnes pratiques dans ce domaine. L'égalité des sexes est un outil important pour le développement durable. Le pays de Mme Shamal a accompli de grands progrès dans ce domaine, comme en atteste le nombre croissant de femmes occupant des postes à responsabilité et de direction. Bien qu'il n'existe pas de quotas au Biélorus, la proportion de femmes parlementaires atteint presque un tiers, ce qui est supérieur aux pays voisins. De surcroît, des lois ont été adoptées pour lutter contre la traite des êtres humains, qui est aussi une question importante. Des mesures permettant d'enrayer concrètement la violence à l'égard des femmes sont aussi en cours d'élaboration. Il est important de souligner que, pour que les politiques en faveur de l'égalité des sexes portent leurs fruits, les gouvernements, les institutions des Nations Unies et la société civile doivent collaborer activement à leur mise en œuvre.

Mme I. PORTELLA (Brésil) déclare que son pays a œuvré, en prenant des mesures de discrimination positive, en faveur de l'égalité des sexes et de l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Bien que les femmes continuent à être sous-représentées dans la vie politique, le nombre de femmes parlementaires a augmenté au cours des dernières élections. Un programme visant à lutter contre la violence faite aux femmes a été lancé l'année dernière pour offrir aux femmes un éventail de services dans divers domaines : sécurité, questions juridiques, santé, prise en charge psychologique et refuges. Une ligne téléphonique d'urgence directement reliée aux services de prise en charge médicale et policière a également été créée à l'échelon national. Elle est aussi accessible aux ressortissants brésiliens établis en Italie, au Portugal et en Espagne. Des lois garantissant les droits des travailleurs domestiques ont aussi été adoptées. En outre, une loi historique a été adoptée en matière de violence domestique. D'autres pays pourraient s'en inspirer, même si elle n'a pas encore déployé tous ses effets. Il y va de la responsabilité des parlementaires de promouvoir des politiques sensibilisant la société à l'importance du respect mutuel et à la nécessité d'éradiquer la violence à l'égard des femmes.

Mme B. BOUNGNONG (République démocratique populaire lao) fait remarquer que, en dépit du nombre croissant de pays ayant adopté des lois et conçu des plans d'action visant à mettre les femmes à l'abri de la violence, des lacunes demeurent et les progrès accomplis dans la lutte contre ce fléau restent lents. A l'échelle régionale, les Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont adhéré à divers instruments internationaux en la matière et l'Assemblée interparlementaire de l'ANASE a reconnu la nécessité de faire évoluer les mentalités des hommes comme des femmes sur le plan familial et des responsabilités du ménage, dans le but de permettre aux femmes de prendre une part plus active à tous les pans de la société. Le pays de Mme Boungnong a pris un grand nombre de mesures en matière d'égalité des sexes, notamment une stratégie visant à intégrer la perspective du genre dans la vie politique, qui a permis de sensibiliser le Parlement aux questions de genre, et un mécanisme de coordination national en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Une législation visant à prévenir et éradiquer la violence subie par les femmes sera aussi bientôt à l'étude. La pleine mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sera fondamentale sur ce plan.

M. B. SAIDYKHAN (Gambie), relevant qu'aucun développement significatif ne peut avoir lieu à l'échelle d'une nation sans la participation pleine et entière de tous ses citoyens, considère que la discrimination et la violence subies par les femmes dans un grand nombre de régions du monde ont été ignorées pendant trop longtemps. Il souligne l'importance de la Déclaration de Banjul, déclaration régionale visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en mettant plus particulièrement l'accent sur l'autonomisation financière des femmes, la paix, la sécurité et le développement, la participation des femmes à la prise de décision, la santé sexuelle et reproductive et les changements climatiques. Le pays de M. Saidykhan a adhéré aux accords

internationaux traitant de l'égalité des sexes et de la violence à l'égard des femmes et adopté des lois dans ce domaine. De surcroît, le nombre de femmes occupant des postes à responsabilité et des fonctions électives continue à augmenter. Il faut que la participation pleine et entière des femmes à la vie économique et sociale, et leur accès à l'éducation soient des priorités claires du Programme de développement de l'après-2015. L'Assemblée nationale de Gambie, qui prend très au sérieux son rôle de contrôle et sa fonction législative, continuera à veiller à ce que toutes les politiques et les projets en matière de développement incluent la dimension du genre. Les solutions permettant concrètement d'atteindre l'objectif de la parité et d'éradiquer la violence à l'égard des femmes ont fait l'objet de longues discussions à l'échelle mondiale. Le temps de l'action a maintenant sonné.

Mme B. CORREIA (Timor-Leste) déclare que, dans son pays, les femmes ont joué un rôle de premier plan dans la lutte en faveur de l'indépendance et qu'un grand nombre d'organisations de femmes ont vu le jour au cours de cette période. Au cours des douze années écoulées depuis l'indépendance, le Timor-Leste a pris de nombreuses mesures visant à promouvoir l'égalité des sexes et à éradiquer la violence à l'égard des femmes, notamment la ratification des conventions internationales concernées. Le nombre de femmes parlementaires a considérablement augmenté grâce à l'application d'un mécanisme de quotas et plusieurs postes gouvernementaux à haut niveau et portefeuilles diplomatiques de premier plan sont détenus par des femmes. Cette évolution positive ne doit toutefois pas faire oublier un certain nombre de zones d'ombre, notamment en matière de violence faite aux femmes. Le monde politique, la société civile et l'Eglise doivent agir de concert. Evoquant les mesures prises par son gouvernement pour lutter contre la violence subie par les femmes, notamment l'adoption de lois et la création d'une unité policière chargée des personnes vulnérables, Mme Correia souligne l'engagement du Gouvernement en faveur de la participation pleine et entière des femmes à la société et de l'élimination de toutes les formes de violence qu'elles subissent.

M. M. LUNGU (Zambie) déclare que le niveau de violence à l'égard des femmes et les disparités entre les sexes augmentent en dépit de l'adoption d'instruments nationaux, régionaux et internationaux. Le fait que les femmes continuent à subir des violences remet en cause les avancées accomplies en matière de développement et exige l'adoption d'une optique globale et inclusive tenant compte des formes culturelles, économiques et sociales que prend une telle violence. La Zambie estime que les inégalités entre les sexes ont des origines diverses, notamment le fait que de nombreuses sociétés accordent une valeur plus élevée aux hommes qu'aux femmes, l'absence d'autonomie financière des femmes, la consommation d'alcool et de stupéfiants, les préjugés et les traditions culturelles. Le Gouvernement a donc adopté des politiques et des mesures visant à promouvoir l'égalité des sexes et à éradiquer la violence à l'égard des femmes, entre autres en veillant à ce que les programmes intègrent la dimension du genre, en venant en aide aux victimes et en assurant un suivi approprié des programmes. Des lois ont également été adoptées dans certains des domaines concernés. Il est indispensable d'adopter une optique plurisectorielle reposant sur des mécanismes de coordination puissants, par exemple des commissions parlementaires chargées de superviser les progrès réalisés, complétée par des mesures de renforcement des capacités dans tous les secteurs en cause.

M. A. Radi, Président de l'UIP, reprend la conduite de la réunion.

M. A. PERERA (Sri Lanka) fait remarquer le caractère protéiforme de cette violence, qui prend un tour particulièrement extrême lors de conflits armés. De nombreux instruments internationaux visent à lutter contre la violence subie par les femmes, notamment la Déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui a établi des normes dans ce domaine. La lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui constitue un défi pour toutes les sociétés, exige la coopération de tous les partenaires concernés, notamment le Parlement et les pouvoirs locaux. Il est important d'analyser les comportements et les pratiques de la société dans ce domaine et de contribuer à informer. Il est aussi fondamental de créer des refuges où les victimes puissent s'abriter en cas d'urgence et de veiller à ce qu'elles puissent faire appel à la justice. La méfiance à l'égard du système judiciaire, ainsi que les préjugés sexistes supposés des responsables du maintien de l'ordre dissuadent les femmes de porter plainte. Le Sri Lanka a beaucoup progressé en matière de violence faite aux femmes et d'égalité des sexes grâce à l'adoption de multiples lois, à la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à l'élaboration d'un plan national d'action visant à lutter contre la violence fondée sur le genre et à la création d'un groupe de femmes parlementaires chargé de l'autonomisation des femmes.

Mme S. MOULENGUI MOUELE (Gabon) observe que la situation des femmes a enregistré des progrès significatifs en matière d'éducation, de santé, y compris la santé maternelle et infantile, d'emploi, de participation politique et du point de vue de la situation des veuves et des orphelins. La question de l'égalité d'accès à l'éducation pour les filles et les garçons, prévue par la Constitution, a bénéficié d'une attention particulière, tout comme l'amélioration des soins de santé, dont la santé reproductive. Le Gabon a aussi ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et adopté des lois luttant contre les mutilations génitales féminines et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

M. M. BEN OMAR (Niger) fait remarquer que la violence à l'égard des femmes est un phénomène d'ampleur mondiale, dont l'intensité varie toutefois d'un pays à l'autre. Il est essentiel de mettre fin à ce fléau pour permettre aux femmes de jouir pleinement de leurs droits et d'exprimer leur plein potentiel, contribuant ainsi au développement économique national. Il ne sera pas possible d'éradiquer la violence à l'égard des femmes en l'absence d'égalité entre les sexes et d'un cadre juridique adapté. Le Code pénal du Niger contient des dispositions se rapportant aux différentes formes que prend la violence à l'encontre des femmes, notamment le viol, les mutilations génitales, le harcèlement sexuel, le mariage forcé et la traite. Le Niger a aussi ratifié plusieurs instruments internationaux des droits de l'homme. Les femmes continuent toutefois à être victimes de discrimination et de violence. La vision traditionnelle de la femme comme inférieure à l'homme est l'un des éléments fondamentaux du problème. Pour accroître la participation des femmes à la vie politique, un système de quotas a été instauré. Bien qu'exerçant une influence positive, il a ses limites et ne saurait constituer qu'une étape.

Mme D.S. BRODI (Malaisie) déclare que la violence subie par les femmes pourrait évoluer favorablement si des mesures appropriées étaient prises dans le secteur de la santé. Les initiatives de sensibilisation et de formation des prestataires de santé et autres prestataires de services constituent donc des éléments importants de toute stratégie. En outre, il convient d'adopter une perspective plurilatérale afin d'extirper le mal à la racine et de répondre aux besoins des victimes. La Malaisie, qui prend très au sérieux la lutte contre la violence à l'égard des femmes, a entrepris de réformer plusieurs de ses textes de loi, dont son code pénal, afin de durcir les sanctions et d'élargir les définitions de la violence. Une loi luttant contre la traite des êtres humains a également été adoptée. Les mesures législatives et les politiques menées jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la violence fondée sur le genre, mais les femmes et la collectivité dans son ensemble également. La Malaisie a créé des centres accueillant les victimes et lancé de grandes campagnes de sensibilisation. Les parlementaires doivent veiller à ce que tous les citoyens soient sur un pied d'égalité mais il faut se représenter qu'aucune intervention prise isolément ne saurait suffire. Il faudra un cocktail de mesures législatives, éducatives, culturelles, sociales et sanitaires. Les parlementaires ont notamment fort à faire pour veiller à ce que les politiques, la législation et les programmes restent d'actualité malgré l'évolution de la situation.

Mme M. BONELL (Andorre) estime que l'égalité devant la loi n'équivaut pas nécessairement à l'égalité dans la réalité. Les stéréotypes accentuant les différences entre les sexes persistent, ce qui alimente les inégalités sur ce plan. De surcroît, les enfants ont tendance à imiter sans le vouloir le comportement des adultes, ce qui perpétue les stéréotypes et les clichés sexistes. Le Parlement d'Andorre a récemment atteint l'objectif de la parité. Cette dernière est le fruit d'une évolution naturelle, qui n'est pas passée par les quotas. Dans un pays dans lequel les femmes ont dû attendre jusqu'en 1970 pour avoir le droit de voter, atteindre l'objectif de la parité au Parlement représente une victoire importante dans la lutte pour l'égalité des sexes. La présence des femmes au Parlement n'est toutefois pas suffisante en soi pour garantir l'égalité des sexes. Des mesures sont donc prises pour veiller à ce que le Parlement tienne compte des questions de genre. Un projet de loi sur l'égalité des sexes, la non-discrimination et la prévention et l'éradication de la violence à l'encontre des femmes est actuellement à l'étude et un groupe parlementaire informel a vu le jour. Il a notamment organisé des activités destinées à sensibiliser les parlementaires aux stéréotypes sexistes et fait pression pour qu'une femme parlementaire au moins figure dans la délégation envoyée par Andorre devant le Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Parlement est le reflet de la société qu'il représente. Il est donc essentiel que les femmes ne soient pas uniquement membres de cette institution, mais qu'elles y jouent un rôle important. En outre, il faut inciter les hommes à contribuer plus activement à l'évolution des mentalités dans la société et à la remise en cause des stéréotypes sexistes.

M. R. CROWE (Organisation internationale du travail - OIT) qualifie l'égalité des sexes de question transversale au cœur de tout le travail réalisé par l'OIT et figurant dans un grand nombre de conventions de cette organisation. Evoquant les conventions traitant de l'égalité des sexes, ainsi que de la violence et de la discrimination dont les femmes font l'objet sur leur lieu de travail, il ajoute que toutes les formes de violence subies par les femmes, dont le harcèlement, portent atteinte à la dignité des hommes comme des femmes et aux efforts déployés pour atteindre l'objectif de la parité tout en nuisant aux efforts consentis à l'échelon mondial pour accroître la participation des femmes au monde du travail. Le harcèlement sexuel a été au centre des préoccupations, mais il reste encore fort à faire à un grand nombre de pays, tant sur le plan législatif que des politiques menées, pour veiller à ce que le harcèlement sexuel ne soit plus accepté ni toléré quelle que soit sa forme. En outre, d'autres types de violence, notamment la violence physique, exigent encore de l'attention. Les gouvernements, les responsables politiques, les employeurs et les travailleurs accordent aussi une attention croissante à la violence domestique. La recherche nous a appris que cette violence a des coûts significatifs pour les employeurs en temps de travail perdu, absentéisme, frais médicaux et frais connexes. Etant donné la forte incidence de la violence au travail, l'Organisation internationale du travail débat actuellement de la perspective de créer une nouvelle norme internationale du travail relative à la violence subie par les hommes et les femmes sur leur lieu de travail.

M. I. AL-KAWARI (Qatar), réitérant l'engagement de son pays à l'égard de la promotion de la paix, du respect des droits de l'homme et de l'état de droit, ainsi que de la lutte contre la pauvreté et la corruption, déclare que le Qatar a accueilli de nombreuses conférences internationales traitant de ces questions. Les femmes prennent part à tous les aspects de la vie publique et il existe des institutions et des services sociaux chargés, entre autres, des femmes handicapées et des orphelins. Le terrorisme est une menace grave, tant pour les Etats que pour la communauté internationale dans son ensemble. La solidarité internationale est donc indispensable sur ce plan. Le Qatar mène des politiques visant à garantir la prospérité et la stabilité et accorde une grande importance à la nécessité de résoudre les conflits de façon pacifique, ce qui lui a permis de faire des progrès significatifs dans un grand nombre de domaines. Le niveau de violence ne cesse d'augmenter dans le monde et M. Al-Kawari attire plus particulièrement l'attention, à cet égard, sur la situation du peuple palestinien. La communauté internationale se doit de faire pression sur Israël pour l'obliger à respecter le droit international.

M. M. ALJEFRI (Arabie saoudite) explique que la Charia garantit l'égalité entre les femmes et les hommes en leur attribuant des obligations et des rôles complémentaires. Dans son pays, 20 pour cent des postes à haut niveau sont occupés par des femmes, qui sont libres de briguer des fonctions municipales. Plusieurs lois visant à protéger les femmes de la violence et de la discrimination ont été adoptées et des campagnes de sensibilisation ont été lancées. Conformément aux décisions prises à l'échelon international, l'Arabie saoudite défend avec conviction la tolérance et la nécessité de lutter contre l'extrémisme. Les groupes extrémistes ne respectent pas les frontières ni l'état de droit et la communauté internationale doit unir ses forces pour mettre un terme à leurs activités. En outre, il faut aider davantage les peuples opprimés en veillant à l'application des traités de paix et en aidant les victimes.

M. P.-F. VEILLON (Suisse) déclare que, en dépit des progrès enregistrés en matière d'égalité des sexes, l'égalité de rémunération des hommes et des femmes n'est pas encore acquise dans son pays, où se posent également des problèmes liés à la sous-représentation des femmes à des postes à responsabilité, à la difficulté de concilier travail et vie de famille, ainsi qu'à la violence domestique. En Suisse, une forte proportion de femmes occupent des emplois à temps partiel assez mal rémunérés. Le travail à temps partiel, qui rime souvent avec absence de sécurité du travail, limite les perspectives de formation et d'avancement. Divers acteurs contribuent à la prévention de la violence domestique. Il est essentiel, dans ce contexte, de permettre aux victimes d'acquiescer leur indépendance financière. La violence domestique n'est pas la seule forme de violence touchant la Suisse, les mutilations génitales féminines, le mariage forcé et la traite des êtres humains y sont aussi à déplorer. Pour éradiquer la violence à l'égard des femmes, le pays de M. Veillon a mis au point une stratégie triple misant sur la prévention de la violence, la protection des victimes et les poursuites pénales à l'encontre des coupables. Les femmes sont victimes de violence partout dans le monde et il faut faire un effort conjoint pour les protéger. Les instruments internationaux tels que la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique n'ont d'utilité que s'ils sont concrètement appliqués.

Mme L. ALGAUD (Bahreïn) considère la violence à l'égard des femmes comme une atteinte à la dignité humaine et une violation de toutes les convictions religieuses, ainsi que des instruments internationaux des droits de l'homme. Le taux de violence augmente, tout particulièrement dans les pays en proie à un conflit armé. Il est donc fondamental que les parlementaires renforcent les efforts qu'ils déploient sur le plan exécutif, législatif et judiciaire pour éradiquer ce fléau. La réunion en cours, qui permet de débattre des perspectives nationales, régionales et internationales, marque une étape importante sur ce plan. Le Bahreïn s'efforce de protéger les droits des femmes et d'atteindre l'objectif de la parité en adoptant des lois et en ratifiant des instruments internationaux. Des initiatives visant à accroître la participation des femmes à la vie politique ont aussi été prises, tout comme des mesures destinées à instaurer l'égalité des chances pour les hommes et les femmes dans les institutions publiques, tout particulièrement du point de vue de l'accès à l'éducation et à la formation. Les femmes occupent un grand nombre de postes à responsabilité dans le pays, par exemple à la tête des universités et des entreprises privées, mais aussi sur le plan diplomatique. Il faut intensifier les efforts consentis pour protéger les droits des femmes.

La séance est levée à 17 h.50.

Séance du mercredi 15 octobre

(Matin)

La séance est ouverte à 9 heures sous la conduite de M. A. Radi (Maroc), Président de l'UIP.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème :

Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes

Reprise du débat

Le PRESIDENT annonce que l'Assemblée est honorée d'accueillir, à titre d'invitée spéciale, Mme Chantal Compaoré, Première Dame du Burkina Faso, qui a reçu hier le World Policy Award attribué à son pays en raison des mesures extraordinaires qu'il a prises en faveur des droits des femmes et, en particulier, pour lutter contre les mutilations génitales féminines. Il invite Mme Compaoré à s'adresser à l'Assemblée.

Mme C. COMPAORE (Première Dame du Burkina Faso) dit que la plupart des constitutions nationales, dont celle du Burkina Faso, établissent le principe de l'égalité des droits et des devoirs entre hommes et femmes, qui est également consacré dans des instruments tels que la Charte des Nations Unies, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant. Le thème du débat d'aujourd'hui témoigne de la volonté des parlementaires de défendre eux aussi ce principe. Mais, malgré une abondante législation, tant internationale que nationale, la discrimination et les injustices que subissent les femmes de tous les groupes sociaux freinent leur développement socio-économique; il est donc essentiel d'assurer une réelle égalité entre les sexes dans tous les domaines.

Les récentes données relatives à la violence faite aux femmes et aux filles montrent que cette violence demeure un défi pour la communauté internationale. Les filles sont victimes de mariages précoces ou forcés ainsi que de pratiques dangereuses et humiliantes, notamment les mutilations génitales, forme de violence à caractère sexiste et atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique, psychologique et mentale. Aujourd'hui, sous l'effet des migrations, la pratique, qui est préjudiciable à la santé sexuelle et génésique, s'est propagée dans un plus grand nombre de pays. Il faut davantage de concertation et une meilleure coordination des efforts pour éliminer cette pratique et elle s'y consacre depuis plus de 30 ans.

Le World Policy Award, que son pays a accepté avec gratitude, a été décerné en reconnaissance des progrès réalisés depuis l'interdiction des mutilations génitales féminines adoptée en 1996. Toutefois, en raison de poches de résistance qui subsistent, de la médicalisation de la pratique et des mutilations effectuées hors des frontières du pays, l'objectif de la tolérance zéro n'a pas encore pu être atteint. En juin 2014, Mme Compaoré a participé à une réunion-débat du Conseil des droits de l'homme qui visait à recenser les bonnes pratiques pour combattre les mutilations génitales féminines et, en septembre 2014, le Burkina Faso a présenté un projet de résolution portant sur l'intensification de l'action mondiale et l'échange de bonnes pratiques aux fins de l'élimination des mutilations génitales féminines, projet que le Conseil a adopté en tant que résolution 27/22 lors de sa 27^{ème} session tenue en septembre 2014. Si la résolution n'est pas pleinement mise en œuvre, il sera impossible d'atteindre l'objectif d'éliminer la pratique d'ici à 2074.

L'élaboration et la mise en œuvre de programmes socio-économiques intégrés et multisectoriels ont été déterminantes pour modifier profondément les attitudes et les parlementaires jouent un rôle clé s'agissant de veiller à ce que les politiques publiques soient fondées sur l'égalité des sexes. L'éducation doit refléter les valeurs associées aux droits de l'homme, être exempte de stéréotypes sexuels et accessible tant aux hommes qu'aux femmes et inculquer les valeurs de paix et de responsabilité dès l'enfance afin de préparer les jeunes enfants à jouer leur rôle de citoyens dans un environnement non violent. Les politiques sociales doivent être globales, élargir les possibilités offertes aux plus démunis et promouvoir l'égalité des sexes. Il est également indispensable d'adopter des mesures visant à encourager la participation des femmes à la médiation, à la gestion de conflits et à la prise de décisions à tous les niveaux et à leur permettre d'avoir accès aux ressources économiques et financières ainsi qu'à la propriété foncière notamment grâce à la transmission héréditaire des terres.

La violence faite aux femmes est due à l'exclusion sociale et à l'absence de pouvoir qui nuisent à leur développement tant individuel que collectif. Les parlementaires doivent légiférer pour assurer aux femmes l'égalité d'accès à la justice, éliminer toute forme de discrimination à leur égard et abolir la traite, l'exploitation sexuelle et économique ainsi que les autres pratiques qui nuisent à la santé et au bien-être des femmes et des enfants, notamment la violence familiale. Aucune forme de violence n'est acceptable ou justifiable, et son élimination est la responsabilité de tous, sans exception. Mme Compaoré demande à l'UIP de lancer une campagne mondiale pour encourager la révision des législations nationales et l'élaboration de programmes d'action à cette fin en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres partenaires. L'égalité des sexes doit devenir réalité quotidienne et le cycle de la violence que subissent les femmes et les enfants doit cesser avant qu'il n'entraîne encore plus de violence.

Le PRESIDENT remercie Mme Compaoré pour son éloquente allocution, qui laissera dans les esprits une impression durable.

Un cadeau est offert à Mme Compaoré pour la remercier d'avoir pris part à l'Assemblée de l'UIP.

Mme E.M. CHILENJE NKHOMA (Malawi) dit que l'égalité des hommes et des femmes a le potentiel de stimuler la croissance et le développement socio-économique équitable et durable, de favoriser l'autonomisation des femmes et la promotion et la protection de leurs droits, à condition que les femmes et les filles participent au processus de développement. Les femmes sont mal représentées sur le plan politique et dans les instances décisionnelles, elles ont très peu accès aux ressources et aux avantages et peu de contrôle sur ceux-ci, elles constituent la majorité des pauvres et des illettrés partout au monde et sont exposées à la violence, notamment la violence liée à la transmission du VIH.

Les femmes et les filles, qui comptent pour plus de la moitié de la population du Malawi, sont en butte à ces difficultés et à d'autres encore, qui les empêchent de contribuer utilement au développement, et au même titre que les hommes. Son pays tente de réaliser l'égalité entre hommes et femmes comme en témoigne son engagement en faveur de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que de l'objectif 3 des OMD consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, du Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur le genre et le développement, du Protocole à la Charte africaine des droits humains et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (le Protocole de Maputo) et de la Déclaration solennelle de l'Union africaine pour l'égalité de genre en Afrique.

Compte tenu de cet engagement et de la volonté d'améliorer la vie des femmes et des filles en veillant à ce qu'elles aient la possibilité de participer aux processus de développement national et d'en bénéficier, les programmes mis en place à cet effet misent sur des domaines tels que l'éducation et l'autonomisation économique des femmes, l'institutionnalisation de l'égalité des sexes, l'épargne et l'investissement pour les femmes vivant en milieu rural, la participation des femmes à la vie parlementaire et l'élimination de la violence sexiste et du mariage précoce. Si la communauté internationale ne parvient pas à assurer aux femmes et aux filles une participation à la vie politique égale à celle des hommes et des garçons, elle risque d'en subir les conséquences.

Mme M.N. MENSAH-WILLIAMS (Namibie) fait observer que, dans son pays, où on reconnaît depuis longtemps que la lutte pour la libération nationale et celle pour l'émancipation des femmes sont intimement liées, la femme a toujours été respectée. La Constitution de la Namibie a été l'une des premières à utiliser des termes non sexistes et sa loi sur l'action positive visant à combattre la discrimination et l'inégalité des chances a été adoptée dès 1998. Toutefois, la violence à caractère sexiste qui continue de sévir reste un obstacle majeur à l'avancement des femmes et montre bien l'urgence qu'il y a à mettre en œuvre de manière efficace et complète les dispositions légales dont le pays s'est doté pour garantir aux femmes et aux enfants une protection et un accès égal aux services juridiques. Les efforts déployés par la Namibie pour assurer l'égalité des hommes et des femmes reposent sur son attachement à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif, à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et au Protocole de la SADC sur les femmes et le développement en vertu duquel le parti au pouvoir a imposé un quota exigeant que la moitié des postes de décision soient occupés par des femmes.

Il est difficile d'évaluer la violence continue dirigée contre les membres les plus vulnérables de la société, car elle est cachée et, en règle générale, traitée non comme un crime mais comme une affaire de famille. Cette violence empêche les femmes de jouir de leurs droits et de leurs libertés fondamentales et compromet leur avancement, leur santé et leur productivité. Il faut un effort concerté pour favoriser la paix au sein de la famille et préparer un monde meilleur comme l'a fait la lauréate du prix Nobel, Malala Yousafzai, dans sa lutte courageuse pour assurer le droit des filles à l'éducation. Les parlements et les gouvernements ont encore beaucoup à faire pour éliminer la violence faite aux femmes et assurer l'égalité des sexes, ce droit et cet objectif de développement dont la réalisation est entravée par la discrimination fondée sur le sexe, le manque d'autonomie des femmes et le refus de leur assurer l'égalité d'accès à l'éducation, au travail, aux soins de santé et au processus décisionnel.

M. M. TOE (Myanmar) s'exprime sur le rôle de premier plan que les parlementaires jouent déjà en vue d'assurer l'égalité des sexes, particulièrement aux postes de décision, et de promouvoir les droits fondamentaux de la personne, notamment de la femme. La participation des femmes à la vie politique et aux activités socio-économiques s'améliore dans nombre de pays, ce qui augure bien de la pleine participation de femmes influentes aux activités de développement futures.

La Stratégie de l'UIP pour 2012-2017 fait de l'égalité des sexes une priorité, en tant que valeur démocratique fondamentale, l'accent étant mis sur l'appui à la participation des femmes à la vie politique et l'aide aux parlements dans leurs activités liées à l'égalité des sexes. Pour que l'égalité des sexes devienne réalité, il faut intégrer la dimension hommes-femmes dans tous les secteurs d'activité, mettre en place les mécanismes nécessaires et revoir les politiques, les lois et les budgets dans une perspective de genre. Le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre de l'UIP joue également un rôle clé pour ce qui est de favoriser l'accès des femmes aux ressources et la participation de tous les citoyens aux activités nationales et régionales. Il faut parvenir à changer les mentalités pour promouvoir la participation des femmes à divers domaines d'activité en dehors du foyer, notamment la vie politique et tout ce qui peut améliorer leur statut dans la société.

Au Myanmar, la promotion de la femme est une priorité, comme le demandent la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Myanmar a été le premier pays de la région à adopter et à appliquer une loi pour lutter contre la traite des êtres humains. Il a créé un comité national chargé de la condition de la femme en vue de promouvoir et de protéger les droits des femmes et, en collaboration avec tous ses partenaires, le pays met en œuvre un plan stratégique de 10 ans pour la promotion de la femme. Après la récente transition démocratique qu'a connue le pays, pour la première fois depuis des décennies, des femmes siègent au Parlement et occupent des postes ministériels et leur nombre va très certainement augmenter. Le Parlement du Myanmar apprécierait de recevoir une aide supplémentaire de l'UIP pour promouvoir une plus grande sensibilité aux questions de genre.

M. T. KÕIV (Estonie), rappelant la proposition qu'il a formulée à la 125^{ème} Assemblée de l'UIP tendant à lancer un mouvement civil mondial visant à nettoyer les déversements illégaux de déchets solides, décrit les succès accomplis grâce à cette campagne (Let's do it World Cleanup) (nettoyage mondial), menée trois années de suite. Cette campagne est devenue un mouvement populaire mondial et un modèle à suivre pour assurer un avenir sain et durable, sans déchets.

Cependant, la multiplication des atteintes à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme qui menacent la vie des membres les plus vulnérables de la société, notamment des femmes et des enfants, vient compromettre ces réalisations. Parmi tous les actes de violence qui se produisent dans le monde, l'Estonie est particulièrement préoccupée par les événements qui se déroulent en Ukraine, notamment en Crimée, ainsi que par des actes cyniques à caractère géopolitique perpétrés par la Fédération de Russie et ses forces armées en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Outre les victimes dues aux activités militaires, plus d'un demi-million de personnes, dont des femmes et des enfants, ont été déplacées et ont d'autant plus besoin d'aide que l'hiver approche. Le moyen le plus sûr d'assurer la paix et le bien-être de la population est de cesser toute ingérence dans les affaires internes de l'Ukraine.

La crise en Ukraine est un exemple de la violence faite aux femmes et aux enfants. Les parlementaires doivent sensibiliser la population à ce genre d'événement et mobiliser leur pays pour affronter le problème; il faut un effort concerté pour assurer un meilleur processus

démocratique pour l'avenir. M. Kõiv attend avec impatience le jour où son pays pourra affirmer qu'ayant atteint les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), il est parvenu à enrayer les inégalités sociales et la violence faite aux femmes et aux enfants.

M. H.-J. AHN (République de Corée) fait observer que la violence envers les femmes est un crime grave contre l'humanité, qu'elle porte atteinte aux droits et à la dignité des femmes, les empêche de réaliser leur potentiel et est une cause d'effondrement social. La violence en tant que tactique militaire prenant pour cible les femmes, victimes innocentes voire butin de guerre, est particulièrement inquiétante. La communauté internationale dans son ensemble a le devoir de prévenir cette violence et d'y mettre fin en mettant en œuvre toutes les mesures législatives et institutionnelles disponibles.

La République de Corée a adopté des mesures législatives pour lutter contre la violence faite aux femmes, protéger les victimes et poursuivre les responsables, y compris en mettant en place les mécanismes et les services professionnels nécessaires. Un système de coopération interministérielle visant à offrir des services intégrés aux victimes donne des résultats positifs et un réseau du secteur privé organise des campagnes de sensibilisation portant sur la protection des victimes, l'égalité des sexes et l'élimination des stéréotypes, des pratiques et des mentalités sexistes.

A l'initiative de l'Assemblée nationale, un programme d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité a été élaboré. Les budgets consacrés à l'aide publique au développement ont été augmentés, particulièrement pour ce qui concerne les projets liés à la santé maternelle et infantile, à l'éducation des femmes et des filles, à l'élimination de la violence faite aux femmes et à la lutte contre la prostitution dans les zones de conflit. Les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile qui œuvrent en faveur de l'égalité entre hommes et femmes obtiennent une assistance. On a redoublé d'efforts pour consolider le cadre législatif et institutionnel visant l'élimination des inégalités entre les sexes, ainsi que pour améliorer les possibilités ouvertes aux femmes de participer au processus décisionnel politique, notamment par l'introduction au Parlement d'un système de quota. Le fondement juridique d'une budgétisation sensible au genre est en place aux niveaux national et local. Munis du pouvoir de légiférer et de demander des comptes aux gouvernements, les parlements jouent un rôle important dans l'élimination de la violence faite aux femmes et la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes.

Mme A.D. DAGBAN-ZONVIDE (Togo) déclare que le Togo interdit la discrimination sous toutes ses formes. Toutes les dispositions légales discriminatoires ont été supprimées et de nouvelles lois portant notamment sur les droits des enfants, la sécurité de l'emploi et la sécurité sociale ont été adoptées. Le Togo a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole de Maputo. Une stratégie nationale de lutte contre la violence à caractère sexiste est en place, un projet de loi portant sur le même sujet a été soumis au Parlement et le projet de code pénal criminalise les actes de violence contre les femmes. Des activités de sensibilisation, d'éducation et de formation sont organisées régulièrement pour venir à bout des stéréotypes et des préjugés, de sorte que les mutilations génitales féminines ont presque disparu. Un cadre juridique et institutionnel de lutte contre la traite des femmes et leur exploitation par la prostitution a été mis en place pour venir en aide aux victimes et poursuivre les délinquants. Dans le cadre des efforts soutenus qu'il déploie dans ce domaine, le Togo a ratifié les instruments pertinents et met actuellement sur pied une commission nationale de lutte contre la traite.

Les femmes participent davantage à la vie politique et publique du pays. La parité des sexes sera bientôt obligatoire dans les listes de candidats aux élections législatives et, aujourd'hui, même si leur nombre est peu élevé, les femmes sont représentées dans les institutions nationales, au sein de l'administration civile et militaire, et font partie du corps diplomatique. Pour assurer aux femmes une participation de qualité, le groupe parlementaire des femmes tente d'améliorer les capacités de ses membres en matière de prise de décision et de diplomatie parlementaire en offrant des séminaires de formation et des voyages d'étude. De manière générale, le fait que les femmes sont relativement nombreuses au sein du bureau de l'Assemblée nationale est un avantage important pour elles. Toutefois, les pratiques et les coutumes sont les véritables obstacles à l'égalité des sexes et une vigilance continue s'impose pour assurer le respect des lois nationales. Le Togo est résolu à travailler de pair avec la communauté internationale pour réaliser l'égalité des sexes.

Mme A. ALQUBAISI (Emirats arabes unis) insiste sur le fait que les valeurs islamiques fondamentales que sont la paix et la compassion importent plus que jamais face à l'omniprésence de l'extrémisme, du terrorisme et de la discorde, qui menacent le développement mondial et compromettent la réalisation de l'objectif ultime du bonheur et de la prospérité universels. La paix et la sécurité mondiales sont menacées par une haine qui se fait passer pour de la religion et est alimentée par la brutalité des groupes terroristes. Les parlementaires doivent employer tous les moyens légaux à leur disposition pour empêcher que la haine ne soit utilisée pour justifier de tels actes; ils doivent aussi tenir compte du rôle essentiel que joue le développement global dans la promotion de la justice et de la dignité humaine, car le terrorisme et l'extrémisme sont des symptômes et, pour en venir à bout, il faut s'attaquer à leurs causes profondes.

Le présent débat est au cœur du chaos engendré par le terrorisme qui prolifère au Moyen-Orient, les femmes étant les principales victimes de la spirale de violence, notamment la violence sexuelle qui l'accompagne. Il y a lieu d'élaborer une stratégie pilotée par l'Organisation des Nations Unies, qui soit conforme au droit international humanitaire afin de criminaliser la violence faite aux femmes pendant les conflits armés. Elle rend hommage aux Palestiniennes qui continuent de se battre contre l'occupation israélienne et félicite la lauréate du prix Nobel de la paix, Malala Yousafzai, pour le bel exemple qu'elle a donné.

Conformément à ses valeurs culturelles et religieuses, son pays a une approche sociale globale en matière de promotion de la femme. L'égalité des sexes existe sur les plans constitutionnel, juridique et social. Les Emirats arabes unis sont au premier rang des pays arabes en matière d'égalité des sexes et obtiennent systématiquement une note "très élevée" selon l'indicateur des inégalités de genre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le pays respecte les principes du bon voisinage, de la souveraineté des Etats et du règlement pacifique des différends, et défend sans relâche le recours à des moyens pacifiques ou à l'arbitrage international pour régler le litige concernant l'occupation par son voisin iranien de trois îles appartenant aux Emirats arabes unis.

Mme P. CAYETANO (Philippines) déplore le tableau alarmant que donnent à voir les statistiques mondiales les plus récentes sur la violence faite aux femmes et aux filles; dans son pays, cette violence perdure malgré certaines avancées en matière d'égalité des sexes et l'adoption de politiques visant à la combattre. En fait, le nombre de crimes perpétrés contre les femmes a beaucoup augmenté et il y a encore beaucoup à faire en matière d'application de la loi, d'éducation et de formation aux valeurs. Une loi visant à protéger les femmes contre toutes les formes de violence a été adoptée, de même qu'une politique nationale en matière de responsabilité parentale et de santé génésique, reconnue comme droit fondamental, prévoyant un meilleur accès aux soins de santé. Toutes les lois discriminatoires à l'égard des femmes font systématiquement l'objet d'une révision, mais il est également important d'encourager la discussion dans les écoles et les communautés, qu'il importe de sensibiliser à ces questions.

Mme Cayetano appelle l'attention sur la situation déplorable de millions de travailleurs domestiques philippins partout au monde, pour la plupart des femmes ou des enfants, à qui il faut fournir de toute urgence la protection élémentaire prévue par les lois et les conventions internationales pour protéger leur vie, leur bien-être et leurs droits, y compris le droit au congé et au repos et les droits relatifs à la maternité. L'augmentation du nombre de cas de violence, notamment de violence physique, exercée contre ces travailleurs qui font l'objet d'un signalement est encore plus préoccupante car l'on sait que les cas qui ne sont pas signalés sont encore bien plus nombreux. L'intervenante exhorte donc les parlementaires à ratifier la Convention n° 189 de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques. Grâce à des efforts communs, il sera possible de créer un monde meilleur pour les femmes et leurs familles.

Les Philippines sont fières de participer à la campagne continue entreprise par l'UIP pour l'équilibre et l'équité entre les sexes et appuient les efforts que mène l'Organisation pour exercer une pression à l'échelle internationale à cette fin. Le travail du Comité de coordination des femmes parlementaires, qui a encouragé les hommes parlementaires à se joindre à la lutte en faveur des droits des femmes, est particulièrement remarquable.

Mme A. ALQUBAISI (Emirats arabes unis), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend la conduite des débats.

Mme A. MUKARUGEMA (Rwanda) dit que, pour réaliser l'égalité des sexes et pour que les femmes jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux, il faut un cadre juridique solide prévoyant des mesures temporaires spéciales et la pleine intégration des deux sexes. Le Rwanda

n'est pas la seule société patriarcale où la gestion des affaires publiques est presque exclusivement réservée aux hommes, les femmes étant reléguées principalement aux tâches domestiques et à l'éducation des enfants. Conformément aux engagements pris en vertu du Programme d'action de Beijing, le Rwanda a augmenté le nombre de programmes et de mécanismes d'action nationaux consacrés à la promotion de l'égalité des sexes et à la participation des femmes à la vie politique et publique, y compris au processus décisionnel. Ces mesures ont contribué à la rapide relance du pays après le génocide, qui se manifeste par un essor socio-économique remarquable et des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire malgré des défis considérables.

Les droits des femmes, en tant que partenaires à part entière au processus d'édification de la nation, sont inscrits dans la Constitution. La proportion de femmes parlementaires, qui s'établit à 64 pour cent, le pourcentage le plus élevé au monde, témoigne du succès des ouvertures créées par les mesures et les mécanismes institutionnels issus de l'engagement politique en faveur de l'égalité des sexes. Ces mécanismes ont pour fonction d'assurer, entre autres, le suivi de la mise en œuvre des lois et des politiques révisées, modifiées ou adoptées pour tenir compte de l'égalité des sexes, la coordination de la participation des femmes au développement et le contrôle du respect des principes relatifs à l'égalité entre hommes et femmes.

Outre la Constitution, diverses lois ont été modifiées afin d'améliorer la représentation des femmes dans les instances décisionnelles, de leur octroyer un droit égal à l'héritage, d'éliminer toute discrimination dans les partis politiques, d'interdire la violence à caractère sexiste, de protéger les enfants contre les actes de violence et de garantir un salaire égal pour un travail égal. Les femmes jouissent du droit à la propriété, notamment foncière; les entrepreneuses ont accès à des fonds de crédit; des centres multiservices réservés aux victimes de violence ont été établis. Il faut, pour que les femmes puissent apporter d'autres changements, continuer de veiller à ce qu'elles soient représentées dans les postes de responsabilité et les efforts consacrés à lutter contre la violence à caractère sexiste doivent demeurer un objectif urgent et prioritaire.

Mme M. TEMMERMAN (Organisation mondiale de la santé - OMS) souligne que l'UIP et l'OMS mènent des activités conjointes en matière de santé, de droits sexuels et génésiques et de violence faite aux femmes, activités qui comprennent un soutien technique à la recherche sur les politiques et des études sur les lois en matière de santé en Afrique et le mariage précoce dans la zone Asie-Pacifique.

L'OMS considère que la violence faite aux femmes est une priorité tant sur le plan de la santé des femmes que sur celui de la santé publique, qu'elle constitue une atteinte aux droits de l'homme et qu'elle est une conséquence de l'inégalité des sexes qu'elle perpétue. Les estimations mondiales et régionales de l'OMS donnent à penser qu'un tiers de toutes les femmes ont été victimes de violences, le plus souvent infligées par leurs partenaires masculins, qui sont également responsables de plus d'un tiers des meurtres perpétrés contre les femmes. Les conséquences de ces actes, sur le plan de la santé, comprennent les grossesses non désirées, les avortements provoqués, les maladies sexuellement transmissibles, les fausses couches, les naissances avant terme, des enfants ayant un poids insuffisant à la naissance, des blessures et des problèmes de santé mentale. Les pratiques néfastes que sont notamment les mutilations génitales, les mariages forcés, les mariages précoces et les "crimes d'honneur" sont d'autres formes de violence faite aux femmes que le programme de développement pour l'après-2015 doit clairement viser à éliminer.

C'est dans le domaine de la santé que l'on peut mieux appeler l'attention sur les conséquences de la violence faite aux femmes, notamment pendant les crises humanitaires et les conflits armés, et plaider le plus efficacement pour une action préventive d'urgence. Il est encourageant de constater que la question reçoit à présent l'attention qu'elle mérite grâce aux efforts inlassables qui ont été déployés notamment par des parlementaires. L'appui des parlements a d'ailleurs été déterminant pour garder la question en bonne place dans le programme en faveur du développement durable, ainsi que dans l'élaboration du programme d'action global de l'OMS visant à renforcer le rôle des systèmes de santé nationaux grâce à une action intersectorielle contre la violence interpersonnelle. Dans le cadre de leurs multiples fonctions – plaidoyer, législation, responsabilisation, contrôle et investissement - les parlementaires doivent être les porte-voix des femmes qui sont victimes de la violence ou qui risquent de la subir.

Mme G.D.V. REQUENA (Venezuela) affirme que la lutte pour l'égalité entre hommes et femmes, et l'élimination de la violence faite aux femmes doit se poursuivre; elle félicite l'UIP qui ne ménage pas ses efforts pour atteindre ce but. Depuis 1999, les divers gouvernements qui se sont succédé au Venezuela concentrent leurs efforts sur ce qui fait obstacle au développement social, économique et politique du pays, ainsi qu'à l'avancement des femmes; pour ce faire, ils adoptent

des programmes ambitieux, contrent les tentatives constantes de déstabilisation auxquelles ils sont en butte et qui compromettent le développement en soustrayant des ressources qui devraient être consacrées à l'élaboration de politiques transversales et à la mise en œuvre de mesures favorisant l'égalité des sexes. Des mesures inspirées d'un modèle socialiste fondé sur un rapport harmonieux avec la nature ont été prises afin d'améliorer la qualité de la vie, de promouvoir la participation des femmes à la vie publique et l'égalité des chances entre hommes et femmes, et de réaliser une société juste et équitable; fondé sur une exploitation et une domination enracinées dans les stéréotypes, le capitalisme exclut l'émancipation des femmes.

L'égalité entre hommes et femmes demeurera un objectif lointain tant que les femmes mourront dans les conflits et qu'elles seront victimes de la violence sexiste et de pratiques néfastes. La loi doit non seulement protéger les femmes contre cette violence mais aussi interdire toute discrimination à leur égard et faciliter leur participation à tous les aspects de la vie politique et publique. En vertu de la Constitution et des lois vénézuéliennes, les femmes ont le droit d'être à l'abri de toutes les formes de violence et ceux qui violent la loi doivent rendre compte de leurs actes. La solidarité mondiale est indispensable pour surmonter les difficultés que pose la création d'un monde juste et épris de paix.

M. D. EKWEE ETHURO (Kenya) dit que le Kenya est attaché au respect des droits de l'homme de tous les citoyens et a accompli des progrès importants s'agissant de résoudre les difficultés particulières auxquelles sont en butte les femmes et les filles. Le pays s'emploie à améliorer la parité dans les écoles et à accroître la proportion de femmes dans la fonction publique et dans les assemblées législatives aux niveaux national et local, en interdisant que plus de deux tiers des membres élus ou désignés de ces organes soient du même sexe. Toutefois, certains problèmes cruciaux demeurent, notamment la violence faite aux femmes, leur accès limité aux biens, la violation de leurs droits sexuels et génésiques, ainsi que leur participation inégale à la prise de décisions tant dans le domaine public que dans la sphère privée.

La Constitution interdit expressément toutes les formes de discrimination, tout comme les lois, les coutumes et les pratiques en matière de propriété foncière, d'emploi et de revenu. Les instruments ratifiés par le Kenya sont automatiquement incorporés dans la législation nationale et le pays a promulgué diverses lois ayant pour objet l'égalité des sexes et la lutte contre la violence faite aux femmes. Des programmes visant l'égalité des sexes et l'éradication de la violence faite aux femmes ont permis de mettre en place diverses initiatives de financement, des campagnes de sensibilisation et des centres à l'intention des victimes de violence à caractère sexiste.

La reformulation des politiques qui est en cours est également l'occasion de promouvoir et de défendre l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes et des filles en éliminant toutes les formes de discrimination à leur égard. Le Parlement a mis en place diverses commissions à cette fin et, tout récemment, il a rédigé une proposition de loi sur la violence familiale visant notamment à combattre la violence sexuelle dans le couple, la transmission forcée de l'épouse par voie de succession, les tests de virginité, les dommages causés aux biens, l'exploitation économique, le harcèlement et la violence psychologique. Si cette proposition de loi est adoptée, elle contribuera à sensibiliser la population à la violence familiale non physique et permettra d'exercer un contrôle sur les mécanismes juridiques et sociaux de protection des victimes.

Mme D.-T. AVGERINOPOULOU (Grèce) souligne que la violence à caractère sexiste est une atteinte inacceptable aux droits de l'homme, qui doit donc être totalement interdite. Ces dernières décennies, des instruments juridiques internationaux de lutte contre ce type de violence ont été adoptés et diverses organisations régionales et internationales, notamment ONU Femmes, ont été chargées de promouvoir l'égalité des sexes et d'éliminer la violence faite aux femmes. Toutefois, les pays n'ont pas tous adopté des lois, des politiques et des pratiques favorisant la pleine protection des femmes et des filles et toutes les sociétés n'ont pas appris à respecter les droits des femmes; cette situation est intolérable et injustifiable à tous égards. Après avoir entendu un aussi grand nombre d'exemples de bonnes pratiques pendant cette Assemblée, les parlementaires ont tout ce qu'il faut pour pouvoir, une fois rentrés chez eux, soumettre des propositions qui permettront de surmonter tous les obstacles, notamment sociaux, partisans ou religieux, qui empêchent l'adoption de mesures législatives et de politiques adéquates. D'ailleurs, ils sont, sur le plan moral comme en vertu du droit international conventionnel et coutumier, tenus de montrer la voie pour le bien des peuples qu'ils représentent.

Au cours de la récente présidence grecque du Conseil de l'Union européenne, des priorités fondamentales ont été arrêtées, parmi lesquelles la coordination, au niveau européen, d'une approche intégrée en matière d'égalité entre hommes et femmes, la promotion de l'indépendance et des droits économiques des femmes, l'échange de bonnes pratiques pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin, la poursuite de la campagne de sensibilisation contre la violence faite aux femmes et l'avancement des initiatives législatives visant à promouvoir une véritable égalité entre les sexes. A la dernière session de la Commission de la condition de la femme, la délégation grecque a insisté sur la nécessité d'adopter une approche fondée sur les droits dans le cadre de l'élaboration des objectifs de développement pour l'après- 2015 et pour promouvoir le rôle des femmes en matière de développement durable et d'élimination de la pauvreté, objectifs qui ne peuvent être atteints si l'égalité des sexes n'est pas réalisée. Les parlementaires doivent tenter d'atteindre ces objectifs en souvenir des générations de femmes qui ont défendu, avec succès, les droits sociaux et politiques fondamentaux et au nom des femmes qui vivent et qui souffrent dans des pays où les droits fondamentaux de la personne sont bafoués.

Mme M. DE BOER (Pays-Bas) dit que, avec l'appui du Parlement, son pays promeut activement les droits des femmes et, en particulier, leurs droits sexuels et génésiques, dans le cadre de ses activités de coopération internationale et d'aide au développement. Le pays contribue de manière significative au Fonds pour l'égalité des sexes des Nations Unies, finance les activités liées au genre d'organisations non gouvernementales (ONG) d'autres pays et a présenté plusieurs résolutions sur les droits des femmes aux Assemblées générales des Nations Unies.

Le projet politique des Pays-Bas sur les LGBT et l'égalité des sexes 2011-2015, qui défend l'émancipation des filles, des femmes et des lesbiennes, des gais, des bisexuels et des transgenres (LGBT), a surtout mené à l'adoption d'une réglementation non contraignante et de lois qui favorisent l'égalité des droits, notamment au travail. Le pays dispose d'une politique globale en matière de violence familiale, d'un vaste éventail de programmes et de centres de soutien aux victimes; les services de police peuvent émettre des ordonnances d'interdiction et, à l'instar des procureurs, ils reçoivent une formation sur les moyens de traiter la violence familiale. Les autorités locales sont tenues d'adopter une politique en matière de violence familiale. Le Gouvernement présente régulièrement des rapports sur la violence s'inscrivant dans des relations de dépendance au Parlement, qui en discute et qui examine aussi d'autres questions en rapport avec la violence, notamment la situation des femmes victimes de la traite et de mariage forcé.

Certains sont d'avis que l'approche non sexiste en matière de violence familiale adoptée par le pays est moins efficace; en particulier, les organisations féminines nationales et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ont soulevé certaines questions quant au rôle du genre dans la lutte contre le problème. Dans ce contexte, les parlementaires doivent faire meilleur usage de la contribution, de l'expertise et de l'influence des organes conventionnels internationaux et des ONG lorsqu'ils élaborent des politiques et des lois, et prendre pleinement conscience de l'impact que des lois et politiques générales ont sur les femmes, qui sont particulièrement vulnérables face à la violence. Intégrer les questions de genre ne signifie pas qu'il faut neutraliser les genres mais bien qu'il faut envisager toutes les questions dans la perspective du genre. La volonté politique a un rôle à jouer dans l'élimination des inégalités et de la violence sexiste et, à cet égard, il y a également lieu d'évaluer les gouvernements et les sociétés et de mettre en pratique les leçons apprises à la faveur de l'échange de bonnes pratiques.

Mme M.-X. LONDOÑO (Comité international de la Croix-Rouge - CICR) dit que les effets catastrophiques que les conflits armés peuvent avoir sur les femmes sont reconnus par le droit international humanitaire, puisque celui-ci prévoit une protection supplémentaire pour les femmes dans de telles situations, eu égard à leur vulnérabilité et à leurs besoins particuliers face aux risques, notamment de violence sexuelle. Par dérogation au principe de la protection égale pour tous sur lequel sont fondées les Conventions de Genève de 1949, ainsi que leurs Protocoles additionnels, les prisonnières de guerre, les internées civiles et les détenues lors d'un conflit armé non international ont droit à un traitement spécial, y compris à des dortoirs et installations sanitaires séparés; à une surveillance et à des fouilles effectuées par des femmes; de plus, les femmes enceintes, les femmes en couches, les femmes qui allaitent, les mères qui ont des enfants à charge et les victimes de violence sexuelle ont un accès prioritaire et sans entraves aux établissements de soins de santé. L'approche centrée sur "toutes les victimes" mise en place par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) permet de veiller à ce que les besoins, la situation et le point de vue des femmes et des filles sont pleinement intégrés aux activités et aux programmes qui sont élaborés pour répondre à leurs besoins précis sur les plans social, médical, psychologique, économique, de même qu'à leur besoin de protection.

Strictement interdite par le droit international humanitaire, la violence sexuelle pendant les conflits armés est évitable et est souvent délibérément utilisée comme tactique de guerre, entraînant des conséquences graves et deshumanisantes pour les victimes, leur famille et leur communauté. La CICR a adopté une approche pluridisciplinaire à cet égard en conjuguant mesures préventives, activités de sensibilisation et stratégies de protection qui s'attaquent aux causes et aux conséquences de la violence sexuelle tout en offrant aux victimes le soutien médical et psychologique dont elles ont besoin.

C'est aux Etats qu'incombe la responsabilité première de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire; ils doivent veiller à ce que leur droit interne soit conforme au droit international humanitaire en y intégrant des mesures de protection et de respect spéciales applicables aux femmes et en interdisant formellement toute forme de violence sexuelle. Toutefois, ces normes doivent s'inscrire dans une action globale visant à prévenir et à décourager cette violence. Le CICR est prêt à apporter son concours aux Etats dans les efforts qu'ils déploient pour faire appliquer les normes en matière de protection spéciale des femmes et des filles pendant les conflits armés.

M. N. ESSED (Parlement arabe) dit que les aspirations à la justice, à la démocratie, au développement, à la paix et à la dignité ne sont réalisables que si l'égalité entre hommes et femmes, qui est un droit, devient réalité. Il ne faut plus que les femmes soient marginalisées et traitées avec condescendance, sans égard pour les luttes historiques qu'elles ont menées et les sacrifices qu'elles ont consentis. Pour réaliser l'égalité, on peut s'employer à éliminer les disparités en matière d'accès à l'éducation et aux connaissances; à combattre l'abandon scolaire; à aider les femmes à trouver un emploi, à percevoir un salaire égal pour un travail égal et à bénéficier des mêmes chances de progression de carrière; à leur permettre de choisir librement leur partenaire; à leur donner accès aux services de santé, surtout aux soins de santé génésique; à venir en aide aux veuves, aux orphelins et aux divorcées; à favoriser la participation des femmes à la vie politique et à leur donner les moyens d'assumer des responsabilités dans tous les milieux.

Du harcèlement et du viol jusqu'au mariage précoce et forcé, les nombreuses formes que prend la violence envers les femmes les empêchent de jouir pleinement de leurs droits; les causes de cet état de fait sont nombreuses : l'ignorance, la pauvreté, la marginalisation, les inégalités sociales et des chances, les conflits et l'éclatement de la famille. Le Parlement arabe prendra tous les moyens pour atteindre l'égalité entre les sexes et éliminer la violence envers les femmes. Il est prêt à coopérer avec l'UIP, les parlements nationaux et d'autres entités qui ont les mêmes préoccupations et veulent s'attaquer à ce problème afin de surmonter les difficultés et d'atteindre les objectifs souhaités.

Mme C. CERQUEIRA (Angola) fait observer que les parlements du monde entier reconnaissent l'importance du rôle des femmes pour l'avenir de l'humanité. Le thème du débat général permet de recenser les obstacles qui s'opposent à une véritable égalité entre hommes et femmes. Un cadre juridique est nécessaire pour promouvoir le partage du pouvoir et des responsabilités dans tous les domaines et mettre en œuvre des mesures de sensibilisation qui favoriseront l'émergence d'une culture d'égalité excluant toute forme de violence envers les femmes. L'éducation des filles est essentielle pour battre en brèche les stéréotypes séculaires qui empêchent l'émancipation des femmes et leur participation à la vie de la société au même titre que les hommes; elle est aussi indispensable pour inculquer aux filles les principes d'égalité et de responsabilité sociale qui leur permettront, une fois devenues adultes, de s'intéresser à la politique et les inciteront à privilégier une culture de paix, de non-violence, de tolérance et de solidarité.

En Angola, les droits des femmes et l'égalité des sexes sont inscrits dans les valeurs constitutionnelles fondamentales promulguées et protégées par l'Assemblée nationale qui, dans le cadre de ses travaux, adopte une perspective de genre et sensibilise tous les intervenants nationaux à cette question. L'Angola est l'un des dix premiers pays au monde pour ce qui est de la représentation des femmes dans les instances décisionnelles : plus d'un tiers des parlementaires sont des femmes, un quota de 30 pour cent est imposé aux partis politiques et la présidence de diverses commissions parlementaires, dont celle de la commission des questions féminines, est assurée par une femme.

Les politiques, stratégies et programmes d'action du pays en matière de développement visent l'égalité des sexes, l'émancipation des femmes et la promotion des femmes en milieu rural en misant principalement sur l'élimination de la pauvreté, la santé maternelle et infantile, l'éducation des filles et le développement durable axé sur la famille. Le pays a également adopté

une budgétisation sensible au genre. Parmi les autres mesures visant à surmonter ce qui fait obstacle à l'égalité, il y a l'interdiction de la violence familiale, l'appui aux femmes victimes de violence et le recours à la médiation et à l'arbitrage pour régler les conflits familiaux.

Mme S. BEAVERS (Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD) dit que, étant donné la prévalence mondiale de la violence à caractère sexiste sous diverses formes et la discrimination qui rend certains groupes de femmes et de filles encore plus vulnérables, il importe de réagir en tenant compte des réalités de la situation. Il faut consacrer davantage d'efforts à la prévention et à l'aide aux victimes. Les engagements pris par les Etats Membres de l'ONU et l'impressionnant éventail de mesures adoptées aux niveaux national, régional et international pour combattre la violence faite aux femmes, partout reconnue comme un obstacle majeur à la réalisation des OMD, font espérer que les changements apportés aux lois et aux politiques se traduiront par une modification correspondante des normes sociales discriminatoires qui sont la cause de la violence envers les femmes. Mais une action plus immédiate s'impose, fondée sur une coopération et une collaboration accrues.

L'approche adoptée par le PNUD, selon laquelle l'égalité des sexes est le catalyseur du développement, a trouvé une confirmation dans certains faits qui se sont produits depuis l'adoption des OMD : chaque fois qu'on a investi dans les femmes et les filles, les progrès accomplis pour l'ensemble des objectifs et des cibles en matière de développement ont été multipliés, tandis que là où un tel investissement n'a pas été considéré prioritaire, on a observé un retard. Dans plus de 100 sites à travers le monde, le PNUD conjugue une perspective globale et une compréhension locale des situations afin de faciliter l'autonomisation des individus et rendre les sociétés plus résilientes. Le PNUD est également l'un des organismes qui soutiennent le plus l'institution parlementaire, en favorisant le caractère inclusif des parlements et des partis politiques grâce à des mesures de renforcement des capacités, notamment des lois visant à associer tous les citoyens, en particulier les femmes, à l'ensemble des processus; la grande majorité de ces projets ont pour objectif l'émancipation des femmes. Le PNUD poursuit ses activités de réforme législative auprès d'un grand nombre de parlements pour s'attaquer à toutes les formes de violence à caractère sexiste, activités qui s'inscrivent également dans son Plan stratégique 2014-2017. Le PNUD est résolu à intensifier ses efforts et son appui, notamment dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, pour pérenniser les acquis réalisés en matière d'égalité des sexes et d'élimination de la violence faite aux femmes.

Mme C. QUESADA SANTAMARÍA (Costa Rica) dit que l'égalité des sexes offre l'espoir d'une amélioration des rapports entre les hommes et les femmes, d'un accès aux ressources plus équitable, du respect des droits des femmes et d'une tolérance accrue à l'égard de la diversité. Toutefois, malgré les mesures prises et les progrès accomplis, l'inégalité historique entre les sexes perdure dans un monde dominé par les hommes où les femmes ont toujours des obstacles à surmonter dans leur lieu de travail et ailleurs, notamment pour obtenir un salaire égal pour un travail égal, pour avoir accès aux ressources économiques et pour participer à la vie politique.

Dans le cadre des mesures visant l'élimination de la violence et de la discrimination à caractère sexiste, le Costa Rica a principalement misé sur l'élaboration de lois appropriées, notamment par l'incorporation des instruments internationaux pertinents auxquels il est partie dans son droit interne. Conformément aux engagements pris en vertu de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, une commission de la condition de la femme a été créée et l'Assemblée législative costaricienne a été le premier parlement à se joindre à une campagne visant à mettre fin à la violence faite aux femmes en Amérique latine. Une loi prévoit d'accroître la représentation féminine dans les organes élus, les organisations syndicales et d'autres institutions, ainsi que la possibilité de poursuivre et de punir les auteurs d'actes de violence envers les femmes. La Convention n° 189 de l'OIT concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques à laquelle le Costa Rica est partie entrera bientôt en vigueur dans le pays.

Le statut socio-économique des Costariciennes ne cesse de s'améliorer grâce à des mesures législatives portant sur l'emploi, l'action positive, le développement du système bancaire et d'autres domaines encore; une attention toute particulière est prêtée aux efforts visant à accroître la présence des femmes au Parlement. Le Costa Rica est fier d'avoir été un pionnier en matière d'égalité des sexes et continuera de s'employer à venir à bout des difficultés qui l'empêchent encore de garantir aux Costariciennes le statut et la protection qu'elles méritent.

Mme A. OCLES PADILLA (Equateur) fait observer que les parlementaires ont le devoir de s'efforcer de garantir les droits de tous les citoyens en adoptant des lois qui promeuvent l'égalité et favorisent la participation de tous ceux et celles qui sont depuis toujours victimes de discrimination.

Dans l'intérêt de tous les citoyens, les parlementaires doivent s'engager à mettre en œuvre les instruments relatifs aux droits de l'homme qui ont été ratifiés sans quoi ils resteront lettre morte. Comme le montrent les données statistiques, le mouvement féministe a obtenu des parlementaires qu'ils contribuent à changer la vie des femmes. L'exclusion des femmes, de même que le refus de reconnaître leurs droits et de leur donner accès à certains avantages sont contraires à la nature démocratique et transversale du principe de l'égalité des sexes.

La forte prévalence de la violence à l'égard des femmes, telle qu'elle ressort des données statistiques disponibles, est confirmée par les nouvelles faisant état d'horribles crimes qui demeurent trop souvent impunis, comme le viol, le mariage forcé, l'utilisation des femmes comme trophées de guerre, la traite des migrantes et le féminicide. Malgré les mesures prises pour les combattre, notamment les lois, ces pratiques perdurent et les femmes sont loin d'avoir la certitude d'être à l'abri de la violence. Parce que le problème s'enracine dans les pratiques culturelles et les stéréotypes sexistes, les parlements doivent, pour en venir à bout, mettre en place un système éducatif fondé sur les droits de l'homme, promouvoir le multiculturalisme et abolir le système patriarcal.

En Equateur, la Constitution consacre les principes de parité, d'égalité et de non-discrimination. La parité est presque atteinte au Parlement ainsi que dans les organes exécutifs et judiciaires, le féminicide et la traite des personnes sont criminalisés, de nouvelles mesures de promotion de l'égalité des sexes et d'élimination de la violence envers les femmes sont en place et un groupe parlementaire multipartite sur les droits des femmes a été formé. D'autres facteurs comme l'élimination de la pauvreté jouent un rôle clé pour prévenir la violence faite aux femmes, de même que la volonté politique de tout faire pour améliorer la vie des femmes en instaurant une plus grande égalité entre les sexes et en mettant un terme à cette violence.

Mme M. DRAME (Mali) dit que, dans toutes les sociétés, la violence physique, tout comme la violence virtuelle, à l'égard des femmes s'explique largement par la conviction profonde que les femmes sont inférieures. Il faut porter une attention toute particulière à la violence faite aux femmes en situation de conflit, comme dans le nord du Mali, où les femmes ont enduré le mariage forcé, le viol, la violence physique, la torture et la mort aux mains de groupes djihadistes. Le conflit est aujourd'hui réglé, mais les Maliennes sont toujours exposées au risque de violence de la part de ces groupes et de trafiquants de drogues, d'autant que, malgré les efforts internationaux, les zones frontalières sont toujours la cible d'incursions armées. Les parlementaires peuvent apporter leur aide en demandant à leur gouvernement d'agir pour mettre fin à ces crimes et aux menaces terroristes, de rétablir la paix et relancer le processus de développement durable.

L'Assemblée nationale adoptera bientôt une loi sur un système de quota qui garantira aux femmes au moins 30 pour cent des postes élus, ce qui constituera un grand pas en avant pour le pays qui ne compte que 10 pour cent de femmes parlementaires. Les résultats de la présente session devront être intégrés dans un plan stratégique de promotion de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, pour assurer une plus grande présence féminine dans les organes élus. Comme l'a dit Mme Michelle Bachelet, alors Directrice exécutive d'ONU Femmes, en mars 2013, lors de la Journée internationale de la femme, si nous agissons avec courage, conviction et détermination, nous pouvons faire en sorte que les violences à l'égard des femmes, qui sont les atteintes aux droits de la personne les plus répandues, deviennent de plus en plus rares et ne soient plus tolérées.

M. L. FOFANA (Guinée) souligne que l'émancipation des femmes et la protection des filles sont des gages de stabilité et de progrès, conduisant à une société plus humaine et progressiste. Il faut donc renforcer les mesures prises pour combattre la violence qui est faite aux femmes à tous les niveaux de la société. L'autonomisation des femmes passe par un accès au crédit et la Guinée a créé des institutions de microcrédit à cette fin. Depuis l'indépendance du pays en 1958, les politiques ont intégré les objectifs d'émancipation et de promotion de la femme et l'éducation est considérée comme prioritaire. Les femmes détiennent des postes administratifs clés; d'ailleurs, la première femme présidente du Conseil de sécurité était guinéenne. Un ministère de l'avancement de la femme et de l'enfance est chargé de promouvoir la réalisation de l'égalité des sexes et l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les contributions au présent débat seront très certainement utiles dans le cadre des mesures nationales pour l'avancement de la femme.

Mme I.N.T. ADDO (Ghana), confirmant l'engagement pris par son pays envers la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, affirme que, en garantissant l'exercice des libertés et des droits fondamentaux de la personne, la Constitution ghanéenne consacre l'égalité des sexes, les droits de la femme, la non-discrimination et la protection contre l'esclavage. Une loi interdit certaines pratiques, notamment le mariage précoce et la traite des personnes, en particulier aux fins d'exploitation des enfants par le travail, la prostitution ou la pornographie. Une loi spéciale criminalisant la violence familiale prévoit un cadre global et efficace pour combattre toutes les formes de violence physique, psychologique, sexuelle et économique, ainsi que des mesures de réparation, de protection et de réadaptation en faveur des victimes, et fixe les peines applicables aux auteurs de violence. Elle criminalise également les pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes et aux filles, notamment l'asservissement, les mutilations génitales et les rites de veuvage.

Toutefois, ces lois sont inutiles si elles ne sont pas largement appliquées. Il est temps de mettre de côté les grandes théories et de s'attaquer réellement à la violence sexiste, surtout en Afrique, où les hommes et les garçons doivent impérativement participer à la campagne "HeForShe".

Mme S. LYIMO (République-Unie de Tanzanie) dit que la violence perpétrée contre les femmes et les filles est une violation grave des droits de la personne, qui a des conséquences immédiates et à long terme sur les victimes; cette violence a bien sûr un impact sur le bien-être et la pleine participation à la société des victimes mais elle a aussi des répercussions sur la famille et la communauté dans son ensemble. Les coûts d'une telle violence se mesurent non seulement en dépenses de soins de santé et de justice, mais aussi en perte de productivité, ce qui a évidemment des incidences budgétaires et un effet dévastateur sur le développement.

Le fait que le nombre de femmes parlementaires a connu une hausse de près de 35 pour cent depuis l'indépendance atteste les progrès accomplis par la République-Unie de Tanzanie en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, sur le plan socio-économique comme sur le plan politique. Il est communément admis que la réalisation de ces objectifs jouera un rôle important dans le succès du programme appelé Tanzania Development Vision 2025; ces objectifs sont d'ailleurs considérés comme des enjeux politiques majeurs en matière de développement, qui exigent une approche multisectorielle fondée sur une budgétisation axée sur le genre, tenant compte du principe d'égalité des sexes dans tous les processus de développement. Le pays a pour objectif d'assurer une représentation égalitaire dans toutes les instances décisionnelles, comme le prévoit le Protocole de la SADC sur le genre et le développement.

Le pays a arrêté des orientations politiques ciblant la violence à caractère sexiste, dont diverses formes sont réprimées par la loi sur les infractions sexuelles. Cette loi prévoit des mesures de prévention, la poursuite des auteurs et l'indemnisation des victimes, dont l'anonymat est préservé. La Tanzanie a beaucoup investi dans l'éducation, notamment en mettant en œuvre un programme de formation juridique pour les femmes et en menant des campagnes de sensibilisation aux droits des femmes. Les dispositions discriminatoires des lois en vigueur sont en voie d'être abrogées et l'égalité des sexes a été déclarée prioritaire dans le cadre du nouveau projet de constitution qui, s'il est adopté, reconnaîtra aux femmes le droit à la propriété foncière, à l'héritage, à l'éducation et à la santé génésique. L'objectif est de restructurer les mécanismes nationaux afin d'améliorer la condition des femmes et des filles. Les parlementaires doivent défendre la cause de l'égalité des sexes en usant de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités pour adopter des lois appropriées et efficaces.

M. C. CASSAMÁ (Guinée-Bissau) dit que l'égalité des sexes étant une question de droits de l'homme et de justice sociale, elle est essentielle pour instaurer la paix durable à laquelle aspire son pays en vue de parvenir à un développement durable. La représentation des femmes doit être améliorée dans tous les secteurs, partout dans le monde : il faut pour cela qu'elles aient un accès égal à l'éducation, à l'emploi et aux processus décisionnels, et qu'elles jouissent des mêmes droits et aient les mêmes obligations que les hommes.

En Guinée-Bissau, les femmes ont participé activement à la lutte pour l'indépendance nationale et les organisations féminines jouent un rôle essentiel dans la promotion des droits de la femme. Des lois visant à lutter contre les mutilations génitales féminines et la violence faite aux femmes, qu'elle soit physique, sexuelle ou psychologique, ont été adoptées. Le pourcentage de femmes qui siègent au Parlement ou qui détiennent un poste gouvernemental a augmenté légèrement à la suite des dernières élections, mais il demeure peu élevé. Davantage de mesures doivent donc être prises pour faire cesser la discrimination à l'égard des femmes et favoriser leur

émancipation. Les conditions favorables à l'autonomie des femmes doivent être créées, en mettant notamment l'accent sur l'éducation, qui joue un rôle déterminant pour le rôle qu'elles tiendront à l'avenir dans la société et au sein de leur famille. Il faut joindre les actes à la parole en adoptant au besoin de nouvelles mesures et en appliquant efficacement celles qui existent afin de protéger les femmes contre le harcèlement sexuel et la violence dont elles sont toujours victimes.

M. D.W. PANUELO (Etats fédérés de Micronésie) dit que les femmes jouent un rôle important dans les familles et les communautés et qu'elles sont très respectées dans la petite nation insulaire pacifique à laquelle il appartient. Il reste que la violence familiale est un fléau qui afflige le pays. Celle-ci peut prendre diverses formes : violence physique, émotionnelle, sexuelle et économique, avec les terribles conséquences que l'on sait sur les victimes, notamment le stress post traumatique, voire le suicide. Or, son élimination se heurte souvent à de nombreux obstacles sociaux, solidement ancrés et réfractaires au changement.

Malgré ses faibles capacités, la Micronésie fait de son mieux pour réaliser l'égalité des sexes. Des préparatifs sont en cours en vue d'une conférence nationale sur la promotion de l'émancipation des femmes, dont le vaste programme portera sur divers sujets tels que les femmes dans l'entreprise, le commerce et le tourisme; l'éducation, la sécurité alimentaire, la participation à la vie politique et les quotas au Parlement. Le Congrès soutient l'autonomisation des femmes, notamment en leur accordant des crédits de financement, car il est bien conscient qu'aucun pays ne saurait réaliser son plein potentiel en matière de développement s'il exclut les femmes.

Grâce aux mesures qui ont été prises en leur faveur, des Micronésiennes occupent des postes diplomatiques, parlementaires, ministériels et judiciaires. Certaines mesures visant à garantir aux femmes protection et égalité de traitement sont inscrites dans la Constitution. Les Micronésiennes ont aussi droit à un congé de maternité. Chaque année, le pays célèbre la journée nationale de la femme et la Micronésie a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que la Convention relative aux droits de l'enfant. Une proposition de loi sur un quota applicable aux parlementaires et sur la traite des personnes est actuellement à l'étude. Mais, si la législation nationale relative aux droits des femmes est satisfaisante sur le plan des principes, dans la pratique, elle n'est pas suffisante. L'intervenant engage les parlementaires à ne pas perdre de vue l'objectif d'égalité des sexes et à tirer les enseignements voulus du débat en cours pour que les hommes et les femmes deviennent de véritables partenaires.

M. E. MOKOLO WA MPOMBO (République démocratique du Congo) dit que son pays est partie à tous les instruments internationaux et régionaux qui visent l'élimination de la discrimination à caractère sexiste. Depuis dix ans, des efforts considérables sont déployés pour doter le pays d'un ensemble de règles de droit favorables à l'égalité des sexes et à la lutte contre la violence sexuelle. En vertu de la Constitution, les autorités publiques sont tenues de s'employer à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; à promouvoir et protéger leurs droits; à améliorer leur statut et à veiller à ce qu'elles puissent participer au développement et à lutter contre toutes les formes de violence faite aux femmes. Conformément à la Constitution, les femmes ont droit à une représentation égale dans les institutions nationales et l'Etat est tenu d'assurer la parité dans la fonction publique. Des lois ont été modifiées ou adoptées à ces fins et des femmes ont été nommées à des postes de responsabilité dans les forces armées et la police; une femme a été nommée Conseillère spéciale du Chef de l'Etat pour tout ce qui touche à la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants.

Dans l'est du pays, qui vient de sortir d'un conflit, de graves violations des droits de l'homme ont eu lieu, notamment le viol de femmes et de filles traitées comme des trophées de guerre. Les lois pénales du pays ont été modifiées pour réprimer les actes de violence envers les femmes tels que les agressions sexuelles, le viol, la prostitution forcée, la grossesse forcée et la stérilisation forcée, ainsi que l'esclavage sexuel. Un programme national de lutte contre la violence à caractère sexiste et de promotion de la participation des femmes à la gouvernance démocratique est en place et le Sénat a créé une commission spéciale sur les violences sexuelles en temps de conflit.

Il demande instamment à l'UIP d'adopter une déclaration musclée, dont les Parlements Membres pourront se servir pour améliorer le cadre juridique de leur pays ainsi que l'environnement de travail des femmes, en mettant l'accent sur le statut juridique et les droits de propriété des femmes entrepreneurs et des femmes mariées; l'autonomie économique, y compris l'accès au financement; la discrimination positive; la gestion du savoir et le renforcement des capacités, ainsi que la création d'environnements de travail favorables aux femmes.

Mme F. DIENDÉRE-DIALLO (Burkina Faso) fait observer que le thème du débat général reflète les politiques gouvernementales que son pays a mises en place au cours des 30 dernières années pour la promotion des femmes et l'élimination de la violence dont elles sont victimes. La société et l'économie de son pays doivent beaucoup aux femmes et, par voie de conséquence, les questions de genre sont présentes dans toutes les politiques et sont une cause nationale. D'importants progrès ont été réalisés, notamment en ce qui concerne les mutilations génitales féminines, dont la pratique est beaucoup moins répandue depuis qu'elles ont été interdites en 1996, et l'accès à l'éducation et à l'alphabétisation pour les filles, qui peuvent bénéficier de subventions au niveau secondaire. Un quota de 30 pour cent s'applique pour les listes de candidats aux élections législatives et municipales et l'Assemblée nationale a créé un groupe parlementaire chargé des questions de genre.

Le dialogue interinstitutionnel est essentiel pour l'égalité des sexes. Sur le plan international, cela veut dire que l'UIP et le système des Nations Unies, en particulier ONU Femmes, doivent communiquer efficacement entre eux. Au Burkina Faso, l'Assemblée nationale travaille en parfaite harmonie avec le pouvoir exécutif et les organisations de la société civile. Dans son allocution devant l'Assemblée, la Première Dame a fait état des efforts déployés dans son pays pour éliminer les mutilations génitales féminines, efforts qui lui ont valu de recevoir le Future Policy Award. Le Burkina Faso, et son parlement, continuent de tendre vers la réalisation de cet objectif qui, comme celui de l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, demeure une priorité absolue.

Mme M. STOLBIZER (Argentine) cite un rapport récent selon lequel, en Argentine, toutes les 30 heures, une femme meurt par suite d'actes de violence à caractère sexiste qui continuent à se produire parce que les signaux d'alarme ne sont pas pris au sérieux. Il est urgent de réagir. L'établissement de quotas pour les femmes est le moyen le plus sûr d'assurer leur représentation dans les institutions parlementaires, politiques, judiciaires et administratives. Même si l'Argentine a adopté une loi sur les quotas il y a 20 ans, le pourcentage minimum de candidates inscrites sur les listes électorales n'est que de 30 pour cent. Toutefois, depuis que les femmes siègent au Congrès, celui-ci a commencé à s'intéresser à certaines questions, notamment aux droits des femmes, à la violence faite aux femmes et à la traite de personnes. Les femmes doivent être très autonomes pour pouvoir apporter un véritable changement grâce à des politiques équilibrées favorisant l'égalité. Les moyens de surmonter ces difficultés et donc de créer une société juste sont entre les mains des parlementaires.

M. A. MICHELOTTI (Saint-Marin) réaffirme l'engagement de son pays à défendre les droits des femmes et à garantir leur participation active à la vie politique, sociale et culturelle. Il faut que tous les êtres humains collaborent harmonieusement pour éviter la dégradation morale et sociale qu'entraîne l'indifférence.

La violence faite aux femmes compte parmi les violations des droits de l'homme les plus odieuses et les plus répandues. Elle découle en grande partie des inégalités et de la discrimination et comprend la violence psychologique, plus subtile et difficile à détecter que la violence physique brutale. Le respect de la dignité humaine est une valeur qui est transmise par la famille, les écoles et la société civile. Paradoxalement, c'est dans la famille que les mauvais traitements, les menaces et le harcèlement se produisent le plus souvent. En période de crise économique, les femmes sont plus exposées au risque de violence car c'est souvent une façon, pour ceux qui ont des difficultés financières, d'exprimer leur frustration.

Outre une commission parlementaire permanente sur l'égalité des chances, un autre organisme composé de juristes et d'experts en communication, de représentants d'ONG et de psychologues est responsable de recueillir des données sur la violence à caractère sexiste et de présenter un rapport annuel sur ses conclusions. L'égalité d'accès à l'éducation est essentielle pour inculquer le principe de l'égalité de tous les citoyens, sans distinction de sexe. Saint-Marin a mis en œuvre d'importants instruments réglementaires, pris des mesures de sensibilisation à la condition féminine et est en voie de ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence familiale. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour renforcer la faible présence des femmes dans tous les secteurs, surtout dans les postes de gestion et de prise de décision de haut niveau. En réalité, les femmes hésitent souvent à occuper ces postes à cause des pressions exercées par les obligations familiales que leur impose une société dominée par les hommes.

Mme I. LEAL (Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée) rappelle que l'Assemblée formée en 2008, qui compte 280 membres, prévoit un cadre de coopération multilatéral entre les représentants élus de l'Union européenne et des pays partenaires du sud de la Méditerranée. L'Assemblée est un des rares organes parlementaires au sein desquels Israéliens, Palestiniens et autres représentants élus des pays arabes débattent autour d'une même table, et la coordination de ses travaux est du ressort de son Bureau, formé de quatre membres qui assurent la présidence à tour de rôle. L'Assemblée compte cinq commissions permanentes et adopte des résolutions ou recommandations qui ne sont pas juridiquement contraignantes sur divers aspects de la coopération euro-méditerranéenne. Le rôle de son secrétariat, sis à Barcelone, est de déterminer et de promouvoir des projets, de recueillir des fonds, de coordonner l'action de ses partenaires, d'améliorer la visibilité de l'Assemblée et de tisser des liens avec d'autres institutions. La présidence portugaise actuelle a choisi le thème de la migration pour son mandat d'un an; elle établit une liste de mesures précises visant les institutions européennes.

M. A. BURT (Royaume-Uni) dit que, au cours des trois dernières années, par l'entremise du ministre des affaires étrangères, son pays a plaidé en faveur de la prévention de la violence faite aux femmes en situation de conflit en s'inscrivant en faux contre l'idée que la violence sexuelle est une conséquence inévitable de la guerre. Ces efforts ont culminé avec l'adoption de la Déclaration d'engagement des Nations Unies concernant l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, que 122 Etats ont approuvée. Il est indispensable de s'attaquer aux idées reçues et superficielles sur l'inégalité et la violence, et de combattre les autres tabous liés aux pratiques culturelles nocives dictées par les hommes comme moyens de contrôle, notamment le mariage forcé et précoce et les mutilations génitales féminines. Il faut adopter d'autres mesures pour punir les responsables de la traite des femmes.

La figure la plus emblématique du combat pour l'éducation des femmes et des filles comme moyen de réaliser l'égalité entre les sexes est la lauréate du prix Nobel, la courageuse et exemplaire Malala Yousafzai, que le Royaume-Uni a eu l'honneur d'héberger pendant sa convalescence après l'attentat des Talibans contre sa vie. Les mesures de prévention doivent aboutir à des résultats concrets grâce à l'échange de bonnes pratiques et de renseignements concernant les bandes criminelles internationales, la mise en place de structures de responsabilisation, l'aide aux services chargés de recueillir des preuves, la protection des militants des droits de l'homme, la promotion de la femme et au maintien de la question de la violence familiale à l'ordre du jour. Aucune société n'est exempte de préjugés qui tolèrent le manque de respect envers les femmes et les filles, et les hommes ont la responsabilité toute particulière de veiller à ce que leurs fils grandissent en respectant les femmes et de démontrer, en participant à la campagne HeForShe, que l'égalité des sexes n'est plus seulement une question qui intéresse les femmes.

Mme M. MUNN (Royaume-Uni), prenant la parole après son collègue, dit que les parlementaires masculins de son pays se sont associés aux femmes parlementaires pour dénoncer la violence familiale. Elle est fière de faire front avec M. Burt, un homme et un membre du parti d'opposition, sur cette question; fière d'avoir félicité le ministre des affaires étrangères d'alors, lui aussi un homme et un membre du parti d'opposition pour son travail sur cette question et fière que son parti ait nommé le tout premier porte-parole parlementaire de son pays sur la prévention de la violence faite aux femmes et aux filles.

Les lois et les programmes de travail ne suffisent pas. Même si leur nombre diminue, il y a toujours des femmes qui meurent des suites de la violence familiale et les familles aux prises avec la violence souffrent énormément. Il va falloir encore plus de volonté et d'efforts pour s'attaquer au problème et aux attitudes qui sont à l'origine de cette violence. Tous les êtres humains ont droit au respect et doivent pouvoir jouir du droit fondamental à une existence exempte de violence.

Mme N.A. ASSEGAF (Indonésie) demande que l'on intensifie les efforts pour relever les défis que posent les inégalités, la discrimination et la violence à caractère sexiste; une avancée sur ces questions sera également favorable au développement humain. L'Indonésie est résolue à protéger les femmes et les filles et à promouvoir leur autonomisation. Le pays a adopté des politiques et des programmes sensibles au genre, l'accent étant mis sur des domaines prioritaires qui sont essentiels pour éliminer les inégalités entre les sexes et stimuler le développement sectoriel. Outre les mesures légales de protection, le pays a adopté une politique de tolérance zéro à l'égard de la discrimination et de la violence à caractère sexiste; il continue d'appuyer

l'augmentation du nombre de femmes qui participent au processus décisionnel des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif, et de faciliter l'accès aux ressources financières et aux services des femmes entrepreneurs, en reconnaissance de leur rôle de moteur économique.

L'Indonésie est également résolue à lutter contre la violence faite aux femmes, à continuer de mettre en œuvre des lois proscrivant la violence familiale, à adopter des mesures de protection légales, à assurer des services normalisés et l'accès à la justice aux femmes victimes de violence, à renforcer les capacités en matière d'application des lois et à sensibiliser la population. Il faut toutefois d'autres mesures pour s'attaquer aux disparités entre les sexes, mettre en œuvre un cadre légal et politique, collecter des données, mener une recherche et fournir les ressources financières et humaines nécessaires. Le pays doit également s'efforcer de faire preuve d'une plus grande constance et transparence dans le suivi et l'évaluation des initiatives. L'attention internationale doit porter sur la protection des travailleuses, dont le nombre ne cesse de croître sur le marché mondial du travail, en particulier celle des travailleuses migrantes, qui sont très vulnérables face à la violence, aux abus et à l'exploitation.

L'examen de Beijing +20 qui approche sera une nouvelle occasion de renouveler les contacts, de raviver l'engagement et la volonté politiques et de mobiliser le public autour des questions de genre. En tant que représentants du peuple, les parlementaires ont l'énorme responsabilité de favoriser l'autonomisation des femmes. Pour assurer l'égalité des sexes et mettre fin à la violence faite aux femmes, les femmes et les hommes doivent travailler ensemble comme des partenaires stratégiques et suivre l'exemple de l'UIP. Un appui international collectif est également important pour combler les écarts qui subsistent.

M. V. CHHEANG (Cambodge) fait observer que les mécanismes et les structures politiques en place font parfois obstacle à la participation des femmes à la vie politique et que les atteintes à leur droit à l'éducation ébranlent leur confiance en leur capacité de participer à ces processus décisionnels. La violence faite aux femmes est un problème sérieux dans nombre de pays, indépendamment de la culture et du contexte; elle constitue aussi une violation des droits de l'homme et un obstacle au développement socio-économique. Le Cambodge met en place un plan stratégique visant à assurer la protection des femmes dans la loi, leur accès aux postes de décision et leur autonomie financière, l'éducation des femmes et des filles, la santé des femmes et l'intégration des questions de genre dans les politiques et programmes nationaux.

Le Cambodge a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et a beaucoup renforcé son cadre légal en adoptant diverses lois et mesures pour lutter contre la violence familiale, la traite des personnes et l'exploitation sexuelle. La participation des femmes aux instances décisionnelles, notamment au parlement bicaméral, a beaucoup augmenté et d'excellents progrès ont été réalisés s'agissant du nombre de femmes ayant accès aux études supérieures, de l'autonomisation des femmes, de l'intégration du genre dans les politiques nationales et les objectifs de développement du pays et de l'intégration des questions et des stratégies concernant le genre dans les programmes de réforme.

Bref, l'égalité des sexes et la violence faite aux femmes sont des questions importantes qui appellent, de toute urgence, des mesures à tous les niveaux visant à accroître la représentation et la participation des femmes aux instances décisionnelles et à la formulation des plans de développement et de gouvernance du pays. Une volonté politique ferme, la coopération internationale et l'allocation de ressources suffisantes seront essentielles à cet égard.

Mme L. ROSSANO, s'exprimant au nom de Mme Margareta Wahlström, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, dit que, en raison des importantes pertes économiques subies chaque année par suite de catastrophes, il devient urgent de trouver de nouveaux modèles de développement et d'investissement. Il faut tenir compte des risques de catastrophe en tentant de réaliser les objectifs en matière de développement durable et de se protéger contre les changements climatiques défavorables; tous les gouvernements, et surtout ceux des pays en développement, devront assumer des coûts de plus en plus élevés et faire face à des problèmes dont ils ne soupçonnent même pas l'existence.

Les dirigeants politiques et les législateurs sont responsables au premier chef de la protection des citoyens contre les catastrophes. Dans la plupart des pays, les parlements peuvent accroître le niveau d'investissement politique et économique pour rendre le développement socio-économique plus résilient face aux catastrophes et aux changements climatiques. Des parlementaires mieux informés peuvent également jouer un rôle stratégique s'agissant de combler les écarts persistants en matière de réduction des risques entre autorités nationales et autorités locales, ainsi que pour renforcer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de lois. Il faut les

encourager à apporter leur soutien à la gestion des risques de catastrophe et à plaider en faveur d'une telle gestion, en s'appuyant notamment sur la résolution sur la question que l'UIP a adoptée lors de la dernière Assemblée.

La prévention et la réduction des risques de catastrophe exigent l'engagement de l'ensemble de la société, ainsi que son autonomisation sur la base, notamment, de l'égalité, de l'inclusion et de la participation non discriminatoire. Pour augmenter la résistance, il faut accélérer l'investissement socio-économique et environnemental. Les droits des femmes et leur rôle en tant qu'agents de changement social sont souvent oubliés lors d'une catastrophe lorsqu'on les qualifie de personnes vulnérables. Or, il importe de promouvoir la force mobilisatrice des femmes et l'égalité des sexes pour augmenter la résistance face aux catastrophes ainsi que pour pérenniser les priorités en matière de réduction des risques et d'objectifs de développement durable.

Il est donc nécessaire de consacrer plus d'attention à la mise en œuvre des engagements en matière d'égalité des sexes tout en misant sur les priorités politiques, les capacités et les mécanismes de contrôle et de responsabilisation. L'intervenante encourage les parlementaires à contribuer à la discussion sur le Cadre post-2015 sur la réduction des risques de catastrophe lors de la réunion du Comité préparatoire de la Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe devant se tenir à Genève les 17 et 18 novembre 2014 et, à organiser, avec l'UIP, une réunion parlementaire lors de la Conférence devant se tenir à Sendai, Japon, du 14 au 18 mars 2015.

M. N.B. BASSIERE (Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine) dit que l'inégalité entre les hommes et les femmes est un problème transversal qui existe depuis longtemps et n'a toutefois pas encore été réglé de façon satisfaisante. Malgré la grande diversité des opinions, parfois même contradictoires, qui existent sur la question, les progrès réalisés à ce jour sont encourageants. Dès 2001, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a organisé une conférence des femmes parlementaires; en 2015, une autre conférence sera consacrée à la question, sur le thème plus précis des groupes de population vulnérables. Les huit Etats membres de l'Union s'emploient à assurer la représentation et la participation des femmes aux organismes et aux discussions de l'UEMOA en vue de réaliser l'égalité des sexes au sein de l'Organisation.

Mme G. ELDEGARD (Norvège) félicite Malala Yousafzai et Kailash Satyarthi, co-récipiendaires du prix Nobel pour la paix qui leur a été décerné en reconnaissance de leur contribution exceptionnelle à l'avancement des droits de l'homme et, plus précisément, de leur lutte contre la répression des enfants et des jeunes gens et pour le droit de tous les enfants à l'éducation. Le prix souligne la nécessité de mettre en place des mesures plus énergiques afin d'assurer le respect des droits des femmes et des filles, objectif qui n'est pas sans présenter des difficultés considérables dans une société où trop de filles n'ont pas accès à l'éducation. Une pauvreté écrasante, l'éloignement des établissements scolaires et les normes sociales qui favorisent l'inégalité des sexes sont autant d'obstacles à l'apprentissage des filles. Les parlementaires doivent évaluer la situation dans leur propre pays et prendre des mesures ciblées en vue de surmonter tous les obstacles législatifs, religieux, culturels et autres qui s'opposent à ce que les femmes exercent leurs droits et jouissent de l'égalité des chances. Elle demande des efforts collectifs afin que le rêve de Malala Yousafzai devienne réalité pour toutes les filles.

M. B. FABRITIUS (Allemagne) dit que, en insistant sur la violence navrante que subissent les femmes dans des situations de conflit, dans des pays où les systèmes judiciaire et policier ne sont pas efficaces ou sont aux mains d'organisations criminelles, les démocraties des pays développés laissent entendre, à tort, que cette forme de violence n'existe pas chez elles.

Une étude récente à l'échelle européenne révèle que les femmes victimes de violence omettent fréquemment de signaler les sévices subis, ce qui met en évidence l'importance de mécanismes permettant la dénonciation anonyme de tels incidents, par exemple une ligne téléphonique dédiée en Allemagne. Son pays a également criminalisé les mutilations génitales féminines et le mariage forcé et doit adopter une nouvelle loi sur la prostitution forcée et la traite de personnes. La moitié des femmes visées par l'étude disent qu'il n'existe dans leur pays aucune loi réprimant la violence familiale ou encore qu'elles ignorent si une telle loi existe. La sensibilisation des victimes, des délinquants et des témoins est donc essentielle pour mettre fin à l'impunité. Il demande que soit instituée une journée internationale consacrée à la violence masculine, ou peut-être à l'omission de prêter assistance à une personne en danger qui sera un complément approprié à la Journée internationale de la fille et à la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines.

Le PRESIDENT reprend la conduite des débats.

M. D. MAHABIR (Trinité-et-Tobago) dit que l'on attribue généralement la violence infligée aux femmes à leur impuissance. Certes, l'UIP a réalisé des progrès en matière d'émancipation politique des femmes, mais il faut également favoriser leur émancipation économique. Tous les Membres de l'UIP ont promulgué des lois sur l'égalité des chances, l'accès égal à l'éducation et un salaire égal pour un travail égal, autant de mesures qui favorisent l'autonomisation. Celle-ci doit toutefois également exister sur le plan social, en rapport avec l'opinion que la société se fait des femmes. Chaque pays doit donc mettre en place un indice de performance pour mesurer le nombre de viols et de meurtres par groupe de 1 000 femmes et inculquer aux garçons, dès l'âge de cinq ans, le principe de la tolérance zéro à l'égard de la violence faite aux femmes, mesures qui permettront de régler le problème avant 2025.

M. M.A. EZEDYAR (Afghanistan) dit que, depuis la chute du régime oppressif des Talibans, les efforts se poursuivent pour rétablir les droits des femmes dans tous les domaines. De nos jours, la moitié des millions d'étudiants qui fréquentent les écoles et les universités sont des filles et les femmes jouent un rôle important au sein du Parlement du pays. De nombreux obstacles freinent toujours le plein respect des droits des femmes, notamment le fait que les lois ne sont pas toujours appliquées, la guerre et l'instabilité qui perdurent, la pauvreté, l'ignorance et les conditions défavorables qui nuisent à la pleine participation des femmes à la société. Le pays envisage l'adoption de nouvelles mesures législatives pour exercer un contrôle strict des responsables de l'application de la loi.

M. H. TAKINAMI (Japon) dit que son pays a adopté des lois et des politiques portant sur la promotion d'une société égalitaire, objectif qui a été jugé essentiel pour le pays et qui repose naturellement sur l'élimination de la violence faite aux femmes. Le déclin du nombre de jeunes femmes dans diverses régions du pays est un problème de plus en plus aigu. Garantir des emplois à la jeune génération, y compris aux femmes, favorisera la revitalisation des économies régionales du pays et freinera le déclin de la population au niveau local. L'actuel Gouvernement s'intéresse à ces questions ainsi qu'à l'autonomisation des femmes. Grâce à leur culture qui reconnaît la famille étendue et à une industrie du textile florissante, l'emploi des femmes et leur participation à la vie publique, notamment à la vie politique, ne sont pas inhabituels dans la région où il réside au Japon, à savoir la Préfecture de Fukui. Le reste du pays, ainsi que d'autres nations, auraient tout intérêt à adopter l'attitude progressiste de ses concitoyens à l'égard des femmes et de leur autonomisation.

M. O. HAV (Danemark) décrit une femme impressionnante qu'il a rencontrée pendant un voyage parlementaire en Afrique du Sud. Malgré la pauvreté et le chômage qui l'entouraient, elle se tenait, fière et digne, dégageant une force et une énergie admirables, au milieu de son potager urbain sablonneux dans lequel elle cultivait ses légumes. L'exemple qu'elle donne de ce qu'elle a réussi à tirer des outils et des connaissances à sa disposition montre bien combien il importe de miser sur la promotion des femmes qui trouvent le moyen de s'acquitter de leurs responsabilités envers leur famille et leurs enfants. Cette femme représente la capacité de contribuer à un monde meilleur par des moyens non technologiques simples. L'espoir rend les sociétés plus fortes et leurs aspirations doivent être reconnues.

M. M. WATERS (Afrique du Sud) signale que la violence conjugale est la cause de décès d'un peu plus de la moitié des femmes assassinées en Afrique du Sud, chiffre d'autant plus inquiétant que l'on sait que cette violence, ainsi que les féminicides perpétrés partout au monde sont largement sous-signalés. Il en est également ainsi en ce qui concerne le viol dit correctif, dont le nombre est difficile à évaluer pour la même raison. Malheureusement, ce crime haineux est de plus en plus fréquent en Afrique du Sud, qui connaît également une augmentation choquante des actes de brutalité et du nombre de meurtres. Le féminicide est un exemple du lien existant entre les normes culturelles, la violence à caractère sexiste et la subordination des femmes. Pour faire changer les choses, il faut s'attaquer aux schémas mentaux qui perpétuent la violence contre certaines personnes au motif de leur sexe ou de leur orientation sexuelle.

Mme R.F. APPOH (Ghana) souligne que la violence infligée aux femmes et aux enfants est rare lorsque les ressources sont suffisantes et que l'égalité des sexes existe. Une diminution des cas de violence familiale passe donc par une réduction de la pauvreté et, pour sa part, le Ghana a mis en place des institutions qui s'intéressent à la protection des femmes et à la protection sociale dans le but d'éliminer la violence à caractère sexiste. Sa Commission des droits de l'homme et de la justice administrative est chargée d'un vaste mandat couvrant la protection et la promotion des

droits et des libertés des investisseurs reconnus par la Constitution. L'égalité des sexes n'est pas une lutte entre les hommes et les femmes mais plutôt la recherche d'une coexistence harmonieuse.

Le représentant de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, exerçant son droit de réplique, fait objection à l'allégation injustifiée et non fondée exprimée par le délégué des Emirats arabes unis concernant son pays, en violation des principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et des relations de bon voisinage.

Le Gouvernement iranien s'est toujours acquitté pleinement de ses obligations internationales, y compris les obligations découlant du Mémoire d'accord de 1971 et ses annexes, qui a été signé par les deux pays. Conformément à sa politique qui vise à assurer la sécurité, la stabilité et une paix durable dans le golfe Persique, le pays a beaucoup investi pour inspirer confiance à l'Etat en question et est convaincu que les négociations en cours se font dans un esprit de bonne volonté et de tolérance qui permettra d'atteindre des résultats favorables.

Le PRESIDENT salue la contribution des participants au débat enrichissant qui sera synthétisé dans un document final pour adoption par l'Assemblée lors de sa prochaine session.

Point 7 de l'ordre du jour

Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé :
Favoriser une riposte internationale immédiate et énergique face à l'épidémie d'Ebola et adopter des lois permettant de répondre et de se préparer efficacement aux épidémies d'Ebola et d'autres maladies infectieuses : le rôle des parlements
(A/131/7-DR)

Reprise du débat

Le PRESIDENT appelle l'attention sur le projet de résolution consacré au point d'urgence présenté par le comité de rédaction et contenu dans le document A/131/7-DR.

Mme L.A. YACE DE MEL (Côte d'Ivoire), Rapporteuse du comité de rédaction, dit que l'échange de vues qui a eu lieu au cours des débats confirme la préoccupation des parlementaires face à la menace grave, souvent fatale, que pose le virus Ebola. Prenant note de la clarté et de la précision du projet de résolution qui s'en est suivi, elle souligne le paragraphe 9 qui demande la mise en place de mesures visant à améliorer la coordination et à enrayer efficacement l'épidémie; le paragraphe 10, qui recommande la mobilisation urgente des ressources et des capacités financières essentielles; le paragraphe 11, qui condamne la stigmatisation des pays concernés et de leurs citoyens et le paragraphe 15, qui demande instamment l'investissement dans la recherche sur des traitements et des vaccins efficaces. Le comité de rédaction recommande l'adoption du projet de résolution.

Le PRESIDENT considère que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h.35.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international

SEANCE DU LUNDI 13 OCTOBRE

(Matin)

*La séance est ouverte à 9 h.15, sous la conduite de Mme F. Naderi (Afghanistan),
Présidente de la Commission.*

Adoption de l'ordre du jour (C-III/130/A.1)

La PRESIDENTE présente le projet d'ordre du jour, préalablement distribué aux membres de la Commission (C-III/131/A.1) et dit qu'elle estime que la Commission est disposée à l'adopter.

Il en est ainsi décidé.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 130^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (mars 2014)

La PRESIDENTE dit que le compte rendu analytique de la session de la Commission tenue à Genève (Suisse), les 17 et 19 mars 2014, a été distribué, par le Secrétariat de l'UIP, à tous les Membres, comme partie intégrante du document des comptes rendus analytiques des débats de la 130^{ème} Assemblée générale de l'UIP. En l'absence de remarque ou question à ce sujet, elle considère que le compte rendu analytique est approuvé.

Il en est ainsi décidé.

Elections au Bureau de la Commission permanente

La PRESIDENTE dit que la Commission doit élire un membre du Bureau appartenant au Groupe Eurasie. Pour respecter le principe d'équilibre entre hommes et femmes, le candidat doit être de sexe masculin. Elle prie les membres de ce groupe dont les pays ne sont pas représentés au Bureau de bien vouloir soumettre des candidatures.

Présentation de l'avant-projet de résolution établi par les co-rapporteurs (C-III/131/M, C-III/131/DR, C-III/131/DR-am et C-III/131/DR-am.1)

La PRESIDENTE rappelle que, lors de la 130^{ème} Assemblée de l'UIP, la Commission a chargé deux co-rapporteurs, M. P. Mahoux (Belgique) et M. A.J. Ahmad (Emirats arabes unis), de la question faisant l'objet de la présente session : *La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international*. Elle précise que la teneur du mémoire explicatif relève de la responsabilité des seuls co-rapporteurs et que, comme de coutume, ce mémoire n'a d'autre objet que de lancer le débat et de donner un contexte à la Commission. Le délai pour les amendements au projet de résolution est maintenant révolu, mais il est encore possible de soumettre des sous-amendements, par écrit, au Secrétariat. Les amendements proposés seront examinés en plénière l'après-midi même. Elle dit aussi avoir reçu, dans l'intersession, des lettres des Parlements de El Salvador et du Liban, ainsi que d'une organisation de la société civile, rappelant l'importance du thème retenu.

M. A.J. AHMAD (Emirats arabes unis), *co-rapporteur*, dit que les co-rapporteurs pensent que le projet de résolution doit appeler à la création d'un comité de l'UIP chargé de rédiger une déclaration parlementaire internationale sur la nécessité de renforcer la paix internationale dans le respect de la souveraineté nationale et du principe de non-ingérence. Il faut, en l'espèce, lever toute antinomie entre le principe de souveraineté nationale et celui des droits de l'homme. Le projet

de résolution, qui reflète l'opinion de parlementaires du monde entier sur les questions de paix et de sécurité internationales, vise à mobiliser un soutien mondial en faveur des idées qui y sont exprimées. Les co-rapporteurs, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies, ont fait un état des lieux des droits de l'homme et du droit international à ce jour, notamment au regard de la parité entre les pays. Ils ont rédigé la résolution selon une méthode analytique et factuelle, à partir des concepts de base de souveraineté nationale, de non-ingérence et de droits de l'homme, en tenant compte de leurs conséquences possibles sur la situation internationale, sans préjudice des réalités nationales.

Vu que les conflits armés se multiplient et que l'Organisation des Nations Unies semble dans l'incapacité d'y apporter remède, la réflexion a également porté sur l'instauration d'un cadre propice à la stabilité internationale. Le chemin pris par les relations internationales au lendemain de la Première, puis de la Seconde Guerre mondiale n'a pas véritablement permis d'arriver à la sécurité internationale. Aussi les analystes politiques essaient-ils de forger de nouveaux concepts propres à harmoniser politiques nationales et internationales. Mais certains obstacles, à cet égard, n'ont fait que s'amplifier et d'aucuns, craignant pour leur souveraineté nationale, ont enfreint les règles établies, donnant à des pays développés l'occasion de s'ingérer dans les affaires de pays en développement. Certes, il y a un regain d'intérêt pour le concept de non-ingérence inscrit dans la Charte de l'ONU, mais il est rare que l'action suive. Si l'on veut la sécurité internationale, il faut affirmer que la retenue est de rigueur pour éviter l'interventionnisme et faire en sorte que tous les pays soient traités à égalité.

M. P. MAHOUX (Belgique), *co-rapporteur*, dit que le projet de résolution a pour but de trouver l'équilibre entre le respect de la souveraineté nationale et la protection des droits de l'homme, qui sont universels et inscrits dans les lois, les conventions et les déclarations aux niveaux national, régional et international, notamment dans le cadre de l'ONU. Il appartient à l'UIP, au titre de son mandat, de déterminer le rôle des parlements comme institutions normatives et de contrôle. Il faut absolument disposer d'organes permettant de contrôler le respect des droits de l'homme et l'application des lois pertinentes, même si la structure de ces organes diffère d'un pays à l'autre. Il faut aussi que le projet de résolution spécifie qu'il s'agit d'un sujet dynamique qui devra faire l'objet d'un suivi et être affiné au fil du temps. L'autre impératif est d'envisager de moins se concentrer sur le principe de non-ingérence et davantage sur le droit de protéger.

Débat

M. E. WASHIO (Japon) dit que, en raison de la mondialisation, les tendances et événements qui apparaissent dans un pays ou une région finissent souvent par affecter les autres. Désormais, des phénomènes tels que le terrorisme, les conflits armés, l'expansion internationale des marchés financiers, mais aussi des questions comme l'environnement et l'énergie rejaillissent directement sur la vie et la sécurité des gens, où qu'ils soient. C'est la raison pour laquelle la coopération internationale est si importante. En principe, il incombe à chaque Etat souverain de protéger la vie et la sécurité de sa population et de trouver des solutions aux problèmes qu'il rencontre. La question est donc : que faire lorsqu'un Etat ne s'acquitte pas de cette responsabilité et quand une intervention humanitaire s'impose ?

M. A. MITU (Roumanie) dit que les menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité internationale rendent encore plus impérieux les principes d'intégrité territoriale, de souveraineté nationale et de coopération fondée sur la confiance et le respect mutuel. Il affirme l'attachement de son pays au droit international et au règlement pacifique des conflits, et rappelle sa contribution à la création et au travail du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Il évoque les amendements au projet de résolution proposés par sa délégation. Ceux-ci concernent l'obligation, pour les parlements, de veiller à ce que leur pays respecte ses engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme et la nécessité de mettre en place des institutions efficaces en la matière. Dès qu'il s'agit d'état de droit et de droits de l'homme, la question de la justice, notamment de justice transnationale, ne peut être ignorée. Aussi invite-t-il les pays à renforcer la Cour pénale internationale et à adhérer à son Statut de Rome. L'adhésion universelle serait une mesure préventive puissante qui réduirait l'impunité et assurerait le respect des principes les plus importants du droit international.

M. F. ALSHAYEE (Koweït) dit que son pays a toujours respecté les principes des droits de l'homme et que l'Emir du Koweït a récemment été honoré par l'ONU pour son action humanitaire exemplaire. Les parlements et la société civile apportent une contribution de poids aux activités

politiques et de développement ainsi qu'au renforcement et au soutien du droit international. Le projet de résolution souligne le rôle des parlementaires dans les domaines objet de la résolution et ceux-ci sont appelés à agir en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Le droit international a pour but de préserver les relations internationales. Or, la souveraineté nationale et la non-ingérence sont, à cet égard, des questions importantes auxquelles il faut accorder toute l'attention voulue. Le seul moyen d'instaurer la paix est d'assurer l'équilibre dans les relations internationales et de renforcer le principe de respect de la souveraineté nationale dans le droit international. Il faut demander des comptes aux puissances occupantes, de sorte qu'elles assument leurs responsabilités. Une conception globale est donc nécessaire et le projet de résolution donne un bon point de départ. Il faudrait cependant y évoquer le rôle des femmes parlementaires.

Mme J.-Y. YOU (République de Corée) observe que les droits de l'homme sont menacés par la guerre et le terrorisme partout dans le monde. La réalité brutale des conflits régionaux et des querelles tribales rappelle que les gouvernements et les parlements qui ne protègent pas leur peuple empêchent l'avènement d'une paix véritable. Il faut trouver un équilibre entre le respect des principes de souveraineté nationale et de non-ingérence, d'une part, et la protection des droits de l'homme d'autre part. Les Etats doivent ratifier et mettre en œuvre les textes internationaux normatifs afin de se doter d'un cadre juridique et institutionnel fort. Dans les conflits armés, les femmes sont des cibles faciles; la violence sexuelle en temps de guerre constitue une violation grave des droits de l'homme à laquelle tous les pays doivent réagir. Les actes commis autrefois ne doivent pas être ignorés. Ils appellent un travail d'autoréflexion et leurs auteurs doivent reconnaître leurs responsabilités. La mise en œuvre effective des normes relatives aux droits de l'homme revêt une importance capitale pour la paix et la sécurité internationales, et il appartient aux parlementaires d'y contribuer activement. Elle propose, par conséquent, la création d'un organisme sous l'égide de l'UIP, chargé de collecter des données sur les violations des droits de l'homme afin de faciliter l'instauration de relations plus efficaces entre l'UIP et l'ONU.

Mme J. MURGEL (Slovénie) dit qu'il ne peut y avoir d'avancées en matière de protection internationale des droits de l'homme que si on se dote des moyens de les faire véritablement respecter au niveau national. Or, il incombe aux parlements, en leur qualité d'organes législatifs des Etats, d'y veiller en concevant et en adoptant des solutions législatives aux problèmes du jour. Le projet de résolution est, à cet égard, un pas important. Encore faudrait-il le modifier dans le sens d'un rejet des interprétations unilatérales des droits de l'homme, d'un surcroît d'aide humanitaire et économique de la part de la communauté internationale et d'un appel à la coopération entre parlements.

Mme S. DEV (Inde) rappelle que les droits de l'homme constituent un principe fondamental qui doit être respecté. Il convient donc de renforcer la capacité des Etats à protéger ces droits, notamment en renforçant les institutions nationales. Cependant, sa délégation se pose des questions au sujet du concept du droit à protéger et, en particulier, de la manière dont il doit être décidé d'intervenir ou non. Dans l'histoire récente, les décisions d'intervenir ont autant prêté à polémique que celles de ne pas intervenir. Il faut donc absolument disposer de critères objectifs et il faut aussi, en débattant de ce concept, veiller à ce que les intérêts nationaux des partisans d'une intervention ne soient pas en contradiction avec ceux du pays en question.

M. W. JING (Chine) dit que la souveraineté nationale et la non-ingérence sont des principes fondamentaux du droit international et des éléments essentiels de la démocratie dans son pays. Tous les pays sont membres, à égalité, de la communauté internationale et ont, à égalité, le droit de participer à la conduite des affaires internationales. Les pays doivent être libres de déterminer leur propre chemin et il est important de respecter les divers systèmes politiques et sociaux. L'opposition illégale à n'importe quel régime, pour des motifs égoïstes, ne doit pas être permise. Le droit international doit s'appliquer, de façon égale, à tous les pays et il faut rechercher des solutions pacifiques aux différends, par des négociations fondées sur cette égalité. Ces dernières années, le concept de souveraineté nationale a été affaibli et les interventions se sont multipliées. Son gouvernement s'oppose fermement à de tels usages, même au prétexte des droits de l'homme. La coexistence pacifique suppose le respect des principes de souveraineté nationale et de non-ingérence. La Chine, pour sa part, n'interviendra jamais dans les affaires intérieures des autres pays et ne tolérera pas d'ingérence dans ses propres affaires. Il ne faudrait jamais politiser les droits de l'homme dont la protection, même s'ils sont universels, doit tenir compte des circonstances des divers pays.

M. S. WOODWORTH (Canada) dit que le projet de résolution porte sur des questions complexes qui sont au cœur des relations internationales. Nombre de ses dispositions touchent à l'ordre international, un sujet débattu par les chercheurs et les politiques depuis des lustres. Il faut impérativement trouver des solutions si on veut débarrasser le monde des conflits armés. La situation actuelle de l'Ukraine en apporte une illustration éloquente. Le respect des droits de l'homme est aussi l'un des éléments principaux du projet de résolution. A cet égard, le préambule de la Charte de l'ONU rappelle que la paix internationale, la justice, les droits et le progrès social sont indissociables. Sa délégation a proposé plusieurs amendements au projet de résolution visant à renforcer les références à l'obligation, pour chaque Etat, de respecter et de protéger les droits de toutes les personnes se trouvant sur son territoire et à rappeler l'importance, pour la société, d'institutions représentatives, responsables et inclusives.

Mme L. MEIER-SCHATZ (Suisse) dit que, depuis quelques dizaines d'années, de nombreuses institutions ont été mises en place pour promouvoir et protéger les droits de l'homme aux plans national, régional et international. Mais elles manquent de coordination entre elles, ce qui pose des difficultés de mise en œuvre. Les Etats restent en deçà des espérances en matière de droits de l'homme, même ceux qui jouissent de la stabilité et d'un cadre juridique solide. C'est pourquoi il faut que le projet de résolution rappelle la Déclaration de Vienne de 1993. Elle trouve inquiétant que des organisations multilatérales remettent en question la nature universelle, interdépendante et indivisible des droits de l'homme. Les droits de l'homme doivent être respectés par tous, même en temps de crise ou de conflit. Quand on prend prétexte de questions telles que la sécurité, les mouvements extrémistes ou les bouleversements du pouvoir pour remettre en cause la légitimité et l'universalité de certains aspects de droits universels et s'ingérer dans la vie politique ou économique, on porte atteinte à la promotion des droits de l'homme et à leur protection.

M. M. RABBANI (Pakistan), soutenant le projet de résolution, dit qu'il faut poser la question du "deux poids, deux mesures" en matière de souveraineté nationale et de non-ingérence. La souveraineté de certains Etats a été violée, avec le consentement de l'ONU, sous prétexte de défendre les droits de l'homme. Est-ce justifiable ? A qui devrait-il incomber de décider si de telles actions doivent être entreprises ? Le Pakistan est en première ligne dans la lutte contre le terrorisme; la souveraineté de son territoire et de son espace aérien ne doit pas être violée. Enfin, il rappelle que le principe des droits de l'homme est toujours ignoré quand il s'agit des Palestiniens et d'autres populations opprimées.

Mme U. KARLSSON (Suède) dit qu'il faut absolument arrêter l'action de l'Etat islamique en Iraq et en République arabe syrienne qui perpète des crimes odieux. Dans de tels cas, la communauté internationale a l'obligation d'intervenir pour protéger la vie des gens. Quand la voie diplomatique échoue, il faut trouver d'autres solutions. Le renforcement des capacités des Etats à protéger leurs citoyens est une priorité, mais lorsqu'un pays échoue dans ce domaine, l'intervention s'impose pour protéger les droits des victimes. Le projet de résolution rappelle combien il est important que chaque pays s'efforce de mettre en œuvre le droit international humanitaire, mais la protection des droits de l'homme relève aussi de la responsabilité de la communauté internationale. Il n'y aura pas de paix durable au plan international sans le respect universel des droits de l'homme et de l'état de droit. Les Etats ne doivent pas être en mesure de s'abriter derrière leur souveraineté nationale pour commettre des actes de génocide et des crimes contre l'humanité.

M. O. MAHMOUD HAMDO (République arabe syrienne) dit que les droits de l'homme et la démocratie fondée sur le pluralisme et la participation du peuple sont les principes directeurs que l'ONU s'attache à inscrire dans toutes ses actions. Or, la démocratie ne doit pas se limiter aux Etats, mais s'étendre à toute la communauté internationale. Le principe de non-ingérence est inscrit dans de nombreux traités et accords internationaux, pourtant certains Etats l'appliquent de façon sélective, bien qu'ils se targuent d'être démocratiques. Depuis quatre ans, son pays est en butte à des terroristes soutenus par plusieurs pays.

Lord MORRIS OF ABERAVON (Royaume-Uni) dit que, au vu des mutations de la situation internationale, le temps est peut-être venu d'actualiser et de renforcer la Charte de l'ONU afin de l'adapter aux besoins du présent. Ces dernières années, le veto a trop souvent été utilisé pour paralyser le Conseil de sécurité. En sa qualité de conseiller juridique en chef de son gouvernement, il s'est efforcé de promouvoir la mise en place d'un droit international coutumier qui

puisse servir de fondement à une intervention armée en l'absence de résolution du Conseil de sécurité. Or, la Cour internationale de justice n'a toujours pas pris de décision à ce sujet. Il rappelle que les amendements au projet de résolution proposés par sa délégation visent la création de mécanismes d'intervention en cas de catastrophes humanitaires, sous réserve de conditions strictes, notamment que la catastrophe soit de grande ampleur et nécessite un secours immédiat et urgent, qu'il n'y ait pas d'autre solution pour sauver des vies et que l'action entreprise soit le minimum nécessaire en vue de réaliser cet objectif.

Mme Z. BENAROUS (Algérie) dit que c'est la non-ingérence qui constitue la véritable assise des relations internationales car elle vise à garantir la paix et la sécurité internationales. Les interventions de ces dernières années ont eu des conséquences néfastes pour les pays où elles ont eu lieu, notamment l'Iraq et le Liban. Il est grand temps d'établir le concept de l'Etat moderne, contemporain, qui respecte le principe de non-ingérence. Il incombe aux parlementaires d'y contribuer activement et il faudrait inscrire une mention à cet effet dans le projet de résolution.

Mme S. KOUKOUMA KOUTRA (Chypre) évoque la violation permanente de la souveraineté de son pays, de son indépendance, son intégrité territoriale et son unité par un autre Etat. On s'accorde sur l'idée que toutes les actions internationales visant à préserver la paix et la sécurité doivent être conformes au droit international et à la Charte de l'ONU; l'argument de l'autodétermination ne doit pas prévaloir sur les libertés et les droits fondamentaux. En pratique, les choses sont plus complexes car les Etats ont tendance à conduire leurs affaires étrangères en fonction de leurs intérêts nationaux et économiques, même lorsque ces intérêts vont à l'encontre d'idéaux plus élevés ou d'obligations internationales. Qui plus est, les grandes puissances persistent dans le deux poids, deux mesures, l'interventionnisme et les violations du droit international. Les nombreux périls qui planent sur le monde incitent certains Etats à faire peu de cas de leurs obligations en matière de droits de l'homme et, dans certains cas, leurs écarts ont été tolérés. Or, il est vital de rester fidèle à l'engagement de respect des valeurs et des principes régissant les relations internationales, sans exception.

Mme J. NASSIF (Bahreïn) rappelle l'engagement de son pays à protéger les droits de l'homme et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et observe que les droits de l'homme constituent une question tant nationale qu'internationale. Il est donc essentiel que les pays définissent et mettent en œuvre des procédures propres à les protéger. Des intérêts politiques, plutôt que les droits de l'homme, ont présidé aux interventions récentes. Toute ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat rejaillit au plan international et constitue une violation du droit international. C'est la coexistence pacifique qui peut résoudre ce problème.

M. D. PKOSING LOSIAKU (Kenya) regrette que le projet de résolution soit exclusivement axé sur les droits de l'homme, ignorant largement les questions de souveraineté nationale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Le débat sur ces questions renvoie inévitablement au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, or il est étonnant que le projet de résolution ne fasse pas mention de cet organisme que son pays considère comme l'une des principales menaces pour la coopération internationale. La souveraineté nationale constitue un socle pour les relations entre Etats mais certains textes internationaux, notamment le Statut de Rome, ont créé des procédures qui entravent l'adoption de résolutions relatives à la non-ingérence dans les affaires intérieures. S'il n'y est pas mis bon ordre, la Cour finira par dire son mot sur le choix des chefs d'Etat. Le Président de son pays vient d'être convoqué par la Cour, bien que celle-ci reconnaisse ne pas avoir de preuves suffisantes pour le poursuivre. Aussi invite-t-il l'UIP à adopter une résolution demandant la suspension de toutes les poursuites illégales contre des dirigeants d'Etats et demandant aussi instamment à tous les Etats Parties au Statut de Rome de modifier les articles 27 et 63, de manière à conférer l'immunité aux dirigeants des Etats souverains.

Mme L. ALANSARI (Arabie saoudite) dit que son pays a adhéré à de nombreuses conventions internationales portant sur les questions du débat et a mis en place des commissions nationales pour en contrôler l'application. L'Arabie saoudite ne s'immisce dans la paix, la sécurité ou la stabilité d'aucun pays comme en témoigne sa décision récente de refuser un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité. Le Conseil de la Choura est déterminé à se conformer au droit international. Ses membres sont souvent associés aux délibérations relatives à l'adhésion aux conventions internationales et ils participent à la rédaction des rapports périodiques soumis aux comités de suivi compétents. Elle se félicite du projet de résolution en ajoutant qu'il faudra aussi des outils permettant de veiller à son application.

M. H. SUPRATIKNO (Indonésie) dit que, puisque la promotion et la protection des droits de l'homme relèvent essentiellement de la responsabilité des Etats, il convient de renforcer les capacités de ces derniers à remplir leurs obligations y afférentes, sans nuire à leur souveraineté. L'action internationale, à cet égard, doit donc être conduite de façon constructive et dans un esprit de coopération. Elle doit porter essentiellement sur le renforcement des capacités et la coopération technique. De plus, il ne faut pas considérer l'exercice des droits de l'homme comme une condition préalable du développement, qui constitue en soi un droit inaliénable. Pour finir, il cite un livre de l'économiste français Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, qui montre que la répartition des richesses mondiales est de plus en plus inégale. A moins d'une répartition plus équilibrée de la prospérité entre pays, la démocratie et les droits de l'homme ne pourront jamais aller de pair.

M. M. BADAL (Bangladesh) dit que la démocratie et les droits de l'homme pâtissent du système de deux poids, deux mesures. Des crimes innombrables ont été commis au nom de ces droits qui sont violés par des terroristes opérant au sol, mais aussi par d'autres pays intervenant par les airs. Les uns et les autres bafouent le respect dû à l'humanité. Il incombe aux parlementaires d'agir en la circonstance. Ils en ont l'obligation directe envers leurs concitoyens et ils doivent donc en débattre et mieux évaluer la question afin de contribuer à l'instauration de la paix dans le monde.

Mme N. CONDORI JAHUIRA (Pérou) dit que le projet de résolution devrait évoquer la question de la traite des êtres humains qui a de lourdes conséquences sur la démocratie, la dignité et les droits des gens. De tels actes doivent être considérés comme des crimes contre l'humanité. Les êtres humains ne doivent pas être traités comme des marchandises.

M. L. MEGERSA WAKO (Ethiopie) dit que le respect total du droit international est une condition indispensable à la coexistence pacifique, à la paix et à la sécurité internationales. La souveraineté nationale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats sont les piliers de la politique étrangère éthiopienne. La construction de la paix et de la sécurité internationales doit se fonder sur la coopération et la confiance. L'ingérence dans les affaires intérieures des Etats est inacceptable et ne doit se produire que lorsqu'un Etat admet son incapacité à maintenir la sécurité intérieure sans soutien.

M. A. EL ZABAYAR (Venezuela) regrette que certains pays persistent à s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats sans l'approbation du gouvernement de ces derniers. Malgré la priorité donnée par son pays à la santé, à l'éducation et au logement - ce que diverses organisations internationales comme l'UNESCO ont salué - une campagne médiatique puissante a été lancée pour donner une image négative du Venezuela dans l'opinion mondiale et le déstabiliser. Par ailleurs, il se dit révolté par les actes d'Israël en Palestine. Ces actes, qui sont une honte pour l'humanité et pour l'ONU, sont ourdis par des groupes économiques puissants, soucieux de protéger leurs intérêts. Vu les problèmes mondiaux actuels, sa délégation a proposé plusieurs amendements au projet de résolution, visant à soutenir l'ONU et les principes inscrits dans sa Charte. Ces principes sont, en effet, essentiels à la paix, aux droits de l'homme et à la protection des Etats contre les ingérences et influences extérieures comme celles visant son pays et d'autres dans la région.

Mme T. MPAMBO-SIBHUKWANA (Afrique du Sud), soutenant le projet de résolution, dit que son pays a ratifié la plupart des traités internationaux sur les droits de l'homme et continue de remplir ses obligations et engagements à cet égard. Elle soutient la proposition portant sur la création d'un comité, sous l'égide de l'UIP, pour rédiger une déclaration sur le thème objet de la discussion. Pour ce qui est de la Cour pénale internationale, elle rappelle l'importance de la résolution adoptée par la 128^{ème} Assemblée de l'UIP, sous le titre *Responsabilité de protéger : le rôle des parlements dans la protection de la vie des civils*.

M. T. IWINSKI (Pologne) dit que le monde est confronté à de nouveaux problèmes que les lois existantes sont incapables de résoudre. De plus en plus, la religion sert de prétexte à la violation des droits de l'homme. Il faudrait accorder une attention accrue au rôle des organisations humanitaires et à l'action des tribunaux internationaux. Le projet de résolution est trop général et il faudrait y inclure certains des amendements proposés. Cependant, il se félicite de la proposition concernant la création d'un comité chargé de rédiger une déclaration sur le sujet.

M. M. ZAHEDI (République islamique d'Iran) dit que certains Etats appliquent deux poids et deux mesures, et se montrent sélectifs quand il s'agit de droits de l'homme, soucieux de leurs seuls intérêts nationaux. La Charte de l'ONU prohibe les interventions coercitives et unilatérales d'un Etat Membre dans un autre pays au prétexte de violations des droits de l'homme. D'ailleurs, il faut rappeler que de récents exemples d'intervention de ce type dans divers pays ont été des échecs et ont même porté préjudice aux droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels des citoyens des pays concernés. Tout cela, à quoi s'ajoutent les violations permanentes des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, avec le soutien complice de certains pays, démontre l'inefficacité du système de l'ONU et en particulier du Conseil de sécurité. Il ne faut pas pour autant sous-estimer l'importance de procédures telles que l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, qui permet de faire le point sur la situation des droits de l'homme dans les Etats Membres, dans le respect de l'égalité.

Mme R. ALBERNAZ (Portugal) fait observer que la Charte de l'ONU définit les cas dans lesquels l'ingérence dans les affaires intérieures peut se justifier, si elle est effectuée avec l'autorisation de l'ONU. Depuis vingt ou trente ans, la protection de la vie et de la dignité des personnes opprimées motivent les préoccupations et les interventions internationales. Dans un monde reposant sur la protection des droits fondamentaux, une démonstration de force est parfois nécessaire pour éviter la répétition de situations comme celles survenues au Rwanda et dans l'ancienne Yougoslavie, où la communauté internationale a dû être sommée d'agir. Lorsque certains Etats décident de considérer l'homosexualité comme un crime passible de la peine de mort, comment la communauté internationale pourrait-elle rester inerte ? Toutes les formes de pressions économiques et commerciales acceptables doivent être exercées contre eux. Les droits de l'homme font partie intégrante du droit international et la communauté internationale doit être prête à rejeter la discrimination, l'humiliation et la persécution de personnes qui souhaitent vivre conformément à leur identité sexuelle.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) dit que la souveraineté des Etats et la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays contribuent à la stabilité des relations internationales, mais que certains pays sont favorables à un interventionnisme avoué ou déguisé et détournent des notions telles que la responsabilité de protéger ou la sécurité des personnes pour justifier leurs actes. Cuba est opposée à toute velléité de restreindre la souveraineté des Etats, notamment sous le prétexte de protéger les droits de l'homme et la démocratie. Ces droits universels, indivisibles et interdépendants doivent être protégés sans que certains pays soient favorisés par rapport à d'autres. Sa délégation s'inquiète de voir que certains pays, pratiquant deux poids et deux mesures, soutiennent des guerres contre les peuples d'autres pays pour protéger, disent-ils, les droits de l'homme. Le deux poids, deux mesures a aussi été appliqué dans les menées visant à déstabiliser les processus révolutionnaires d'Amérique latine, mais ces tentatives se sont soldées par des échecs. Etant donné la situation actuelle du monde, il faut absolument que les Etats limitent l'usage de la force et s'emploient à résoudre les conflits par la négociation et d'autres moyens pacifiques. Il est tout aussi impératif de mettre fin aux blocus unilatéraux et aux politiques subversives mis en œuvre contre des Etats souverains.

Mme T. NGUYEN (Viet Nam) dit que le droit international doit régir, pour une bonne part, les relations entre Etats. Le Viet Nam est attaché à la protection des droits de l'homme et à la prévention de toute tentative d'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, sous le prétexte de défendre ces droits. Aussi le projet de résolution doit-il rappeler avec force les principes inscrits dans la Charte de l'ONU, tels que le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique. Il doit aussi réaffirmer l'engagement des Etats membres à honorer leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme et leur volonté de promouvoir le droit international comme outil au service de la paix, de la stabilité et de la coopération, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats. Il doit, enfin, rappeler que la coopération internationale est nécessaire dans tous les domaines, inviter les Etats à s'abstenir de toute forme d'intervention ou d'ingérence dans les relations nationales et régionales et appeler la communauté internationale à prendre des mesures pour éviter l'application d'un système de deux poids, deux mesures.

Mme S. BARAKZAI (Afghanistan) dit que la Constitution de son pays dispose que le Gouvernement doit suivre une politique de non-ingérence, de respect et de compréhension mutuels. Malheureusement, l'Afghanistan est en butte chaque jour à des attaques terroristes transfrontières, soutenues par un autre pays. Dans les relations internationales, il y a encore un

système de deux poids et deux mesures en matière de respect de la souveraineté nationale, de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et de droits de l'homme. Elle demande instamment à tous les pays de respecter ces principes et de les inscrire dans leurs lois nationales.

M. R. MOHAMMAD (Iraq) fait valoir que certaines valeurs, telles que la dignité humaine, sont plus importantes que les frontières physiques. L'Iraq a pâti d'interventions en raison des abus commis par le régime précédent, qui bafouait les droits de ses citoyens. Voilà qu'il doit faire face à de nouvelles difficultés provoquées par des activités terroristes à l'intérieur de ses frontières. Il remercie tous les pays qui soutiennent son combat contre cette menace et les invite avec d'autres, à poursuivre ce soutien, notamment au bénéfice des réfugiés et des personnes déplacées pendant l'hiver qui s'annonce et à aider la contre-offensive visant les terroristes.

Mme M. GAKNOUN (Soudan) dit qu'il convient de déterminer si des interprétations erronées du droit international ne conduisent pas à violer les principes de respect de la souveraineté nationale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Le règlement des conflits par le dialogue et par une analyse approfondie des principaux protagonistes sont de la plus haute importance et les discours belliqueux ne sont jamais une solution. Il faut, au contraire, prendre des mesures pour désarmer les parties prenantes et les mener vers le dialogue. Il est important aussi de prendre en compte les particularités culturelles quand on analyse des situations individuelles et qu'on en débat. Tous les pays ont des voies de recours et les parlements doivent veiller à garantir leur bon fonctionnement. Enfin, il faut éviter de reproduire les schémas du passé.

M. D. IBARRA (Uruguay) dit que le projet de résolution évoque plusieurs sujets importants : protection des droits de l'homme, Objectifs du millénaire du développement, futurs Objectifs de développement durable et nécessité de renforcer les capacités nationales naissantes de protection des droits de l'homme. Le dernier de ces éléments concerne tout particulièrement les parlementaires, qui sont tenus de défendre les droits de l'homme et d'agir davantage pour améliorer la situation économique et sociale de leurs concitoyens. L'Uruguay a fait beaucoup de progrès dans ce domaine. Il met en œuvre des mesures visant à protéger les droits de sa population, réduire la pauvreté et assurer un logement à tous.

M. O. KYEI-MENSAH-BONSU (Ghana) dit que, pour protéger les droits fondamentaux tels que la liberté d'expression et d'association ou la sécurité, il faut que les parlementaires soient en mesure de s'opposer aux actions visant à les affaiblir. Plusieurs conventions et protocoles internationaux sont injustement biaisés en faveur des économies industrialisées, au détriment des pays émergents qui dépendent de la production agricole. Etant donné qu'il appartient aux parlements d'adopter les lois nationales, n'est-il pas étrange que les parlementaires et l'UIP ne participent pas à la rédaction des accords et protocoles internationaux qui sont le fondement du droit international ? Il est temps que l'UIP apporte sa contribution à ces textes, dès le début des négociations, et qu'elle établisse une procédure d'examen annuel afin de faire le point sur leur application, d'après des normes universellement acceptées, de sorte que tous les pays rendent des comptes. Il est grand temps aussi de réexaminer le droit de veto au Conseil de sécurité. Ce droit pouvait, sans doute, se justifier au moment de la création de l'ONU, mais s'il demeure entre les mains de certains pays triés sur le volet, dans l'environnement international actuel, il peut empêcher l'application équitable du droit international.

La séance est levée à 12 h.20.

SEANCE DU LUNDI 13 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 9 heures sous la conduite de Mme F. Naderi (Afghanistan), Présidente de la Commission permanente.

La PRESIDENTE invite la Commission à examiner les propositions d'amendement au projet de résolution, soumises avant la date limite du 29 septembre 2014. Des amendements, par écrit, ont été reçus des parlements des pays suivants : Canada, Chine, Cuba, Espagne, France, Inde, Iran (République islamique d'), Jordanie, Monaco, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, Ukraine et Venezuela.

Après délibération, la Commission décide de reporter l'examen de la proposition de la Suisse portant modification du titre de la résolution; d'adopter les amendements à l'alinéa 1 du préambule proposés par la Suisse, l'Ukraine et l'Inde, la proposition de la Réunion des femmes parlementaires portant sur l'ajout d'un alinéa 1bis, l'amendement de l'alinéa 2 proposé par la République islamique d'Iran, la proposition du Canada portant un amendement à l'alinéa 3 et l'ajout d'un alinéa 3bis et la proposition de la Suisse portant sur l'ajout des alinéas 4bis, 4ter et 4quater et de modifier l'amendement initial pour ajouter "d'origine ethnique" à l'alinéa 4quater; de reporter l'examen des amendements proposés à l'alinéa 5; et d'adopter la proposition de la Roumanie portant ajout d'un alinéa 6bis.

Etant donné que la Commission n'a pu examiner que 18 des 102 amendements proposés, lors de la séance en cours, elle propose de mettre en place un comité de rédaction chargé de poursuivre le travail sur la liste des amendements proposés à la prochaine séance, prévue le matin du mercredi 15 octobre.

Il en est ainsi décidé.

La PRESIDENTE invite les groupes géopolitiques à soumettre au Secrétariat de l'UIP le nom des membres qu'ils souhaitent désigner pour constituer le comité de rédaction, dans les meilleurs délais.

La séance est levée à 18 heures.

SEANCE DU MERCREDI 15 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 17 h.30, sous la conduite de Mme F. Naderi (Afghanistan), Présidente de la Commission permanente.

La PRESIDENTE informe la Commission que le comité de rédaction s'est réuni le matin même pour examiner le reste des amendements proposés au projet de résolution. Le comité de rédaction, qu'elle présidait, était constitué de délégués des pays suivants : Algérie, Bahreïn, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, France, Jordanie, Namibie, Suisse, Thaïlande et Venezuela. Il était assisté des deux co-rapporteurs. Il a pratiquement achevé l'examen de la liste des amendements proposés. Quatre points sont, cependant, restés en suspens et la Commission sera invitée à prendre une décision à ce sujet. Comme le comité a terminé son travail plus tard que prévu, il n'a pas été possible de mettre le texte révisé du projet de résolution à la disposition des Membres avant la séance en cours. Elle propose donc que la Commission aborde les autres points de son ordre du jour avant de revenir au projet de résolution.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba), soutenu par Mme S. DEV (Inde), M. M. ZAHEDI (République islamique d'Iran), M. A. FICINI (Monaco), M. M. RABBANI (Pakistan), Lord MORRIS OF ABERAVON (Royaume-Uni) et M. A. EL ZABAYAR (Venezuela), regrette que le texte révisé du projet de résolution n'ait pas été mis à disposition avant le début de la réunion. Etant donné le caractère sensible de la question en cours d'examen, il est très important que les délégations aient le temps de réfléchir aux amendements proposés.

La PRESIDENTE, prenant acte des réserves exprimées, informe les délégués qu'une séance supplémentaire sera tenue le jour suivant pour permettre aux Membres d'examiner pleinement le texte révisé du projet de résolution.

Préparation des Assemblées suivantes

a) Propositions du thème d'étude pour la prochaine résolution de la Commission

La PRESIDENTE dit que le Bureau, ayant examiné les propositions faites en vue de la prochaine résolution de la Commission, a décidé d'en amalgamer plusieurs et de soumettre le thème suivant à la réflexion : *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles.*

Mme S. KOUKOUMA KOUTRA (Chypre), M. D. PKOSING LOSIAKU (Kenya) et Mme U. KARLSSON (Suède) demandent des précisions sur la manière dont le Bureau a choisi les propositions à soumettre à la Commission.

M. M. ZAHEDI (République islamique d'Iran) dit que, si le sujet proposé est retenu, il faudrait préciser ce qu'on entend par "démocratie".

La PRESIDENTE dit que les co-rapporteurs apporteront toute l'attention voulue à cette question dans leur travail.

Mme T. NGUYEN (Viet Nam) dit que sa délégation a fait trois propositions pour les débats de la 132^{ème} Assemblée, prévue à Hanoï en mars 2015, notamment un sujet sur les personnes handicapées et le développement durable. Elle sait bien que d'autres délégations ont soumis des propositions similaires. Etant donné que les personnes handicapées constituent jusqu'à 10 pour cent de la population mondiale, que cette question est multidimensionnelle et qu'il incombe aux parlements de contribuer au débat sur le programme de développement pour l'après-2015, elle considère que ce sujet est particulièrement important.

M. S. WOODWORTH (Canada) dit que tous les sujets proposés étaient excellents. Cependant, l'article 20 du Règlement des Commissions permanentes fait obligation au Bureau d'examiner toutes les propositions dûment soumises et de faire des recommandations à la Commission, laquelle doit donc se fier au jugement du Bureau en la matière.

La PRESIDENTE ajoute que le Bureau a soigneusement examiné toutes les propositions reçues. Elle considère que la Commission est disposée à approuver le sujet proposé pour la prochaine résolution.

Il en est ainsi décidé.

La PRESIDENTE dit que Mme B. Jónsdóttir (Islande) a été proposée comme co-rapporteuse sur cette question. L'approbation du second co-rapporteur, qui doit appartenir à un groupe géopolitique différent, peut avoir lieu ultérieurement. Elle considère que la Commission permanente est disposée à approuver le choix de Mme Jónsdóttir.

Il en est ainsi décidé.

b) Propositions d'ordre du jour pour la Commission à la 132^{ème} Assemblée (Hanoï, mars 2015) et à la 133^{ème} Assemblée (Genève, octobre 2015)

Mme S. KOUKOUMA KOUTRA (Chypre) présente la proposition de son pays : *La Convention relative aux droits de l'enfant a 25 ans : les enfants vivent-ils mieux ?* Il est, en effet, important de faire le point sur cette Convention : a-t-elle permis d'améliorer la vie des enfants ? La Commission permanente est l'enceinte toute désignée pour ce débat. Une coopération avec le Comité des droits de l'enfant permettrait de faciliter le dialogue. Il serait également utile de revoir certains des rapports périodiques soumis à ce comité et les conclusions auxquelles il est parvenu.

Mme K. SOSA (El Salvador) présente la proposition de son pays : *Traite des êtres humains et migrations*. Bien qu'interdits par la loi, la traite et le trafic transfrontières d'êtres humains sont un sujet de profonde préoccupation pour El Salvador. De plus, la traite est un phénomène à la fois régional et mondial, ce qui justifie un débat approfondi.

La PRESIDENTE rappelle la proposition du Bureau : *Suivi de la mise en œuvre de la résolution 2012 de l'UIP intitulée "L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?"*. Elle considère que la Commission est disposée à approuver les trois propositions.

Il en est ainsi décidé.

Elections au Bureau de la Commission permanente (suite)

La PRESIDENTE dit que, puisqu'aucune candidature n'a été soumise par le Groupe Eurasie, le siège de ce groupe au Bureau restera vacant pour l'instant. Il sera pourvu lors de la prochaine Assemblée de l'UIP.

La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international

Examen du projet de résolution

Titre de la résolution

Mme L. MEIER-SCHATZ (Suisse) annonce que son pays souhaite retirer l'amendement et le sous-amendement qu'il avait proposés concernant le titre du projet de résolution.

Préambule

Alinéa 5

M. P. MAHOUX (Belgique), *co-rapporteur*, dit que beaucoup d'amendements à cet alinéa ont été proposés. Il suggère donc une nouvelle formulation tenant compte du plus grand nombre possible de ces propositions, en évitant les contradictions entre elles.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) se félicite de la volonté d'amalgamer les amendements reçus et propose d'insérer l'expression "et responsables" après "médias indépendants", de sorte que la phrase soit ainsi rectifiée : "*soulignant* qu'une justice indépendante, des institutions représentatives responsables et inclusives, une administration comptable de son action, une société civile active et des médias indépendants et responsables..."

M. P. MAHOUX (Belgique), *co-rapporteur*, dit qu'il soutient le sous-amendement proposé par le représentant de Cuba.

M. M. RABBANI (Pakistan) propose de mentionner les médias après "...société civile active" car tous deux sont des éléments de l'état de droit.

M. P. MAHOUX (Belgique), *co-rapporteur*, dit que tous les éléments énumérés dans le sous-amendement sont des éléments de l'état de droit.

La PRESIDENTE considère que la Commission est disposée à adopter l'alinéa 5 tel que proposé par M. MAHOUX et sous-amendé par le représentant de Cuba.

Il en est ainsi décidé.

Alinéa 7

M. P. MAHOUX (Belgique), *co-rapporteur*, présente une proposition portant sur la reformulation de cet alinéa, intégrant tous les amendements proposés.

M. M. ZAHEDI (République islamique d'Iran) fait observer que tous les amendements proposés, excepté celui de sa délégation, ont été pris en compte dans le texte révisé. La diversité culturelle est importante et doit être mentionnée. Il rejette la proposition du co-rapporteur et demande que son adoption soit mise aux voix.

M. M. RABBANI (Pakistan) suggère de supprimer la référence aux réfugiés et aux personnes déplacées à la cinquième ligne du paragraphe, étant donné que le terme "individus" recouvre tous ces groupes.

M. P. MAHOUX (Belgique), *co-rapporteur*, se prononce en faveur du maintien de la référence aux réfugiés et personnes déplacées, comme le proposent de nombreuses délégations, étant donné la situation particulière de ces groupes.

M. R. MOHAMMAD (Iraq) soutient le maintien de la mention. L'expression "personnes déplacées" est relativement récente et il est important d'indiquer que la situation de ces personnes diffère d'un pays à l'autre.

M. M. RABBANI (Pakistan) dit qu'il n'est pas, en principe, contre l'intégration de cette expression, mais la mise en œuvre de la disposition qui en résulte risque d'être problématique car on peut penser qu'elle exclut les autres groupes vulnérables.

M. P. MAHOUX (Belgique), *co-rapporteur*, maintient que la mention des réfugiés et des personnes déplacées n'exclut pas d'autres groupes.

M. A.J. AHMAD (Emirats arabes unis), *co-rapporteur*, dit que de nombreux amendements à cet alinéa ont été reçus, y compris la mention que les Etats sont tenus de protéger tous les individus sur leur territoire, particulièrement dans le cas de territoires occupés. Beaucoup de groupes, comme les immigrés et les touristes ont aussi besoin de protection, mais la proposition portant sur la mention des personnes déplacées et des réfugiés a été approuvée par la plupart des délégations.

Les participants votent à main levée.

Le sous-amendement supplémentaire proposé par le représentant du Pakistan est rejeté.

L'amendement proposé par M. Mahoux est adopté.

Nouvel alinéa 9bis

La PRESIDENTE dit que, pendant les discussions au sein du comité de rédaction, il a été proposé de remplacer la référence à la Charte de l'Organisation des Etats américains (OEA) par une référence à la Charte de l'ONU. Mais, étant donné que la citation qui suit est tirée directement de la Charte de l'OEA, il a été jugé préférable de conserver la formulation initiale.

M. A. EL ZABAYAR (Venezuela) fait observer que les dispositions pertinentes de la Charte de l'OEA, y compris le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, figurent aussi dans la Charte de l'ONU.

M. S. WOODWORTH (Canada) objecte qu'il a relu la Charte de l'ONU et n'y a pas trouvé de formulation similaire à celle de l'amendement proposé.

M. P. MAHOUX (Belgique), *co-rapporteur*, dit que, si on opte pour une citation de la Charte de l'ONU, le texte suivant la référence doit être fidèle à sa formulation. Sinon, l'amendement proposé, malgré les bonnes intentions qui l'animent, devra être rejeté.

M. A.J. AHMAD (Emirats arabes unis), *co-rapporteur*, dit que les résolutions de l'UIP qui renvoient à des textes de l'ONU tirent leur légitimité du fait qu'elles s'appuient sur des formulations approuvées par la communauté internationale. C'est pourquoi il importe au plus haut point de vérifier les sources et la formulation de ces citations.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba), soutenu par Mme S. KOUKOUMA KOUTRA (Chypre), dit que la Charte de l'OEA reflète fidèlement celle de l'ONU. Il propose donc de remplacer l'expression "soulignant" par "rappelant les principes de".

Mme U. KARLSSON (Suède) dit que cette question a déjà été soulevée pendant le débat et ne doit donc pas être posée de nouveau.

Le sous-amendement proposé par le représentant de Cuba et l'amendement proposé par la délégation du Venezuela sont rejetés.

La séance est levée 18 h.50.

SEANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 10 h.30 sous la conduite de Mme F. Naderi (Afghanistan), Présidente de la Commission permanente.

La PRESIDENTE prie instamment la Commission d'en finir avec l'examen du projet de résolution au cours de la séance finale. D'après le Règlement des Commissions permanentes, les amendements rejetés par le comité de rédaction peuvent être réintroduits si une délégation le souhaite.

Lord MORRIS OF ABERAVON (Royaume-Uni) réintroduit l'amendement au paragraphe 13 du dispositif, proposé par sa délégation.

L'amendement proposé est adopté.

Mme C. GUITTET (France) réintroduit la proposition de sa délégation portant sur l'ajout des alinéas 7bis et 9bis au préambule.

La proposition est adoptée.

Mme S. DEV (Inde) réintroduit l'amendement au paragraphe 4 du dispositif, proposé par sa délégation.

L'amendement proposé est adopté.

M. M. ZAHEDI (République islamique d'Iran) réintroduit l'amendement au paragraphe 4 du dispositif, proposé par sa délégation.

L'amendement proposé est adopté.

La PRESIDENTE dit que, puisque la Commission n'a pas pu finaliser le projet de résolution dans les délais impartis, elle reprendra ses débats lors de la 132^{ème} Assemblée, prévue à Hanoï en mars 2015, sur la base du texte convenu à ce jour.

La séance est levée à 11 h.50.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

SEANCE DU LUNDI 13 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.30 sous la conduite de Mme Z. Drif Bitat (Algérie), membre du Bureau de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour

(C-I/130/A.1)

La PRESIDENTE présente le projet d'ordre du jour qui a été communiqué aux membres de la Commission (C-I/131/A.1) et dit qu'elle considère que la Commission souhaite l'adopter.

Il en est ainsi décidé.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 130^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (mars 2014)

La PRESIDENTE déclare que, en l'absence de toute remarque ou question, elle conclut que la Commission souhaite adopter le compte rendu.

Il en est ainsi décidé.

Elections au Bureau de la Commission permanente

La PRESIDENTE indique que deux postes sont vacants au Bureau et dit que le Groupe africain a proposé la candidature de M. R.J. Tau (Afrique du Sud) et qu'aucune candidature n'a été reçue à ce jour du Groupe Asie-Pacifique. En l'absence d'objection, elle conclut que la Commission permanente souhaite approuver l'élection du candidat du Groupe africain.

Il en est ainsi décidé.

Audition sur la mise en œuvre de la résolution de l'UIP intitulée *Trouver un équilibre entre sécurité nationale, sécurité humaine et libertés individuelles, et déjouer la menace qui pèse sur la démocratie : le rôle des parlements* (Le Cap, avril 2008 – cf. <http://www.ipu.org/conf-f/118/118-1.htm>)

La PRESIDENTE invite Mme Birgitta Jónsdóttir (Islande), en sa qualité de spécialiste des libertés individuelles et de la sécurité humaine, à exposer son point de vue sur la résolution, sur le concept de vie privée au vingt-et-unième siècle et sur l'avenir de la démocratie.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande) souligne le caractère insidieux de l'érosion du respect de la vie privée. Suite à sa participation à une vidéo diffusée par WikiLeaks en 2010, le Ministère de la justice des Etats-Unis d'Amérique a demandé communication de ses données privées au réseau social Twitter. Elle n'a, à aucun moment, été accusée d'une infraction précise ni été informée officiellement de l'enquête dont elle faisait l'objet. Au vu de son expérience, il apparaît clairement que toute personne peut être prise dans les filets de la surveillance d'un Etat.

La démocratie perd toute signification si le droit constitutionnel des citoyens d'un Etat à la vie privée ne peut être protégé, en particulier vis-à-vis de gouvernements étrangers. Il est donc vital que cette résolution soit mise en œuvre. Comme l'a dit M. Edward Snowden, à l'origine des fuites de renseignements classifiés de l'Agence américaine de sécurité nationale (NSA), seuls des changements législatifs pourront prévenir une intrusion généralisée dans la vie privée. En 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est penchée sur ce problème et a adopté la résolution 68/167 sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique et elle espère que l'UIP prendra également des mesures décisives en ce sens.

Même s'il se trouve peut-être des personnes pour considérer que la vie privée n'est pas une question importante, il est impératif que certains types d'informations restent privés : il faut par exemple maintenir la confidentialité des bulletins de vote afin de favoriser la participation aux processus démocratiques. Les parlementaires travaillent souvent sur des questions sensibles et doivent se sentir libres d'accomplir les tâches qui leur incombent. Les atteintes à la vie privée qui font courir un risque aux citoyens peuvent, en outre, avoir un effet domino, les soupçons s'étendant aux relations de la personne visée.

Naturellement, les gouvernements ne sont pas seuls à espionner les citoyens. Au moment de la rédaction des lois, il est donc aussi nécessaire de prendre en compte les sociétés de télécommunication, les sites de médias sociaux, les navigateurs et moteurs de recherche internet, qui ont tous accès à des données confidentielles sur les utilisateurs. Facebook, qui commercialise les vies privées de ses utilisateurs et a accès à leurs messages privés, est un exemple particulièrement évident de ce danger. Il est important de se souvenir qu'une fois postées, les informations en ligne ne peuvent plus être effacées.

La résolution de l'UIP est une initiative novatrice, en avance sur son temps, notamment les paragraphes 24, 25 et 27. Mme Jónsdóttir regrette néanmoins le déficit de mise en œuvre du paragraphe 24, par lequel l'Assemblée "*demande* aux parlements d'évaluer la portée des dispositifs de surveillance mis en place par des organismes publics et privés et la quantité de données que ceux-ci collectent, d'évaluer toute modification de l'équilibre entre citoyen et Etat et, ce faisant, de veiller à ce que les lois soient conçues et appliquées de manière à tenir compte de la rapidité des progrès technologiques". Elle souligne que, si cette recommandation avait été suivie par tous les parlements du monde, sa vie privée n'aurait pas été violée. Elle exhorte les Membres à mettre la résolution en œuvre dans son intégralité et se réjouit à l'idée que de bonnes pratiques pourront être partagées lors de prochaines assemblées.

La PRESIDENTE dit que l'intervention a éclairé les efforts déjà accomplis et le travail qui reste à faire et insiste, elle aussi, sur l'importance de la mise en œuvre de la résolution de 2008.

M. P. MARTIN-LALANDE (France) présente l'arsenal législatif de lutte contre le terrorisme mis en place par son pays à la suite de vagues successives d'attentats. Depuis 1986, un certain nombre de lois ont été votées de façon à adapter la législation aux nouvelles formes de terrorisme et à l'intensité croissante du phénomène. Cette législation place les juges au cœur de la lutte contre le terrorisme, introduit des garanties fondamentales, colmate les failles et renforce les dispositions en vigueur. Elle couvre également la provocation au terrorisme, le financement des activités terroristes et les crimes ou délits commis par des citoyens français à l'étranger. Son impact sur les libertés civiles a été pris en compte et, en vertu du principe de proportionnalité, des mesures ont été prises pour trouver un juste équilibre entre les droits des citoyens et les considérations de sécurité nationale et de sûreté publique.

Les citoyens ont le droit de vivre dans la paix et la sécurité. Lorsque la paix est menacée, les mesures prises doivent trouver un juste équilibre entre protection de la sécurité nationale et respect des libertés individuelles. Il précise que son pays dispose d'un mécanisme de contrôle et d'encadrement qui inclut le Conseil constitutionnel.

Le niveau de risque actuel est élevé. L'action antiterroriste doit se préoccuper des activités des djihadistes, en Syrie et en Iraq, qui recrutent de plus en plus de citoyens français, ainsi que de l'emploi d'internet et des médias sociaux par les terroristes pour transmettre des informations techniques et se soustraire à la surveillance.

La France a signé diverses conventions internationales de lutte contre le terrorisme; en outre, le Sénat débat actuellement d'un projet de loi qui porte sur les nouvelles formes de terrorisme et inclut des mesures visant à empêcher les suspects de quitter le pays, à établir une définition du terrorisme et à obliger les fournisseurs d'accès internet et les hébergeurs à mettre en place un dispositif de signalement rapide et à permettre le blocage de sites et la surveillance des activités terroristes.

Réunion-débat sur le thème :
La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale

M. A. ALTURAJI (Koweït) déclare que, si l'accès aux communications et informations électroniques fait partie des stratégies de première ligne des Etats, les terroristes utilisent eux aussi des moyens électroniques pour s'attaquer aux Etats et à leurs intérêts. Il estime que l'UIP devrait prendre des mesures pour contrer la menace cyber-terroriste et que les parlements devraient voter des lois sur le problème croissant des cyber-attaques. Le Koweït a criminalisé l'emploi abusif de données électroniques pouvant menacer la sécurité intérieure du pays.

La PRESIDENTE rappelle à la Commission que le débat porte sur la sécurité nationale et les libertés individuelles, et non sur la cyber-guerre.

M. S. PAL SINGH (Inde) dit que son pays s'est trouvé confronté à diverses reprises à la menace du terrorisme et a adopté des lois pour traiter ce problème tout en tenant compte de la diversité linguistique et religieuse de sa population. Les mesures prises comprennent des dispositions visant à garantir l'indépendance du système judiciaire, à établir des commissions des droits de la personne et des droits de la femme, à réformer le système de justice pénale et à garantir la justice sociale, économique et politique. Les réformes législatives portent également sur les questions d'égalité des sexes, d'emploi, d'environnement et de terrorisme.

Il ajoute qu'il est important de prendre en compte l'impact du terrorisme sur les jeunes et d'inclure dans les cursus scolaires des programmes conçus pour combattre le terrorisme par la transmission de valeurs humanistes. Il est aussi important de se préoccuper des défis technologiques qui se posent au pays et de rationaliser le rôle de l'UIP.

M. D. SALMAN (Iraq) reconnaît qu'il est difficile de trouver un juste équilibre entre libertés individuelles et sécurité nationale. Son gouvernement ne peut venir à bout du terrorisme à lui seul; plus d'un millier d'Iraqiens ont été tués dans une attaque contre le Camp Speicher en Iraq par les militants du groupe Etat islamique. Il exprime ses doutes quant à l'impact véritable des sanctions et estime qu'au lieu de punir les terroristes, il faudrait plutôt agir pour les priver d'armes et d'outils.

M. D. PACHECO (Portugal) déclare que les préoccupations relatives à la paix et à la sécurité devraient mobiliser la communauté internationale, laquelle devrait s'efforcer de lutter contre les nouvelles formes de terrorisme par des moyens novateurs, notamment des mesures visant à améliorer les conditions économiques et les conditions de vie des citoyens et à garantir leurs droits. Au Portugal, un organe de contrôle parlementaire est chargé de superviser le travail des services de sécurité pour vérifier le respect des lois et la reddition de comptes. Ce mécanisme a permis d'accroître la confiance dans les institutions démocratiques et de rassurer les citoyens sur la protection de leurs droits.

M. P. CHAKONA (Zimbabwe) souligne que la cyber-guerre est une menace pour la sécurité nationale. Les efforts de son Gouvernement pour lutter contre la cyber-criminalité sont entravés par certaines dispositions constitutionnelles et des déclarations internationales des droits de l'homme. Il explique qu'au moment des élections de 2013, internet a été utilisé pour lancer des attaques odieuses contre le Gouvernement et le parti au pouvoir, et que des informations confidentielles ont été rendues publiques, notamment sur Facebook. Il est d'avis que les actions de ce type minent la démocratie. Le Gouvernement du Zimbabwe a pris des mesures pour modifier les lois en vigueur et en passer de nouvelles qui traitent le problème de la criminalité informatique et comblent les lacunes de la législation. Il estime toutefois que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre la cyber-criminalité autant que de besoin, y compris en amendant la Constitution et en prenant des mesures pour renforcer la législation provisoire contestée devant les tribunaux, ce qui souligne la difficulté de trouver un équilibre entre le respect des droits de l'homme et la protection de la sécurité nationale.

M. A. NÚÑEZ BETANCOURT (Cuba) observe que la question de la sécurité humaine, qui se prête à différentes interprétations et peut être traitée de diverses façons, présente un risque de récupération au profit d'intérêts politiques. Les parlementaires de son pays préfèrent se concentrer sur le développement économique et social plutôt que sur les stratégies de défense, interventions armées comprises. Naturellement, ce n'est pas parce que l'on travaille à l'égalité des chances et au développement social que l'on doit ignorer les crises internationales; de fait, des mesures

décisives doivent être prises pour trouver des solutions durables. Il est néanmoins impossible de protéger la sécurité humaine lorsque l'on est confronté à l'inégalité, à la fermeture des marchés, à l'instabilité économique, aux restrictions sur les transferts de technologie et à un phénomène croissant d'exode des cerveaux.

De son point de vue, aucune sécurité n'est possible si les enfants ont faim, si les analphabètes se comptent par millions, si des modèles de production et de consommation non viables continuent d'être appliqués, si l'environnement est menacé et si la pratique du "deux poids deux mesures" est appliquée dans le domaine des droits de l'homme. Le développement durable, la sécurité alimentaire et énergétique, la défense des droits économiques, sociaux et culturels et le désarmement nucléaire doivent être privilégiés. Il dénonce l'embargo économique imposé à Cuba par les Etats-Unis, qui viole le droit international, coûte des vies et fait fi de toute conception de la sécurité humaine.

M. A. NEOFYTOU (Chypre) dit que le Parlement de son pays a adopté une législation antiterroriste qui s'efforce de ne pas empiéter sur les libertés individuelles et les droits de l'homme. La sécurité nationale et les libertés individuelles sont extrêmement importantes et il convient de trouver un juste équilibre.

Mme S. BARAKZAI (Afghanistan) indique que les Etats ont trop souvent tendance à rechercher leurs propres intérêts à n'importe quel prix. L'Afghanistan a été la victime des efforts déployés par d'autres pays pour protéger leur propre sécurité nationale, notamment en exerçant une surveillance illicite en période électorale. Elle estime que l'UIP devrait prendre des mesures pour recentrer le concept de sécurité sur les droits de l'homme, l'éducation, la santé et les besoins spécifiques des pays.

M. S. ALSAMAHI (Emirats arabes unis) déclare que son pays est en première ligne dans le combat contre le terrorisme et s'est doté de tout un arsenal législatif dans ce domaine, y compris des dispositions sur la cyber-guerre. Il indique qu'il est naturellement nécessaire d'établir des garde-fous pour empêcher la violation des libertés individuelles et ajoute que la résolution facilite les efforts de recherche d'un équilibre en la matière. Les parlements doivent travailler ensemble pour trouver des solutions, ratifier les conventions internationales et déployer des moyens diplomatiques tels que la coopération bilatérale et la lutte contre le terrorisme, en particulier transfrontalier.

M. J.R. TAU (Afrique du Sud) dit qu'il est important de savoir qui recueille des données en ligne, où celles-ci sont stockées et quelles mesures sont prises pour s'assurer qu'elles ne sont ni communiquées ni utilisées sans autorisation. Un certain nombre de grandes entreprises de l'internet, comme Google et Yahoo, sont basées aux Etats-Unis. Il se demande si le Gouvernement de ce pays est le premier à avoir accès aux informations confidentielles recueillies par ces sociétés. Il s'inquiète de la commercialisation des informations privées et s'interroge sur les mesures à prendre pour traiter ce problème via des instruments internationaux, tels que la Convention de l'Union africaine sur la cyber-sécurité et la protection des données à caractère personnel. Il estime qu'il est extrêmement important d'assurer une supervision et une mise en œuvre adéquates de la législation dans ce domaine. Le Parlement sud-africain a récemment examiné un projet de loi sur la protection des informations d'Etat; il faudrait peut-être élargir la portée des textes de ce type à la protection de la vie privée des citoyens.

M. M.Y. ABDALLAH (Soudan) indique que la Constitution du Soudan consacre un certain nombre de droits et libertés et que les citoyens peuvent introduire des recours sur ces questions devant la Cour constitutionnelle. Une loi adoptée en juin 2014 a donné à l'Etat de nouveaux moyens pour priver les criminels de financement et les empêcher de récupérer des armes. La législation anti-fraude de son pays sauvegarde aussi les droits fondamentaux et définit le concept de terrorisme.

S'agissant de l'UIP, il estime que l'Organisation se doit d'abord d'établir une définition du terrorisme. Il précise que, dans son pays, certains groupes rebelles ne sont pas considérés comme terroristes. Les réseaux de communication sont aussi un domaine qu'il est important de prendre en compte, en mettant l'accent sur la supervision.

M. S. OWAIS (Jordanie) est également d'avis qu'il est important de défendre les libertés individuelles. La Jordanie a une frontière commune avec un Etat terroriste, l'Etat d'Israël. Des femmes et des enfants ont été tués à Gaza et des massacres ont été perpétrés le long de la frontière syrienne. Il est donc impératif de passer des lois pour lutter contre le terrorisme.

M. M. HOSSEINI SADR (République islamique d'Iran) dit que les différences d'approche de la sécurité internationale ne devrait pas être la cause de la mort de personnes innocentes dans des pays comme l'Iraq et la Syrie. Il appelle la Commission et ses collègues parlementaires à prendre des mesures pour protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants, en Syrie. Les méthodes diplomatiques traditionnelles n'ayant pas permis de mettre fin à cette tuerie, il est temps que la communauté internationale prennent des mesures rapides et décisives en la matière.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande) déclare que, pour protéger les données personnelles, il est important de savoir où sont implantées certaines entités; Google, Facebook et d'autres géants médiatiques sont, par exemple, basés aux Etats-Unis. Elle rappelle qu'une fois les données saisies, il n'est plus possible de les effacer. Il est donc important de savoir qui gère les informations et s'il existe des garde-fous qui empêchent leur communication à des tiers. Des Etats et des sociétés peuvent accéder aux données personnelles; des entreprises font de l'argent en les vendant ou en les exploitant. Elle estime qu'il faut agir pour empêcher ces entités d'avoir accès à ces données, ou au moins leur compliquer la tâche. La nouvelle Convention de l'Union africaine sur la cyber-sécurité et la protection des données à caractère personnel comprend par exemple des mesures qui permettront aux parlements d'adopter la législation nécessaire et de contrôler son application.

M. K. KIYINGI (Ouganda) indique qu'il reste beaucoup à faire. Il est important de faire connaître les lois en vigueur, de rechercher comment protéger les droits et libertés, d'envisager des financements – notamment pour investir dans la mise en œuvre – et d'assurer la supervision. Il pense qu'il faut également sensibiliser les citoyens à la nécessité de protéger leurs libertés. Si les parlementaires eux-mêmes sont parfois inconscients des risques que présente l'utilisation des médias sociaux, comment s'attendre à ce que les citoyens s'en méfient ?

M. H. AMARAL (Portugal) souligne que l'Afrique du Nord, les pays de l'Est de la Méditerranée et le Moyen-Orient traversent une période de profond changement politique, social et économique, synonyme d'incertitude et de crise. Chaque pays suit sa propre trajectoire avec des résultats et des effets divers. Ainsi, la Méditerranée est devenue un lieu dangereux. Des milliers d'Africains, mus par le désespoir, ont péri en s'efforçant de gagner les côtes européennes ou sont tombés aux mains de trafiquants d'êtres humains. Des mesures sont nécessaires pour développer une stratégie concertée englobant les deux rives de la Méditerranée.

Il estime qu'il n'est pas possible d'appliquer des solutions occidentales à des problèmes qui ne sont pas occidentaux; pour lui, il est vital de favoriser le changement en Afrique du Nord et au Moyen-Orient en mettant en place de meilleurs réseaux d'éducation avec l'Ouest, en favorisant la coopération à tous les niveaux, en répertoriant les problèmes et en trouvant des solutions communes. Il est aussi important d'avoir une vision à long terme, de lancer des projets de coopération suivie, de trouver des intérêts communs et de tirer les leçons des échecs, tels l'intervention en Syrie et l'incapacité de jouer un rôle de médiation efficace dans le conflit en cours entre le Hamas et Israël. Du côté occidental, on constate un déficit de confiance dans l'unité et dans l'efficacité de missions de ce type. La crédibilité des leaders est affaiblie par de mauvaises décisions et des erreurs de mise en œuvre. Il faudra d'abord surmonter ces obstacles avant de pouvoir régler les problèmes de la Méditerranée et de meilleures prises de décision seront nécessaires pour assurer la démocratie, la liberté et la sécurité pour tous.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) dit qu'il incombe aux parlements de trouver le juste équilibre entre sécurité et protection des libertés individuelles. Il est important d'étudier les causes d'insécurité et de résoudre les problèmes qui se posent au niveau politique et à d'autres niveaux. Il faut trouver un consensus et mettre en place une législation efficace pour protéger les droits de la personne, notamment les droits des minorités, dans le cadre d'une constitution solide, tenant compte des possibilités des nouveaux moyens de communication et des nouvelles technologies pour prévenir les menaces au niveau international. Il est, en outre, important de travailler avec toutes les parties prenantes pour assurer le suivi des rapports nationaux présentés au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies au titre de l'examen périodique universel; il faut mettre sur pied un cadre juridique qui prenne les nouvelles technologies en compte. Les parlements ont un rôle vital à jouer en la matière.

M. A. BAGDACHE (République arabe syrienne) déclare que, à l'Est de la Méditerranée, la souveraineté nationale est fréquemment et ouvertement violée par des puissances militaires au prétexte de combattre le terrorisme, par exemple en Syrie et en Iraq. De son point de vue, il

convient d'examiner d'abord la question du terrorisme d'Etat, notamment les activités des Etats-Unis et d'Israël et de traiter les causes profondes du terrorisme, héritage du passé colonial, plutôt que de ne s'occuper que de ses symptômes.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande) salue les intéressantes observations des délégués, en particulier celles des membres de l'Afrique du Sud et de l'Ouganda. Elle ajoute que son propre cas est l'un des rares cas d'Europe occidentale à avoir été soumis au Comité UIP des droits de l'homme des parlementaires. La facilité de captation des informations personnelles ne justifie aucunement l'interception par des pays étrangers, notamment les Etats-Unis, de toutes les communications d'un pays donné. Il est essentiel de rechercher les moyens de prévenir de tels agissements par une législation plus stricte et des accords internationaux. Elle signale qu'elle a d'ailleurs remarqué que la communauté des internautes s'efforce de faciliter la contestation des activités de surveillance des Etats.

Dans l'affaire qui l'opposait au Ministère de la justice des Etats-Unis, le juge a statué que, par principe, les utilisateurs de médias sociaux n'avaient pas le droit de se défendre contre l'espionnage du Gouvernement ou d'une entreprise. Il est donc vital que les accords d'utilisation aient une portée universelle et que les utilisateurs soient conscients des droits auxquels ils renoncent, notamment lorsqu'ils utilisent des applications de vidéoconférence. Il est important de savoir ce qu'il advient du texte, des images et des fichiers audio une fois qu'ils ont disparu dans le "nuage", de savoir où ces données sont hébergées et par qui elles sont gérées. Elle exhorte ses collègues parlementaires à examiner attentivement cette question et à prendre des mesures en conséquence.

M. P. MARTIN-LALANDE (France) dit que les paragraphes 13 et 28 de la résolution de 2008, ainsi que les dispositions de la résolution relative aux rapports nationaux présentés au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies au titre du mécanisme d'examen périodique universel, pourraient fournir matière à un prochain débat. Il suggère que le Bureau examine ces questions et que l'UIP continue à effectuer un suivi de la résolution en créant un tableau de bord de sa mise en œuvre. La résolution pourrait ainsi être discutée régulièrement et être maintenue à l'ordre du jour en demandant aux Membres de soumettre des rapports périodiques.

S'agissant des informations privées, si les services disponibles gratuitement sur internet sont utiles, ils représentent aussi un moyen pour ceux qui détiennent le savoir-faire nécessaire (Etats aussi bien qu'entreprises) de recueillir de gros volumes de données personnelles qui peuvent être exploitées ou vendues à des tiers. Il convient de chercher comment changer ce modèle économique. On peut espérer que l'adoption d'une législation internationale permettra de réglementer le recueil et la gestion des données personnelles mais ce ne sera pas une tâche facile, compte tenu de la puissance dont disposent les géants de l'internet. La toile doit néanmoins pouvoir fonctionner dans un climat de confiance; les consommateurs sont en mesure d'influer sur le comportement des opérateurs internet. Une autre solution consisterait à prendre des mesures pour garantir que les données du "nuage" soient stockées et gérées dans des pays qui respectent la confidentialité.

Si les terroristes peuvent se servir d'internet comme d'un outil de propagande, ce même moyen peut aussi servir à envoyer des messages de paix et de tolérance. Dans la lutte contre le terrorisme, il est essentiel d'éviter de stigmatiser certains groupes sociaux et de faire un amalgame entre Islam et terrorisme alors que les groupes terroristes nuisent à l'Islam. Il est, en outre, important de considérer les causes profondes du terrorisme – aux premiers rangs desquelles la pauvreté, l'ignorance et le racisme – et d'utiliser des outils comme les Objectifs du Millénaire pour le développement pour éliminer certains des problèmes qui le font prospérer. Il faut mettre l'accent sur la poursuite de la coopération régionale et mondiale tout en maintenant un juste équilibre entre sécurité nationale et libertés individuelles. Il faut bien sûr continuer à agir et la résolution fournit une base pour les mesures futures.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) condamne l'amalgame entre le terrorisme et l'Islam, qui est une religion de tolérance et de liberté. Les groupes terroristes ne représentent pas les Musulmans et il est nécessaire d'attirer l'attention du public sur ce fait au niveau international.

M. P. MARTIN-LALANDE (France) dit qu'il estime lui aussi qu'il ne faut pas associer l'Islam à des radicaux qui utilisent la religion pour justifier leurs activités terroristes. Il souligne qu'il est important de prendre des mesures de sensibilisation pour corriger ces idées fausses.

La séance est levée à 17 h.35.

SEANCE DU MERCREDI 15 OCTOBRE

(Après-midi)

Réunion-débat sur le thème *La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale*
(suite)

La séance est ouverte à 14 h.40 sous la conduite de Mme Z. Drif Bitat, Vice-Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale.

La PRESIDENTE présente le Modérateur de la réunion-débat, M. Aapo Cederberg du Geneva Centre for Security Policy (GCSP), et les trois experts qui vont intervenir dans le débat, M. Laurent Gisel du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), M. Danil Kerimi du Forum économique mondial et M. Marco Obiso de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Le Modérateur prend place au fauteuil présidentiel.

Le MODERATEUR explique que la réunion-débat a pour but de donner une vue d'ensemble de la cyber-guerre et de la cyber-sécurité dans le contexte de la paix et de la sécurité mondiales et ajoute que le GCSP, la fondation de formation où il travaille, détaché par le Gouvernement finlandais, joue un rôle important en diffusant des connaissances sur le sujet, qui est maintenant intégré à tous les cours. Il invite les intervenants à commencer par définir leurs domaines de compétence respectifs.

M. L. GISEL, *intervenant*, précise qu'il travaille à la division juridique du CICR et dit que le CICR est très attentif à l'évolution des nouvelles technologies en général et à leurs possibilités d'emploi dans les conflits armés, en raison en particulier de leur coût humain probable et de la question de savoir si le droit international humanitaire est applicable en cas de guerre cybernétique.

M. D. KERIMI, *intervenant*, dit que son organisation, le Forum économique mondial, plateforme mondiale et multipartite de l'industrie de l'information et de la communication, s'attache à traiter de questions d'une importance cruciale pour l'économie mondiale. Elle a commencé à travailler sur ce sujet quatre ans auparavant en raison des mentions de plus en plus fréquentes de la cyber-guerre et de la cyber-sécurité dans son rapport annuel *Global Risks*.

M. M. OBISO, *intervenant*, dit qu'il est coordonnateur pour la cyber-sécurité à l'UIT, institution des Nations Unies spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) qui exécute un programme de travail en matière de cyber-sécurité pour aider les pays en développement à améliorer leur connectivité et à sécuriser leurs infrastructures par des dispositions réglementaires et des mesures législatives et techniques, et met l'accent sur le rôle de la coopération internationale.

Le MODERATEUR, donnant un aperçu général du sujet par la présentation de diapositives, dit que tout pays a besoin d'une politique de sécurité informatique pour son bien-être et sa sécurité. Le cyberspace ne se réduit pas à l'Internet; il n'est pas seulement fait de matériel, de logiciels, de données et d'informations, mais aussi de personnes et de réseaux ainsi que de toute l'infrastructure qui permet l'interaction sociale. La cyber-sécurité comprend cinq niveaux : civil, technique, économique, politique et militaire. Parmi les menaces qu'elle vise à combattre figurent la guerre, le terrorisme, l'espionnage, la criminalité et l'activisme cybernétiques. Pour bien fonctionner, toute société a besoin d'une infrastructure de base. Or, les éléments de cette infrastructure sont interconnectés, interdépendants et souvent gérés par des sociétés privées. Aussi faut-il des partenariats public-privé pour remédier aux faiblesses qu'ils pourraient présenter. La course aux armes informatiques que l'on voit se dessiner appelle l'adoption de mesures de cyber-défense. Lorsqu'on veut renforcer les cyber-capacités, les trois piliers de la résilience aux crises sont la volonté qui se manifeste au travers des politiques, le savoir que recèle l'ensemble de la société, et les outils nécessaires pour s'en servir. Le savoir, la conscience de la situation et la reconnaissance des faiblesses que présente l'infrastructure de base sont les clés d'une bonne protection des cyber-domaines. En fait, on constate une asymétrie mondiale dans la réflexion sur la cyber-sécurité.

M. L. GISEL, *intervenant*, présentant un point de vue de juriste, dit qu'il n'existe pas de définition de la cyber-guerre ou guerre informatique qui fasse autorité, malgré les nombreuses cyber-attaques signalées régulièrement à l'échelle mondiale. Celles-ci consistent à l'opération illicite de collecte d'informations, l'espionnage et d'autres actes de cyber-criminalité, commis hors conflit armé et, de ce fait, ne relevant pas du droit international humanitaire. Il qualifie la cyber-guerre d'opérations dirigées contre un ordinateur ou un système informatique, portant sur de vastes flux de données utilisés comme moyen ou méthode de guerre et se servant d'un code informatique pour semer la mort, provoquer des blessures, détruire ou endommager. Elle n'est qu'une des préoccupations de la cyber-sécurité.

Le CICR est préoccupé par la perspective d'une cyber-guerre car elle risque d'avoir des conséquences incalculables pour un grand nombre de civils dans le cas d'une cyber-attaque dirigée contre des services publics, des moyens de transport, des centrales nucléaires ou d'autres infrastructures vitales. Le droit international humanitaire ou *jus in bello* sur lequel se concentre le CICR, impose des limites cruciales à la cyber-guerre, contrairement au *jus ad bellum* dont le principe découle de la Charte des Nations Unies. Il ressort des dispositions de l'article 36 "Armes nouvelles" du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève, qu'il faut veiller avec un soin particulier à protéger les personnes civiles et les objets contre les cyber-opérations. Le Groupe d'experts intergouvernemental à composition non limitée des Nations Unies sur la cyber-criminalité a en outre affirmé que le droit international était applicable et même essentiel au maintien de la paix et de la stabilité dans le cyberspace. De plus en plus d'Etats et d'organisations régionales ont expressément déclaré que le droit international humanitaire était applicable à la cyber-guerre.

Dans ce contexte, cependant, des défis d'interprétation juridique sont posés concernant des sujets tels que l'anonymat et la difficulté rencontrée pendant une cyber-attaque de distinguer entre les cyber-réseaux militaires et civils compte tenu de l'interconnectivité du cyberspace. Les attaques sans discrimination sont interdites dans le droit international humanitaire. L'utilisation de logiciels malveillants capables d'endommager des réseaux informatiques civils serait donc interdite, de même que les attaques disproportionnées. Conformément aux règles relatives à la conduite des hostilités, toutes les précautions possibles doivent être prises pour réduire autant que possible les dommages collatéraux. Or, l'interconnectivité du cyberspace peut provoquer indirectement de tels dommages en raison des effets en cascade des cyber-opérations, qui sont à prendre en considération. En conséquence, si elle n'est pas explicitement interdite dans les conflits armés, une cyber-guerre ne peut être entreprise que dans le respect du droit international humanitaire en vigueur, qui prévoit une protection supplémentaire spéciale pour les équipements vitaux tels que les réseaux d'alimentation en eau.

Dans le contexte parlementaire, un moyen d'avancer serait de faire reconnaître l'applicabilité du droit international humanitaire à la cyber-guerre; ce serait franchir un pas important qui aurait non pas pour effet de légitimer les cyber-opérations ou de promouvoir la militarisation du cyberspace mais plutôt d'affirmer l'existence de limites à ne pas franchir. L'examen de la légalité des nouvelles armes avant de les acheter serait un pas tout aussi important. Ces questions présentent un caractère d'urgence, d'autant plus que les capacités de la cyber-guerre ne cessent de se développer, que ce soit à des fins offensives ou défensives.

M. D. KERIMI, *intervenant*, dit que les relations dans le monde contemporain, qui se caractérise par l'interdépendance et une énorme complexité, se définissent fondamentalement par une hyperconnectivité qui ouvre des débouchés économiques, redéfinit les modèles économiques et tisse de nouveaux liens sociaux. Toutefois, cette hyperconnectivité présente aussi des risques dont on commence seulement à s'apercevoir et à atténuer les effets. Certes, tout acte de piratage ou cyber-opération ne constitue pas un acte de cyber-guerre et il est en outre difficile d'attribuer avec certitude des actes à leurs auteurs et de fixer des limites. La cyber-sécurité n'a pas évolué au même rythme que les technologies qui prolifèrent sur l'Internet; celles-ci font maintenant partie intégrante du tissu socioéconomique mais ont de nombreux coûts et conséquences inattendus que les secteurs public et privé doivent absorber. La chose est compliquée par le fait qu'une grande partie de la structure de l'Internet ainsi que des infrastructures vitales est entre les mains de propriétaires privés, ce qui rend en outre nécessaire une coopération entre de multiples acteurs.

Le seul dénominateur commun que l'on puisse établir avec l'ère nucléaire, c'est le temps mis pour comprendre toutes les conséquences de la nouvelle technologie, avec ses innombrables réseaux interconnectés. Les parlementaires, dans leur réponse, doivent donc peser attentivement chaque élément, consulter d'autres parties et débattre avec elles et entre eux car une loi sur la cyber-sécurité peut aussi avoir des conséquences imprévues telles que des atteintes aux dimensions économiques et novatrices de l'Internet.

M. M. OBISO, *intervenant*, dit que la coopération internationale en matière informatique s'intensifie enfin après vingt ans de relative inaction. Il ajoute que définir une démarche nationale sur ces questions est un des défis les moins évidents à relever car les mécanismes de coordination font défaut dans de nombreux pays. Bien des parlementaires ne sont pas conscients de la nature transversale de la cyber-sécurité et ne savent pas comment aborder le problème au niveau national, ce qui met en évidence la nécessité de coopérer avec une multiplicité d'acteurs. Une fois qu'elle est définie, la riposte nationale peut se traduire en stratégies et en catalogues de mesures à prendre au niveau national comme l'établissement du cadre légal dans lequel il convient de développer la capacité de parer aux cyber-attaques à tous les niveaux. Une telle démarche, lorsqu'elle part de la base, complète la démarche plus autoritaire qui s'inspire des discussions internationales et de la recherche d'un accord sur la conduite à tenir à l'avenir. Les parlementaires jouent un rôle très utile en exprimant le point de vue national dans le débat international engagé pour parvenir à une conception mondiale commune et établir un cadre qui permette d'affronter et de réduire autant que possible les risques liés aux détournements des TIC. Les points de vue nationaux, en révélant les différences de culture et d'attitudes, contribuent à rendre ce débat constructif et fécond.

M. S. ALSAMAHI (Emirats arabes unis) note qu'il existe un lien étroit entre la paix et la sécurité internationales et le cyber-terrorisme qui se répand et vise à s'introduire dans des réseaux informatiques, y compris ceux qui commandent des infrastructures vitales ou des installations militaires. On a bien vu, avec le ver informatique Stuxnet, qui visait le programme nucléaire iranien, quels étaient les risques potentiels d'un tel terrorisme. La lutte contre le cyber-terrorisme se heurte à plusieurs obstacles, notamment l'absence de droit international, la difficulté de réglementer un cyberspace qui est en grande partie entre des mains privées, et celle de riposter à des attaques dont on ne connaît pas l'origine. Les Etats doivent renforcer leur coopération au travers d'institutions telles qu'INTERPOL pour limiter les cyber-attaques lancées à partir de leur territoire.

Non seulement il faut mettre en place un cadre légal international ou élaborer une loi-type permettant de criminaliser toutes les cyber-opérations malveillantes, mais aussi enquêter sur le lien entre la cyber-guerre et les groupes terroristes internationaux qui sont en train d'étendre leur influence et leurs activités. De solides partenariats entre les gouvernements et les entreprises du cyberspace sont cruciaux pour prévenir la cyber-guerre, tout comme la coopération entre les Etats pour exploiter les avantages du cyberspace à des fins de sécurité internationale. Il faut aussi parvenir à une entente internationale sur l'équilibre à trouver entre la liberté d'expression et d'information et le maintien de la sécurité. Les parlements ont un rôle important à jouer en créant des conditions de sécurité favorables à l'utilisation pacifique du cyberspace.

M. D. KERIMI, *intervenant*, partage l'avis de ceux qui mettent l'accent sur la coopération entre les secteurs public et privé, sur le risque de voir le cyber-terrorisme s'attaquer à des infrastructures vitales et sur l'usage de l'Internet par des terroristes. Les questions nucléaires seront débattues à la Conférence internationale sur la sécurité informatique à l'ère du nucléaire qui se tiendra à Vienne en juin 2015 sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. M. TASNER VATOVEC (Slovénie) constate que la cyber-guerre est un problème relativement nouveau et inconnu, qui lance un signal d'alarme en rappelant à chacun combien tous les domaines de l'existence sont aujourd'hui dépendants de l'Internet. La communauté internationale doit la condamner et s'y attaquer énergiquement, en pensant en particulier à la sérieuse menace que constituent les cyber-attaques lancées pour prendre le contrôle de technologies militaires.

Le MODERATEUR souligne à nouveau dans ce contexte la difficulté de faire entrer dans des catégories les différents types d'incidents informatiques et d'identifier les responsables.

M. M. OBISO, *intervenant*, reconnaît que la cyber-guerre lance un signal d'alarme et ajoute que c'est aussi une cible mobile. Le fond du problème est actuellement débattu dans les enceintes internationales, y compris aux Nations Unies, où l'on met de plus en plus l'accent sur les mesures de confiance et la prise en compte des différents points de vue nationaux. Le but est de trouver un terrain d'entente où puisse s'exercer la coopération internationale, qui fait actuellement défaut, à commencer par des mesures telles que l'assistance judiciaire et les échanges d'informations sur les lois et règlements et dans le cadre d'enquêtes. A partir de là, on pourra progresser sur la voie

de l'établissement d'un cadre international arrêté d'un commun accord – traité, code de conduite ou normes et principes – pour s'attaquer au problème.

Le MODERATEUR renchérit sur l'importance de mesures de confiance.

M. S. PAL SINGH (Inde) dit que, malgré leurs avantages et leur potentiel, les TIC, elles aussi, peuvent être néfastes et avoir des effets dévastateurs lorsqu'elles sont utilisées à mauvais escient. Les Etats peuvent empêcher qu'elles ne le soient en coopérant à l'application de normes et de principes acceptables de comportement responsable, notamment avec le secteur privé et la société civile; en protégeant l'infrastructure de base de l'Internet au moyen d'un régime légal acceptable au niveau mondial et propre à maintenir l'ouverture, la sécurité et la confiance internationale; en gérant l'Internet dans le respect des valeurs fondamentales de transparence, de démocratie et de représentativité; en veillant à ce que la gouvernance de l'Internet soit sensible à toutes les cultures et attentive à tous les intérêts nationaux; en maintenant sur l'Internet un environnement favorable à la transmission de valeurs humaines et citoyennes aux enfants, qui ne porte pas atteinte à la vie privée ni aux droits des individus et garantisse le maintien de l'ordre public et de la sécurité nationale; et en prévoyant des sanctions exemplaires pour ceux qui se servent de l'Internet pour propager une idéologie radicale, la violence et le terrorisme.

Un mécanisme a été mis en place en Inde pour veiller à la mise en application de la loi sur les technologies de l'information, réagir face aux atteintes à la cyber-sécurité et signaler les faiblesses des systèmes informatiques. Le cyber-terrorisme est passible de la réclusion à perpétuité. Une politique de cyber-sécurité est également en place; une division ministérielle est chargée des questions liées à l'informatique au niveau mondial et il a été proposé d'aborder la problématique de la défense à plusieurs niveaux. Les TIC devraient servir à tisser des liens spirituels entre les nations et à consolider la paix dans le monde.

M. M. HOSSEINI SADR (République islamique d'Iran) dit que, avec la dépendance toujours plus grande à l'égard de l'Internet, il est nécessaire d'adopter des règles et des principes auxquels adhèrent toutes les organisations internationales, publiques et non gouvernementales. Dans le monde contemporain, la téléinformatique est une science vitale et tous les pays devraient pouvoir y avoir facilement accès et échanger leurs informations et leurs experts à des fins de cyber-sécurité. La criminalité en ligne et toutes les cyber-attaques devraient être traitées comme des infractions pénales internationales n'ayant aucune chance de bénéficier de l'immunité de poursuites. Il faut interdire et punir la mise au point de tous virus, vers, chevaux de Troie et autres programmes destructeurs et déclarer illégal tout accès non autorisé à des données confidentielles, personnelles, financières ou scientifiques. Il faudrait en outre se servir du cyberespace pour promouvoir les valeurs morales, la paix et la sécurité internationales et pour combattre toutes les formes de violence, d'extrémisme et de bellicisme. Il importe en outre de déployer des efforts concertés pour construire un cyberespace à cette image. Quant aux parlements, ils doivent eux aussi intensifier leurs efforts pour défendre des mesures telles que celles qui sont mentionnées plus haut et qui visent à empêcher toute utilisation du cyberespace susceptible de nuire aux réalisations auxquels il est associé.

M. L. GISEL, *intervenant*, souligne l'importance des commentaires relatifs aux avantages du cyberespace, à l'accès de tous les Etats aux technologies de l'information et de la communication et à la nécessité de traiter les cyber-attaques comme une infraction pénale internationale ne bénéficiant pas de l'immunité de poursuites. Les cyber-attaques peuvent déjà être considérées comme un crime au regard du droit international si l'on estime qu'elles visent directement des civils.

Mme H. LI (Chine), insistant sur l'importance de la paix dans le cyberespace, déclare que les parlements doivent s'employer à veiller à ce que l'Internet soit utilisé uniquement pour promouvoir le développement et le bien-être dans le monde. S'inspirant de la Charte des Nations Unies, ils doivent faire porter leurs efforts sur la prévention de la cyber-guerre et de toute forme de course aux cyber-armes pour dissiper les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Depuis 2000, la Chine ne cesse d'adopter des lois et des règlements sur la cyber-sécurité. Le cyberespace est unique et toute loi s'y rapportant doit être adaptée à son objet. En travaillant pour la paix et la sécurité dans le cyberespace, tous les parlements doivent coopérer et échanger les informations utiles à cette fin.

M. M. OBISO, *intervenant*, déclare en guise de commentaire que l'harmonisation des lois au niveau international est un exercice d'une nécessité vitale. Plusieurs institutions des Nations Unies et d'autres organisations, notamment l'UIT, ont établi des recueils des lois susceptibles de servir

d'exemples de bonnes pratiques. Là encore, sans la coopération internationale, il est difficile d'avoir accès à la documentation disponible et de s'en servir pour amener les parlements à élaborer des lois dont on puisse ensuite s'inspirer pour concevoir des instruments internationaux sur le sujet.

M. V. SENKO (Biélorus) note que le débat est tout à fait d'actualité : la cyber-sécurité est à l'ordre du jour dans de nombreuses organisations internationales et régionales; les Nations Unies ont créé un Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale et son pays en fait partie; des pays se dotent de stratégies en matière de cyber-sécurité. En fait, des cyber-attaques lancées contre des centrales nucléaires et des équipements névralgiques pourraient déclencher des catastrophes de grande ampleur, ce qui porte à croire que les technologies de la cyber-guerre pourraient avoir les mêmes effets que des armes de destruction massive. Certains croient aussi que des moyens relevant de la cyber-guerre ont été utilisés dans des conflits armés récents, ce qui est de plus en plus un sujet d'inquiétude, de même que le fait que le logiciel nécessaire pour lancer ces attaques pourrait être mis au point en peu de temps n'importe où dans le monde.

Il faudrait donc négocier un projet de traité international sur la cyber-sécurité pour établir les règles de conduite à respecter dans le cyberspace, ainsi que les restrictions qui s'imposent, sur le modèle de celles qui sont déjà prévues dans le droit international humanitaire. Comme déjà mentionné, les cyber-attaques sont visées par l'article 35 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève. Les milieux parlementaires devraient favoriser la recherche d'un consensus en vue de l'ouverture de négociations.

M. K. KIYINGI (Ouganda) signale que des terroristes utilisent de plus en plus l'Internet et le cyberspace à des fins de propagande et de recrutement, pour entrer en contact avec des individus qui partagent leurs idées, mener des opérations et échanger des informations sensibles, et menacent ainsi la sécurité. Le piratage informatique et l'espionnage économique posent aussi des problèmes de taille maintenant que les pirates, naguère isolés, se sont regroupés pour créer des syndicats du crime, sachant bien que la criminalité organisée dans le cyberspace rapporte gros et que les risques d'être identifiés et poursuivis sont faibles.

Ces évolutions se soldent par des pertes de données, d'argent, d'idées et d'innovations, et les citoyens sont particulièrement vulnérables aux pertes d'informations. Comme on ne peut pas faire disparaître les conséquences de ces technologies, il faut continuer à s'employer à développer les capacités collectives de lutte contre les menaces informatiques par des échanges d'informations, notamment entre les services de police et avec le secteur privé, ainsi que par des actions conjointes visant à protéger la propriété, la vie privée, les idées et l'innovation, en se servant de la connectivité pour arrêter ceux qui cherchent à faire du mal et en tirant les leçons de la lutte antiterroriste. Les personnels nationaux doivent recevoir la formation dont ils ont besoin pour opérer dans le cyber-environnement et être habilités à requérir du tribunal des ordonnances pour intercepter des communications. Il faut aussi mettre en place des structures permettant d'infiltrer les réseaux criminels opérant en ligne et de recueillir des renseignements pour prévenir les attaques. Il faut agir d'urgence car l'avenir est en jeu.

Mme J. DURRIEU (France) rappelle que la Convention de Budapest sur la cyber-criminalité de 2001, la première à être adoptée sur le sujet, définit diverses infractions s'y rapportant comme l'atteinte à la sécurité du système, la fraude informatique, la falsification informatique et les infractions se rapportant à la pornographie infantile. Cependant, elle n'a été ratifiée que par 35 pays, parmi lesquels figurent la plupart des Etats membres de l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique. La Fédération de Russie, la Chine, et la majorité des pays d'Afrique et d'Amérique ne sont pas du nombre. Alors à quoi sert-elle ?

Elle rappelle en outre que seuls deux organes de cyber-défense ont été créés par l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) : le Centre d'excellence coopératif en matière de cyber-défense, basé à Tallinn, Estonie, qui fait des recherches sur la guerre informatique; et la Capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques, située à Mons, Belgique, qui intervient en cas de cyber-attaques. Elle se demande ce que l'on pourra attendre du Plan d'action "réactivité" qui a été adopté par l'OTAN au Sommet que l'Organisation a tenu au Pays de Galles en septembre 2014.

M. H.-C. SONG (République de Corée) dit que, avec le développement rapide des TIC, la dépendance à l'égard du cyberspace s'est étendue à tous les secteurs, a eu de nombreux avantages dans le domaine socioculturel et a ouvert de nouvelles possibilités de croissance

économique. Le cyberspace, cependant, ne connaît pas les frontières, il n'est limité ni dans le temps ni dans l'espace et confère un relatif anonymat aux usagers, facteurs qui, tous, aggravent la menace de cyber-criminalité et de cyber-terrorisme, qui risque de s'étendre au conflit militaire réel. Des réseaux institutionnels et d'autres réseaux informatiques ont été paralysés à plusieurs reprises dans l'ensemble de son pays par des cyber-attaques, dont la fréquence et la sophistication ont mis en évidence la nature mondiale du problème et les dangers qu'il fait courir à la paix et à la sécurité internationale.

Etant donné la gravité des menaces multiples que font peser la cyber-criminalité et le cyber-terrorisme, des initiatives doivent être prises pour élaborer une définition de la cyber-guerre et des armes informatiques qui fasse l'objet d'un accord au niveau international, et pour énoncer des normes juridiquement contraignantes sur le sujet, en appliquant une démarche commune. Il est également impératif de sensibiliser le public à ces menaces à la paix et à la sécurité, d'étudier les moyens de prévenir la guerre informatique par la coopération internationale, de persévérer dans la recherche d'un consensus et la mise en œuvre des plans d'action nationaux pertinents. L'UIP pourrait aussi jouer un rôle en lançant un débat mondial sur la cyber-guerre sur la base des idées et des propositions énoncées pendant la présente Assemblée.

M. T. TESSEMA (Ethiopie) dit que son pays a une loi sur la sécurité informatique mais que le cyberspace ne connaît pas les frontières et que la guerre informatique est un problème mondial appelant une solution mondiale à laquelle participent les gouvernements, le secteur privé, les établissements universitaires et la société civile. Les parlements nationaux et les organisations internationales ont aussi un rôle capital à jouer dans la prévention de la guerre informatique en mettant en place les cadres juridiques propres à encourager la coopération internationale en la matière. De plus, les défis lancés à la cyber-sécurité, la fracture numérique et la fracture du large bande, ainsi que le manque de capacité locale menacent non seulement le secteur des TIC mais aussi la paix et la sécurité mondiales. Les pays en développement devraient donc se voir accorder une assistance technique et une aide pour acquérir les compétences nécessaires à la prévention de la cyber-guerre. Mais comment les obtenir ?

M. S. ALHUSSEINI (Arabie saoudite) note que la dépendance envers les TIC est déjà très forte et qu'elle augmente avec le temps. La guerre informatique et les cyber-attaques font encore plus de mal que les armes classiques et doivent être érigées en crimes. Son pays a légiféré; il a adopté notamment une loi sur la cyber-criminalité et mis en place divers mécanismes pour combattre des problèmes connexes. Cependant, la guerre informatique est un problème nouveau qui appelle de nouveaux mécanismes internationaux sur le modèle de ceux qui ont été institués pour les armes nucléaires et chimiques. La guerre informatique, qui doit être clairement définie, devrait être du ressort des tribunaux internationaux. Par l'intermédiaire des Nations Unies, l'UIP pourrait envoyer un signal fort concernant la nécessité d'étudier ces possibilités et d'élaborer les outils nécessaires pour qu'elles deviennent réalité.

M. A. NÚÑEZ BETANCOURT (Cuba) déclare que l'attention devrait se porter sur la riposte à la cyber-guerre sous toutes ses formes. En fait, des attaques comme celle qui a été récemment lancée par les Etats-Unis d'Amérique contre le système de messagerie de la téléphonie mobile de son pays, ont montré qu'il était vital de combattre la cyber-criminalité. Il se demande comment on pourrait définir le bon usage des TIC dans le contexte de la sécurisation des frontières nationales et propose que le débat de la Commission sur la cyber-guerre à la 132^{ème} Assemblée soit assez large pour tenir compte des intérêts spécifiques de chaque pays.

M. M.Y. ABDALLAH (Soudan) dit que le cyberspace comporte de nombreux avantages mais donne aussi lieu à des abus. Au Soudan, les infractions relevant de la cyber-criminalité sont passibles de peines d'emprisonnement de deux à sept ans. Parmi elles figurent le terrorisme informatique, le piratage informatique, l'usage des TIC à des fins de détournement de fonds; l'utilisation de l'Internet à des fins de terrorisme organisé, de blanchiment d'argent, de trafic de drogues ou de jeux d'argent; la création de sites web pornographiques ou inconvenants pour d'autres raisons; et l'utilisation de services de communication pour en tirer un avantage pécuniaire illégal.

De son côté, l'UIP devrait travailler avec les parlements à la définition de la cyber-criminalité et à l'élaboration d'un instrument contraignant de droit international qui criminalise et punisse ces actes; à l'adoption d'un accord de coopération internationale sur la cyber-criminalité; demander à

l'UIT de réaliser une étude pour déterminer les domaines dans lesquels la coopération devrait être obligatoire; et aider les pays en développement à exploiter les ressources de leur cyberspace.

M. C. ZERPA (Venezuela) fait savoir que son pays a fait les frais de la cyber-guerre et de l'espionnage informatique. Les violations du cyberspace, nouvelle dimension qui s'ajoute à l'espace aérien, l'espace maritime et l'espace extra-atmosphérique, constituent des violations de la souveraineté, qui consiste à en gérer l'utilisation pacifique, ainsi qu'une violation de la Charte des Nations Unies, et aucune entité étatique ne devrait être impliquée dans une cyber-guerre à cette fin. L'Assemblée générale des Nations Unies doit traiter de la question dans la transparence et de manière démocratique, avec la pleine participation de tous les Etats, en mettant l'accent sur la souveraineté nationale et le droit au respect de la vie privée dans le contexte des communications. Il est aussi essentiel de clarifier la zone grise qui se situe entre la cyber-guerre et les activités d'espionnage informatique auxquelles se livrent certains Etats et qui compromettent la paix et la sécurité internationales et portent atteinte aux droits de l'homme, notamment ceux qui sont énoncés à l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui concerne les immixtions arbitraires ou illégales dans la vie privée, la famille, le domicile ou la correspondance. Il se réjouit des mesures prises dans sa région pour protéger le cyberspace, notamment par l'installation de câbles à fibres optiques pour renforcer le réseau de communications régional. Rappelant l'accent mis sur la nécessité d'agir ensemble face à la cyber-guerre, il se demande quelles mesures précises recouvre cette action commune.

M. V. GAPSYS (Lituanie) demande si des attaques de grande envergure lancées par des acteurs non étatiques contre des infrastructures peuvent être considérées comme des actes de guerre informatique et quelles mesures il est possible de prendre pour parer à de telles attaques.

M. A. AHSAN (Pakistan), rappelant que la sécurité informatique est à l'ordre du jour des Nations Unies depuis 1998, évoque quelques-unes des initiatives qui en ont résulté : la résolution 68/243 de l'Assemblée générale intitulée Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale, adoptée en janvier 2012; la création de trois groupes d'experts gouvernementaux chargés d'étudier les menaces réelles et potentielles du cyberspace et les mesures de coopération qu'il est possible de prendre pour les dissiper et de faire rapport à ce sujet; et le projet de code de conduite international en matière de sécurité informatique proposé par la Chine, la Fédération de Russie, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan en 2011. Etant donné la prolifération inévitable des TIC dans les infrastructures vitales et les systèmes de contrôle industriels, qui présente de nouveaux risques de destruction, il est urgent de concevoir des instruments qui en réglementent l'utilisation. Les initiatives multilatérales déjà prises devront-elles être prises en compte dans les travaux de l'UIP sur le sujet ?

M. M.F. KHAN (Bangladesh) dit que la guerre électronique à laquelle il a été initié pendant son service militaire a cédé la place à la cyber-guerre et à ses effets néfastes. Parmi les mesures adoptées jusqu'à présent dans son pays pour protéger les citoyens des cyber-attaques et de la cyber-criminalité, il mentionne une politique nationale concernant les TIC, une stratégie en matière de sécurité informatique, un programme de sensibilisation du public, la création d'un laboratoire scientifique de téléinformatique et l'élaboration d'une loi sur la sécurité informatique. Son Parlement reste déterminé à veiller à la sécurité et au bien-être du peuple et de l'humanité en général.

Il se demande ce que font les Nations Unies et d'autres institutions internationales pour encadrer la cyber-guerre et les problèmes connexes. De plus, comment les Nations Unies, notamment l'UIT, peuvent-elles aider des pays comme le Bangladesh à renforcer leurs capacités ?

M. A. OMARI (Maroc) dit qu'il faut une définition précise de la guerre informatique, qui est un élément de la sécurité informatique, si l'on veut que les travaux sur le sujet progressent, d'autant que les technologies en cause évoluent constamment et à un rythme rapide. Il se demande s'il existe un cahier des charges techniques se rapportant au cyberspace. Les organisations internationales ont un rôle à jouer pour combler la fracture numérique, sans oublier les conséquences commerciales pour les pays en développement. Compte tenu de l'importance de la coopération internationale, il est impératif de mettre en place des mécanismes de consultation dans le but d'élaborer une convention-cadre qui établisse les normes devant régir la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le cyberspace.

M. A. NEOFYTOU (Chypre) constate que, dans le débat général sur le cyberspace et la sécurité informatique, on a tendance à se focaliser sur la menace à la sécurité mondiale et la recherche d'un équilibre entre la sécurité nationale et la protection des libertés individuelles. Il se réjouit donc que le cyberspace soit considéré comme une fantastique opportunité d'améliorer les conditions d'existence des citoyens, mais cela implique la création d'un solide cyberdomaine qui permette d'accroître la productivité et de stimuler la compétitivité et qui devienne ainsi un atout politique, économique, sécuritaire et technique majeur.

Mme M.E. LAURNAGA (Uruguay) souligne l'importance d'échanger des informations et de confronter les expériences si l'on veut dissiper les menaces que fait peser la guerre informatique et tirer profit des opportunités ouvertes par le cyberspace. C'est un véritable casse-tête politique que de garantir l'exercice des droits de l'homme et des libertés sans sacrifier des valeurs à la recherche de la sécurité. Dans ce contexte, les rôles et responsabilités des parlements et d'autres parties concernées par les questions de sécurité informatique doivent être clairement définis. Elle suggère que l'UIP constitue une base de données sur les lois adoptées à ce sujet, ce qui enrichirait considérablement le débat en permettant de comparer les solutions apportées au problème de la protection du cyberspace et les garanties qu'elles offrent.

Le MODERATEUR se dit persuadé que le Secrétariat de l'UIP prendra note de cette suggestion.

M. V. CHHEANG (Cambodge) remarque que les TIC se développent plus rapidement que son pays, démocratie naissante qui sort d'un conflit de trente ans. Le Parlement s'emploie à légiférer, notamment sur la cyber-criminalité mais il rencontre de grandes difficultés à cet égard, la jeunesse et la société civile du pays étant opposées à toute réglementation de l'Internet. Il serait reconnaissant qu'on l'aide et le conseille sur la meilleure façon de procéder dans ces circonstances.

M. D. SALMAN (Iraq) déclare que l'Iraq, plus que n'importe quel autre pays au monde, est victime du cyber-terrorisme, qui tue des centaines d'Iraqiens tous les jours. Des groupes terroristes, en particulier l'Etat islamique, se servent de leurs énormes capacités techniques pour terroriser la population, provoquant un exode massif avec leurs images de décapitation, entraînant les gens dans des pièges mortels et endoctrinant les jeunes. Le développement de l'infrastructure des TIC en Iraq est asymétrique et le pays n'a ni les lois ni les capacités qui lui permettraient de combattre un cyber-terrorisme aussi omniprésent. Il estime lui aussi qu'une convention relative aux dangers de la guerre informatique est une nécessité et il ajoute que les Nations Unies doivent commencer à faire figurer dans leurs résolutions sur la lutte antiterroriste des mesures propres à empêcher des groupes terroristes d'accéder aux outils informatiques.

M. H.T. HA (Viet Nam) dit que l'apparition et le développement des TIC a présenté de grands avantages et ouvert des opportunités mais qu'elles présentent en même temps de nombreux risques et menaces pour la paix et la sécurité internationales. Le défi consiste à maximiser les avantages pour les entreprises et le développement tout en garantissant la souveraineté, la paix et le respect de la vie privée. Le Viet Nam a pris en compte le facteur de la guerre informatique dans les lois dont il s'est doté à ce sujet et a renforcé ses liens de coopération au niveau international pour affronter les dangers de la cyber-guerre, défi transfrontière qu'aucun pays ne peut relever seul. Vu le rôle important des parlements à cet égard, l'UIP pourrait peut-être publier une déclaration pour engager ses Membres à s'abstenir de recourir à la guerre informatique et à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Il attend avec impatience la suite de ce débat qui aura lieu lors de la 132^{ème} Assemblée à Hanoï.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande) constate avec préoccupation que le fait d'axer le débat sur la guerre informatique plutôt que sur la sécurité informatique dissuade les femmes d'y participer. Elle espérait entendre davantage parler des menaces révélées par Edward Snowden lorsqu'il a alerté l'opinion publique au programme de guerre informatique de l'Agence nationale de sécurité des Etats-Unis d'Amérique. D'autres Etats ont-ils des capacités similaires ? Les Etats représentent-ils une plus grande menace que les individus ? Selon son expérience, les activistes qui se livrent au piratage informatique ne représentent pas plus une menace que les activistes dans la rue. A propos de l'anonymat des instigateurs de la terreur dans le cyberspace, elle estime qu'il faut faire preuve d'honnêteté puisqu'on sait très bien quels sont les principaux acteurs. Elle approuve la suggestion faite de constituer une banque de données sur les bonnes pratiques. Après avoir analysé les politiques en matière de sécurité informatique, son pays conclut que la militarisation de l'Internet est un scénario inquiétant.

Le MODERATEUR dit que, bien qu'il soit difficile d'identifier les responsables des cyber-attaques, son pays, la Finlande, considère que ce sont les acteurs étatiques qui constituent la menace la plus grave. De nombreux Etats et acteurs non étatiques pratiquent l'espionnage informatique. Résumant le débat, il signale que l'attention s'est portée sur les aspects juridiques, notamment sur les définitions et la normalisation; sur la coopération internationale et le rôle des organisations, notamment de l'UIP; sur l'adoption de mesures de confiance aux niveaux mondial, régional ou bilatéral; et sur le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité informatique.

M. L. GISEL, *intervenant*, après avoir remercié les participants de leurs commentaires intéressants, reconnaît qu'il est important d'avoir une définition de la notion de cyber-guerre ou de guerre informatique mais qu'il serait nécessaire de définir aussi d'autres notions se rapportant à la sécurité informatique et au cyberespace en général. On peut effectivement comparer les nouvelles technologies de la guerre informatique à celles des guerres nucléaire et aérienne lorsqu'elles en étaient au même stade de développement, ce qui incite à garder une certaine humilité lorsqu'on discute des moyens d'affronter des technologies en pleine évolution. Il reconnaît également que la Charte des Nations Unies constitue une base utile pour travailler sur l'utilisation pacifique du cyberespace, et que le droit international humanitaire, qui régleme les conflits armés, est une deuxième ligne de défense. A ce sujet, il faut laisser passer du temps avant d'évaluer s'il est suffisant et assez adaptable pour prendre en compte les caractéristiques de la technologie et son coût humain potentiel. Le CICR n'exclut pas la nécessité de le développer en fonction de l'évaluation qui en sera faite.

Concernant la sécurité des frontières, on a aussi besoin de temps pour déterminer de quelle façon le droit de la guerre en vigueur, assimilable à un droit de la neutralité, pourrait s'appliquer à la guerre informatique et au cyberespace en général. S'agissant de l'attribution de la responsabilité des cyber-attaques dont l'origine n'a été pas identifiée, les règles sont les mêmes que celles qui s'appliquent à la guerre cinétique qui, si elle est attribuable à un Etat, est régie par le droit de la guerre. Dans le cas contraire, elle relèvera du droit applicable à la situation, bien que des personnes privées conduisant des cyber-opérations pour soutenir une partie à un conflit puissent perdre leur droit à une protection si l'on juge que leurs actes constituent une participation directe aux hostilités.

S'il n'a pas de base de données sur les lois relatives à la guerre informatique, le CICR tient une base de données sur le droit de la guerre et son interprétation. En ce qui concerne les travaux du Centre d'excellence coopératif de l'OTAN en matière de cyber-défense, basé à Tallinn, il attire l'attention sur le projet de manuel de Tallinn sur le droit international applicable à la cyber-guerre, qui a été rédigé par des experts à titre privé. Le CICR a assisté en qualité d'observateur à l'élaboration de ce texte auquel on reproche parfois de légitimer la guerre informatique mais dont le but est de mettre en évidence la protection dont bénéficient les civils dans le droit en vigueur. Le manuel pourrait donc être utile à ceux qui se demandent en quoi le droit international humanitaire pourrait s'appliquer à la guerre cybernétique.

Le MODERATEUR confirme que le projet de manuel de Tallinn est le meilleur ouvrage actuellement disponible sur le sujet et signale qu'il doit être périodiquement remis à jour.

M. M. OBISO, *intervenant*, dit qu'il existe plusieurs bases de données sur les lois nationales, dont l'Indice de cyber-sécurité dans le monde (GCI) de l'UIT, qui évalue le niveau de développement en matière de cyber-sécurité d'une centaine de pays jusqu'à présent et qui pourrait être mis à la disposition des parlements par l'intermédiaire de l'UIP. Concernant la coopération internationale, l'UIP pourrait être l'organisme officiel appelé à amener différentes organisations à travailler ensemble et avec toutes les parties prenantes à la poursuite d'un objectif fixé. Elle pourrait prendre une autre initiative concrète et veiller à ce que tout document final produit sur le sujet à la 132^{ème} Assemblée prenne en considération le travail d'autres institutions et souligne que la collaboration est un élément clé du succès, comme le montre la Convention de Budapest déjà évoquée, qui n'a pas été ratifiée par les Etats qui n'ont pas pris part à son élaboration. La mise en place de groupes nationaux de parties prenantes coordonnés est un bon moyen de veiller à ce que tous les points de vue soient représentés et d'encourager ainsi la coopération. Il s'agit de combiner les démarches partant de la base et celles qui partent du sommet. Pour ce qui est du renforcement des capacités, le secteur privé est associé aux activités de la communauté internationale à l'intérieur des pays mais un travail essentiel de coordination fait parfois défaut. Une assistance est à la disposition des entités nationales autorisées à engager le processus.

Le MODERATEUR confirme qu'il ne manque pas de bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités.

M. D. KERIMI, *intervenant*, dit que l'excellent débat qui vient d'avoir lieu lui a beaucoup appris et qu'il commence à entrevoir les différences entre cyber-criminalité, cyber-terrorisme et cyber-guerre. Il est évident aussi que les législateurs à travers le monde se heurtent à des difficultés très similaires et que leur rôle est tout aussi important que celui de l'Exécutif, le Judiciaire intervenant plus tard, une fois que les règles ont été fixées. Il constate avec satisfaction que les formidables opportunités ouvertes par les technologies cybernétiques, qui peuvent être un moteur du progrès, contribuer à la croissance de l'économie mondiale et réaliser des exploits naguère encore impossibles, ne sont pas passées inaperçues. Il signale aussi l'existence de plates-formes informelles, comme la Conférence mondiale sur le cyberspace qui se tiendra à La Haye en 2015, qui favorisent les échanges de données d'expérience. Comme ce fut le cas pour les technologies précédentes, un jour viendra où le cyberspace étant mieux compris et mieux connu, ses aspects négatifs feront moins peur et où l'on n'hésitera moins à mettre à profit ses avantages.

Le MODERATEUR remercie les intervenants d'avoir contribué à éclairer le débat et ajoute que celui-ci est ouvert à tous, y compris aux femmes. Les défis relatifs au cyberspace, qui sont en pleine évolution, font simplement apparaître la nécessité de coopérer au niveau international, d'échanger des informations et d'adopter des mesures de confiance. L'UIP a certainement un rôle à jouer et l'on attendra avec intérêt le travail qu'elle accomplira à l'avenir sur ce sujet.

La Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.

Point 3 de l'ordre du jour

Elections au Bureau de la Commission permanente

La PRESIDENTE annonce que M. J.R. Tau (Afrique du Sud) est candidat au poste de Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale. Par ailleurs, elle demande à la Commission de valider la décision prise par son Bureau de nommer M. A. Omari (Maroc) Vice-Président. Elle considère que la Commission est prête à élire M. Tau à sa présidence et à valider la désignation de M. Omari comme Vice-Président.

Il en est ainsi décidé.

A l'invitation de la Présidente sortante, M. J.R. Tau (Afrique du Sud) prend place au fauteuil présidentiel en qualité de Président entrant de la Commission.

Le PRESIDENT dit que le Bureau a proposé que les travaux de la Commission à la 132^{ème} Assemblée à Hanoï portent sur le thème de la cyber-guerre et que le titre précis soit arrêté en temps utile en fonction de la teneur du projet de résolution à établir sur ce sujet. Le Bureau a aussi proposé d'établir le programme de travail complet de la Commission dans les prochaines semaines et de soumettre une proposition à ce sujet à la Commission à sa prochaine réunion. Il considère que la Commission est prête à accepter ces deux propositions.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT dit que les propositions écrites de textes à inclure dans un projet de résolution sur la cyber-guerre devront être déposées au Secrétariat de l'UIP avant le 7 décembre 2014. Sur la base de ces propositions, les co-rapporteurs établiront ensuite un projet de résolution, ainsi qu'un mémoire explicatif pour le 1^{er} janvier 2015. Les textes seront alors transmis aux Membres pour étude et propositions d'amendements. Il considère que la Commission est prête à accepter ces dispositions.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h.30.

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.35 sous la conduite de M. R. León (Chili), Président de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour

(C-II/131/A.1)

Le PRESIDENT rappelle que le projet d'ordre du jour a été distribué aux Membres et que, sauf commentaires ou objections, il considérerait que la Commission est disposée à l'adopter.

Il en est ainsi décidé.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 130^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (mars 2014)

Le PRESIDENT dit que, sauf commentaires ou objections, il considérerait que la Commission est disposée à adopter le compte rendu.

Il en est ainsi décidé.

Elections au Bureau de la Commission permanente

Le PRESIDENT dit que quatre sièges sont à pourvoir au Bureau, un du Groupe Asie-Pacifique, un du Groupe des Douze Plus et deux du Groupe Eurasie. Aucune candidature n'a été reçue du Groupe Eurasie. Il invite la Commission à approuver la candidature de Mme S. Tioulong (Cambodge) pour le siège Asie-Pacifique et celle de Mme S. de Bethune (Belgique) pour le siège du Groupe des Douze Plus.

Il en est ainsi décidé.

Contribution parlementaire à la Conférence 2014 sur les changements climatiques

(C-II/131/5-DR.1)

Le PRESIDENT en vient au document intitulé "Avant-projet de document final de la Réunion parlementaire de Lima soumis par le Rapporteur, M. Sergio Tejada Galindo (Pérou)" et rappelle que cette Réunion parlementaire se tiendra lors de la 20^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et de la 10^{ème} session de la Conférence tenant lieu de Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, prévue à Lima du 1^{er} au 12 décembre 2014. Il invite les Membres à faire des observations sur l'avant-projet de document final.

M. S. TCHELNOKOV, Secrétaire de l'UIP, donne des informations sur le projet de document, rappelant qu'une résolution juridiquement contraignante sur les changements climatiques devrait être adoptée lors de la 21^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention, qui aura lieu à Paris en 2015. La Réunion parlementaire de Lima se tiendra parallèlement à la Conférence et les délégués sont invités à assister à toutes les réunions officielles, ainsi qu'aux manifestations tenues par des organisations non gouvernementales (ONG).

M. S. TEJADA GALINDO (Pérou), *Rapporteur*, expose brièvement les principales idées objet du projet de document final. Les changements de la biosphère concernent toute l'humanité, mais l'Amérique latine est particulièrement vulnérable à des problèmes tels que la désertification et la multiplication des catastrophes naturelles. A l'instar d'autres pays de la région de l'Amazonie, le Pérou est tenu de veiller à la bonne gestion de ses ressources forestières.

A la Conférence de Lima, il serait important d'apporter un soutien parlementaire aux mesures adoptées et de veiller à ce que les textes adoptés à cette occasion soient traduits en politiques publiques. Outre l'adoption de mesures pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il faudra aussi financer le transfert des technologies nécessaires aux pays en développement et modifier les lois nationales afin de mieux combattre les changements climatiques.

Lord PRESCOTT (Royaume-Uni) dit que, pour que le nouvel accord soit efficace, il faut impérativement mettre en place un cadre juridique applicable au plan national.

M. H. TAKINAMI (Japon) désapprouve l'expression "responsabilités communes mais différenciées" employée au paragraphe 5 du projet de document, estimant que les pays développés, comme ceux en développement, doivent jouer un rôle proportionné à leurs responsabilités et à leurs capacités. Pour ce qui concerne le paragraphe 6, le Japon est en train de réfléchir à sa contribution nationale et la fera connaître dès que possible.

Le Japon a mis en place de nouvelles réglementations depuis l'incident nucléaire de Fukushima et toutes ses centrales nucléaires resteront fermées jusqu'à ce qu'elles se conforment à ces nouvelles réglementations qui, malheureusement, ont conduit à une augmentation de ses émissions totales. Les énergies renouvelables, telles que l'éolien et le solaire, ont une capacité limitée et n'offrent pas de solution au réchauffement climatique. Dans son nouveau Plan énergétique approuvé en avril 2014, le Japon considère le nucléaire comme une énergie de base importante. Les centrales nucléaires peuvent produire une électricité stable, bon marché et à grande échelle sans émission de gaz à effet de serre. Le monde a besoin d'électricité nucléaire produite à bon escient.

M. R. SINGH (Inde) dit que l'Inde est déterminée à réduire ses émissions de carbone en tenant compte de ses besoins en termes de développement et d'énergie. Son gouvernement a défini, entre autres, une stratégie de développement durable faiblement carboné. L'Inde est le premier pays en développement à avoir inscrit, dans sa Constitution, des dispositions portant spécifiquement sur la protection de l'environnement. Elle s'est engagée à réduire l'intensité émettrice par rapport à son produit intérieur brut (PIB) de 20 à 25 pour cent, et à faire en sorte que ses émissions par habitant ne dépassent pas celles des pays développés. Son Plan national d'action face aux changements climatiques comprend des mesures d'adaptation et d'atténuation. Plusieurs lois relatives à la protection de l'environnement ont été adoptées et une commission parlementaire permanente est chargée de la science, de la technologie, de l'environnement et des forêts. De plus, le Forum parlementaire de l'Inde sur le réchauffement et les changements climatiques a été organisé. Si les niveaux de financement et de technologie prévus par la Convention avaient été mis à disposition des pays en développement, ces derniers, notamment le sien, auraient fait beaucoup plus de progrès. L'Inde espère s'engager dans le processus intergouvernemental relatif à la Convention, particulièrement pour ce qui concerne le "principe de responsabilités communes mais différenciées".

Plusieurs pays développés ont annoncé qu'ils feraient connaître leurs engagements en faveur du Fonds vert pour le climat (GCF), mais on n'en sait pas plus sur le véritable niveau des fonds publics supplémentaires engagés. Il faut prendre des mesures pour garantir que le Fonds relève des pays. Les fonds publics doivent également être la principale source de financement des mesures pour le climat. Aussi appelle-t-il à capitaliser le GCF.

Il faut absolument promouvoir l'échange d'informations, la coopération internationale sur les technologies respectueuses de l'environnement, le transfert de technologies vers les pays en développement, l'accès à des services sains pour l'environnement; soutenir financièrement, et à long terme, les pays en développement dans leur action pour le climat, et veiller à ce que toutes ces mesures soient inscrites dans le nouvel accord. Les changements climatiques constituent un problème planétaire dont l'échelle impose une coopération sincère.

Le représentant du GABON, rappelant l'importance du débat et prenant acte du pessimisme des prévisions, en termes tant qualitatifs que quantitatifs, concernant les engagements des pays face aux changements climatiques, dit qu'il faut absolument trouver des sources d'énergie alternatives. Le Gabon participe à la protection des zones boisées et aurait aimé que ses efforts soient soutenus et encouragés par la communauté internationale. Il demande instamment à l'UIP de contribuer efficacement aux prochaines conférences et insiste sur la nécessité de renforcer le paragraphe 10 de l'avant-projet de document final.

Le représentant des EMIRATS ARABES UNIS dit que son gouvernement a pris plusieurs mesures visant à faire face au problème des émissions de gaz à effet de serre et en faveur d'un développement durable, notamment grâce au solaire, à l'éolien et au nucléaire. Il faut parvenir à un accord susceptible de remplacer le Protocole de Kyoto; et mettre en place des stratégies permettant aux pays de mieux lutter contre les changements climatiques, d'inciter les gouvernements à promulguer des lois strictes et de définir des politiques pour contrôler et évaluer l'application de ces lois, afin d'éviter la dégradation de l'environnement.

Le représentant du SOUDAN dit que ce sont les politiques des pays industrialisés qui ont dégradé l'environnement. Ces derniers sont donc tenus d'aider les pays en développement, qui dépendent de l'agriculture, à replanter des forêts et à protéger les sols. Parlements et gouvernements doivent légiférer aux plans international et national pour accroître les surfaces arables et agricoles, afin que l'agriculture soit protégée contre les excès du bétonnage.

La représentante de la REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE dit que la concurrence économique entre les pays empêche la mise en œuvre de la Convention au niveau international. Faute d'engagements internationaux à limiter les effets négatifs des changements climatiques, les parlements doivent inciter leur gouvernement à respecter l'accord devant être signé en 2015 à la Conférence de Paris.

Le PRESIDENT demande aux orateurs restants de soumettre leurs commentaires par écrit à la fin de la réunion, en vue de les intégrer au compte rendu analytique.

Le représentant du VENEZUELA dit que les pays en développement doivent lutter sur plusieurs fronts, notamment l'éradication de la pauvreté et l'adaptation aux changements climatiques. Son gouvernement soutient le principe de responsabilités communes mais différenciées et pense, à l'instar d'autres, que les pays industrialisés doivent assumer leurs responsabilités en menant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en apportant des ressources aux pays en développement et en participant au transfert de technologies.

Dans le paragraphe 1 du projet de document, au lieu de l'expression "humanité", il serait préférable de dire "toutes les formes de vie sur la planète et la survie de l'espèce humaine". En ce qui concerne le paragraphe 4, le Venezuela serait, en principe favorable à l'instauration de quotas, mais il doit d'abord voir le nouveau projet de texte afin de s'assurer que des questions essentielles telles que le financement et les transferts de technologies y figurent. Son gouvernement ne pourra signer d'accord international sur les changements climatiques qu'à la Conférence de Paris. S'agissant des contributions nationales évoquées dans le paragraphe 6, les pays en développement ont aussi besoin d'aide pour mener à bien les collectes de données nationales nécessaires. Pour ce qui est des émissions de gaz à effet de serre (paragraphe 7), il rappelle le caractère sensible des discussions relatives à un cadre juridique, régional ou mondial, pour le contrôle de la mise en œuvre de la politique; ajoutant que beaucoup de pays doivent mettre l'accent plus sur l'adaptation que sur l'atténuation. Au paragraphe 8, la question des mesures d'adaptation transfrontières et de la gestion des ressources hydriques ne relève pas de la Convention. Les questions concernant les ressources naturelles doivent être traitées au plan bilatéral.

Son gouvernement s'inquiète de voir qu'on essaie de transformer les changements climatiques en un nouveau marché, par exemple avec le commerce des émissions de carbone ou les soi-disant "technologies vertes". Il est important que le document final dans sa version définitive, mentionne la réunion préparatoire de la Pre-COP Sociale, prévue Caracas en novembre 2014 et à laquelle participeront les ministres chargés des négociations sur les changements climatiques. Cette initiative vise à associer la société civile au débat sur les changements climatiques.

La réunion est levée à 15 h.25 et reprend à 15 h.35.

**Dialogue multipartite sur *L'investissement des entreprises dans le développement durable*
(séance conjointe avec le Forum mondial de l'investissement)**

(C-II/131/6-Inf.1)

Mme Gunilla VON HALL (journaliste, Svenska Dagbladet) prend la conduite du débat en qualité de Modératrice.

La MODERATRICE prie les participants de se reporter à la note explicative intitulée “Dialogue multipartite sur *L’investissement des entreprises dans le développement durable* (séance conjointe avec le Forum mondial de l’investissement)”, puis elle présente les intervenants : M. Nana Tweneboah-Boateng (Directeur général, EMPRETEC Ghana Foundation), M. David Carter (Nouvelle-Zélande), M. Saber Hossain Chowdhury (Bangladesh), M. Robert Milliner (Business 20 (B20) Sherpa pour l’Australie) et Mme Leonie Shreve (Responsable des prêts pour le développement durable à la Banque ING Bank, Pays-Bas). Les principales questions seront le financement des petites et moyennes entreprises (PME), l’investissement des entreprises dans le développement durable, le rôle des accords internationaux sur l’investissement touchant à l’investissement étranger direct (IED) dans les pays en développement, l’interaction entre parlements et entreprises au service du développement durable et le rôle des organisations internationales.

M. R. MILLINER, *intervenant*, explique le rôle du B20, le Groupe consultatif du G20 sur les entreprises. Le G20 concentre actuellement son action sur la croissance économique et l’emploi, notamment un objectif de croissance de 2 pour cent du PIB pour les cinq prochaines années dans ses pays. Lors de sa première réunion après la crise financière, il avait réfléchi à des mesures économiques volontaristes visant à assurer une croissance soutenue et équilibrée. Les recommandations du B20 au G20 comprenaient des mesures concernant la réglementation financière, le commerce, les infrastructures, l’investissement, la transparence et la lutte contre la corruption, pour une croissance durable. Ainsi, les entreprises sont en train d’examiner les entraves pesant sur l’investissement du capital disponible dans les infrastructures, de manière à lutter contre le déficit croissant dans ce secteur. Il est également important d’établir une plateforme mondiale d’infrastructures, de partager les connaissances, soutenir les partenariats public-privé, collecter des données et fixer des normes. Le but est de créer un partenariat entre les secteurs public et privé afin de promouvoir une croissance durable.

M. S. CHOWDHURY, *intervenant*, évoquant la question de la résilience au risque, dit que le secteur privé assume la majorité des investissements mondiaux en infrastructures. La prévention et la réduction des risques concernent aussi les entreprises. Vu les pertes, pour l’économie mondiale, provoquées par les catastrophes naturelles, il faut agir sur les risques sous-jacents si on veut des résultats durables. L’évaluation de l’impact et de la fréquence de ces événements permet d’estimer le niveau du risque pesant sur les économies, ainsi que le coût de l’inaction.

Les multinationales, comme les PME, doivent comprendre et intégrer la gestion des risques dans leur stratégie d’entreprise, étant donné que les catastrophes deviennent plus fréquentes et plus intenses. La réduction du risque de catastrophe est une stratégie non seulement pour les gouvernements, mais aussi pour le secteur privé. La collaboration entre les deux est donc de la plus haute importance.

M. D. CARTER, *intervenant*, dit que son pays doit agir de façon durable sur plusieurs fronts, notamment au plan social. Un grand nombre de personnes originaires des îles du Pacifique vivant sur son territoire, ainsi que sa propre population autochtone sont désavantagées sur les plans économique et social. L’économie nationale étant essentiellement basée sur les exportations agricoles, il importe de protéger l’environnement tout en portant haut la “marque” Nouvelle-Zélande. Les agriculteurs sont, à cet égard, les acteurs principaux, mais le Gouvernement coopère aussi avec le milieu des entreprises.

Le secteur des entreprises a besoin de certitudes et les parlements peuvent leur en donner en fixant des caps clairs sur des questions telles que la fiscalité et l’investissement étranger direct. Les gouvernements doivent réfléchir à l’éventualité de privatiser certains secteurs, partiellement ou totalement, afin de mobiliser des fonds en faveur des infrastructures et d’autres programmes.

Mme L. SHREVE, *intervenante*, dit que les banques commerciales peuvent soutenir le développement durable en atténuant le risque et en stimulant et en finançant les activités durables. Pour cela, elles doivent être volontaristes, détenir des portefeuilles souples, contrôler les objectifs de durabilité et avoir une politique d’investissement ambitieuse, tout en anticipant et en accompagnant ceux qui font leurs preuves en matière de durabilité. Pour chaque client, la Banque ING applique une méthode personnalisée en évaluant l’entreprise et en contrôlant les progrès vers les objectifs de durabilité. A preuve de son investissement dans la durabilité, la Banque a fait passer la part des énergies renouvelables, dans son portefeuille dans le secteur de l’énergie, de 5 pour cent en 2000 à 39 pour cent en 2013. C’est ainsi qu’elle montre ses ambitions en matière de durabilité.

M. N. TWENEBOA-BOATENG, *intervenant*, rappelle l'importance du mentorat. Les PME, pilier de l'économie en Afrique, sont confrontées à des difficultés multiples, dont le manque de qualifications et l'impossibilité d'accéder aux financements et aux technologies. Des mesures ont été prises, en collaboration avec Empretec et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), pour assurer des formations et des financements permettant d'accroître la rentabilité des entreprises et, à terme, leur contribution à la croissance de l'économie nationale. En Afrique, les PME constituent une part importante de l'économie et il convient de soutenir leur développement, notamment par l'investissement et la création d'infrastructures adéquates.

M. H. SUGI (Japon) dit que la durabilité n'est pas une simple question d'ajustements; encore faut-il une compréhension commune des priorités des sociétés pour déterminer, ensuite, les domaines nécessitant une protection. Les actions doivent être guidées par des principes moraux et éthiques. La durabilité ne peut s'instaurer que si on opère un basculement, de la concurrence motivée par ses intérêts propres vers une action visant à soutenir les moyens de subsistance des autres. Il faut donc œuvrer de concert à la construction de sociétés qui mettent en premier la dignité de la vie, qui respectent les générations présentes et futures et qui aiment la terre et ses écosystèmes. Il faut espérer que les entreprises agissent au bénéfice d'autrui, respectent l'avenir tout en recherchant la rentabilité dans le présent.

Lord CHIDGEY (Royaume-Uni) dit que les parlements ne savent pas toujours travailler avec les investisseurs. Il demande donc aux intervenants de prendre en compte les points de vue de ces derniers. Si certains pensent que les élections sont source d'instabilité dans une démocratie, quelles seraient les conséquences d'une autre forme de gouvernement, demande-t-il.

M. D. CARTER, *intervenant*, dit que les élections ne peuvent avoir d'effets négatifs sur une démocratie stable. Cependant, pour les entreprises, de gros écarts de politiques sont déstabilisants, de même que l'interventionnisme inconsidéré des gouvernements dans le monde des entreprises ou la déréglementation du marché.

M. R. MILLINER, *intervenant*, dit qu'il faut veiller à ce que le capital reste mobile; certains critères doivent être respectés si on veut attirer les investissements. Certes, les entreprises doivent savoir que les gouvernements et les politiques changent inévitablement, mais les gouvernements aussi doivent reconnaître que la stabilité et la certitude sont propices au monde des affaires.

M. S. CHOWDHURY, *intervenant*, fait remarquer que tous les parlements n'ont pas atteint le même degré de développement ni le même accès aux données et à l'information scientifique. Il faut donc réfléchir aux moyens d'obtenir et d'interpréter des données – ce que les entreprises font déjà – ainsi qu'à la manière dont les gouvernements peuvent employer les statistiques et les données scientifiques pour améliorer leurs choix politiques et mieux évaluer les risques.

M. H.R. MOHAMED (République-Unie de Tanzanie) demande ce qu'il convient de faire pour protéger les ressources nationales et instaurer la paix et la stabilité dans les pays vulnérables. Quelles mesures faut-il prendre pour soutenir les jeunes entrepreneurs qui manquent d'expérience et ont donc du mal à obtenir des financements et, enfin, quels seraient les meilleurs moyens de lutter contre la corruption ?

M. R. MILLINER, *intervenant*, dit que les gouvernements doivent coopérer avec les secteurs public et privé pour renforcer la transparence et que les entreprises doivent souscrire aux principes de gouvernements d'entreprise de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) afin de mieux lutter contre la corruption. Il faut absolument coopérer avec les deux côtés du marché afin de se conformer à ces principes et d'instaurer les cadres juridiques nécessaires.

Le capital humain est un facteur important qui permet aux entreprises de se développer. Les recommandations faites par le B20 portent sur le commerce, les stages de formation et la formation professionnelle, mais il est bon aussi de réfléchir à la flexibilité du marché du travail. Les pays doivent apprendre les uns des autres sur tous ces sujets. Etant donné que le chômage des jeunes est un problème dans beaucoup de pays, les possibilités de formation sont de la plus haute importance.

Pour ce qui est des rentes économiques, un gouvernement stable et des politiques claires sont essentiels, de même que la transparence et les normes. Par exemple, l'octroi de licences pour l'exploitation de ressources minières doit se faire dans la transparence afin de protéger les

ressources concernées et de s'assurer qu'aucune rente ou commission occulte n'est prélevée sur le système. Outre les cadres juridiques régissant les concessions, il serait également utile de taxer la rétention des bénéficiaires, afin de veiller à ce que ce type de bénéfice soit utilement investi dans d'autres projets. La Norvège a de très bonnes stratégies de planifications à long terme et peut servir d'exemple à cet égard.

M. S. CHOWDHURY, *intervenant*, dit que la fonction de contrôle fait partie du mandat de parlementaire. Pour ce qui est des capacités, l'UIP essaye de mettre en œuvre les meilleures pratiques, mais il appartient aux parlementaires de prendre les mesures qui s'imposent. La création d'actifs augmente l'exposition au risque. Même les pays de l'OCDE perdent plus d'actifs qu'ils ne créent de richesses. Si on ne met pas en place des stratégies de gestion du risque, cette vulnérabilité va s'accroître.

M. D. CARTER, *intervenant*, dit que, dans son pays, où le problème de la corruption ne se pose pas, il y a une nouvelle façon de considérer la transparence dans le travail législatif. Les budgets sont examinés en détail, les ministres répondent aux questions des médias et l'information est ouverte. De cette façon, l'obligation de rendre compte et la transparence sont respectées.

M. N. TWENEBOA-BOATENG, *intervenant*, dit que les banques ne prêtent pas sans discernement. Elles ont une obligation vis-à-vis des clients qui leur confient leur épargne. Pour soutenir les jeunes, les gouvernements doivent mettre en œuvre des programmes sans faire appel aux banques, notamment des projets visant à former les jeunes entrepreneurs au monde des entreprises, des programmes de mentorat pour leur donner la possibilité de travailler avec des anciens chevronnés capables de les conseiller sur la manière de définir et mettre en œuvre leur business plan. Si les gouvernements préparent ainsi le terrain, les banques reprendraient confiance et investiraient.

Le représentant du PAKISTAN demande quelles mesures les gouvernements peuvent prendre pour promouvoir l'investissement des entreprises dans le développement durable, sans peser sur les systèmes sociaux, et comment créer un environnement propice à l'investissement.

M. R. MILLINER, *intervenant*, dit que, même si l'investissement des entreprises obéit à l'obligation de donner aux actionnaires un rendement sur leur capital, il ne faut pas oublier que les entreprises ont aussi des obligations vis-à-vis des collectivités dans lesquelles elles opèrent. Les entreprises demandent au Gouvernement d'assurer de la cohérence, de la prévisibilité et de la durabilité dans le monde des affaires ainsi que dans la législation. Il faut donc des règles d'investissement claires et aussi l'égalité pour tous, surtout dans les pays en développement, de sorte que les investisseurs initiaux n'obtiennent pas des droits préférentiels qui décourageraient les investisseurs suivants.

M. D. CARTER, *intervenant*, dit que les gouvernements doivent faciliter l'activité économique légale, surtout pour les PME, en mettant en place une réglementation claire.

M. S. CHOWDHURY, *intervenant*, dit qu'il est grand temps de fixer des objectifs de développement durable pour le monde entier. Cependant, les économies nationales n'ont pas toutes atteint le même niveau de développement et ont donc besoin de différents types d'investissement, mais aussi de stratégies adaptées aux besoins nationaux.

Mme J.F. AKELLO (Ouganda) demande ce que les parlements peuvent apporter pour améliorer l'adjudication des marchés. Comment peuvent-ils contrôler efficacement et réduire la corruption ? Elle demande à l'intervenant australien de dire un mot sur la législation régissant les partenariats publics privés et l'adjudication des marchés. Elle demande également à l'intervenant du GHANA quelle est la principale difficulté à laquelle se heurtent les entreprises et demande à M. Carter ce qu'il convient de faire pour développer des partenariats et des politiques mondiaux favorables au développement durable dans le monde entier.

M. R. MILLINER, *intervenant*, dit qu'il faut dépolitiser l'investissement dans les infrastructures et effectuer des analyses coût-bénéfices réellement transparentes. Dans ses recommandations, le B20 invite les gouvernements à établir des organismes indépendants pour évaluer les projets d'infrastructures, afin de veiller à la transparence et que les citoyens puissent disposer d'une analyse leur indiquant quel est le véritable bénéfice pour la collectivité. Les parlementaires doivent insister sur la nécessité d'évaluations indépendantes de ce type lorsque des contrats relevant de partenariats public-privé sont proposés, afin d'obtenir tous les détails

nécessaires et de savoir si les coûts et risques réels assumés correspondent bien à l'analyse coût-bénéfices initiale.

M. D. CARTER, *intervenant*, dit que son gouvernement réfléchit aux moyens d'aider d'autres pays à atteindre leurs objectifs de développement durable. Avec l'Australie, il apporte une aide aux Etats d'Asie-Pacifique. Le principal problème est celui de la sécurité alimentaire et l'une des solutions viendra de l'Alliance mondiale de recherche qui a été créée. Cette alliance, pensée par la Nouvelle-Zélande, permet aux scientifiques de conjuguer leurs efforts afin d'accroître la production alimentaire en atténuant les émissions de gaz à effet de serre.

Le représentant du SOUDAN demande s'il est plus avantageux, pour les gouvernements, de laisser les questions d'investissement au secteur privé. L'embargo infligé au Soudan a nui à son industrie nationale. Les PME des pays en développement ont besoin d'investissements de la part des pays industrialisés.

M. D. CARTER, *intervenant*, dit que chaque pays fait face à des difficultés diverses et variées. Il appartient aux gouvernements de favoriser, par des incitations, le développement des infrastructures mais, ensuite, ils doivent réfléchir à la privatisation de certains secteurs, totalement ou partiellement, afin de réinvestir dans d'autres domaines.

M. S. CHOWDHURY, *intervenant*, dit que, pour attirer des investissements, les gouvernements doivent mettre en œuvre des politiques adaptées et instaurer un environnement propice, qui génère la certitude souhaitée par les entreprises. Chaque pays doit trouver sa propre 'niche' pour attirer les investisseurs. En outre, les schémas d'investissement et de coopération sont en train de changer, du fait de la coopération Sud-Sud et des projets de coopération triangulaire. Certes, l'accès à la technologie est important, mais tous les pays n'ont pas besoin de techniques de pointe.

M. R. FINCI (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) demande si c'est la culture d'entreprise de la Banque ING qui l'a amenée à investir dans le développement durable.

Mme L. SHREVE, *intervenante*, dit que la Banque ING est issue de la fusion de plusieurs banques plus petites dont l'une s'était spécialisée dans le soutien aux petites entreprises. Cette banque entendait bien servir la collectivité, mais sa priorité était de protéger l'épargne de ses clients. Cependant, sa direction, qui avait le sens de l'entreprise, attachait beaucoup d'importance à la durabilité et c'est pourquoi elle soutenait les entreprises durables.

M. H. SINGH (Inde), tout en reconnaissant l'importance des objectifs de développement durable, soulève la question du manque de financements. Il faudrait des cadres de politiques nationales visant à attirer les investissements, mais aussi un soutien international pour la mise en place de politiques mondiales et d'un environnement propice. Les pays développés doivent aider ceux en développement, notamment par des transferts de technologie. Il demande aux intervenants de dire un mot sur l'obligation, pour les entreprises, de prendre en compte les objectifs des politiques publiques nationales, lorsqu'elles pénètrent les marchés des pays en développement.

M. S. CHOWDHURY, *intervenant*, dit que, sans une mise en œuvre efficace, les futurs objectifs de développement durable ne seront jamais atteints. L'accès aux technologies est, peut-être, plus important que l'aide financière. Cependant, chaque pays devra suivre sa propre voie, compte tenu de ses besoins réels.

M. M. GONZI (Malte) demande comment le développement durable peut être mis en place dans un petit Etat insulaire comme Malte, dont les ressources sont limitées et l'économie est fondée sur les services financiers et le tourisme; et comment ce type de développement pourrait être soutenu dans un environnement concurrentiel.

Mme L. SHREVE, *intervenante*, dit que les entreprises ont besoin de visibilité à long terme et doivent innover. Il est parfaitement possible d'améliorer les méthodes de travail des entreprises, par exemple par la mise en place d'une économie circulaire permettant de recycler les ressources. Il existe des solutions intelligentes pour les pays aux ressources limitées.

M. W. MUTOMBA (Zimbabwe) demande si les objectifs de croissance économique et de création d'emplois peuvent être étendus des pays du G20 à d'autres pays.

M. R. MILLINER, *intervenant*, dit qu'il serait certainement possible d'étendre ces objectifs au-delà des pays du G20. Le Fonds monétaire international, dans sa réflexion sur les objectifs de croissance, estime qu'il y aurait des retombées sur d'autres économies. De même, certaines priorités et initiatives, telles que les plateformes d'infrastructures, pourraient être reprises par d'autres pays. Des concepts tels que la vitesse de circulation commerciale, les chaînes d'approvisionnement mondiales, la facilitation du commerce et l'instauration d'un climat propice à l'investissement pourraient donner un coup de fouet à l'économie mondiale. Une bonne mise en œuvre de ces mesures peut, aussi, être reproduite par d'autres pays.

M. N. TWENEBOA-BOATENG, *intervenant*, dit que le développement doit miser sur le secteur privé, notamment sur les PME. Le principal problème est que la plupart des chefs d'entreprise n'ont pas les connaissances nécessaires pour réussir. En Ethiopie, le Gouvernement a invité des experts-conseillers et a mis en œuvre un programme de la CNUCED pour la formation des chefs d'entreprise. Bien entendu, l'accès au financement est problématique et les gouvernements doivent mettre à disposition des start-ups des capitaux de lancement, car les banques n'investissent pas trop dans ce genre d'entreprises. Il faut donc prendre des mesures pour permettre aux créateurs de petites entreprises de commencer leur activité avec les conseils de mentors, de sorte que les banques acceptent, ensuite, de leur accorder des prêts.

M. S. CHOWDHURY, *intervenant*, pense que, plutôt que le secteur public, c'est au secteur privé qu'il appartient de fournir ce type de financement dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises. Il faut absolument former les jeunes chefs d'entreprise, grâce à des programmes à cet effet et les aider à s'établir en tant que créateurs d'entrepreneurs ou travailleurs indépendants.

Mme L. SHREVE, *intervenante*, dit que sa Banque donne accès à des financements, notamment des micro-crédits, et qu'elle soutient les jeunes chefs d'entreprise grâce à plusieurs programmes, notamment une action de parrainage à long terme avec l'UNICEF et des programmes dans le cadre desquels du personnel d'ING est chargé de conseiller des personnes dans les pays en développement. Elle donne aussi aux créateurs d'entreprise la possibilité de gagner des financements pour mettre en œuvre leurs idées. Enfin il y a aussi des sources de financement locales.

M. B. GATOBU (Kenya) demande comment les pays en développement pourraient renforcer leur secteur industriel pour accélérer la croissance économique.

M. R. MILLINER, *intervenant*, dit que chaque pays doit, d'abord, examiner ses propres avantages nationaux avant d'opter pour une politique industrielle, en sélectionnant quelques secteurs lui permettant de tirer le meilleur profit des domaines où il a des atouts. Ainsi, la Nouvelle-Zélande a privilégié l'alimentaire alors que le Bangladesh s'engageait dans le textile. Une fois le marché avantageux repéré, le Gouvernement peut fixer les politiques qui conviennent.

M. A. ALMANSOORI (Emirats arabes unis) dit que son pays a créé des fonds pour soutenir les jeunes créateurs d'entreprise, mais la création d'infrastructures reste problématique, ainsi que l'adoption de lois, le transfert de technologies et l'accès aux marchés. Il faut bien examiner l'investissement et le développement, surtout dans le secteur industriel où beaucoup de sociétés étrangères sont en train de dégrader l'environnement, portant un grave préjudice aux pays en développement tout en se vantant de leur exemplarité environnementale. Il se demande ce qu'il convient de faire face à ces problèmes, notamment ce que pourrait être le rôle des donateurs et des organisations internationales en l'espèce.

M. R. MILLINER, *intervenant*, dit que les intérêts et les préoccupations des collectivités doivent être pris en compte et qu'il faut procéder à des analyses coût-bénéfice pour garantir la transparence. La mise en œuvre de projets n'est pas toujours aisée, c'est pourquoi il faut des règles et des calendriers clairs, de sorte que le processus soit efficace et que les citoyens aient confiance. Certes, il faut encore trouver les moyens d'accélérer la croissance et de construire des infrastructures dignes de ce nom, mais chaque pays investisseur doit s'entourer de garanties suffisantes. Il est possible d'avoir des chaînes d'approvisionnement mondiales tout en prenant des mesures de protection suffisantes.

M. S. CHOWDHURY, *intervenant*, dit que, pour les générations futures, il importe de mieux utiliser les ressources existantes. La Constitution du Bangladesh dispose que le Gouvernement est

tenu de veiller à la bonne gestion des ressources naturelles du pays. Il est essentiel de réfléchir à long terme et chaque pays doit avoir une idée claire du minimum de ressources à préserver intactes.

La MODERATRICE invite les intervenants à formuler des recommandations.

M. S. CHOWDHURY, *intervenant*, dit qu'il faut absolument comprendre les risques et réfléchir aux moyens de les gérer. Il recommande d'abandonner le modèle de continuité des opérations au profit d'un modèle de gestion du risque, de sorte que la gestion du risque elle-même devienne un débouché permettant d'inscrire, dans les comptes, la gestion du risque de catastrophe et d'intégrer la gestion du risque aux décisions d'investissement. Pour ce qui est des partenariats public-privé, il recommande la définition d'un protocole comprenant des mesures de gestion du risque.

M. D. CARTER, *intervenant*, rappelant l'importance de la facilitation du commerce et de l'accès au marché, dit que le public et le privé doivent œuvrer de concert à la réalisation des objectifs de développement durable. Chaque pays doit connaître ses propres avantages compétitifs et avoir la possibilité de concurrencer les autres, à égalité. Les tarifs et les subventions imposés par les pouvoirs publics faussent le marché. L'agriculture de la Nouvelle-Zélande est plus réactive au marché depuis qu'elle n'est plus lourdement subventionnée.

M. R. MILLINER, *intervenant*, dit que les Etats pourraient collaborer plus étroitement à la réalisation d'objectifs de développement durable, notamment par le biais de la Global Infrastructure Initiative. Il est évident que beaucoup reste à faire pour améliorer le transfert des savoirs et que le partage des expériences, notamment entre les disciplines, est un excellent moyen de résoudre les problèmes. Du point de vue des entreprises, les gouvernements doivent comprendre l'importance de la prévisibilité, de la transparence et de la stabilité. Les entreprises réagissent au risque et ne demandent pas mieux que d'investir dans des environnements stables et prévisibles, même si la rentabilité est moindre.

Mme L. SHREVE, *intervenante*, dit qu'il importe de considérer la durabilité comme un nouveau gisement d'activité économique afin d'attirer des investissements à grande échelle. Elle se félicite de cette possibilité d'échange avec les parlements et espère qu'il y aura d'autres débats. L'échange est utile et stimule la réflexion sur les moyens d'assurer un avenir durable.

M. N. TWENEBOA-BOATENG, *intervenant*, dit qu'il convient de prendre en compte le secteur privé et que les gouvernements doivent soutenir les PME – qui, à l'instar de Hyundai et de Samsung en République de Corée, peuvent devenir, un jour, des géants mondiaux – par des programmes spécifiques, surtout en Afrique.

La séance est levée à 17 h.35.

SEANCE DU MERCREDI 15 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.35 sous la conduite de M. R. León (Chili), Président de la Commission permanente.

Débat interactif sur le thème *Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans ce domaine*

Le PRESIDENT rappelle que le débat interactif portera sur le thème du projet de résolution de la Commission, qui devrait être adopté lors de la 132^{ème} Assemblée à Hanoï. Il présente, ensuite, les intervenants : Mme Elodie Tranchez (experte en gouvernance de l'eau, WaterLex), M. Alejandro Iza (Chef du Programme du droit de l'environnement, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Mme Nola Marino (Australie) et M. Fernando Bustamante (Equateur).

Mme E. TRANCHEZ, *intervenante*, fait un exposé sur l'accès à une eau potable et sûre, rappelant que l'eau est un droit fondamental de chacun et que les groupes vulnérables, tout

particulièrement, comme les femmes et les enfants, doivent y avoir accès. Etant donné la corruption partout présente, l'obligation de rendre des comptes est de la plus haute importance. L'une des difficultés à surmonter est de garantir une eau de qualité puisque les eaux usées, pour l'essentiel, se jettent sans traitement dans les cours d'eau; c'est pourquoi le traitement de l'eau est une priorité. Cependant, cette opération nécessite de grandes quantités d'énergie, ce qui complique les choses.

Les usages multiples et concurrents de l'eau mettent les ressources naturelles à rude épreuve. L'eau n'est pas seulement un besoin fondamental de l'homme, elle est aussi indispensable à l'industrie, aux secteurs de l'énergie et de l'agriculture. Pour répondre à ces demandes concurrentes, il faut une des stratégies intégrées de gestion de l'eau. Une gestion coordonnée des ressources améliorerait la qualité de vie sociale et économique, ainsi que la santé à long terme des systèmes hydriques. Mais il faut aussi une bonne coordination entre les ministères et administrations dans des domaines comme la santé, l'agriculture et l'industrie. Certes, des difficultés majeures subsistent, mais la tâche est exaltante. Il convient de faire connaître les bonnes pratiques et il serait temps de considérer les objectifs durables concernant l'eau comme prioritaires dans le Programme de développement pour l'après-2015. Aujourd'hui, plus que jamais, la voix des parlementaires compte.

M. A. IZA, *intervenant*, dit que la gestion des cours d'eau et des lacs transfrontières est une gageure pour les Etats. Plus de la moitié de l'ensemble des cours d'eau transfrontières sont non, ou mal, réglementés au vu des problèmes actuels. Il faut renforcer la coopération et les accords pour aboutir à un cadre de gouvernance et promouvoir une répartition et un usage équitables des ressources. La gouvernance de l'eau est, désormais, une préoccupation mondiale et source de conflits entre Etats et à l'intérieur des Etats. Il faut donc prendre en compte les questions de juridiction et rechercher un usage équitable de l'eau. Les changements climatiques doivent aussi entrer en ligne de compte. Pour que les accords sur l'eau transfrontière prospèrent, il est indispensable de soutenir les utilisateurs de l'eau à tous les niveaux.

Aux termes de la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, et de la Convention de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, les Etats Parties sont tenus de coopérer, d'éviter de causer des préjudices transfrontières, de protéger les écosystèmes, de régler les différends sur la réglementation et de créer des procédures de règlement des litiges. Une fois ratifiés, ces textes doivent être intégrés à la législation nationale et appliqués au niveau national.

Mme N. MARINO, *intervenante*

, dit que l'Australie est le second continent le plus sec de la planète. Le système fédéral de son pays dispose que les Etats et les territoires assument la gouvernance de l'eau. Des politiques ont été adoptées au niveau national, mais les mesures transfrontières ne sont appliquées que lorsque les masses d'eau sont reliées entre elles. En 1994, les gouvernements des Etats et des territoires avaient étudié les conséquences financières, économiques et environnementales de la réforme des dispositifs hydriques, notamment les questions telles que la consommation, la propriété, les droits sur l'eau, la réglementation économique, la planification et la gestion. Ils avaient, alors, conclu qu'il était impossible de gérer ce qui est non mesurable. Depuis, on enregistre les données relatives aux débits annuels dans chaque bassin versant, les quantités d'eau perdues par évaporation et transpiration, et les limites des déviations pouvant être effectuées sans dégrader l'environnement. Chaque Etat fixe ces limites qui sont revues régulièrement. Des limites sont également fixées pour les quantités d'eau disponibles pour la consommation humaine, l'industrie et l'irrigation, et sur autorisation délivrée à des fins de protection de l'environnement. Pour chaque catégorie, des droits permanents à l'eau, non convertibles d'une catégorie à l'autre, sont accordés. L'octroi de ces droits est soumis à des procédures contradictoires et ils ne peuvent être échangés qu'à l'intérieur d'un même bassin versant, les utilisateurs vulnérables étant protégés par l'interdiction de vendre ces droits à des tiers. Ce système a largement fait ses preuves.

M. F. BUSTAMANTE, *intervenant*, dit que la Constitution de son pays dispose que la nature – la terre elle-même – a des droits. Aussi le Gouvernement est-il tenu de protéger les ressources naturelles du pays. La Constitution fait également, de l'eau, un droit fondamental, essentiel à la vie, et interdit sa privatisation. Seul l'Etat peut fournir les services relatifs à l'eau qui sont, ensuite, gérés par les autorités centrales, les municipalités et les régions. De par la loi, la priorité première est de fournir l'eau nécessaire à la consommation humaine. Ce n'est que lorsque ce besoin est satisfait que l'eau peut servir à la production de nourriture et, encore, seulement de façon

économiquement durable. La production de nourriture commerciale, destinée à l'exportation, a ensuite la priorité sur les usages industriels. Il n'y a qu'une seule autorité de l'eau et elle chargée de la gestion publique de cette ressource. Un conseil consultatif exerce, à ses côtés, une autorité morale. La société civile a été consultée avant l'adoption des lois y afférentes. Il est encore trop tôt pour juger, mais on peut espérer que le système de gestion de l'eau s'avérera durable et juste et qu'il respecte les droits des collectivités ainsi que l'environnement. Enfin, il ajoute qu'en Equateur l'utilisation de la terre et la gestion des ressources hydriques par la population autochtone est une question inter-culturellement sensible.

Le PRESIDENT dit que 70 pour cent des réserves mondiales en eau se trouvent au sud du Chili et de l'Argentine, sous forme de glaciers. Le débat bat son plein sur la manière de les protéger contre les dégâts pouvant être causés par le secteur minier, et sur la préservation des eaux souterraines. D'aucuns regardent les glaciers comme les "poumons" de la planète et imputent la multiplication des séismes à la fonte excessive de ces glaciers provoquée par le réchauffement climatique. Il incombe donc impérativement aux parlements d'examiner ces problèmes de l'eau, dans l'intérêt des générations futures.

M. J. DE MATOS ROSA (Portugal) dit que le manque d'eau potable est une menace pour la santé publique et la croissance économique et qu'il compromet la lutte contre la pauvreté. En même temps, inondations et glissements de terrain apportent mort et désolation à des régions entières. Si rien ne change, l'écart entre l'offre et la demande affectera bientôt 40 pour cent de la population mondiale. L'eau et la santé sont inextricablement liées, ne serait-ce que parce que les maladies véhiculées par l'eau sont la seconde cause de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans. Il est donc vital d'assurer à tous l'accès à l'eau et de lutter contre les gaspillages. Cet objectif doit être poursuivi par toutes les parties prenantes, d'autant que les décisions prises hors du secteur de l'eau ont aussi un impact sur la gestion de cette ressource. Il faut bien définir la contribution de chacun, notamment celles des gouvernements et de la société civile, à l'élaboration et à l'exécution des politiques, à la mise en place de normes, à la régulation des prix et à la fixation des avantages fiscaux. Il ne faut pas oublier, également, l'égalité des sexes car les femmes doivent être associées à la gestion des ressources hydriques.

Fort heureusement les buts liés à l'eau, fixés dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, ont été atteints avant les délais; mais tout n'est pas fait. La stratégie de croissance verte mise en œuvre par son gouvernement vise à accroître l'efficacité et à restructurer le secteur de l'eau par de multiples mesures pour, notamment, renforcer les organismes de tutelle et tendre vers une gestion plus intégrée. Le cadre général est constitué par les lois nationales sur l'eau, qui transposent la Directive 2000/60/EC du Parlement européen et du Conseil, en date du 23 octobre 2000, portant création d'un cadre pour l'action communautaire en matière de politique de l'eau ("Directive cadre sur l'eau"), dans la législation nationale. Grâce à un financement européen, le Portugal a investi dans des infrastructures liées à l'eau, notamment d'adduction et de traitement des eaux usées, au bénéfice de la santé, de l'environnement, du développement et de la qualité de la vie. Il faut, cependant, persévérer. Seule la coopération entre Etats permettra d'atteindre les objectifs communs.

M. G. VARNAVA (Chypre) dit que l'eau est essentielle à la vie et à la croissance. Sa rareté, en partie due aux changements climatiques, est un problème sérieux pour la région méditerranéenne. Comme la désertification aussi s'aggrave, le manque d'eau pourrait nuire à la sécurité alimentaire. Il faut donc agir de façon responsable et cohérente.

Suite à la crise financière mondiale, Chypre est en train de redéfinir ses priorités afin de retrouver la reprise et la croissance, en privilégiant la gestion durable des ressources naturelles. Dans le cadre de sa politique intégrée de l'environnement, elle se fixe trois priorités: approvisionnement sûr et constant en eau; action contre la rareté de l'eau, la sécheresse et les changements climatiques; et harmonisation entre les lois nationales et la législation européenne. Les projets de développement de l'eau portent, entre autres, sur l'irrigation, le traitement des eaux usées et la construction de barrages. Pour dépendre un peu moins des pluies, le pays se tourne vers des ressources non conventionnelles, comme la désalinisation de l'eau de mer et le recyclage. Des mesures d'économie de l'eau dans les immeubles publics et les logements ont également été adoptées. Au niveau international, la coopération est essentielle. Chypre collabore avec d'autres pays en matière de gestion de l'eau. La solution viendra des réformes et il faudra exercer des pressions sur les gouvernements pour les amener à appliquer les mesures propices à une bonne gestion de l'eau.

M. R. SINGH (Inde) rappelle que l'eau est un droit fondamental. Sa raréfaction ou sa mauvaise qualité empêchent le développement. La croissance démographique et l'utilisation

inconsidérée de l'eau mettent les ressources hydriques en péril, d'autant que la demande excède l'approvisionnement. L'Inde a adopté une politique intégrée en la matière, visant à obtenir une répartition et une gestion équitables de cette ressource. Des mesures sont prises pour réduire la pollution de l'eau, recycler et traiter les eaux usées, nettoyer les cours d'eau et assurer une eau potable et sûre.

Son parlement en a fait une question prioritaire et un forum sur la conservation de l'eau a été créé pour repérer les problèmes et faire des recommandations. Il importe désormais de changer de paradigme, c'est-à-dire d'adopter une méthode participative, permettant de gérer efficacement les usages de l'eau et des stratégies pour atténuer les conséquences des changements climatiques, notamment les inondations. Les parlements doivent prendre les devants en sensibilisant les décideurs, en prônant la prise en compte de l'eau dans tous les domaines et en adoptant des lois appropriées.

M. M. SOUBAR (Jordanie) dit que, selon le Coran, l'eau est source de vie. Or, la Jordanie est l'un des pays les plus pauvres en eau, mais cela ne l'empêche pas d'être une nation hospitalière et le berceau de la démocratie dans la région. Depuis 1948, elle accueille un grand nombre de réfugiés palestiniens et irakiens, partageant toutes ses ressources avec eux. Conséquence : une partie non négligeable de son énergie et de son eau a été épuisée. En outre, certains pays, en violation des conventions internationales, privent la Jordanie de sa part d'eau potable.

Mme H. HOSSEINI SADR (République islamique d'Iran) dit que toute vie procède de l'eau, qui est un droit fondamental. Pourtant, le manque de cette ressource dans les pays en développement est un grave péril, puisque des millions de personnes y meurent de maladies véhiculées par l'eau. Dans beaucoup de régions, l'eau fait peser une menace plus lourde que les conflits armés. En fait, elle devient elle-même source de conflits, comme au Moyen-Orient, surtout quand les ressources hydriques sont communes. Etant donné qu'il est impossible d'accroître les réserves existantes, la gestion de l'eau doit être améliorée. Or il semble que la volonté politique fasse défaut. Il faut donc absolument mettre en place, et exécuter, des programmes garantissant l'accès de l'eau à tous. Pour trouver des solutions, il faudra que les intérêts communs prennent le pas sur les intérêts particuliers. Il faudra aussi définir des politiques nationales et régionales, accroître l'aide internationale aux pays en développement et lancer des actions multilatérales pour résoudre les problèmes d'accès à l'eau.

M. A. ALGHAMDI (Arabie saoudite) dit que l'eau est une ressource naturelle vitale sans laquelle il n'est pas de prospérité ou de stabilité. L'accès à cette ressource est problématique, particulièrement dans les pays en développement. La gestion de l'eau implique un cadre juridique adéquat et de nouvelles politiques propres à améliorer son utilisation. Les ressources en eau de son pays sont déjà sous tension et la situation va probablement s'aggraver. Son gouvernement a pris des mesures pour prévenir les pénuries : rationalisation des usages agricoles, suppression des incitations à la production de blé et mise en place de procédures de contrôle et de protection des ressources hydriques. L'Arabie saoudite, déjà l'un des plus gros producteurs mondiaux d'eau dessalée, envisage d'investir davantage dans le dessalement afin de répondre à 80 pour cent de ses besoins par cette technique. Le problème de la rareté dicte une meilleure gouvernance, une nouvelle vision dans laquelle les parlements assument la formulation de nouvelles politiques et lois sur l'eau, et veilleraient à leur mise en œuvre.

M. T. FUKUI (Japon) dit que les parlements doivent reconnaître l'importance d'une bonne gestion des ressources hydriques. Il énumère les mesures prises par son pays, notamment un programme de partenariat lancé le Conseil de l'eau et de l'assainissement, permettant de mener de nombreux projets de gestion et de conservation. Le Japon a aussi adopté des lois sur la circulation de l'eau et l'utilisation rationnelle des précipitations. Le recyclage des eaux de pluie est dans l'intérêt du Japon et des pays aux ressources hydriques limitées, sans compter qu'il permettrait d'atténuer les litiges liés à l'eau. En 2010, son pays a mené l'action pour l'adoption, par l'Assemblée générale de l'ONU, de la résolution 65/153 sur la Suite donnée à l'Année internationale de l'assainissement. Il soutient également les actions mondiales en faveur d'un assainissement durable. Il s'est engagé à fournir de l'eau potable à environ 20 millions de personnes et à offrir des formations à la gestion de l'eau. Le Japon entend continuer à contribuer au règlement des problèmes liés à cette ressource.

M. B.-H. CHOI (République de Corée) regrette que des milliers d'enfants meurent chaque jour en victimes d'une eau polluée. La demande croissante en eau, accrue par les changements

climatiques, aggrave le risque de pénuries d'eau. Il faut donc investir davantage dans l'adduction et l'assainissement et la question de l'eau doit rester prioritaire dans les débats sur le Programme de développement pour l'après-2015. Il sera tout aussi important de mettre en place une bonne gouvernance internationale de l'eau et la coopération sera essentielle à cet égard. Il invite ses collègues parlementaires à assister au 7^{ème} Forum mondial de l'eau qui se tiendra en République de Corée en 2015.

M. Z. CAI (Chine) dit que, sans eau, il n'est pas de développement durable possible. Les Etats doivent donc mettre en place un cadre institutionnel pour les politiques de l'eau afin de préserver l'avenir de la prochaine génération. Son gouvernement a pris plusieurs mesures en la matière et s'efforce d'être cohérent en réformant sa gestion de l'eau au niveau national grâce à des lois, à la coopération avec les municipalités, mais aussi par la création d'un réseau de gouvernance de l'eau afin de permettre aux divers ministères de partager l'information. Enfin, les autorités informent le public sur les lois relatives à l'eau et sur la gestion de cette ressource.

Mme Z. BENAROUS (Algérie) dit que la mauvaise gestion de l'eau aggrave les catastrophes naturelles et que, en raison des changements climatiques, des millions de personnes manquent d'eau. L'eau est un "trésor bleu" et doit être gérée de façon équitable. En Algérie, le ministère chargé de la gestion de l'eau a ordonné la construction de nombreux barrages et d'usines de traitement des eaux usées. Des entreprises sont, de leur côté, chargées de la distribution de l'eau aux particuliers et des partenariats régionaux ont été créés lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro en 2012. Par ailleurs, l'Algérie coopère avec l'Espagne sur la gestion des ressources en eau de Méditerranée occidentale.

Mme M. AL-TEMEMI (Iraq) dit que son pays souffre d'un manque d'eau en raison des infrastructures construites par la Turquie qui ont considérablement réduit les débits en Iraq. La gestion des fleuves Tigre et Euphrate pose des problèmes juridiques : la violation des accords sur les eaux de surface transfrontières par des pays voisins a eu des conséquences sur l'Iraq. Les Etats doivent coopérer avec leurs voisins de sorte que la satisfaction de leurs propres besoins en eau ne se fasse pas au détriment d'autres pays.

M. M. AMWEELO (Namibie) rappelle que le paragraphe 2 de la résolution 64/292 sur le droit humain à l'eau et à l'assainissement invite les Etats à aider les pays en développement à garantir à l'ensemble de leur population une eau sûre et propre, ainsi que l'assainissement. Des millions de personnes dépendent de ressources en eau communes. Ainsi, son propre pays partage tous ses cours d'eaux pérennes et ses principales nappes phréatiques avec ses voisins. Avec la croissance de la demande, il devient impératif de coopérer entre pays si on veut gérer au mieux cette ressource. Le droit à l'eau et à l'assainissement est protégé par divers accords auxquels la Namibie a souscrit, notamment la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Ses ressources en eau sont extrêmement précieuses et tout est fait pour trouver de nouvelles sources. La Namibie a également lancé des projets de recyclage et, déjà, une usine de ce genre alimente la capitale en eau.

Son gouvernement a adopté de nouvelles méthodes intégrées de gestion de l'eau afin que la gestion du bassin transfrontière se fasse au mieux et dans un esprit de coopération. Le Plan d'action national de la Namibie sur les droits de l'homme accorde la plus haute importance, entre autres, au droit à l'eau et à l'assainissement. Il prie instamment l'UIP et les pays développés de mener l'action visant à renforcer les capacités des pays en développement. Par ailleurs, les parlements nationaux doivent absolument remplir leur fonction de contrôle et veiller au transfert de technologies, à l'offre de formations à la gestion des ressources en eau, à l'adoption de politiques y afférentes, sans oublier la formulation et la mise en œuvre de lois nationales et internationales.

Mme F. AL FARSI (Oman) dit que l'eau est étroitement liée au développement et que son usage et sa gestion doivent être rationalisés dans un cadre juridique durable. Les secteurs public et privé doivent donc collaborer pour protéger les ressources hydriques. Le Gouvernement de son pays attache une très grande importance à la collecte des eaux de pluie, au recyclage et au dessalement. Une stratégie et un projet nationaux de dessalement, visant à protéger l'eau potable, ont été mis en œuvre et tout est fait pour renforcer le système existant en privilégiant l'alimentation en eau de certains secteurs. Oman participe également à des projets de cartographie géologique et à des études visant à éclairer la recherche dans ce domaine et il contribue aux actions de coopération internationales sur l'eau.

Mme S. TIOULONG (Cambodge) dit que les lois internationales doivent être intégrées aux législations nationales. La bonne gestion des ressources en eau est, désormais, une urgence.

Bientôt, il n'y aura pas assez d'eau potable pour tous. Les parlementaires doivent accorder une attention particulière à ces questions et coopérer. En Asie du Sud-Est, les pays riverains du Mékong et de ses affluents doivent veiller, de concert, à satisfaire les besoins des peuples. Seuls les parlementaires, qui sont proches de leurs électeurs, sont à même de comprendre les besoins réels, d'être un trait d'union entre gouvernants et gouvernés, et de contribuer à résoudre les conflits sur l'eau surgissant entre pays en amont et en aval. Les parlements doivent aussi contribuer aux négociations internationales, contrôler l'application des traités internationaux et effectuer des études d'impact sur l'environnement.

M. D. MAHABIR (Trinité-et-Tobago) insiste sur la nécessité de recycler l'eau mais ajoute que cette opération est énergivore et pourrait donc être trop coûteuse pour les pays pauvres. Pour garantir l'approvisionnement en eau, il faut développer les systèmes de recyclage fonctionnant à l'énergie solaire; mais il est également possible de dessaler l'eau de mer. Cependant, ces mesures impliquent que les Membres de l'UIP collaborent sur les technologies du solaire, de sorte qu'il soit possible d'approvisionner en eau potable les populations des littoraux et même de l'intérieur des terres, par aqueduc, sans surcoût pour le consommateur.

M. M.R.H. HARRAJ (Pakistan) dit que la gouvernance de l'eau est un pilier du développement durable. Il faut absolument mettre en place des systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs pour aboutir à une utilisation et une gestion efficaces de l'eau. Les ressources en eau sont trop sollicitées pour diverses raisons : épuisement des capacités, obsolescence des infrastructures, désertification et urbanisation galopante. Il incombe donc aux parlements de formuler et d'adopter de bonnes lois sur la gestion de l'eau, mais aussi de veiller à leur application. L'eau devient une ressource chère et il faudra de la volonté politique pour prévenir les conflits sur son utilisation.

M. Z. SANDUKA (Palestine) dit que, en Palestine, la puissance occupante, c'est-à-dire Israël, contrôle toutes les ressources, notamment l'eau. L'eau provenant de Cisjordanie est utilisée dans les colonies israéliennes pour irriguer des jardins et remplir des piscines alors que des Palestiniens n'ont pas assez d'eau potable ou pour leur vie de tous les jours. De plus, Israël prélève illégalement de l'eau du Jourdain. Ce problème, ajouté à la baisse régulière du niveau de la mer Morte, complique davantage la situation de la Palestine.

M. R. MHONE (Malawi) dit que l'eau est la vie. L'économie de son pays est fondée sur l'agriculture et les changements climatiques ont de très lourdes conséquences sur les quantités d'eau disponibles. Certes, les précipitations sont importantes au Malawi, mais ce pays n'a pas les connaissances ni les savoir-faire qui lui permettraient de capter et de stocker cette eau. Les lois sont importantes, mais les pays en développement ont aussi besoin de soutien technique. L'autre question qui risque de se poser avec insistance, étant donné que les ressources en eau se raréfient, est celle des traités internationaux sur les frontières et les ressources hydriques transfrontières des Etats.

M. H.R. MOHAMED (République-Unie de Tanzanie) dit qu'il n'y a pas de vie sans eau. C'est pourquoi il est impératif de rendre des comptes sur la gestion de cette ressource et la question doit être traitée, de façon transversale, au plan international. L'UIP, en collaboration avec les institutions de l'ONU, doit se pencher sur ce sujet et définir un programme de mise en œuvre commun. Son pays s'est doté d'un plan pour assurer l'accès à une eau propre et sûre avec un financement public-privé et dans le cadre d'une coopération multinationale, assortie d'un projet de coopération sociale.

Il invite les intervenants à dire un mot sur le volume et les sources des eaux souterraines et sur les méthodes de collecte de l'eau. Les technologies de recyclage doivent être mises à disposition des pays en développement grâce à une aide financière et technique des pays développés.

Lord CHIDGEY (Royaume-Uni) rappelle que les programmes précédents, comme ceux lancés dans le cadre de la Décennie internationale d'action 'Eau source de vie' (2005-2015), n'ont pas été des réussites en raison de la nature complexe du problème. Beaucoup de gens n'ont toujours pas accès à l'eau et les incohérences des cadres juridiques nationaux découlent des vices entachant l'approvisionnement et la gestion de l'eau; aussi faut-il renforcer ces cadres juridiques. Même en Europe, il y a des variations saisonnières importantes de l'approvisionnement en eau, avec des périodes de sécheresse suivies par des inondations spectaculaires. Cependant on ne

saurait mettre en œuvre une recette unique : ce qui est bon pour la gestion dans la vallée du Nil ne convient pas forcément en Afrique australe. Les pays ont donc intérêt à coopérer.

Mme M. GREEN (Suède) rappelle que l'accès à une eau propre est un droit de l'homme dont l'exercice suppose de la solidarité au niveau mondial. Près de 800 millions de personnes ne disposent pas d'une eau saine; or, les femmes et les enfants sont les premières victimes du manque d'assainissement. Ceux qui détiennent l'eau ont un pouvoir sur ceux qui en manquent. Ainsi, au Moyen-Orient, la rareté de l'eau est un problème majeur. Les colonies juives détournent l'eau potable des Palestiniens. Le Gouvernement de son pays envisage d'accorder une aide financière à Gaza afin d'y améliorer l'accès à l'eau.

Mme Y. FERRER GÓMEZ (Cuba) trouve inquiétant le manque d'eau potable et d'assainissement dans les pays en développement. L'eau est un droit fondamental et Cuba soutient l'action parlementaire à cet égard. La coopération, le soutien financier et le transfert de technologie sont indispensables si on veut que les pays en développement aient un meilleur accès à l'eau potable et règlent les problèmes liés à la pollution de cette ressource. Grâce aux mesures qu'elle a prises depuis 1995, Cuba a réussi à assurer de l'eau potable et un assainissement de base à 97 pour cent de sa population; et le Parlement entend progresser encore. Des lois ont été adoptées et des programmes d'information lancés pour sensibiliser la population à la nécessité de protéger les ressources en eau, sachant que la privatisation des services d'adduction et d'assainissement est interdite. L'équité dans l'usage qu'on fait des ressources est vitale si on veut assurer correctement le transfert de technologie et la qualité des services. Les pays ont des responsabilités communes mais différenciées et ceux d'entre eux qui sont développés doivent aider les autres à atteindre leurs objectifs de développement.

M. C. ABELA (Malte) dit que l'accès à l'eau est un problème mondial dont il est indispensable d'assurer un suivi. Même les petits pays comme Malte doivent veiller au bon usage de l'eau. La Constitution maltaise confère à l'Etat les droits de priorité sur cette ressource et lui fait obligation de veiller à sa bonne gouvernance. L'approvisionnement est confié à l'Autorité maltaise des ressources. Il importe d'assurer la qualité de l'eau et d'en contrôler les quantités utilisées. L'eau a, en outre, un impact sur les finances publiques. Ainsi, dans son pays le dessalement revient cher. Le Parlement en débat une fois par an et s'efforce de suivre les stratégies y afférentes et de veiller à leur application. Il faut agir sur plusieurs fronts : amélioration de la distribution, suppression des fuites, gestion des pluies d'orage, lutte contre les captages à partir de forages illégaux, bref instaurer une bonne gouvernance.

M. R. ALSHURAIQI (Emirats arabes unis) dit que les parlements régionaux doivent veiller, de concert, à la mise en œuvre des conventions internationales sur l'eau. Une meilleure gestion de cette ressource permettrait d'améliorer la santé publique et de prévenir bien des maladies. Pour ce faire, il faut tenir compte de diverses questions liées à l'eau : irrigation, ressources hydriques partagées ou transfrontières, ateliers avec des experts en la matière. Entre 2009 et 2013, son pays a fourni une aide, au plan international, sur les questions de l'eau et contribué au financement de projets dans plusieurs pays. En 2014, il a lancé un projet visant à fournir de l'eau, notamment potable, à des millions de personnes dans le monde. Il parraine également un prix international d'un million de dollars, récompensant les meilleures solutions aux pénuries grâce à l'installation de panneaux solaires destinés à alimenter le dessalement et la purification de l'eau.

M. V.P. NGUYEN (Viet Nam) dit qu'au niveau national les parlements doivent s'attacher à améliorer la législation et à fixer un budget relatif à la gouvernance de l'eau. Sans un financement et un contrôle adéquats, il serait impossible d'avancer. Au niveau international, ce qui importe c'est de ratifier les conventions et d'en contrôler l'application, de manière à aboutir à un cadre juridique pour la gouvernance de l'eau, une question qui relève de la diplomatie parlementaire. Il faut aussi un dialogue entre les parlements, de sorte qu'ils s'informent les uns les autres sur des questions telles que le travail législatif et la mise en œuvre des lois sur la gestion de l'eau.

M. W. ADAMU (Ethiopie) dit que le Gouvernement de son pays a défini une politique de gestion de l'eau visant à instaurer une utilisation efficace, équitable et optimale de cette ressource et à favoriser donc un développement durable. L'eau est un bien commun et cette politique, qui comprend des mesures de protection et de durabilité de l'environnement, devrait permettre à tous les citoyens d'en disposer en suffisance pour répondre à leurs besoins élémentaires. Plusieurs systèmes d'adduction ont déjà été construits en milieux urbain et rural.

M. B. MERJANEH (République arabe syrienne) dit que l'eau, étant un droit fondamental, il faut lui consacrer plus de financements pour que chacun puisse en disposer. Il condamne les violations en cours dans son pays, où des terroristes ont coupé l'approvisionnement des foyers à Alep et empêchent la réparation des conduites, ce qui a privé d'eau trois millions de personnes pendant les mois les plus chauds de l'année. Ce genre de tactique est un crime contre l'humanité. En cas de crise, il faut prendre des mesures pour que la distribution de l'eau à tous soit maintenue. Son pays est le berceau de la paix et son peuple doit pouvoir faire ses propres choix et vivre en paix.

M. F. Bustamante (Equateur) prend la conduite des débats.

M. A. Cissé (Mali) fait remarquer que, dans certaines régions, les femmes parcourent de grandes distances pour rapporter de l'eau. Il faut s'attacher à mieux gérer les ressources hydriques pour que chacun en ait sa part.

M. A.H. MAHADI (Soudan) dit que le Gouvernement de son pays a fait appel à des experts, adopté des lois, construit ponts et tunnels pour améliorer l'accès à l'eau. Il est important de réfléchir, en effet, à la gestion et la gouvernance des ressources. Il faudra des accords-cadres supplémentaires pour éviter les conflits dus à l'eau et l'UIP devrait accorder à cette question l'importance qu'elle mérite.

M. F.W. BOKONA (République démocratique du Congo) rappelle que l'eau est rare en Afrique. Son pays recèle la moitié des ressources hydriques du continent et sa législation nationale en la matière est en cours de modernisation. L'UIP doit inviter les parlements à adopter des lois protégeant les ressources en eau, et l'ONU être associée aux actions de gestion de cette ressource, afin d'en garantir l'accès et d'éviter les conflits. Il importe d'inscrire le droit à l'eau dans les textes internationaux, d'établir des cadres juridiques adaptés et de faire pression pour que tous ratifient, et appliquent, la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

M. W. MUTOMBA (Zimbabwe) dit que la gouvernance de l'eau suppose, d'abord, une gestion intégrée. Elle doit préciser notamment le rôle et les responsabilités de toutes les parties prenantes au regard de la propriété et de la gestion des ressources hydriques, privilégier le dialogue et la coopération, régler la question des droits et concessions, réglementer les prix et les subventions, instaurer des incitations et des crédits fiscaux. La réforme du secteur de l'eau est aussi affaire de macroéconomie, de démographie et de stabilité sociale et politique. La société civile doit être constamment informée des questions touchant à l'eau.

Mais il est impossible de débattre de la gouvernance de l'eau sans évoquer la réforme du foncier. Le Zimbabwe a pris des mesures pour que la majorité noire, désavantagée, ait accès à cette ressource. Les réformes procèdent de la volonté mondiale d'adopter une gestion plus intégrée de la gestion de l'eau, mais aussi de la nécessité de moderniser, et assouplir, la législation nationale en la matière. Ces mesures portent, entre autres, sur le remplacement des droits à l'eau par des autorisations, l'interdiction de la propriété privée de l'eau et la création de conseils des parties prenantes, associés aux décisions relatives à l'attribution et à la gestion de l'eau. La gestion des ressources hydriques ayant été décentralisée, ces conseils sont, désormais, chargés de la planification des captages. Cependant, les réformes n'avancent pas depuis que le Zimbabwe fait l'objet de sanctions, des donateurs importants ayant retiré leurs financements. Reste, maintenant, à consolider les structures et programmes de gouvernance de l'eau dans le cadre des protocoles régionaux et internationaux existants.

M. O. HAV (Danemark) rappelle que l'eau n'est pas un gisement à exploiter commercialement, mais un besoin biologique et que la priorité essentielle est d'en assurer l'accès à tous. Il faut en planifier l'utilisation, la distribution et la protection, prendre des mesures pour prévenir les inondations et en atténuer les effets et adopter des technologies d'un coût raisonnable pour protéger ce droit fondamental.

M. L. SANG (Kenya) dit que le Kenya est en train de prendre des mesures pour améliorer les services et la pérennité de l'eau, notamment en fixant des objectifs spécifiques. La Constitution comporte des dispositions relatives à la protection de l'environnement. Le Gouvernement de son pays doit se battre sur plusieurs fronts : rareté de l'eau, conflits y afférents, sécheresse, corruption et dégradation des bassins versants. Il incombe au Parlement de veiller à la bonne gouvernance de cette ressource, tandis que les gouvernements régionaux sont chargés de l'application des

politiques nationales. Mais il faut encore renforcer les capacités du pays et son accès à la technologie.

M. V.A. STERIU (Roumanie) dit que l'eau est vitale pour les hommes comme pour l'environnement. L'eau et l'assainissement, services publics essentiels, doivent figurer au nombre des objectifs de développement durable, dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015. Respecter les droits de l'homme, c'est aussi faire une priorité de l'accès à l'eau et du rôle des parlements dans ce domaine.

M. M. SOUBAR (Jordanie) dit que la gestion de l'eau est, désormais, l'une des priorités internationales et un problème majeur pour la plupart des pays. Les parlementaires, étant les représentants du peuple, sont tenus d'agir à cet égard. Ils doivent mettre en place un cadre pour la gestion de l'eau et veiller à son application. La présente réunion de la Commission permanente, plus qu'un simple forum et un débat, doit permettre de définir des stratégies de mise en œuvre. Il incombe aux parlements d'adopter des plans de gestion de l'eau et des stratégies pour la protection des ressources naturelles; de revoir les lois existantes sur ces questions et de renforcer leur application; de demander des études sur le dessalement de l'eau; de protéger les eaux souterraines et améliorer leur stockage grâce à des plans de reconstitution des nappes phréatiques; de définir des programmes de retraitement et de recyclage des eaux usées et de drainage agricole et de mieux coopérer avec les gouvernements pour la définition de politiques et de plans susceptibles de résoudre les problèmes du secteur de l'eau.

M. I. CASSIS (Suisse), *co-rapporteur*, dit que l'eau est, en effet, un trésor bleu selon l'expression de la déléguée algérienne, et qu'elle est la source de toute vie. Le manque d'eau devient un problème majeur. Beaucoup d'orateurs ont évoqué la nécessité de recourir à la technologie pour faciliter une gestion durable de cette ressource et l'UIP doit absolument se pencher sur cette question. Les deux experts invités ont rappelé qu'il est indispensable de réfléchir sur les usages de l'eau et de prendre des mesures législatives et de coopération. Les résolutions internationales n'aboutissent à rien si elles ne sont pas inscrites dans les lois nationales par les parlementaires.

Le délégué de la Chine a fait observer que la réglementation est nécessaire et ceux de l'Australie et de l'Equateur ont décrit des exemples de gestion nationale de l'eau. La future résolution tiendra compte du fait que, comme l'ont dit les délégués de Suède, de Palestine et d'Iraq, l'eau est instrument de pouvoir. Son utilisation doit être rationalisée, elle devra donc être recyclée, comme le préconise le représentant de Trinité-et-Tobago. La technologie nécessaire à la rationalisation des usages de l'eau est coûteuse, mais il faudra investir dans l'amélioration de l'accès à l'eau, selon les représentants du Pakistan et de Namibie, entre autres. Reste aussi à mettre en place un cadre juridique au niveau national, comme l'a dit le représentant de l'Arabie saoudite, qui a ajouté qu'il faudrait également intégrer l'eau au Programme de développement pour l'après-2015. Les textes internationaux y afférents doivent être inscrits dans les lois nationales et il serait utile de faire connaître les bonnes pratiques à cet égard, par exemple lors de la 132^{ème} Assemblée à Hanoï. On a enfin souligné la nécessité de coopérer face aux catastrophes naturelles. Les parlements doivent être conscients de leurs responsabilités et s'attacher à adopter des lois, à suivre leur application et à régler les litiges liés à l'eau.

M. J.J. MWIIMBU (Zambie), *co-rapporteur*, dit que les questions suivantes ressortent du débat : comment assurer l'équité dans les services de l'eau, les conflits résultant d'une mauvaise gouvernance de l'eau, la dégradation de l'environnement, la pauvreté, l'importance d'une méthode holistique permettant de trouver un équilibre entre utilisations personnelles et industrielles de l'eau et l'impact des changements climatiques, notamment sous forme de sécheresses et d'inondations. L'innovation de l'Equateur, qui a intégré les droits de la terre dans sa Constitution, montre toute l'importance que le Gouvernement de ce pays attache à la protection de l'environnement. Les co-rapporteurs s'attacheront à prendre en compte les opinions de tous les orateurs dans le projet de résolution.

Le PRESIDENT invite les intervenants à conclure.

Mme E. TRANCHEZ, *intervenante*, dit qu'elle soutient l'idée d'inscrire l'eau au nombre des futurs objectifs de développement durable. Les parlementaires pourraient faire pression sur les gouvernements pour qu'ils agissent dans ce sens, par exemple lors du 7^{ème} Forum mondial de l'Eau, en Corée.

M. A. IZA, *intervenant*, dit qu'une politique visant à inscrire l'eau au nombre des objectifs du développement durable renforcerait les actions en faveur d'une bonne gouvernance de l'eau aux niveaux national et transfrontière. Il faudra aussi mettre en place des cadres législatifs et institutionnels clairs, fixer des objectifs de développement durable et veiller à l'application réelle des lois.

M. F. BUSTAMANTE, *intervenant*, s'exprimant en tant qu'intervenant, dit que les responsables politiques doivent défendre les intérêts de leurs électeurs; ils représentent des hommes et des femmes qui sont bien loin des cercles du pouvoir et n'ont pas accès à l'eau, ni à d'autres ressources. Les voix des populations autochtones, notamment, doivent être entendues et leur situation doit être prioritaire. Il faut, désormais, réfléchir à l'impact de chaque activité proposée, sachant que, si l'humanité détruit le monde naturel, elle aura signé sa propre destruction.

La séance est levée à 17 h.20.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE

(Matin)

La réunion est ouverte à 9 h.40, sous l'autorité de Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce), Présidente de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour (C-IV/131/A.1)

La PRESIDENTE croit savoir que la Commission souhaite approuver l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 130^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (mars 2014)

La PRESIDENTE croit savoir que la Commission souhaite approuver le compte rendu de sa précédente session, tenue à Genève en mars 2014.

Il en est ainsi décidé.

Débat interactif avec le professeur Alfred de Zayas, Expert indépendant de l'ONU sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable

La PRESIDENTE appelle l'attention sur plusieurs exemples de coopération entre l'ONU et l'UIP, notamment l'adoption en mai 2014 de la résolution 68/272 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire. La résolution repose sur les recommandations formulées par la Commission permanente à la 130^{ème} Assemblée de l'UIP, tenue en mars 2014. Plusieurs parlementaires ont représenté l'UIP à un certain nombre de réunions de l'ONU, y compris le Forum politique de haut niveau 2014, organisé à New York du 30 juin au 9 juillet 2014 sous les auspices du Conseil économique et social, et une manifestation organisée en marge de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, au cours de laquelle le Guide parlementaire n° 23, *Mise en œuvre de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones*, a été présenté. La liste complète des activités figure dans la documentation de la présente réunion. La Présidente encourage les participants à assister à l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, qui se tiendra à New York en novembre 2014.

Elle présente ensuite l'orateur invité, le professeur Alfred de Zayas, Expert indépendant de l'ONU sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable.

Le professeur A. DE ZAYAS après avoir salué l'importante contribution de l'UIP en faveur de la démocratie, dit qu'il a examiné les concepts de participation citoyenne aux décisions nationales et de participation équitable de tous les pays aux décisions mondiales. Il rappelle les différentes formes de gouvernance démocratique, notamment la démocratie directe en vigueur en Suisse et le modèle le plus répandu, à savoir la démocratie parlementaire. Il ajoute qu'il a recommandé de mener une étude en vue de la création éventuelle d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies qui pourrait favoriser l'émergence d'un ordre mondial plus démocratique et équitable. Il serait néanmoins important d'éviter les doublons entre le travail d'une telle assemblée et celui de l'UIP. Il soulève également le problème de la "césure" entre les citoyens et les gouvernants, indiquant qu'il souhaite travailler en étroite collaboration avec les parlements pour tenter d'apporter des solutions à ce problème.

Après avoir salué les diverses déclarations et résolutions de l'UIP sur la démocratie et les droits de l'homme, telles que la Déclaration universelle sur la démocratie adoptée en 1997 et le Communiqué de Quito de 2013, il appelle l'attention sur les recommandations à l'intention des parlements énoncées aux paragraphes 74 à 78 de son troisième rapport au Conseil des droits de l'homme de l'ONU (A/HRC/27/51). Il a entre autres recommandé que "[l]es parlementaires devraient régulièrement informer et consulter leurs électeurs, notamment sur les questions

prioritaires en matière fiscale et budgétaire. Ils devraient résister aux pressions des groupes d'intérêts, des lobbies de l'armement et des autres groupes appartenant au complexe militaro-industriel", qui souvent financent les campagnes électorales.

Il a également recommandé la création de commissions parlementaires multipartites pour superviser et contrôler les dépenses de défense. Face à la crise financière et à la nécessité d'instaurer des mesures d'austérité, il semblerait qu'une crise morale préside à l'établissement des priorités. Dans de nombreux pays, d'importantes sommes d'argent sont investies dans du matériel de défense et dans la recherche sur les technologies militaires, alors que des coupes sont effectuées dans les budgets de la santé et de l'éducation. Par ailleurs, on ne sait pas dans quelle mesure ces dépenses sont débattues par les parlementaires et si leurs électeurs en sont pleinement informés. Tous les Etats devraient convenir de réduire leurs dépenses militaires annuelles pour parvenir, par exemple, à une baisse de 10 pour cent sur les 1 300 milliards de dollars E.-U. investis chaque année dans ce secteur. L'argent épargné permettrait de faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte et pourrait être investi dans les industries en temps de paix. Les budgets militaires étant souvent complexes, la formation des parlementaires devrait être renforcée dans ce domaine. Bien que de nombreux pays aient mis en place des programmes de formation, il convient de noter que les dépenses militaires ne se limitent pas aux seuls ministères de la Défense. D'autres ministères y contribuent, notamment dans les domaines de la recherche et du renseignement. Les parlements devraient mettre sur pied des programmes interparlementaires de renforcement des capacités et de coopération pour consolider les fonctions de contrôle des jeunes démocraties.

M. Z. SANDUKA (Palestine) salue, au nom de sa délégation, l'adoption récente de la résolution S-21/1 du Conseil des droits de l'homme intitulée *Faire respecter le droit international dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*, et en particulier le fait qu'elle condamne l'utilisation excessive de la force par Israël et le nombre élevé de victimes, tout comme l'appel qu'elle lance pour la protection internationale du peuple palestinien. Il observe qu'Israël est le seul Etat de la région à disposer de l'arme nucléaire et approuve l'appel lancé par l'ONU pour sa dénucléarisation.

La PRESIDENTE rappelle que la question soulevée par le représentant de la Palestine a été examinée récemment par le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP.

Mme A. WAHOME (Kenya) dit que la participation des citoyens constitue un véritable défi, notamment pour les parlementaires nouvellement élus. Les citoyens nourrissent souvent à l'égard de leurs élus de très grandes attentes difficiles à satisfaire. La Constitution kényane prévoit la participation des citoyens à la vie politique. Ils peuvent, par exemple, assister à des conférences ou envoyer à leurs élus des notes indiquant les questions qu'ils souhaitent voir abordées au Parlement. En outre, le Parlement jouit désormais d'un droit de regard sur les questions relatives au budget national, y compris pour ce qui a trait aux dépenses militaires. On constate néanmoins un manque de constance accru quant à l'interprétation du rôle de contrôle du Parlement faite par les tribunaux.

M. F. ALSHAYEE (Koweït) dit que sa délégation salue l'idée d'impliquer les électeurs dans le processus décisionnel et d'instaurer une coopération permanente. Au Koweït, les citoyens peuvent saisir la Cour constitutionnelle pour lui demander de statuer sur telle ou telle loi. Les parlements ont un rôle important à jouer dans de nombreux domaines, notamment l'éducation, le respect de la diversité culturelle et l'égalité.

M. A. COSTA (Portugal) dit qu'il approuve la proposition visant à créer une Assemblée parlementaire des Nations Unies, ajoutant que l'actuelle coopération entre l'ONU et l'UIP est insuffisante et que les parlementaires devraient être plus nombreux à jouer un rôle actif au sein du système des Nations Unies. L'UIP a un rôle important à jouer à cet égard. En outre, certains organismes tels que le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devraient intégrer le système des Nations Unies et être soumis à un contrôle parlementaire au niveau mondial. Il demande à l'expert indépendant quelles mesures devraient, selon lui, être prises pour obtenir un tel résultat.

Le professeur A. DE ZAYAS estime lui aussi que des organisations telles que la Banque mondiale et le FMI devraient intégrer le système des Nations Unies pour rendre des comptes aux peuples, dans la mesure où elles fonctionnent souvent de façon non démocratique en négociant

des accords à huis clos, notamment dans le domaine du libre-échange. Dans son dernier rapport au Conseil des droits de l'homme, l'intervenant a recommandé que ces organisations siègent à la future Assemblée parlementaire des Nations Unies qui a été proposée. Cette assemblée pourrait jouer le rôle d'organe consultatif, parallèlement à l'Assemblée générale de l'ONU, ou encore intégrer le système des Nations Unies. Il sera absolument essentiel d'assurer la coopération et le dialogue entre l'UIP et cet organe afin d'éviter toute concurrence ou d'éventuels doublons.

En réponse au représentant du Kenya, l'intervenant reconnaît que les électeurs nourrissent souvent de grandes attentes à l'égard de leurs représentants élus et que l'incapacité à répondre à ces attentes peut favoriser l'abstention, ce qui fragilise la légitimité des gouvernements. Les parlementaires devraient tout faire pour tenir leurs électeurs informés de leurs travaux et s'assurer qu'ils comprennent bien les besoins et les envies de ces mêmes électeurs. Il soutient l'idée d'organiser des référendums nationaux sur les questions importantes, voire des référendums mondiaux, arguant que si un tel référendum avait eu lieu avant l'invasion de l'Irak, la grande majorité de la population mondiale s'y serait opposée.

M. W. MARK (Trinité-et-Tobago) demande si, de l'avis de l'expert indépendant, il n'existe pas un décalage entre les attentes et les demandes des citoyens et les institutions démocratiques telles qu'elles existent actuellement, notamment au vu de l'évolution rapide des connaissances scientifiques et technologiques, et comment l'écart entre les aspirations des citoyens et la capacité des parlements à y répondre peut être réduit. De nombreux pays en développement ne disposent pas des outils nécessaires pour examiner convenablement les budgets, en particulier les dépenses de défense. Que peut-on faire pour remédier à ce problème ?

M. A. ALMANSOORI (Emirats arabes unis) s'interroge sur le type de mécanisme à mettre en place pour s'assurer que l'ONU écoute l'UIP. Souvent, les parlements font preuve d'une certaine lenteur dans leur fonctionnement, alors que les nouveaux médias, notamment les médias sociaux, permettent désormais de communiquer rapidement. La démocratie est essentielle et doit émaner du peuple; elle ne saurait être édiflée par l'ONU, même si cette dernière a un rôle important à jouer. A cet égard, il est également important de tenir compte de la situation de chaque pays.

M. A. NÚÑEZ BETANCOURT (Cuba) demande si l'expert indépendant pense que la situation sociale et politique mondiale et les mesures coercitives unilatérales, telles que l'augmentation des dépenses militaires, empêchent l'émergence d'un ordre mondial démocratique et équitable et demande ce que les parlementaires devraient faire pour résoudre les problèmes sous-jacents.

M. H.B. NARAYAN SINGH (Inde) invite l'expert indépendant à étudier le fonctionnement des institutions internationales et à formuler des recommandations pour rendre ces institutions plus démocratiques et équitables. Si elle veut préserver sa pertinence, l'ONU doit évoluer et s'adapter au bouleversement de l'ordre international et l'expert indépendant pourrait jouer un rôle important à cet égard. Sa délégation n'est pas favorable à la création de nouveaux organismes mondiaux, estimant qu'il est difficile d'imaginer comment leur caractère démocratique pourrait être garanti et leur financement assuré. Néanmoins, l'Inde est fermement attachée au principe d'autodétermination, qui permet aux peuples de choisir librement leur propre forme de gouvernement et à tous les segments de la société de participer aux décisions nationales par le biais d'institutions représentatives et démocratiques.

M. M.A.H. AL AMIN (Soudan) dit que les pays en développement ont besoin de budgets militaires conséquents pour assurer leur sécurité, dans la mesure où ils sont confrontés à une multitude de menaces comme les guerres tribales, les mouvements rebelles et les conflits internes. Il se demande comment ils pourraient exercer un pouvoir équivalent à celui de certains pays développés plus grands et plus puissants.

Compte tenu du peu de temps disponible, la PRESIDENTE suggère que les délégués qui souhaitent poser d'autres questions à l'expert indépendant le fassent par courriel après la réunion. Une plate-forme de dialogue pourrait également être mise en place pour faciliter les consultations. Le partenariat entre l'ONU et l'UIP doit être approfondi pour livrer tout son potentiel. La Commission permanente pourrait jouer un rôle particulièrement important à cet égard, dans la mesure où elle est chargée d'organiser des auditions avec des responsables de l'ONU, de vérifier le respect des engagements internationaux, d'exercer un contrôle sur les activités de l'ONU et d'apporter une contribution parlementaire aux grands processus de l'Organisation.

Le professeur A. DE ZAYAS dit que tous les pays doivent prendre des mesures pour réformer leurs institutions et veiller à ce qu'elles soient démocratiques. Si les médias facilitent ce processus, ils s'apparentent de plus en plus à des entreprises et n'accomplissent pas correctement leur mission d'information auprès du public. Il importe de veiller à ce que le droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU ne soit pas détourné. La question des sanctions unilatérales est complexe. Le Conseil des droits de l'homme a organisé le 23 mai 2014 à Genève un atelier sur l'incidence des mesures coercitives unilatérales sur la jouissance des droits de l'homme et son Comité consultatif prévoit de mener une étude sur la légalité et l'impact de ces mesures.

L'intervenant rappelle que l'Assemblée parlementaire mondiale proposée, si elle devait voir le jour, ne doit pas faire double emploi avec le travail effectué par d'autres organismes, soulignant au passage la nécessité de permettre à la société civile de faire entendre sa voix dans les institutions internationales. La question de la réforme de l'ONU est primordiale, tout comme l'utilisation appropriée du mécanisme d'examen périodique universel. Il se dit convaincu que certains pays voient dans l'accroissement de leurs dépenses militaires la possibilité de se doter d'une force de dissuasion. Pourtant, ce problème peut être résolu en limitant le recours à la menace ou l'emploi de la force. Enfin, il se félicite de la résolution de l'UIP intitulée *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements* adoptée à la 130^{ème} Assemblée.

Mme E. NURSANTY (Indonésie) souligne que son pays ne partage pas l'avis exprimé par l'expert indépendant dans son rapport de 2013 à l'Assemblée générale (A/68/284, annexe) sur la question de l'autodétermination, indiquant que la Papouasie occidentale fera toujours partie du territoire de l'Indonésie.

Réunion-débat sur le rôle des entreprises privées dans les décisions de l'ONU

La SECRETAIRE DE LA COMMISSION présente les intervenants : M. Jens Martens, directeur exécutif du Global Policy Forum, Mme Petra Bayr, membre du Parlement autrichien, et l'ambassadeur John Kakonge, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. La discussion sera animée par M. Alessandro Motter, Conseiller principal à l'UIP.

Le MODERATEUR observe que l'on assiste depuis 2000 à un resserrement des relations entre l'ONU et le monde de l'entreprise. Les entreprises privées ne peuvent être considérées comme des organisations de la société civile dans la mesure où elles poursuivent des intérêts économiques et détiennent un formidable pouvoir financier. Elles sont de plus en plus actives dans les pays en développement, qu'elles considèrent comme des débouchés, tandis que ces pays voient en elles des possibilités de financement. L'accroissement des inégalités dans le monde a coïncidé avec la participation accrue du secteur privé au sein de l'ONU. Ainsi l'intervenant s'interroge-t-il sur la nécessité d'examiner plus avant ces relations.

M. J. MARTENS, *intervenant*, dit qu'il existe désormais plus de 1 000 partenariats entre l'ONU et les entreprises privées. Les institutions de l'ONU sont de plus en plus tributaires des financements du secteur privé. Par exemple, la Fondation Bill et Melinda Gates est le deuxième plus gros contributeur à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et certaines institutions de l'ONU fonctionnent essentiellement grâce au financement privé, ce qui signifie que le secteur privé a voix au chapitre dans la gouvernance mondiale. Les entreprises privées voient de plus en plus dans le financement des institutions et des programmes de l'ONU un moyen de résoudre les problèmes, de promouvoir leurs intérêts, d'améliorer leur image et d'empêcher l'adoption de règles et de règlements plus contraignants.

Le MODERATEUR demande ce qu'ont fait les gouvernements pour défendre les concepts d'autodiscipline et de responsabilité sociale des entreprises et si le secteur privé s'est mobilisé pour faire pression au niveau national afin d'empêcher l'élaboration de réglementations contraignantes.

M. J. MARTENS, *intervenant*, dit que les gouvernements et les parlements ont tendance à rechercher des solutions pragmatiques, comme la responsabilité sociale des entreprises, et qu'il est difficile d'imposer des réglementations contraignantes aux grandes entreprises. Les parlementaires sont confrontés au quotidien à la puissance des sociétés transnationales, lesquelles font tour à tour pression pour ou contre ces réglementations en fonction de leurs intérêts. Répondant à une question posée par le modérateur, il dit que la principale question à laquelle doit s'atteler l'ONU est la capacité. Malgré l'aggravation des problèmes mondiaux tels que

la pauvreté, le changement climatique et la faim, le budget de l'ONU repose depuis des décennies sur une politique de croissance nominale zéro. Lors du précédent débat, l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable a souligné le niveau élevé des dépenses militaires mondiales, qui dépasse de loin le budget de l'ensemble des institutions, fonds et programmes de l'ONU. De meilleures normes de suivi et de reddition des comptes doivent être adoptées, notamment en ce qui concerne les partenariats avec le secteur privé. Par ailleurs, des discussions franches sur les risques liés à la participation du secteur privé doivent être organisées à tous les niveaux.

Mme P. BAYR, *intervenante*, dit que, s'il serait injuste d'affirmer que l'ONU a été "prise en otage" par le secteur privé, les entreprises y exercent une plus grande influence que les parlementaires, précisant que le secteur privé est souvent désigné dans les documents de l'ONU sous le nom de "partie prenante". Pour organiser ses relations avec le secteur privé, l'ONU dispose d'un bureau consacré aux partenariats et aux points focaux, auquel les parlementaires ne sont pas associés. Bien entendu, le secteur privé et la société civile exercent aussi une influence au niveau national et il incombe aux parlementaires de trouver un équilibre entre les différents intérêts et de se tenir informés. Son pays, l'Autriche, attache une grande importance à la transparence et a mis en place un registre dans lequel les lobbyistes sont tenus d'indiquer le nom des entreprises et des organisations qui leur apportent leur soutien. Le registre peut être consulté par toute partie intéressée, y compris par les citoyens.

M. J. MARTENS, *intervenant*, dit qu'un tel registre devrait être instauré à l'échelle internationale. Il observe que certains groupes de défense des intérêts des entreprises, comme le Forum économique mondial, sont considérés par l'ONU comme des organisations non gouvernementales (ONG) et qu'ils sont donc soumis aux mêmes règles que n'importe quelle ONG. Néanmoins, les entreprises privées ne sont pas tenues de divulguer quelque information que ce soit et n'ont pas de comptes à rendre à l'échelle mondiale.

Le MODÉRATEUR rappelle que le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté le 26 juin 2014 la résolution 26/9 sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme. Cette décision a-t-elle modifié la démarche adoptée par l'ONU ? Comme la plupart des pays européens, l'Autriche a voté contre cette résolution et le modérateur se demande comment les électeurs de Mme Bayr jugent la position de leur pays.

Mme P. BAYR, *intervenante*, dit qu'elle se félicite de l'adoption de la résolution, qui offre au Conseil des droits de l'homme une occasion importante de recueillir le point de vue de toutes les parties prenantes. Elle n'avait pas été informée du vote de son pays à l'époque et a depuis abordé la question avec le Ministre des affaires étrangères. On ne voit pas clairement pourquoi l'Autriche s'est opposée à l'adoption de la résolution dans la mesure où un dispositif analogue existe déjà au niveau national. Il est important de trouver un moyen qui permette de tenir les entreprises comptables de leur action à l'étranger. Une solution serait de créer un cadre juridique fondé sur le droit international et une cour internationale des droits de l'homme, ce qui permettrait de garantir aussi bien la transparence que la reddition de comptes.

L'ambassadeur J. KAKONGE, *intervenant*, dit que, face à la baisse de l'aide publique au développement (APD) ces dix dernières années, il a fallu trouver de nouvelles solutions innovantes. L'incapacité de certains pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) est en partie due à un manque de financement car bon nombre d'engagements pris en la matière n'ont pas été tenus. Par conséquent, le secteur privé devrait être associé au programme de développement pour l'après-2015.

Par ailleurs, les contraintes de financement au sein même de l'ONU empêchent ses différentes institutions d'embaucher le personnel le plus qualifié et les amènent recourir à la sous-traitance. En outre, certaines organisations n'ont pas d'autre choix que de coopérer avec le secteur privé. L'OMS, par exemple, est obligée de collaborer avec l'industrie pharmaceutique sur certaines questions. Néanmoins, il serait souhaitable de renforcer les normes qui encadrent ce type de coopération. L'adoption de protocoles d'accord s'avère essentielle à cet égard. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mis en place des lignes directrices claires pour encadrer ses relations avec les ONG et le secteur privé.

Mme P. BAYR, *intervenante*, dit que l'architecture du dialogue multipartite est fondée sur l'idée que toutes les parties poursuivent les mêmes intérêts, ce qui n'est pas le cas. Si la présence d'intérêts divergents n'est pas nécessairement négative en soi, il est important de souligner d'emblée cet état de fait.

L'ambassadeur J. KAKONGE, *intervenant*, attire l'attention sur un exemple de coopération fructueuse avec le secteur privé : le Programme de lutte contre l'onchocercose en Afrique de l'Ouest de l'OMS, financé par les bailleurs de fonds traditionnels, des entreprises du secteur privé, des fondations, des ONG et des institutions de l'ONU. L'ensemble des parties prenantes ont signé un protocole d'accord qui définit un mandat clair et des responsabilités spécifiques. Le programme a été un véritable succès, aboutissant à l'éradication de l'onchocercose dans 11 pays d'Afrique de l'Ouest.

M. J. MARTENS, *intervenant*, dit qu'il est important de faire la distinction entre les activités opérationnelles et l'établissement de normes. La coopération avec le secteur privé peut s'avérer bénéfique lorsque les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes sont définis grâce à des lignes directrices claires. Le seul accord portant sur l'établissement de normes pour la coopération avec le secteur privé est le Pacte mondial des Nations Unies, dont les principes ne sont pas contraignants. En outre, la structure de gouvernance du Pacte a été confiée à une fondation dont l'instance dirigeante est essentiellement composée de représentants du secteur privé et n'est pas tenue de faire rapport aux Etats membres.

M. M. TASNER VATOVEC (Slovénie) dit que, dans le monde de plus en plus globalisé qui est le nôtre, il appartient aux parlements d'adopter des lois visant à prévenir la corruption et à garantir le respect des droits de l'homme. Il demande aux intervenants ce qu'ils pensent des traités négociés en catimini au niveau international, comme l'Accord sur le commerce des services.

M. H. SUGI (Japon) dit qu'il est possible d'établir des relations de coopération entre les entreprises privées et l'ONU, dès lors que des objectifs communs ont été identifiés et que les rôles et les responsabilités sont clairement répartis. Il est essentiel que ces relations ne soient pas fondées sur des intérêts privés, mais sur la coopération et les besoins des populations.

Le MODERATEUR demande à la Commission permanente et aux intervenants si les entreprises privées peuvent être considérées comme des organisations de la société civile.

Mme C. MUKIITE NABWALA (Kenya) dit que l'influence exercée par les entreprises lors du débat international sur le changement climatique a empêché l'émergence de solutions efficaces et a amené l'ONU à participer à des initiatives mondiales qui mettent en péril les droits de l'homme. L'ONU devrait revoir ses processus de prise de décision pour accroître le rôle des parlements et limiter l'influence des entreprises. Elle devrait également adopter une politique d'obligation redditionnelle pour les partenariats existants, ainsi que des règles claires et juridiquement contraignantes pour encadrer ses activités avec le secteur privé, obligeant les entreprises à rendre compte de leurs activités sociales et environnementales.

M. A. CHIBAYA (Zimbabwe) dit que son pays a bénéficié d'un appui conséquent de la part de l'ONU. Le PNUD a mis en place un fonds commun pour le Zimbabwe, auquel peuvent contribuer d'autres organisations pour soutenir les programmes destinés aux parlementaires dans les domaines du renforcement des capacités et des questions de genre. Son pays bénéficie également d'un solide appui de la part des ONG. Il est important que l'ensemble des relations de coopération soient encadrées par des protocoles d'accord explicites.

Mme P. BAYR, *intervenante*, répondant au représentant du Japon, dit qu'il n'est pas établi que l'ONU et le secteur privé poursuivent des objectifs communs. En réponse à l'intervention de la représentante de la Slovénie, elle dit qu'il est inacceptable que des traités soient négociés en catimini. Par exemple, certains traités bilatéraux sur l'investissement permettent aux entreprises de poursuivre l'Etat en justice pour recouvrer les bénéfices potentiels perdus suite à l'adoption de législations relatives au travail, aux droits de l'homme ou à l'environnement, alors que l'Etat ne peut engager des poursuites contre les entreprises.

M. J. MARTENS, *intervenant*, observe que les négociations transatlantiques sur le commerce et l'investissement sont un bon exemple de situation où les entreprises font pression sur les gouvernements pour garantir une réglementation favorable aux investisseurs. En ce qui

concerne le changement climatique, certains constructeurs automobiles européens se présentent sous un nouveau jour en soulignant publiquement leur attachement à la protection de l'environnement, tout en faisant du lobbying auprès de l'Union européenne pour empêcher l'adoption de limites d'émission plus draconiennes. L'ONU fait clairement la différence entre les organisations à but lucratif et celles à but non lucratif; les organisations du secteur privé ne sont pas considérées comme des organisations de la société civile. Il convient néanmoins de distinguer les petites des grandes entreprises.

L'ambassadeur J. KAKONGE, *intervenant*, dit que l'ONU ne doit pas être considérée comme une entité dans la mesure où ses nombreux organes, institutions spécialisées, fonds et programmes entretiennent tous des relations avec des entreprises privées. L'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises, et les droits de l'homme serait extrêmement utile, notamment dans le secteur du pétrole et du gaz, même si sa mise en œuvre risque de s'avérer particulièrement difficile.

M. H.B. NARAYAN SINGH (Inde) observe que certains processus de l'ONU ont adopté ces dernières années une approche multiparticipative pour la prise de décision et que certains d'entre eux, comme le Pacte mondial des Nations Unies, ont été critiqués car ils ne prévoient pas de mécanismes de suivi et de reddition de comptes. Il est important de poursuivre l'examen des processus de prise de décision de l'ONU, en créant par exemple un mécanisme à cet effet.

M. A. ALMANSOORI (Emirats arabes unis) dit que les relations entre l'ONU et le secteur privé soulèvent des questions éthiques. Il rappelle combien il est important de veiller à ce que l'ONU œuvre à l'égalité de tous et se demande si l'on n'assiste pas à une régression dans ce domaine. Il demande comment l'ONU et ses Etats membres peuvent surmonter les aspects négatifs inhérents aux relations qu'entretient l'ONU avec les entreprises privées.

Mme E. NURSANTY (Indonésie) souligne la nécessité d'examiner la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme lorsqu'une collaboration avec le secteur privé est envisagée. Parmi les différentes sociétés multinationales et transnationales implantées dans son pays, plusieurs opèrent dans le domaine des industries extractives et, compte tenu du caractère sensible de leurs activités, on leur reproche souvent de violer et de bafouer les droits de l'homme. Elle demande si la communauté internationale ne devrait pas se mobiliser davantage pour empêcher les entreprises du secteur privé de violer le droit international, notamment lorsque l'on sait qu'elles jouissent d'une certaine immunité à cet égard.

Mme L. ALGAUD (Bahreïn) demande si les sociétés multinationales qui fabriquent des armes et des équipements militaires usent de leur influence sur les organisations et les pays pour se garantir des débouchés. L'ONU peut jouer un rôle déterminant pour endiguer cette influence et veiller à ce que tous les pays soient traités de manière égale.

Mme K. KOMI (Finlande) maintient que le secteur privé a un rôle à jouer dans l'éradication de la pauvreté et le développement durable, en créant par exemple des emplois. Néanmoins, les petites et moyennes entreprises ne sont pas bien représentées à l'ONU et des mesures devraient être prises pour remédier à ce problème. Elle se demande également ce que l'ONU peut faire pour empêcher la corruption dans ses partenariats avec le secteur privé.

M. S. YANG (Cambodge) demande si l'ONU, ou encore les gouvernements et les parlements, ont déjà perçu de "l'argent sale".

M. Z. SANDUKA (Palestine) propose que l'ONU et d'autres organisations compétentes envisagent de prêter main forte aux entreprises et aux organisations palestiniennes pour reconstruire les infrastructures de son pays.

Mme P. BAYR, *intervenante*, dit que les Etats membres doivent adopter des lois internationales fortes et des traités contraignants pour régir l'ensemble des activités auxquelles sont associées les sociétés transnationales. Il y aurait aussi lieu d'envisager la création d'une cour internationale des droits de l'homme. Les entreprises dont les politiques ne respectent pas la Charte des Nations Unies ou qui sont confrontées à des problèmes de transparence et de corruption devraient se voir interdire toute coopération avec les institutions de l'ONU.

M. J. MARTENS, *intervenant*, dit que les partenariats devraient systématiquement être régis par des lignes directrices, des politiques sur les conflits d'intérêts et des mécanismes de suivi et de reddition de comptes pour éradiquer la corruption. Bien que certains partenariats et organismes aient déjà recours à de tels instruments, leur impact est souvent limité et leur mise en œuvre relativement incohérente. En réponse à l'intervention du représentant du Cambodge, il dit qu'aucun élément ne laisse supposer que de "l'argent sale" a été versé à l'ONU. En revanche, près d'un milliard de dollars E.-U. transite chaque année vers les paradis fiscaux du fait de l'évasion fiscale et des dissimulations orchestrées par les sociétés transnationales, dont certaines sont membres du Pacte mondial.

L'ambassadeur J. KAKONGE, *intervenant*, dit qu'il est important que les pays aient dans leur corpus législatif des lois strictes et précises, notamment en ce qui concerne les industries extractives, et qu'ils disposent des moyens nécessaires pour les mettre en œuvre. Avant que l'ONU n'accepte les financements proposés par les entreprises privées, plusieurs procédures doivent être appliquées afin d'éviter les risques de corruption et de conflits d'intérêts. Toute la difficulté consiste à identifier des solutions permettant de renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation, et d'accroître la capacité des organes de l'ONU à trouver un juste équilibre dans leurs relations avec les entreprises privées.

Le MODERATEUR dit qu'il ne fait aucun doute que la majorité des participants sont favorables à un contrôle parlementaire plus étroit en ce qui concerne les relations qu'entretient l'ONU avec les entreprises privées et il les encourage à évoquer cette question avec leurs gouvernements. Il doit également être signalé à l'ONU que le sujet a été examiné par l'UIP.

La séance est levée à 12 h.35.

SEANCE DU MERCREDI 15 OCTOBRE

(Matin)

La réunion est ouverte à 9 h.15, sous l'autorité de Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce), Présidente de la Commission permanente.

Débat sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée visant à contrer le problème mondial de la drogue (C-IV/131/6-Inf.1)

La PRESIDENTE appelle l'attention sur la note d'information intitulée *Débat sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée visant à contrer le problème mondial de la drogue* (C-IV/131/6-Inf.1) et rappelle que, en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue, prévue pour 2016, les délégations du Mexique et de la Suède ont demandé que soit approuvé un projet de recherche spécial sur cette question dans le cadre du mandat de la Commission permanente. Mme Laura Angélica Rojas Hernández (Mexique) et M. Anti Avsan (Suède) ont été nommés co-rapporteurs du projet et seront donc les co-moderateurs de la présente séance. Elle présente les intervenants : l'ambassadeur Luis de Alba, ambassadeur du Mexique en Autriche et Représentant permanent du Mexique auprès des organisations internationales à Vienne; M. Erik de la Reguera (Suède), journaliste, et M. Jean-Luc Lemahieu, Directeur des Affaires publiques de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime - ONUDC.

L'ambassadeur L. DE ALBA, *intervenant*, dit que le processus préparatoire de la session extraordinaire doit être véritablement interactif, en y associant toutes les parties prenantes. L'appui unanime pour la tenue d'une telle session traduit l'ampleur de la frustration face aux ratés de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue de 2009. La consommation de drogue est en augmentation, notamment dans les pays en développement et à revenu intermédiaire. En outre, les niveaux et la gravité de la violence liée à la drogue atteignent des seuils alarmants. Bien que la nécessité d'une approche globale et internationale axée autour de la répression, des soins de santé, du développement social, des options de traitement et de la rupture du lien entre crime organisé et trafic de drogue ait été

débatte, cet objectif n'a pas été atteint. L'accent ne devrait pas être mis sur la lutte contre les criminels et la gestion des dommages collatéraux de leurs activités, mais sur les droits de l'homme des personnes. Bien qu'il ne sera pas possible de définir une stratégie entièrement renouvelée lors de la session extraordinaire, il sera néanmoins important d'ajuster la stratégie actuelle, en conservant certains éléments et en actualisant d'autres.

M. E. DE LA REGUERA, *intervenant*, dit qu'au cours des dix années qu'il a passées à couvrir les efforts de lutte anti-drogue en Amérique latine, il a pu constater la frustration croissante générée par les politiques traditionnelles. Les premières victimes de la violence liée à la drogue sont les pauvres, qui ne profitent jamais du trafic. Par ailleurs, on assiste à une aggravation des inégalités et de la corruption en Amérique latine. Les principaux arguments en faveur et à l'encontre de la légalisation des drogues soulignent que la prohibition conduit à une augmentation de la criminalité organisée; que le traitement est plus facile lorsque la consommation et la production des drogues sont légales; que la légalisation créera des recettes fiscales qui pourront être affectées à la prévention et au traitement; et que la légalisation entraînera une augmentation de la toxicomanie et de l'addiction. Les discussions futures pourront donner lieu à une lecture différente des conventions pertinentes; les parlementaires doivent avoir une vue d'ensemble des différentes politiques appliquées selon les pays et reconnaître l'interdépendance de ces mêmes politiques.

Mme L. A. ROJAS HERNÁNDEZ, *co-modératrice*, observe que, lors de l'examen à mi-parcours des progrès accomplis par les Etats membres dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, tenu à Vienne du 13 au 21 mars 2014 à l'occasion de la réunion de haut niveau de la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants (E/CN.7/2014/L.15), les participants ont reconnu le relatif échec de l'approche retenue et la nécessité de l'adapter au nouveau contexte mondial.

M. J.-L. LEMAHIEU, *intervenant*, dit que, bien que la mise en œuvre des conventions relatives à la drogue n'ait pas remporté le succès escompté, il faut toujours garder à l'esprit que l'alcool et le tabac tuent chaque année plus de personnes que la drogue. Les participants à l'examen à mi-parcours ont soulevé un certain nombre de questions de fond qui seront examinées lors de la session extraordinaire en 2016, notamment la nécessité d'adopter une approche fondée sur les droits, qui soit axée autour des actions de santé publique, de la justice pénale, de la lutte contre le crime organisé et de la prise en compte des questions économiques et sociales sous-jacentes, et qui propose des solutions pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables. Il convient en outre de garder à l'esprit que les stratégies varient selon les régions.

M. A. AVSAN, *co-modérateur*, indique que trois questions ont été abordées : la criminalité, la santé et l'information. Il se demande si ces questions méritent la même attention ou si l'une d'elles devrait être examinée plus en détail.

M. E. DE LA REGUERA, *intervenant*, dit qu'il faut mettre en place des mesures alliant prévention et prise en charge, en tenant compte des besoins et des traditions de chaque pays. Bien qu'il soit difficile d'imposer une seule et même approche à tous les pays, il faut reconnaître que différentes approches ne manqueront pas d'influer les unes sur les autres. Par exemple, le débat en cours sur la légalisation de la culture du cannabis au Maroc peut avoir une incidence dans d'autres pays. Les tensions entre régions sont inévitables. Il est donc essentiel que les parlementaires connaissent et comprennent les différents contextes et points de vue lorsqu'ils examinent et adoptent des lois sur la question.

L'ambassadeur L. DE ALBA, *intervenant*, dit que l'accent est désormais mis sur les dimensions des droits de l'homme et sanitaire de la drogue, lesquelles tiennent également compte des facteurs socio-économiques et de développement. Les conventions pertinentes n'ont pas été suffisamment exploitées, donnant lieu à des mesures peu ambitieuses. Certains pays envisagent de dépénaliser la marijuana et d'autres substances, mais des divergences de vues subsistent au sein même des régions. Une discussion franche et ouverte sur les conséquences d'une telle décision est donc nécessaire. Il est sans doute préférable de régler le marché, même si la véritable solution réside dans une interprétation souple des conventions.

M. J.-L. LEMAHIEU, *intervenant*, dit que les contextes varient considérablement d'une région à l'autre, notamment du point de vue des valeurs sociales et culturelles. Aussi certains pays proposent-ils une prise en charge gratuite de la toxicomanie et d'autres pas. Les approches et les capacités institutionnelles divergent. Par exemple, lorsqu'une stratégie de santé publique est adoptée, il est indispensable d'allouer le financement correspondant au secteur de la santé. La position d'un pays donné dans la chaîne du trafic détermine aussi considérablement les mesures qui doivent être prises : les pays producteurs ont besoin de venir en aide aux agriculteurs, tandis que l'accent doit être mis sur la sensibilisation et la répression dans les pays consommateurs.

M. P.J. KURIEN (Inde) dit que la Déclaration politique et le Plan d'action constituent une étape importante dans la guerre planétaire contre la drogue. Les Etats membres s'efforcent d'atteindre les objectifs qui y sont énoncés. Néanmoins, les nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés exigent un effort renouvelé et concerté de la communauté internationale. En tant que pays de transit, l'Inde essaie d'améliorer sa capacité à endiguer les conséquences du trafic de drogue et de la toxicomanie. Mais la drogue demeure un problème mondial qui doit être combattu dans le cadre d'une approche intégrée et les parlements peuvent jouer un rôle à cet égard.

M. A. NÚÑEZ BETANCOURT (Cuba), appelant l'attention sur les nombreux accords de coopération que Cuba a signés avec d'autres pays, dit que le programme national cubain sur les drogues adopte une approche axée sur la prévention et l'éducation, dont la mise en œuvre est essentiellement confiée aux secteurs de la santé publique et de l'éducation. Il demande si la coopération entre les autres pays d'Amérique latine a été efficace et si l'éventuel manque d'efficacité a pu contribuer au relatif échec de l'approche actuelle. Il se demande également quelles sont les politiques de prévention appliquées.

Lord PRESCOTT (Royaume-Uni) dit que les conventions ont leurs limites. Il s'agit d'accords fondés sur le plus petit dénominateur commun dans la mesure où les gouvernements refusent de faire des concessions. Il demande si les préparatifs de la session extraordinaire prévoient une modification du processus de prise de décision à l'ONU qui permettrait d'associer les législateurs aux débats.

L'ambassadeur L. DE ALBA, *intervenant*, explique que la coopération régionale est plus forte en Amérique latine que dans d'autres régions, dans la mesure où la région compte plusieurs institutions de coopération régionale. A l'heure actuelle, la coopération en Amérique latine porte essentiellement sur la lutte contre les organisations criminelles. Néanmoins, cette approche semble évoluer et l'intervenant espère qu'une plus grande attention sera bientôt accordée à la prévention, au traitement et à l'utilisation thérapeutique de certaines drogues. Une stratégie régionale plus équilibrée et globale doit être établie.

M. J.-L. LEMAHIEU, *intervenant*, dit qu'il serait utile que toutes les parties prenantes, y compris les parlementaires, apportent leur contribution dans la perspective de la session extraordinaire. Un site Internet dédié pourrait par exemple être créé pour permettre aux parties prenantes de faire connaître leur point de vue sur ces questions.

L'ambassadeur L. DE ALBA, *intervenant*, dit qu'il souscrit à l'idée que les décisions et les résolutions existantes reposent généralement sur le plus petit dénominateur permettant de trouver un accord, ce qu'il estime être une mauvaise interprétation du mécanisme de consensus. Tout processus de négociation doit nécessairement s'accompagner d'une véritable interaction entre toutes les parties prenantes, y compris les parlements, la société civile et le monde universitaire. Il y a peu de chances que la session extraordinaire débouche sur l'adoption d'un nouvel instrument contraignant. Le plus probable est qu'elle donne lieu à une déclaration finale, laquelle ne devra pas être rédigée et négociée avant la réunion et devra être en phase avec la nouvelle réalité du monde et tenir compte des informations et des idées nouvelles qui émaneront des délibérations. Les drogues synthétiques, qui peuvent être produites dans de petits laboratoires avec un équipement limité, sont l'un des nouveaux problèmes qui se posent aujourd'hui.

Mme M. CHRISOVELONI (Grèce) propose qu'une attention accrue soit accordée à la qualité des soins dans les centres de traitement et d'accentuer les efforts pour résoudre le problème des drogues de synthèse, comme l'ecstasy, qui se propagent rapidement et menacent de prendre la première place dans le commerce mondial de la drogue.

M. J. JAHANGIRZADEH (République islamique d'Iran) déclare que, en tant que pays de transit, la République islamique d'Iran fait tout son possible pour enrayer le trafic de drogue. Il observe néanmoins que la culture du pavot à opium a augmenté suite à l'intervention occidentale en Afghanistan.

Mme C. MUKIITE NABWALA (Kenya) dit que l'alcool et la toxicomanie constituent des problèmes de santé publique dans son pays, précisant que son gouvernement a adopté des lois en la matière et a créé des institutions pour remédier à cette situation. Il y a besoin, au niveau mondial, d'un sentiment de responsabilité partagée, d'une coopération internationale accrue et d'une approche intégrée, pluridisciplinaire, synergique et équilibrée. A cet égard, il peut être utile d'instaurer un mécanisme international de suivi et d'évaluation sur le problème de la drogue, un programme de prévention de la toxicomanie et un programme sur le traitement de l'addiction dans le cadre d'une coopération entre Etats membres.

Mme A. IBRO (Niger) demande dans quelle mesure on peut attendre des pays en développement qu'ils luttent contre le trafic de drogue, alors que plusieurs d'entre eux connaissent toujours un accroissement rapide de leur population et sont confrontés à des défis considérables dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. Elle exhorte l'ONU et la communauté internationale à venir en aide aux pays de la région du Sahel et du Sahara pour qu'ils puissent prendre les mesures adéquates.

M. A.N. BANGASH (Pakistan) dit que la lutte contre la toxicomanie nécessite une approche de plus en plus participative, avec le concours actif de la communauté internationale, pour formuler des plans d'action nationaux, régionaux et internationaux destinés à réduire l'offre et la demande. Il faut renforcer les capacités des pays en développement en matière d'infrastructures et de ressources humaines et encadrer strictement la production et la vente des produits chimiques et des agents employés dans le raffinage de la drogue. Par ailleurs, des mesures doivent être prises pour surveiller et évaluer les facteurs de risque car il vaut mieux prévenir que guérir.

M. E. DE LA REGUERA, *intervenant*, dit que les préoccupations exprimées par le représentant du Niger montrent que la question du trafic de drogue est étroitement liée à celle du développement, ajoutant que davantage d'institutions de l'ONU, comme l'OMS, devraient se mobiliser. Le trafic de drogue et la toxicomanie sont des problèmes véritablement planétaires et il est important que les parlementaires aient une bonne compréhension de la situation et des différences entre les pays. L'étude proposée par les co-moderateurs est une idée intéressante qui pourrait déboucher sur la publication d'un guide pour aider les parlementaires à comprendre le problème et les façons dont les politiques influent les unes sur les autres.

M. J.-L. LEMAHIEU, *intervenant*, observe que la situation de l'opium en Afghanistan est analogue à celle du coltan en République démocratique du Congo. Dans les deux cas, il s'agit de ressources naturelles facteurs d'insécurité et de conflits et qui entravent le développement durable et sans exclusive. Si les enjeux sont complexes, les responsabilités sont clairement partagées, notamment dans le cas de l'Afghanistan, où les produits chimiques utilisés pour créer les opiacés doivent être importés de l'étranger. Il faut établir une coopération entre les activités de développement et les mesures de lutte anti-drogue, notamment lors des discussions sur le programme de développement pour l'après-2015. Les nombreuses nouvelles substances psychoactives qui arrivent sur le marché représentent un véritable défi pour la Commission des stupéfiants. Des règles doivent être définies pour empêcher la commercialisation des drogues qui pourraient nuire à la santé de ceux qui les consomment.

M. A. HAMISA (Jordanie) demande aux intervenants quelle devrait être, selon eux, la contribution de l'UIP à la lutte contre le trafic de drogue et observe que les parlementaires ont un rôle important à jouer à cet égard en adoptant les textes législatifs.

M. T. DEYALSINGH (Trinité-et-Tobago), soulignant la position de son pays en tant que lieu de transit entre les pays producteurs de drogue au Sud et les pays consommateurs de drogue au Nord, demande comment les parlementaires, qui obéissent à des impératifs constitutionnels et aux principes du droit, peuvent combattre des forces qui ne respectent ni ces règles ni les droits de l'homme.

Mme M. STOLBIZER (Argentine) souligne combien il est important de lutter contre le blanchiment d'argent. Tant que les trafiquants de drogue pourront continuer de se cacher et de dépenser leur argent librement dans certains pays, il sera impossible d'éradiquer le problème. En outre, les trafiquants de drogue bénéficient souvent de la complicité d'agents de l'Etat, notamment de policiers, de responsables politiques et de membres de la magistrature. Que peut-on faire pour accroître la transparence des financements publics ?

M. A. ALMANSOORI (Emirats Arabes Unis) rappelle que les problèmes liés à la drogue sont généralement traités d'un point de vue technique. Pourtant, la législation, le suivi et le partage des informations ont aussi leur importance. Le problème est aggravé par la concurrence que se livrent les différents secteurs concernés, à savoir la santé, l'éducation et la sécurité, ainsi que par la corruption tant au niveau gouvernemental que sur le terrain. Il se demande ce que les parlementaires peuvent faire pour remédier à ce problème, en particulier la corruption au sein du Gouvernement.

Mme R. BENMASSAOUD (Maroc) dit que la drogue est considérée comme un fléau dans son pays, notamment à cause des ravages qu'elle provoque chez les jeunes. Le Maroc interdit la vente de stupéfiants et s'efforce de lutter contre la culture du cannabis et de sensibiliser les jeunes aux dangers de la drogue. Néanmoins, un dialogue a lieu entre les groupes politiques et la société civile sur une éventuelle légalisation du cannabis à des fins humanitaires, dans la mesure où de vastes étendues de terres ne tolèrent que cette culture.

M. A. AVSAN, *co-moderateur*, répondant à la question du représentant de Trinité-et-Tobago, dit qu'il est essentiel que les pays interagissent dans le cadre d'une coopération multilatérale dotée d'un cadre juridique, mais que cette coopération dépendra de la législation en vigueur dans chacun des pays concernés. La création d'un guide sera utile à cet égard.

L'ambassadeur L. DE ALBA, *intervenant*, estime qu'il serait utile de comparer les législations de lutte contre la drogue appliquées dans les différents pays. En outre, les petits producteurs de drogue, pour beaucoup des petits agriculteurs et des mères célibataires, sont souvent punis aussi sévèrement que les grands producteurs, pour la plupart des groupes criminels aux revenus considérables. C'est un impératif moral que d'analyser et de corriger cette situation.

M. J.-L. LEMAHIEU, *intervenant*, dit que le concept de responsabilité partagée mérite une plus grande attention. Davantage d'efforts doivent être entrepris au niveau national pour accroître la transparence du financement politique. En outre, toutes les formes de blanchiment d'argent sont illégales et des lacunes subsistent dans la législation de nombreux pays. Il est donc nécessaire de renforcer la surveillance des institutions financières. Il est également essentiel que les forces de police travaillent avec la population et non pas contre elle.

M. E. DE LA REGUERA, *intervenant*, dit que le débat en cours au Maroc, auquel il a fait allusion, est légitime dans la mesure où ces questions sont débattues partout dans le monde. Cela prouve également qu'il est important de bien comprendre le contexte local, même si les droits de l'homme figurent parmi les principes fondamentaux sur lesquels doivent reposer toutes les activités. Dans certaines régions, la corruption au niveau local constitue un grave problème et sape les efforts visant à édifier une démocratie viable.

Mr. A. AVSAN, *co-moderateur*, rappelant la résolution 68/272 de l'Assemblée générale sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire, dit qu'il est urgent d'apporter une dimension parlementaire aux discussions sur les problèmes liés à la drogue et que cela doit se faire dans le cadre de l'UIP. Un débat large, ouvert et inclusif est essentiel à cet égard et une étude devra être menée pour analyser les stratégies qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas et pour tirer le meilleur parti des expériences des différents pays.

Mme L.A. ROJAS HERNÁNDEZ, *co-modératrice*, dit que, sur la base des discussions à la présente réunion, les co-modérateurs établiront une liste de propositions en vue d'une feuille de route réclamant la participation des parlementaires au processus préparatoire de la session extraordinaire. Elle suggère que la Commission permanente écrive au Secrétaire général, au Président de la Commission des stupéfiants et au Président de l'Assemblée générale pour leur demander une révision de la résolution 57/5 de la Commission des stupéfiants, intitulée *Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016*, afin que les parlementaires y soient expressément désignés comme parties prenantes au processus préparatoire. L'UIP peut également suggérer que les études et les contributions de la Commission devraient comporter une dimension parlementaire. Des études comparatives sur les lois qui donnent de bons résultats devront également être menées et, là aussi, il sera utile d'y apporter une perspective parlementaire.

M. A. AVSAN, *co-modérateur*, invite la Commission permanente à approuver les mesures proposées par Mme L.A. Rojas Hernández.

Il en est ainsi convenu.

Elections au Bureau de la Commission permanente

La PRESIDENTE rappelle au Groupe Eurasie qu'il doit encore soumettre des candidatures pour les postes vacants au sein du Bureau.

La séance est levée à 11 heures.

Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

LUNDI 13 OCTOBRE

(Matin)

La réunion est ouverte à 9 h.40, sous la présidence de M. Dijkhoff (Pays-Bas).

Adoption de l'ordre du jour

LE PRESIDENT croit savoir que le Forum souhaite approuver l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Contribution aux travaux de la 131^{ème} Assemblée

Le PRESIDENT dit que, malheureusement, peu d'informations peuvent être présentées au Forum dans la mesure où les rapports pertinents n'ont pas été préparés à temps. Il souligne la nécessité de respecter les délais et indique que le nouveau Conseil devra traiter ce problème de toute urgence. Il est essentiel de faire en sorte que les rapports sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée qui doivent être examinés par le Forum soient rédigés en temps opportun afin que des recommandations puissent être faites aux commissions concernées.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum*, rappelle qu'à la précédente réunion du Forum, M. D. Vintimilla (Equateur) et M. B. Gatobu (Kenya) ont été nommés rapporteurs, chargés de rédiger les rapports de synthèse sur l'opinion des jeunes concernant les points qui doivent être adoptés par les commissions à la 132^{ème} Assemblée.

Le PRESIDENT demande aux rapporteurs de préparer ces documents dans les prochaines semaines.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum*, appelle l'attention sur plusieurs sujets d'intérêt à l'ordre du jour de la 131^{ème} Assemblée, comme la cyber-guerre, la gouvernance de l'eau et l'investissement des entreprises. La Commission des Affaires des Nations Unies de l'UIP se réunira le lendemain pour discuter du problème de la drogue. Enfin, le thème du Future Policy Award de la 131^{ème} Assemblée s'intitule *Mettre fin aux violences contre les femmes et les filles*; peut-être des politiques en faveur de la jeunesse peuvent-elles être proposées comme thème pour une édition ultérieure.

Election du Conseil du Forum des jeunes parlementaires

(A/131/Inf.1.rev.6)

Le PRESIDENT invite les participants à élire le Conseil, sur la base des candidatures soumises par les groupes géopolitiques, conformément à l'article 5 du Règlement et des Modalités de travail du Forum.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum*, dit que des candidatures ont été reçues du Groupe africain, du Groupe arabe, du Groupe des Douze Plus et du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes. Pour l'instant, aucune candidature n'a été reçue du Groupe Eurasie ou du Groupe Asie-Pacifique; toutefois, elle croit savoir qu'il y a deux candidats : un des Maldives et un de la République islamique d'Iran. Il appartient au Groupe de présenter un candidat de chaque sexe; à défaut, les sièges resteront vacants jusqu'aux prochaines élections.

Le délégué du SURINAME dit que le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes a convenu de présenter les candidatures de deux candidats de sexe masculin, originaires du Suriname et de l'Equateur.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum*, dit que le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes a finalement retiré le nom du candidat du Suriname.

M. S. TEJADO (Pérou) dit que son pays a également présenté un candidat pour le poste vacant au sein du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Pendant la réunion, le Groupe Asie-Pacifique a soumis par écrit la candidature d'un homme et d'une femme. La déléguée des MALDIVES se plaint de ce que sa candidature a été retirée parce qu'elle ignorait que, en tant que candidate, elle était tenue d'assister à la réunion du Groupe Asie-Pacifique au cours de laquelle la sélection devait être faite.

Le délégué de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN offre un aperçu de la participation des jeunes à la vie politique de son pays.

Le PRESIDENT insiste pour que le Forum ne s'écarte pas de son Règlement. Il vient de recevoir deux candidatures du Groupe Asie-Pacifique : l'une pour un homme et l'autre pour une femme. Il croit donc savoir que les participants souhaitent élire M. R. Igbokwe (Nigéria) et Mme M. Dziva (Zimbabwe) du Groupe africain, Mme T. Alriyati (Jordanie) et M. F. Al-Tenaiji (Emirats arabes unis) du Groupe arabe, M. M. Hun (Cambodge) et Mme M. Alvarez (Philippines) du Groupe Asie-Pacifique, Mme C.L. Crexel (Argentine) et M. D. Vintimilla (Equateur) du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que M. V. Gapšys (Lituanie) et Mme M. Lugarić (Croatie) du Groupe des Douze Plus.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT félicite les membres du Conseil pour leur élection. Plusieurs membres du Forum ont pris la parole à leur tour pour féliciter les membres du Conseil nouvellement élus.

Le représentant du GROUPE AFRICAÏN, qui supplée Mme M. Dziva, remercie le Forum en son nom. Les autres membres du Conseil, à savoir M. F. Al-Tenaiji (Emirats arabes unis), M. R. Igbokwe (Nigéria), Mme M. Dziva (Zimbabwe), Mme T. Alriyati (Jordanie), M. M. Hun (Cambodge), Mme M. Alvarez (Philippines), Mme C. Crexel (Argentine), M. D. Vintimilla (Equateur), M. V. Gapšys (Lituanie) et Mme M. Lugarić (Croatie), remercient les membres du Forum pour avoir soutenu leurs candidatures.

Audition des candidats au poste de Président de l'UIP

(A/131/Inf.1.rev.6)

Le PRESIDENT présente les quatre candidats à la présidence : Mme B. Bishop (Australie), M. S.H. Chowdhury (Bangladesh), Mme N. A. Assegaf (Indonésie) et M. A. Shahid (Maldives).

Mme B. BISHOP (Australie) souligne son intérêt et son engagement pour les questions relatives à la jeunesse. Engagée très jeune en politique, elle a gravi les échelons pour devenir tour à tour présidente de parti, sénatrice, puis Ministre de la défense. Si elle est élue, elle mettra son expérience de Présidente de la Chambre des représentants, son poste actuel, au service de la présidence de l'UIP, en encourageant par exemple les Etats-Unis d'Amérique à rejoindre l'Organisation.

En réponse aux questions posées par les participants, elle dit que la question du voile islamique en Australie a été soulevée suite à une décision provisoire adoptée par le Parlement par mesure de sécurité. Toute personne qui pénètre dans l'une des zones privées du bâtiment est tenue de s'identifier. Son gouvernement a mis en œuvre un programme et créé un forum pour promouvoir la participation des femmes des Etats insulaires du Pacifique. Elle espère que ce programme fructueux sera élargi et elle encourage les jeunes femmes à chercher avant tout à se faire respecter plutôt que de s'inquiéter du qu'en dira-t-on.

M. S.H. CHOWDHURY (Bangladesh) se dit très attaché aux questions relatives à la jeunesse et estime qu'elles auraient dû être incluses dans le plan stratégique de l'UIP. Dans sa circonscription, au Bangladesh, il a favorisé l'emploi des jeunes. Au niveau mondial, il a souligné l'importance des mesures destinées à encourager le développement durable, lutter contre le changement climatique et réduire la pauvreté, toutes ces questions ayant un impact sur celles qui intéressent la jeunesse. Il est également essentiel de reconnaître que les besoins des jeunes varient selon les pays. Il serait utile de disposer de données ventilées à cet égard.

La jeunesse et le sexe constituent un double handicap dans une carrière politique. Les jeunes, hommes et femmes, peuvent faire avancer les choses et il est important d'écouter leurs points de vue et de leur tendre la main, aussi bien à l'UIP qu'au niveau national. Il appartient aux parlementaires de prendre les mesures qui s'imposent dans leurs pays respectifs.

Répondant aux questions des participants, il dit que des mesures incitatives doivent être prises pour porter à l'attention de l'UIP les questions qui intéressent la jeunesse. Trois sujets prioritaires – le Cadre d'action de Hyogo, qui comprend des stratégies de réduction des risques; les futurs objectifs de développement durable; et le changement climatique – seront au cœur des débats en 2015. Il faut identifier des moyens permettant de tenir compte du point de vue des jeunes sur ces questions et de plaider en faveur des jeunes au niveau national.

Le fait que la présidence de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) soit actuellement assumée par le Bangladesh ne constituerait pas un conflit d'intérêts si M. Chowdhury était élu dans la mesure où l'APC n'est pas un Membre associé de l'Union interparlementaire. Par ailleurs, l'APC est une organisation régionale, tandis que l'UIP est une organisation mondiale. En réponse à une question sur l'action de l'UIP en matière de lutte contre le terrorisme, il rappelle que le thème de la cyber-guerre figure à l'ordre du jour de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale. Le désenchantement à l'égard de la démocratie fait le lit du terrorisme, tout comme l'ignorance et le manque d'instruction.

Mme N.A. ASSEGAF (Indonésie) rappelle qu'elle a participé aux discussions initiales sur la création du Forum. Si elle est élue à la présidence de l'UIP, elle fera en sorte que les jeunes parlementaires puissent travailler en étroite collaboration avec leurs collègues des commissions permanentes et des autres organes et elle inclura les questions relatives à la jeunesse dans la stratégie de l'UIP. Du point de vue de la diversité, il est important d'avoir une femme à la tête de l'Organisation.

Répondant à un commentaire selon lequel l'UIP a traditionnellement un président faible et un secrétaire général fort, elle dit que ses réalisations parlent d'elles-mêmes et que sa réélection au Parlement indonésien traduit l'efficacité de son action; si elle est élue, elle sera une présidente forte à la tête de l'UIP. Elle promet d'instaurer un équilibre des pouvoirs au sein de l'Organisation et de faire en sorte que cette dernière fonctionne sur la base de la coopération et de la communication. Elle explique qu'elle connaît les questions auxquelles sont confrontés les jeunes parlementaires musulmans et que l'Islam défend l'égalité entre les hommes et les femmes.

M. A. SHAHID (Maldives) dit qu'il connaît les espoirs et les aspirations des jeunes et qu'il a commencé jeune sa carrière parlementaire avant d'accéder à son actuel poste de Président du Majlis du Peuple (Parlement), où l'on dénombre un pourcentage élevé de membres âgés de moins de 45 ans. En outre, les Maldives sont un petit pays insulaire novateur dans ses approches. Il a par exemple organisé une réunion du Conseil des ministres sous l'eau pour attirer l'attention sur les dangers du changement climatique. Dans le monde globalisé qui est le nôtre, l'intolérance constitue une menace et les parlements de jeunes peuvent inverser les tendances régressives. S'il est élu, il favorisera la participation des jeunes aux travaux de l'UIP et fera en sorte que l'Organisation puisse donner plus de poids aux politiques nationales.

En réponse aux questions posées par les participants, il souligne la nécessité de favoriser le dialogue et la participation, réitère son soutien à la démocratie et aux droits de l'homme pour tous et dit que, s'il est élu, il accroîtra la participation des femmes et des jeunes aux travaux de l'UIP. Il se dit prêt à relever les nombreux défis auxquels est confrontée l'Organisation.

Information et débat sur les activités du Forum en 2014 et 2015

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum*, dit que, bien que la participation des jeunes ne soit pas un objectif explicite de la stratégie de l'UIP, l'Organisation a néanmoins entrepris de se pencher sur cette question. Des fondations internationales et des agences de développement ont fourni le financement qui a permis d'élaborer un programme en faveur de la représentation des jeunes au Parlement. Grâce au généreux soutien de la fondation Worldwide Support for Development (WSD), la première Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP s'est tenue en amont de la 131^{ème} Assemblée et, en 2014, un programme de collecte de données sur la présence des jeunes au Parlement a été lancé. Les résultats indiquent que des améliorations sont possibles dans ce domaine.

Le programme de l'UIP pour la jeunesse poursuit deux grands objectifs : aider les parlements à mobiliser les jeunes et favoriser l'émancipation des jeunes parlementaires, notamment par la constitution de réseaux et leur renforcement. Les mesures envisagées comprennent des campagnes de sensibilisation, des activités de renforcement des capacités et un programme de mentorat. Le Forum a reçu de nombreuses demandes de coopération et des invitations pour participer à des manifestations consacrées à la jeunesse. La candidate propose d'évoquer ces demandes avec le Conseil afin de déterminer la marche à suivre à cet égard.

Séance de questions/réponses avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse

Le PRESIDENT invite l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse, M. Ahmad Alhendawi, à prendre la parole.

M. A. ALHENDAWI (Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse) exprime son soutien à l'initiative de l'UIP en faveur de la participation des jeunes. La participation des jeunes est importante à tous les niveaux et l'action coordonnée de toutes les parties prenantes sera déterminante pour mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015. Il suggère que soit créé au sein de l'UIP un groupe de travail consacré à ce programme.

Répondant aux questions des participants, il dit que l'ONU prend des mesures pour garantir un engagement institutionnel et régulier auprès des jeunes afin de relever les défis du chômage et de la pauvreté. Le Forum du Conseil économique et social de l'ONU consacré à la jeunesse constitue une plate-forme en vue d'une telle coopération.

Il est essentiel de créer un environnement favorable à l'émancipation des jeunes pour lutter contre le terrorisme et enrayer sa propagation en empêchant les groupes terroristes de recruter de nouveaux candidats. En Somalie, par exemple, il faut redonner son sens au mot arabe "shebab", qui signifie "la jeunesse" et qui a été détourné par un groupe terroriste. Il convient par ailleurs de soutenir les jeunes dans ce pays. Néanmoins, le terrorisme est un problème complexe qui appelle une coopération. Le candidat se félicite donc des efforts déployés par l'UIP pour promouvoir la participation des jeunes.

Le Centre du commerce international (CCI) et l'ONU œuvrent de concert pour développer les connexions de téléphonie mobile et les connexions Internet, tandis que l'Union internationale des télécommunications (UIT) coopère avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le secteur privé dans le cadre de la Commission intitulée "Le large bande au service du développement numérique". Cette commission, l'une des rares à prévoir une coopération avec le secteur privé, constitue un mécanisme efficace. Le candidat déclare qu'il souhaite voir l'UIP participer à ces processus.

A la demande des gouvernements, l'Organisation internationale du travail (OIT) peut offrir un soutien et une assistance techniques pour lutter contre le chômage des jeunes en mobilisant toute une série de programmes et de politiques. Le candidat encourage les parlementaires à faire connaître ce dispositif. Il exhorte également les membres du Forum à promouvoir l'investissement dans la jeunesse en adoptant une législation qui stimule la croissance économique et offre des possibilités de formation et d'emploi.

Répondant aux questions sur la reconstruction de pays tels que la Libye et la République démocratique du Congo, le recrutement des enfants soldats, les problèmes posés par la présence de milices et de groupes rebelles et l'impact des sanctions du Conseil de sécurité sur la jeunesse au Zimbabwe, il dit qu'il est nécessaire de prendre position et de promouvoir la paix. Les jeunes sont souvent présentés comme étant le problème; ils sont manipulés dans les situations de conflit et sont souvent envoyés sur le front, mais ils sont rarement invités à prendre part aux négociations de paix. Si la médiation internationale a un rôle à jouer, il est parfois nécessaire de se concentrer sur les mesures internes. Il est important de plaider en faveur de la paix et de lutter contre l'extrémisme. Pour relever les défis actuels, il faut montrer le vrai visage de la jeunesse d'aujourd'hui et lui donner les moyens d'agir; en Afrique, par exemple, la jeunesse de la population est le principal atout du continent.

Election du Conseil du Forum des jeunes parlementaires

(A/131/Inf.1.rev.6)

(suite)

Les membres du Conseil réitèrent leurs remerciements aux membres du Forum de leur soutien.

Le délégué du SURINAME félicite les membres du Conseil et demande au Président d'aborder le problème du vote et de se pencher sur sa réclamation.

Le délégué de la JORDANIE félicite à son tour les membres du Conseil et invite le Conseil à se rendre dans son pays. La Jordanie est confrontée à la menace terroriste et les jeunes peuvent être porteurs d'un message de paix.

Le PRÉSIDENT annonce que le Conseil a élu son président, M. F. Al-Tenajji (Emirats arabes unis). Il félicite le nouveau Président et l'invite à présider la fin de la réunion du Forum.

M. F. AL-TENAJJI (Emirats arabes unis) prend place au fauteuil présidentiel.

La séance est levée à 12 h.30.

Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème *Veiller au respect des droits des femmes dans les situations de conflit*

MARDI 14 OCTOBRE

(Matin)

La réunion est ouverte à 9 h.10, sous l'autorité de Mme G. Cuevas Barrón (Mexique), Présidente du Comité.

La PRESIDENTE présente le thème de la séance, soulignant que les femmes et les enfants sont souvent spécifiquement pris pour cibles lors des situations de conflit. Elle présente ensuite les intervenantes : Mme Madeleine Rees (Secrétaire générale de la Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté - WILPF), Mme Bineta Diop (Envoyée spéciale de la Commission de l'Union africaine pour les Femmes, la Paix et la Sécurité), Mme Coline Rapneau (Conseillère Violences sexuelles au Comité international de la Croix-Rouge).

Mme M. REES, *intervenante*, dit qu'une question grave demeure sans réponse : pourquoi le monde échoue-t-il à préserver la paix et à comprendre les causes des conflits armés ? Lorsque l'on étudie ce type de conflit, il est essentiel de redéfinir le concept de genre plutôt que de se fourvoyer en postulant une égalité des sexes. Il convient également d'examiner la manière dont les structures de pouvoir facilitent les conflits ainsi que leur incidence sur les hommes et les femmes. Il est également essentiel de passer en revue le rôle de chaque sexe dans l'économie politique de la violence, en observant par exemple qui exerce le pouvoir dans les familles. L'émancipation économique des femmes est l'un des moyens qui permet de démanteler les structures de pouvoir existantes. Du point de vue de l'économie politique, les problèmes portent sur l'inégalité entre les sexes et la représentation archaïque des femmes au Parlement.

Les études font état d'un net recul de la représentation des femmes et des hommes non violents dans les situations menant à un conflit. L'ensemble du discours dans les situations de conflit est sexué, qu'il s'agisse de protection, de sécurité, de défense ou d'armes. Les hommes sont considérés comme les "défenseurs" des femmes, lesquelles voient leur espace économique et politique se réduire. Il faut absolument proscrire cette rhétorique binaire et observer le rôle joué par les femmes et les hommes non violents dans ce type de contexte. Lors des conflits, la place des femmes n'est pas uniquement du côté des victimes. Elles jouent aussi un rôle actif sur plusieurs fronts, notamment dans le domaine humanitaire. Pourtant, elles ne sont pas prises au sérieux par les négociateurs internationaux, tels que les institutions des Nations Unies, qui sont théoriquement censées garantir leur participation. Il est important de donner aux femmes la possibilité de participer à l'ensemble du processus décisionnel. En Ukraine, par exemple, il existe un mouvement de plaidoyer dirigé par des femmes.

Les parlementaires et les Parlements Membres devraient veiller à ce que les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU soient correctement appliquées dans les forums multinationaux et les organismes régionaux, de telle sorte que, lorsque débute le processus de paix, on puisse identifier les rôles joués par les femmes et les hommes non violents, plutôt que de se concentrer uniquement sur les combattants. On trouvera auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des indications utiles sur la façon d'ancrer les résolutions de l'ONU dans le droit des droits de l'homme et expliquant comment les Etats doivent s'y prendre pour appliquer leurs dispositions.

Il est également essentiel de tenir compte des situations d'après-conflit. La rhétorique binaire repose sur l'intérêt partisan. Elle se concentre sur les mêmes partis nationalistes et ne peut évoluer dans la mesure où le conflit a été institutionnalisé dans des accords de paix. Il faut adopter un changement de paradigme dans la manière d'appréhender et de résoudre les conflits.

Les participants regardent un film du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le film contient des entretiens avec des femmes victimes de conflits et présente les difficultés auxquelles elles sont confrontées, comme la crainte de se soumettre à des dépistages de maladies sexuellement transmissibles en République centrafricaine. Le film traite également de la nécessité de sensibiliser la population aux droits des femmes et d'agir face aux situations de violence, notamment la violence sexuelle.

Mme C. RAPNEAU, *intervenante*, souligne que la violence sexuelle est très répandue dans les situations de conflit, mais son incidence est sous-évaluée car les victimes craignent souvent de se manifester. Elle souligne également la nécessité de s'attaquer à la fois aux conséquences et aux causes de la violence sexuelle. Les victimes ont besoin de soins, de sécurité et de soutien, notamment de soins médicaux qui peuvent être dispensés par des unités de soins mobiles et par la mise à disposition de kits post-viol, de traitements antirétroviraux et de moyens de contraception d'urgence. Elles ont également besoin d'un soutien et d'un suivi psychologiques à court, moyen et long termes. En République démocratique du Congo, un soutien psychologique est proposé dans les "maisons d'écoute". Les victimes ont également besoin d'être aidées pour pouvoir assurer leurs moyens de subsistance. Beaucoup craignent des représailles et doivent repartir de zéro, recouvrer leur dignité et trouver les moyens pour subvenir aux besoins de leur famille. Il faut également développer l'aide sociale et les campagnes de communication, sensibiliser au problème de la violence sexuelle, empêcher que les victimes ne soient stigmatisées, les orienter et leur expliquer les procédures d'urgence. Le CICR fournit des services essentiels par le biais de partenaires locaux qui connaissent bien la culture et le contexte des pays concernés, et qui jouent un rôle fondamental sur le terrain.

Des mesures doivent être prises pour identifier les causes profondes de la violence sexuelle, améliorer la protection des populations à risque, établir un dialogue bilatéral avec les autorités et les combattants, et former les autorités à la diffusion d'information sur le droit humanitaire, y compris l'interdiction de la violence contre les civils.

Il est également important de dialoguer avec les parties au conflit et de les informer de leurs obligations au titre du droit international humanitaire, en gardant à l'esprit qu'il incombe en premier chef aux Etats de prévenir la violence sexuelle. L'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre ce problème consiste à mettre en place un cadre législatif solide et clair, et les parlementaires ont un rôle à jouer à cet égard.

Le CICR a proposé les recommandations suivantes à l'intention des parlementaires. Il faut prendre des mesures pour:

- veiller en particulier à ce que l'interdiction du viol soit inscrite dans le cadre juridique national,
- transposer dans la législation nationale les obligations découlant du droit international humanitaire et combler les éventuelles lacunes, notamment celles qui affectent les pouvoirs de la magistrature
- former la police et les procureurs aux outils efficaces qui permettent de poursuivre les auteurs
- mettre en place des dispositifs pour informer les victimes de leurs droits et faire en sorte qu'elles puissent déposer plainte en toute sécurité, sans être stigmatisées ou confrontées à d'interminables procédures
- adopter une législation qui garantisse l'accès des victimes aux services de santé.

La Colombie a adopté par exemple en 2014 une large série de dispositions juridiques relatives à des mesures judiciaires et sanitaires applicables en la matière. Concernant la justice transitionnelle, comme les commissions Vérité et Réconciliation, il est important de ne pas oublier les victimes de viols et de violences sexuelles. Le service consultatif en droit international humanitaire du CICR propose un soutien et des conseils dans ce domaine.

Mme B. DIOP, *intervenante*, dit qu'elle s'est rendue au Soudan du Sud et en République centrafricaine pour enquêter sur les violations des droits de l'homme. Elle a pu constater que les femmes et les garçons, sont les personnes les plus exposées dans ce type de situations. Il est largement prouvé que les femmes peuvent contribuer à la reconstruction de la société et que leur participation aux négociations de paix permet d'aboutir à une paix durable. Elles peuvent être associées aux discussions sur les questions qui les concernent, telles que la sécurité, l'éducation, l'assainissement et les soins de santé, en faisant valoir leur savoir-faire et leur expérience, plutôt

que de se concentrer sur le partage du pouvoir. Plusieurs résolutions importantes ont été adoptées par des organes tels que le Conseil de sécurité de l'ONU et le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, mais leur mise en œuvre au niveau national est encore loin d'être satisfaisante. Les femmes doivent donc être parties prenantes à toutes les étapes du processus d'édification de la paix, de l'adoption des mesures préventives aux pourparlers de paix post-conflit. Il peut être intéressant de se demander pourquoi les femmes sont rarement associées aux processus de médiation et de réfléchir à un mécanisme qui obligerait les médiateurs à garantir la participation des femmes et à s'expliquer en cas de manquement à cette obligation.

Près de 50 pays africains ont élaboré des plans d'action nationaux pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. L'Union africaine a également adopté une Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, appliquée au niveau national. Dans certains pays africains, plus d'un tiers des parlementaires sont des femmes et, en Afrique du Sud, les femmes ont formé un groupe interpartis pour s'assurer que les questions de genre soient traitées et figurent à l'ordre du jour.

Les efforts portent essentiellement sur la recherche de solutions aux problèmes actuels. La violence est devenue l'apanage des élections en Afrique, avec de très fortes répercussions sur la population civile. Au Sénégal, des femmes ont créé une "cellule de veille" où des représentantes de la société civile et des parlementaires réfléchissent à des moyens permettant d'éradiquer la violence. Il faut mobiliser les femmes de tous les secteurs de la société pour qu'elles puissent jouer un rôle de médiation dans les situations de conflit, y compris par le biais des méthodes traditionnelles comme la mise à contribution des aînées; surveiller les élections à l'aide des médias sociaux; et favoriser des accords entre partis pour parvenir à des solutions pacifiques.

L'intervenante encourage l'UIP à contribuer à documenter la manière dont les femmes sont engagées dans la reconstruction de leurs sociétés. Par exemple, les femmes parlementaires surveillent la violence et présentent des propositions de loi pour protéger les femmes. Il est également important de garantir l'accès des femmes à des ressources comme la terre. Les parlementaires doivent soutenir ces mesures et surveiller leur mise en œuvre. D'où la nécessité de travailler avec la société civile en formant des coalitions avec des groupes de femmes; et de garantir la reddition de comptes. Si la justice et la réconciliation sont nécessaires pour la paix, seule la justice peut guérir le corps des femmes et leur rendre leur dignité.

L'intervenante recommande qu'il soit demandé aux parlements de soutenir les mouvements de la société civile, de former des alliances avec les femmes au sein des organes législatifs et exécutifs et d'adopter des lois et des programmes destinés à protéger les femmes.

En 2015, l'Union africaine célébrera l'année de l'émancipation de la femme. Son Protocole des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, adopté par la plupart des Etats africains, aborde les questions de protection et de prévention. Des déclarations sur l'égalité des sexes ont aussi été adoptées. L'intervenante souligne que Mme Dlamini-Zuma, Présidente, de l'Union africaine, est très sensible à la cause féminine.

La PRESIDENTE constate que, sur les 300 accords de paix signés ces vingt dernières années, seuls 18 abordent la question de la violence sexuelle dans les situations de conflit. Beaucoup reste à faire aux niveaux national et international.

M. L. DUQUE (Colombie) évoque les mesures prises dans son pays, notamment l'adoption d'une législation novatrice sur les victimes des conflits armés, fondée sur une logique de justice transitionnelle destinée à garantir la reddition de comptes et à prévenir la résurgence d'un conflit qui frappe le pays depuis plus de cinquante ans et qui a fait des millions de victimes. Elle vise à garantir une paix durable et viable en reconnaissant le droit des victimes à obtenir vérité, justice et réparation et aborde plusieurs questions telles que les droits institutionnels et le dialogue communautaire, la discrimination positive orchestrée par l'Etat, l'aide humanitaire, les politiques de prévention, les mesures de regroupement familial ainsi que le droit des victimes à recouvrer leurs terres et à vivre à l'abri de la violence. Cette législation consacre les principes d'égalité et de non-discrimination.

M. A. AHMAD (Emirats arabes unis) dit que les guerres, les crises politiques et les conflits ont une incidence négative sur la capacité des femmes à exercer leurs droits. Dans son pays, des politiques sont établies et des mesures prises aux niveaux national et local pour lutter contre les violences faites aux femmes, éradiquer la traite des êtres humains.. Le Gouvernement a promulgué plusieurs lois sur la violence sexiste et a renforcé les sanctions existantes. Les agents de police ont reçu une formation dans ce domaine, un soutien psychologique est proposé aux victimes et les hôpitaux disposent de services spécialisés pour les prendre en charge. La

coopération entre les gouvernements et la société civile est également importante pour combattre et prévenir la violence. En outre, Internet et les médias sociaux peuvent jouer un rôle non négligeable pour sensibiliser à ce problème ainsi que des politiques gouvernementales destinées à soutenir les femmes dans la société.

Mme J. AHMED (Bahreïn) dit que ratifier des accords et promulguer des textes législatifs ne suffit pas; les lois doivent être mises en œuvre. La situation déplorable que connaissent des pays comme la Syrie ou l'Iraq a une incidence particulièrement négative sur les femmes et les filles., et. Il faut absolument prendre des mesures concrètes et pragmatiques pour protéger les femmes et les enfants, ainsi qu'intensifier les efforts aux niveaux national et international. Les femmes ont en effet besoin d'un soutien psychologique ainsi que d'un accès aux soins, au logement et à l'alimentation. Les médias internationaux devraient mobiliser l'opinion publique autour de la cause des femmes. La société civile et la communauté internationale devraient trouver des solutions pour leur apporter soutien et protection, notamment par le biais des travaux du Conseil de sécurité de l'ONU.

Mme Y. MEFTALI (Algérie) regrette l'absence de progrès au niveau international dans le domaine des droits des femmes et des enfants, qui sont les premières victimes des conflits, et condamne l'interventionnisme flagrant de certains Etats sous couvert de protection des droits de l'homme. Quand une femme est violée, elle perd tous ses droits, y compris sa dignité et le droit à une vie digne. Malgré l'adoption des conventions internationales, la violence demeure un problème. Les accords prennent souvent la forme de promesses verbales ou non contraignantes. Ce qu'il faut, c'est un engagement ferme de toutes les parties. Les femmes ne sont ni interrogées ni consultées pour savoir quels sont leurs besoins dans les situations de conflit et elles sont exclues des processus de prise de décision, que ce soit avant l'éclatement de la guerre ou dans les situations d'après-conflit.

Le Gouvernement algérien a modifié la loi électorale et la Constitution pour consacrer l'égalité des femmes dans la loi. Il a ratifié les conventions internationales sur les violences faites aux femmes, adopté une législation qui interdit toutes les formes de violence et de discrimination fondées sur le sexe, et a pris des mesures pour promouvoir la participation des femmes à la vie publique. Elle souligne que la volonté politique est essentielle pour résoudre le problème des violences faites aux femmes.

M. S. OWAIS (Jordanie), indique que son pays partage une frontière avec la Palestine et insiste sur la nécessité de surveiller la situation des femmes. La Jordanie accueille des millions de réfugiés. Les femmes sont particulièrement vulnérables et sont souvent victimes de violations des droits de l'homme telles que le viol, le mariage précoce et les sévices sexuels. Les gouvernements devraient prendre des mesures pour améliorer la situation et faire pression sur Israël. Quant à la communauté internationale, elle devrait se mobiliser pour faire face à cette question

Mme M. REES, *intervenante*, dit que, si un cadre législatif est nécessaire, sa mise en œuvre est encore plus importante. La rhétorique actuelle demeurera inchangée tant que des mesures ne seront pas prises pour modifier les structures de pouvoir aux niveaux national et international.

Mme C. RAPNEAU, *intervenante*, estime elle aussi que le problème réside dans l'incapacité à mettre en œuvre les instruments existants. La question de la protection des civils, notamment les victimes de violences sexuelles, sera discutée lors d'une conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. en 2015. Cette conférence constituera une plate-forme adéquate pour réfléchir à la manière d'améliorer la mise en œuvre de la législation existante sur ces questions.

Mme B. DIOP, *intervenante*, souligne la nécessité pour les victimes de bénéficier d'un soutien psychologique.. Elle se félicite des bonnes pratiques adoptées dans des pays comme la Colombie. Il est important que les parlementaires voient comment des questions telles que les violences faites aux femmes sont traitées dans d'autres pays. Elle insiste également sur l'importance d'adopter une approche multidisciplinaire

La PRESIDENTE remercie les intervenants pour leurs contributions et déclare la réunion close.

La séance est levée à 11 h.30.

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SEANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 16 h.35 sous la conduite de M. A. Radi (Maroc), Président de l'UIP.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème

Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes

(A/131/3-DR)

Le PRESIDENT, soulignant que les deux sexes ont un rôle important à jouer pour réaliser l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes, invite un parlementaire de chaque sexe, Mme S. Ataullahjan (Canada) et M. G. Monde (Zambie), à faire rapport à l'Assemblée sur les résultats du débat général.

Mme S. ATAULLAHJAN (Canada) et M. G. MONDE (Zambie), prenant tous deux la parole, ont donné lecture du document final du débat général (A/131/3-DR).

Le PRESIDENT dit qu'il considère que l'Assemblée souhaite adopter le document final (voir page 136).

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour

La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international

(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)

Le PRESIDENT annonce que, malgré les efforts considérables qui ont été déployés, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme n'a pas été en mesure d'achever dans le délai imparti le projet de résolution sur le thème retenu. La Commission se propose donc de reprendre le débat à Hanoï, à la 132^{ème} Assemblée, sur la base du texte sur lequel il y a déjà eu accord. Il dit qu'il considère que l'Assemblée souhaite souscrire à cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

La représentante de CUBA dit que l'un des objectifs fondamentaux des Assemblées de l'UIP est d'adopter des résolutions susceptibles d'inspirer et de guider l'action des parlements sur des questions qui revêtent une importance pour les peuples qu'ils représentent. Il importe par conséquent d'assurer un maximum de transparence et la participation la plus ample aux travaux des Commissions permanentes, et d'allouer suffisamment de temps pour l'examen et l'amendement des projets de résolution de manière à aboutir à une solution idéale, à savoir un texte de consensus.

Lors de l'Assemblée en cours, l'adoption du projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a toutefois été gênée par des irrégularités procédurales, parmi lesquelles la soumission tardive de l'avant-projet et la mauvaise programmation de la réunion, qui a dû être raccourcie parce qu'elle coïncidait avec l'élection du nouveau Président de l'UIP. De ce fait, les délégations qui ont pu y participer ont été peu nombreuses et le temps qui aurait dû être consacré à travailler sur le texte a été gaspillé à essayer de déterminer, avec le Secrétariat, quelles dispositions du Règlement des Commissions permanentes étaient applicables.

A Hanoï, la Commission devra décider si la dernière version en date du projet de résolution, sur laquelle se sont accordés les quelques participants à la réunion du comité de rédaction, doit être conservée. De l'avis de la délégation cubaine, la solution serait de reprendre les travaux sur la base de la version précédente. Il faudra procéder à une évaluation des procédures applicables aux Commissions permanentes et du temps alloué à la réunion d'examen du projet de résolution lors de la prochaine Assemblée de manière que les membres des Commissions puissent s'acquitter de leur mandat en toute transparence, selon des procédures démocratiques et participatives.

Le PRESIDENT dit que ces observations ont été consignées.

Point 5 de l'ordre du jour

Rapports des Commissions permanentes

a) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale (A/131/5a)-R)

M. J.R. TAU (Afrique du Sud), Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, présente le rapport de la Commission sur ses travaux à la 131^{ème} Assemblée (A/131/5a)-R). La Commission a tenu sa première audition sur la mise en application de la résolution de l'UIP, adoptée au Cap en 2008, intitulée *Trouver un équilibre entre sécurité nationale, sécurité humaine et libertés individuelles, et déjouer la menace qui pèse sur la démocratie : le rôle des parlements*, et d'une réunion-débat sur le thème de la cyber-guerre.

Il annonce qu'un poste reste à pourvoir au Bureau, aucune nomination n'ayant été reçue du groupe géopolitique concerné, et demande à tous de s'employer à assurer le bon fonctionnement de la Commission. Il espère que des progrès pourront être réalisés sur ce plan à la 132^{ème} Assemblée.

Le PRESIDENT dit qu'il considère que l'Assemblée souhaite approuver le rapport de la Commission (voir page 139).

Il en est ainsi décidé.

b) Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce (A/131/5b)-R)

M. A. CISSÉ (Mali), Rapporteur de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce, présente le rapport de la Commission sur ses travaux à la 131^{ème} Assemblée (A/131/5b)-R). La Commission a tenu deux séances : un débat interactif sur l'investissement privé dans le développement durable et un débat sur le thème retenu pour la prochaine résolution de la Commission : *Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans ce domaine*. La Commission a approuvé les candidatures présentées pour seulement deux des quatre postes vacants dans le Bureau, aucune candidature n'ayant été reçue d'un groupe géopolitique.

Le PRESIDENT dit qu'il considère que l'Assemblée souhaite approuver le rapport de la Commission (voir page 142).

Il en est ainsi décidé.

c) Commission permanente des Affaires des Nations Unies (A/131/5c)-R)

Mme D.-T. AVGERINOPOULOU (Grèce), Présidente de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, présente le rapport de la Commission sur ses travaux à la 131^{ème} Assemblée (A/131/5c)-R). La Commission s'est réunie à trois reprises : un débat interactif avec l'Expert indépendant des Nations Unies sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, une réunion-débat sur le rôle des entreprises privées dans les décisions de l'ONU et une réunion-débat sur les travaux qui se concluront lors de la session extraordinaire

de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2016 qui permettra de faire le point sur la réalisation des objectifs fixés dans la *Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue* de 2009.

Résolu à rendre plus efficace l'interaction de l'UIP avec l'Organisation des Nations Unies, le Bureau a décidé de poursuivre les travaux sur un nouvel accord de coopération entre les deux Organisations à partir de la prochaine audition parlementaire annuelle qui aura lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, les 19 et 20 novembre 2014. Les trois postes vacants du Bureau ont été pourvus.

Le PRESIDENT dit qu'il considère que l'Assemblée souhaite approuver le rapport de la Commission (voir page 144).

Il en est ainsi décidé.

Point 6 de l'ordre du jour

Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 133^{ème} Assemblée de l'UIP (A/131/6-R.1)

Le PRESIDENT annonce que la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a proposé le thème d'étude suivant : *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles* pour la 133^{ème} Assemblée. Il a aussi été proposé que Mme B. Jónsdóttir (Islande) soit l'une des deux co-rapporteurs et que des consultations soient organisées dans les semaines qui viennent afin de choisir un second co-rapporteur. Il considère que l'Assemblée souhaite souscrire à ces propositions.

Il en est ainsi décidé.

Clôture de l'Assemblée

Dans son allocution de clôture devant l'Assemblée, le **PRESIDENT** dit que cela a été pour lui un plaisir insigne de présider une organisation aussi illustre et ancienne que l'UIP, organisation qu'il a vue grandir, se développer et devenir plus moderne et plus efficace. Il était fier de tout ce qu'elle avait pu accomplir. Au nombre de ses réalisations, il fallait mentionner l'adoption, pendant l'Assemblée en cours, d'une résolution sur le point d'urgence consacré à la crise d'Ebola et l'adoption d'une Déclaration du Comité exécutif sur le terrorisme, qui se lit comme suit :

Nous, membres du Comité exécutif réunis à Genève à l'occasion de notre 270^{ème} session, tenons à dire notre profonde préoccupation face à la propagation du terrorisme à travers le monde. En sa qualité d'organisation œuvrant à la promotion de la démocratie, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité internationale, l'UIP condamne la violence sous toutes ses formes, en particulier les actes de terrorisme et d'intimidation visant des civils innocents, quelle que soit la cause invoquée.

Nous sommes consternés par la prolifération des actes terroristes un peu partout dans le monde et par leurs conséquences désastreuses pour des régions et des pays entiers. Ces actes sont source d'instabilité politique, de troubles sociaux, d'insécurité, de déplacements de populations et d'exodes massifs, semant la mort et la destruction. Les conséquences humanitaires du terrorisme sont incommensurables.

Nous déplorons la formation et la prolifération de groupes et d'organisations terroristes et regrettons que des armes et des financements soient mis à la disposition de telles entités. Nous appelons tous les Membres de l'UIP à engager une action concertée pour enrayer la propagation du terrorisme et de l'extrémisme.

Nous appelons aussi les médias à remplir le rôle qui leur incombe et à diffuser des informations objectives, et demandons aux faiseurs d'opinion que sont les parlementaires de participer activement à démentir les mythes qui entourent les idéologies extrémistes et peuvent mener à des actes terroristes.

Nous déclarons unanimement que le terrorisme est indéfendable, quelle que soit sa forme. Nous appelons au calme et à la paix, seuls garants d'un avenir stable et sûr pour les générations futures.

Il a été particulièrement ému de voir autant de ses collègues hommes débattre avec autant de passion et de détermination du thème retenu : "Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes". Le document final du débat général serait un jalon dans l'histoire de l'UIP.

Pendant son mandat, le nombre de Membres de l'UIP est passé de 159 à 166, ce qui rapproche l'Organisation de son objectif d'universalité. Pendant l'Assemblée en cours, il a été encouragé par le fait que l'UIP n'a perdu aucun membre et que le montant des contributions a pu être réduit dans le budget et programme pour 2015 qui vient d'être approuvé. Le niveau élevé des contributions assure une bonne santé financière à l'UIP et étend les perspectives pour ses activités futures.

Le point culminant de l'Assemblée a toutefois été l'élection d'un nouveau Président, M. Saber H. Chowdhury (Bangladesh). Le Président félicite son successeur et lui souhaite plein succès dans les tâches qui l'attendent, pour lesquelles il sera habilement guidé par le Secrétaire général et son équipe dévouée. Il remercie les Membres du privilège qu'ils lui ont accordé en lui permettant d'être leur Président pendant les trois dernières années, ce qui a été pour lui une expérience extrêmement enrichissante à tous égards. Il gardera d'excellents souvenirs des Assemblées de l'UIP et se réjouit à l'idée de revoir ses collègues à l'avenir. Sur cette note, il déclare close la 131^{ème} Assemblée de l'UIP.

L'Assemblée est close à 17 h.20.

Document final du Débat général sur le thème *Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes*

*que la 131^{ème} Assemblée de l'UIP a fait sien
(Genève, 16 octobre 2014)*

En octobre 2014, nous, parlementaires, nous sommes réunis à l'occasion de la 131^{ème} Assemblée de l'UIP sur le thème : *Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes.*

L'égalité entre les hommes et les femmes est au cœur du progrès, de la paix et du développement. Si nous voulons vraiment instaurer la paix et la sécurité dans le monde, venir à bout de la pauvreté et réaliser le développement durable, nous ne devons ménager aucun effort pour atteindre cet objectif.

Aucun pays ne peut aujourd'hui se targuer d'avoir réussi à instaurer l'égalité. Les femmes comptent pour plus de la moitié de la population mondiale, mais elles ne représentent que 21,8 pour cent des parlementaires de la planète, elles continuent d'être systématiquement moins payées que les hommes pour le même travail et plus de 31 millions de filles n'ont pas accès à l'école primaire. Les inégalités à caractère sexiste empêchent tous les pays de progresser, et la lutte pour l'égalité doit donc être une priorité pour chacun d'entre nous, homme ou femme.

Aujourd'hui, la violence faite aux femmes retient l'attention dans tous les pays et à l'échelon international. Aucun pays n'est épargné par ce fléau : les dernières estimations mondiales et régionales publiées par l'Organisation mondiale de la santé montrent qu'une femme sur trois a subi des violences, y compris sexuelle, au sein du couple ou en dehors.

Qu'elle s'exerce dans le domaine public ou dans la sphère privée, la violence à l'égard des femmes et des filles, sous toutes ses formes et manifestations, prive celles-ci de leur dignité, porte atteinte à leurs droits fondamentaux, nuit à leur santé, diminue leur productivité et les empêche de réaliser pleinement leur potentiel. Elle a aussi d'importantes incidences sur la paix et la sécurité ainsi que sur le développement. Nous condamnons fermement toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

L'inégalité et la violence se renforcent mutuellement. D'une part, il est impossible de réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes sans mettre fin à la violence faite aux femmes. D'autre part, les femmes sont d'autant plus exposées à la violence que le rapport de forces avec les hommes leur est défavorable. Pour s'attaquer à ce problème, il faut donc tenir compte du contexte dans lequel les femmes évoluent et de la nécessité de faire respecter tous leurs droits fondamentaux.

S'attaquer à la violence faite aux femmes est un exercice des plus complexes, car il requiert un changement radical. Il suppose que l'on examine les rapports de forces, que l'on remette en cause les structures patriarcales, qui sous-tendent tous les aspects de nos sociétés, que l'on s'emploie à changer les mentalités, que l'on revoie les rôles sociaux et les stéréotypes que nous avons intériorisés, y compris ceux qui s'attachent aux hommes. Cela implique aussi que les femmes aient la maîtrise de leur vie, de leur destin et de leur corps. Plus les femmes sont émancipées, y compris sur le plan économique, moins elles sont exposées aux abus.

Il n'existe pas de solution unique pour réaliser l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes. Il existe au contraire tout un éventail d'approches possibles, selon les situations et les contextes nationaux. Les parlementaires ont toutefois la possibilité de mettre au point des stratégies et des plans d'action. Là où il y a la ferme volonté de faire changer les choses, les progrès sont possibles.

L'engagement de réaliser l'égalité entre hommes et femmes et de mettre fin à la violence faite aux femmes doit se traduire avant tout par un arsenal complet de lois anti-discriminatoires, en faveur de l'émancipation des femmes et contre la discrimination sous toutes ses formes. Il faut mettre en place un cadre juridique sans failles, qui permette l'application de mesures temporaires spéciales pour égaliser les chances et facilite la prise en compte des questions de genre en toutes circonstances. Ce cadre doit aussi être conforme aux obligations souscrites par les Etats en vertu

des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes auxquels ils sont parties, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Il faut adopter une législation complète, qui érige en infraction pénale toutes les formes de violence à l'égard des femmes et prévoit des mesures de prévention, de protection et de soutien à l'intention des victimes ainsi que les moyens de traduire en justice les auteurs. Elle doit aussi tenir compte des besoins de différents groupes de femmes, surtout des plus vulnérables, comme les filles, les migrantes et les réfugiées. C'est là un domaine où des progrès ont été accomplis. Ainsi, les deux tiers des pays de la planète se sont dotés de lois criminalisant la violence familiale.

Le véritable enjeu, c'est toujours l'application de la loi. Il faut donc prévoir la mise en place de dispositifs adéquats dans la législation nationale et veiller à ce que les budgets allouent des ressources financières et humaines suffisantes pour faire appliquer la loi.

Pour que les lois répondent aux besoins des victimes de la violence à caractère sexiste, il est essentiel de mettre en place des services accessibles. Plusieurs Etats se sont dotés de foyers d'accueil pour femmes battues, de permanences téléphoniques ou encore de centres d'urgence réunissant sous un même toit des services juridiques, médicaux et psychosociaux à l'intention des victimes de violences. Il est crucial d'axer davantage le système judiciaire sur la protection et les droits des victimes. Les tribunaux spécialisés dans les affaires de violence familiale et d'infractions sexuelles jouent en la matière un rôle précieux. En outre, il faut sensibiliser les personnels de police à la nécessité de protéger les victimes, de préserver leur dignité et de recueillir des preuves pénales; les femmes auront ainsi moins d'apprehension à dénoncer les violences qu'elles ont subies et à demander réparation.

Pour mieux appliquer la loi, il faut répondre à la violence par une action coordonnée et décentralisée qui doit mettre à contribution toutes les parties prenantes, notamment les administrations publiques, les parlements, les forces de police, les parquets, les magistratures, les systèmes de santé, les travailleurs sociaux, les organisations de femmes, les autorités religieuses et les notables locaux.

La bonne connaissance de la loi joue également un rôle déterminant. Il faut s'appliquer à diffuser les textes de loi, qui doivent être faciles à obtenir et à comprendre, notamment par l'éducation, la traduction dans les langues locales et l'organisation de débats publics. Pour que les politiques produisent leurs effets, il est essentiel aussi de lancer des campagnes de sensibilisation efficaces et soutenues. Tous les citoyens, hommes et femmes, garçons et filles, doivent comprendre que la violence domestique n'est en aucun cas une affaire privée et que, pour en venir à bout, il faut appliquer une tolérance zéro. Dans certains pays, le succès de telles campagnes dépend de l'appui, la participation et la bienveillance des chefs traditionnels.

Il est essentiel aussi de contrôler l'application des lois et des politiques. Les activités de contrôle des parlementaires sont déterminantes et doivent être renforcées, notamment par des rapprochements entre partis et la coopération avec des associations de la société civile. L'information joue de même un rôle essentiel dans l'élaboration et la promulgation de lois efficaces et l'évaluation de leur effet. A ces fins, nous, parlementaires, devons renforcer les capacités statistiques nationales et recueillir des données ventilées par sexe. Il serait utile à cet égard de recenser les plaintes pour violences à l'égard des femmes et de réaliser des enquêtes auprès des ménages.

Les groupes particulièrement exposés méritent une attention et un traitement prioritaires. Ainsi, les femmes sont particulièrement susceptibles d'être la cible d'abus et de violences en temps de crise. Les femmes et les filles sont les premières victimes des conflits armés. Dans ces circonstances, mais aussi face aux actes de terrorisme, à l'insécurité et aux violences liées au trafic de stupéfiants, elles sont encore plus vulnérables et plus exposées aux violences sexistes et aux abus sous la forme de viols, d'enlèvements, de mariages forcés ou précoces, d'exploitation et d'esclavage sexuel. C'est le corps de la femme qui est visé directement par ces crimes abominables, de même que par la violence sexuelle utilisée de plus en plus souvent comme arme de guerre.

Face aux violations des droits de la femme qui seraient commises, selon certaines informations alarmantes, dans des conflits actuels, il est de notre devoir de condamner publiquement ces actes et de refuser qu'on les justifie par des arguments religieux ou culturels. Nous devons aussi agir sans tarder, aux échelons national, régional et international, pour protéger les femmes, faire en

sorte que les victimes aient accès à des services d'assistance, à la justice et à des moyens de réparation et poursuivre les auteurs. Dans ce contexte, les Etats doivent continuer de respecter les obligations qu'ils ont souscrites en vertu des instruments des droits de l'homme applicables, et ils doivent appliquer pleinement la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, les autres résolutions de cet organe sur les femmes, la paix et la sécurité et la recommandation générale n° 30 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Les filles constituent un autre groupe vulnérable et sont visées par d'autres formes de violence encore, dont les mutilations génitales et autres pratiques préjudiciables, les mariages forcés ou précoces et les crimes dits "d'honneur". Un tiers des filles des pays en développement sont mariées avant leurs 18 ans et elles sont 3,3 millions à risquer une mutilation génitale. Enfin, 50 pour cent des agressions sexuelles visent des filles âgées de 15 ans ou moins. Il faut élaborer des mesures adaptées aux besoins particuliers des filles. En tant que parlementaires, nous avons l'obligation de parler en leur nom et de défendre leurs droits à une enfance à l'abri de la peur et de la violence.

Le changement doit commencer au berceau. L'éducation est un puissant facteur d'égalisation; elle permet de changer les mentalités, de lutter contre les préjugés et la discrimination, et de construire une culture d'égalité et de tolérance. L'accès des filles à l'instruction est essentiel pour leur émancipation sociale et économique et pour leur sécurité. Enseigner les droits de l'homme et l'égalité hommes-femmes aux garçons comme aux filles, dès leur plus jeune âge, – par le biais de jeux, saynètes, histoires, etc. – contribuera à instaurer des relations de non-violence et de respect entre les sexes. Il convient, en outre, de débarrasser les supports didactiques de tout stéréotype et d'aller à la rencontre des familles pour les sensibiliser aux droits des femmes et battre en brèche les préjugés sexistes. Il est nécessaire que les parents soient sensibilisés aux droits des femmes et à l'égalité entre hommes et femmes.

Les médias, notamment les médias sociaux, peuvent jouer un important rôle en matière d'éducation et d'information. Il ne faut en aucun cas qu'ils contribuent à perpétuer les stéréotypes et les inégalités entre hommes et femmes ou qu'ils cautionnent la violence envers les femmes. Aujourd'hui, alors que les médias se font l'écho des violences faites aux femmes dans le monde, ces crimes suscitent un sentiment d'horreur croissant et la volonté résolue de mettre fin à l'impunité de leurs auteurs.

L'égalité des sexes et la violence faite aux femmes est l'affaire de tous, hommes et femmes. Une solution est possible et les hommes en sont une composante essentielle; ils se doivent de prendre activement part au débat et de se battre eux aussi pour les droits des femmes. Les hommes qui ne sont pas violents, soit la majorité silencieuse, doivent prendre position et assumer leurs responsabilités aux côtés des femmes.

Il faut aussi que les femmes soient écoutées. Les femmes qui occupent des postes de responsabilité peuvent agir pour défendre les intérêts et répondre aux préoccupations de celles qui n'ont pas les moyens de faire entendre leur voix. Néanmoins, les femmes restent peu nombreuses aux postes de direction. Il convient donc d'accroître leur présence dans les organes de décision et d'envisager à cette fin l'adoption de mesures spéciales.

Pour changer véritablement les choses, il est nécessaire de disposer à la fois d'un solide cadre institutionnel et d'organes nationaux ayant le pouvoir d'agir. Nous devons renforcer la capacité des parlements de mettre fin à la violence faite aux femmes et d'instaurer l'égalité. Le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre offre des orientations utiles pour réformer et renforcer nos institutions.

En 2015, la page des Objectifs du millénaire pour le développement sera tournée, et nous célébrerons le vingtième anniversaire du Programme d'action de Beijing. La période de 2015 à 2030 doit voir aboutir la lutte longue de plusieurs siècles pour l'égalité entre hommes et femmes et nous devons d'être la hauteur. En tant que parlementaires, nous faisons le vœu de tout faire pour que cet objectif se réalise.

Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

*dont la 131^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 16 octobre 2014)*

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réunie à Genève, du 13 au 15 octobre, à l'occasion de la 131^{ème} Assemblée de l'UIP. Mme Z. Drif Bitat (Algérie), Vice-Présidente, a présidé les séances en l'absence d'un président élu.

Durant sa première séance, le 13 octobre, la Commission a organisé, pour la première fois, une audition sur la mise en application de la résolution de l'UIP adoptée au Cap en 2008 intitulée *Trouver un équilibre entre sécurité nationale, sécurité humaine et libertés individuelles, et déjouer la menace qui pèse sur la démocratie : le rôle des parlements*. Le choix de cette résolution s'est fait, non seulement en raison de sa grande pertinence à l'heure actuelle, mais aussi parce qu'une vingtaine de parlements avaient rapporté la mise en œuvre de plusieurs articles du dispositif en remplissant leur obligation statutaire de présentation d'un rapport annuel. Les exposés de deux intervenants ont précédé les débats.

Dans un premier temps, Mme B. Jónsdóttir (Islande) est intervenue, en tant que personne ressource, sur l'aspect libertés individuelles et sécurité humaine. Elle a insisté sur le fait qu'ère numérique et vie privée pouvaient être des concepts contradictoires et que si la vie privée n'était pas respectée, la démocratie ne pouvait pas être fonctionnelle puisque les piliers sur lesquels elle repose sont notamment la vie privée, la transparence, la responsabilité et la liberté d'expression. Elle a expliqué avoir elle-même été victime de violations des droits de l'homme, après avoir coproduit une vidéo, diffusée par Wikileaks.

Rapprochant la capacité qu'ont les pouvoirs publics d'espionner les citoyens par-delà les frontières de la mise en œuvre de la résolution de 2008, Mme Jónsdóttir a déploré le déficit de mise en œuvre du paragraphe 24, qui "demande aux parlements d'évaluer la portée des dispositifs de surveillance mis en place par des organismes publics et privés et la quantité de données que ceux-ci collectent, d'évaluer toute modification de l'équilibre entre citoyen et Etat et, ce faisant, de veiller à ce que les lois soient conçues et appliquées de manière à tenir compte de la rapidité des progrès technologiques". Selon elle, si ce paragraphe avait été transposé par tous les parlements du monde, elle n'aurait pas eu à subir une atteinte à sa vie privée.

M. P. Martin-Lalande (France) est intervenu sur l'aspect lutte contre le terrorisme. Il a parlé de l'arsenal juridique dont s'est doté son pays, qui traduit la volonté et la nécessité de s'adapter sans cesse aux nouvelles formes de terrorisme et à l'intensité croissante du phénomène. Il a évoqué la mise en œuvre effective du paragraphe 5 de la résolution dans lequel l'Assemblée : "prie instamment les parlements nationaux d'adopter une législation antiterroriste efficace, conformément aux instruments et engagements internationaux pertinents, notamment la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et d'évaluer cette législation à intervalles réguliers pour en assurer pleinement la compatibilité avec la sécurité nationale et les libertés individuelles". Il s'est aussi intéressé à l'encadrement strict de la restriction des libertés publiques, puisque la législation anti-terroriste touche de près le champ très sensible des libertés individuelles. Il a expliqué que le législateur cherche toujours à concilier, d'une part, la prévention des atteintes à l'ordre public, notamment à la sécurité des personnes et des biens, et, d'autre part, l'exercice des libertés garanties par la Constitution : liberté de mouvement, inviolabilité du domicile privé, secret des correspondances et respect de la vie privée.

Les débats ont permis à chacun de s'exprimer sur les différents aspects de la résolution. Plusieurs participants ont fait part de la difficulté de trouver l'équilibre préconisé dans la résolution. D'autres ont présenté les systèmes qu'ils ont mis en place et les conséquences qu'ils ont eues tant en matière de sécurité nationale qu'en ce qui concerne la protection des libertés publiques.

A la clôture de l'audition, Mme Jónsdóttir a conclu en appelant ses confrères à veiller à ce que les lois de leurs pays soient respectées et que des textes universels, tels que la résolution de 2008, soient mis en œuvre pour défendre le droit à la vie privée et protéger les citoyens de la surveillance généralisée.

M. Martin-Lalande a, quant à lui, proposé que la résolution de 2008 continue de faire l'objet d'un suivi, notamment par la création au sein de l'UIP d'une sorte de tableau de bord de sa mise en œuvre, ce qui permettrait d'en débattre régulièrement et de la faire "vivre" en demandant aux membres des rapports périodiques sur son application.

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réunie pour la deuxième fois dans l'après-midi du 15 octobre. La réunion-débat a porté sur le thème de la cyber-guerre, qui sera probablement celui auquel la Commission consacra une résolution à sa 132^{ème} Assemblée à Hanoï (Viet Nam). L'objectif de la réunion-débat était de donner aux membres de la Commission l'occasion d'en apprendre davantage sur les questions liées à la cyber-guerre et d'échanger des vues avec les spécialistes dans ce domaine. Mme Z. Drif Bitat a ouvert la séance et présenté les experts qui prendraient la parole au cours des deux heures et demie de discussion :

- M. Aapo Cederberg, Geneva Centre for Security Policy (GCSP)
- M. Danil Kerimi, Forum économique mondial (FEM)
- M. Laurent Gisel, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
- M. Marco Obiso, Union internationale des télécommunications (UIT)

Elle a alors donné la parole à M. Cederberg, qui était chargé de modérer les débats.

Celui-ci a commencé par présenter le thème en soulignant l'importance, pour les Etats, de se doter d'une politique bien conçue dans ce domaine si crucial pour la sécurité et la qualité de vie. Il a ensuite décrit en détail les différents aspects de la question, expliquant ce qu'il fallait entendre par cyberspace, à savoir un domaine interactif composé de réseaux informatiques utilisés pour stocker, traiter et communiquer des informations. Il comprend l'internet mais aussi d'autres systèmes d'information sur lesquels reposent nos entreprises, infrastructures et services. Ainsi, il n'est pas seulement fait de matériel, de logiciels, de données et d'informations, mais aussi de personnes et de réseaux ainsi que de toute l'infrastructure qui permet l'interaction sociale. Il est passé ensuite à la définition de cyber-sécurité, laquelle comprend cinq niveaux : civil, technique, économique, politique et militaire. Pour chaque niveau, la cyber-sécurité vise à surmonter les difficultés qui se posent grâce à des outils efficaces permettant de prévenir et de combattre les phénomènes suivants :

- cyber-guerre;
- cyber-terrorisme;
- cyber-espionnage;
- cyber-criminalité; et
- cyber-activisme.

M. Cederberg a conclu son exposé sur la question suivante: la cyber-défense va-t-elle devenir un nouvel aspect de la souveraineté et des politiques de défense ?

Les autres intervenants ont pris la parole pour développer les autres aspects de la cyber-guerre. Afin de centrer le débat sur le sujet principal, le représentant du CICR a indiqué aux membres de la Commission qu'il serait utile de se référer au droit international humanitaire pour encadrer la cyber-guerre et protéger ainsi la population civile. Les participants ont reçu des éclaircissements sur les notions de cyber-attaque et de cyber-guerre, qui peuvent prendre des sens différents selon la personne qui les utilise. Cyber-attaque désigne une vaste opération de collecte d'informations, comme l'espionnage industriel, ou d'autres actes de cyber-criminalité, commis hors conflit armé. Ce type d'attaque n'est pas couvert par le droit international humanitaire. En revanche, la cyber-guerre désigne des opérations portant sur de vastes flux de données utilisés comme moyen de guerre. L'objectif de telles opérations étant de semer la mort, la souffrance et la destruction dans le cadre d'un conflit armé, elles relèvent du droit international humanitaire.

Le CICR s'est dit préoccupé par la perspective d'une cyber-guerre, qui risquait d'avoir des conséquences humanitaires incalculables, faisant un grand nombre de victimes civiles et de dégâts. Rappelant l'article 36 du premier protocole additionnel de 1977, le représentant du CICR a précisé qu'il n'existait pas de vide juridique concernant le cyberspace, car, en vertu de cette disposition, les nouvelles armes, les nouveaux moyens et les nouvelles méthodes de guerre relevaient du droit international humanitaire. La difficulté tenait à l'anonymat qui caractérise le cyberspace et qui complique la tâche des Etats lorsqu'ils essayent d'identifier rapidement les auteurs d'attaques. La deuxième difficulté réside dans l'interconnectivité du cyberspace, les mêmes réseaux, câbles et circuits étant utilisés par des utilisateurs civils et militaires, sans que l'on puisse distinguer les uns des autres. Il était donc fermement recommandé aux Etats d'appliquer le droit des conflits armés aux actes de cyber-guerre et de passer en revue leur législation applicable aux armes de guerre en vue de l'adapter aux nouvelles armes.

L'intervenant du FEM a rappelé que, s'il présentait des risques et des menaces pour la société, le cyberspace offrait aussi des possibilités qui étaient tout à fait inimaginables avant l'internet. Il a précisé que l'hyper-connectivité de l'internet avait des conséquences fortuites et que l'aspect sécuritaire restait à la traîne des possibilités techniques. En outre, le coût des risques et de la sécurité des produits avait été négligé au moment de leur introduction. Les infrastructures de réseau étant majoritairement privées, il a souligné que l'inclusion des acteurs privés était cruciale.

Le représentant de l'UIT a, quant à lui, insisté sur la nécessité d'adopter une approche ascendante et d'assurer une coordination au niveau national pour sécuriser les infrastructures. Si les pays ne disposent pas d'un mécanisme d'inclusion de toutes les parties prenantes au niveau national, les efforts déployés au niveau international seront voués à l'échec. A son avis, la solution du problème passe par une combinaison de coordination nationale et de coopération internationale. Il a en outre précisé qu'il était nécessaire de faire la synthèse des divers points de vue au niveau national, puis de les transposer au niveau international.

En bref, les interventions des membres de la commission ont porté sur les points suivants :

- 1) les aspects juridiques, l'importance de définir les notions de cyberspace et de cyber-guerre dans de nouvelles lois nationales, ainsi que la nécessité de nouvelles conventions internationales;
- 2) le besoin de coopération internationale, et en particulier le rôle des organisations internationales; l'importance de mesures de rétablissement de la confiance (aux plans national, bilatéral et mondial);
- 3) la nécessité, en particulier pour les pays en développement, de programmes de renforcement des capacités permettant de rester au niveau pour être en mesure d'apporter des réponses technologiquement adaptées;
- 4) la difficulté de trouver un équilibre entre sécurité des Etats et libertés individuelles – sachant qu'en particulier les populations les plus jeunes ne sont pas favorables à une réglementation stricte de la cyber-sphère;
- 5) la question problématique de la diffusion d'informations erronées : notamment dans des pays en conflit comme l'Iraq, l'internet est souvent utilisé pour menacer des adversaires, répandre la terreur et diffuser de fausses informations auprès du public.

D'un point de vue général, tous ont préconisé l'adoption de mesures législatives et de normes internationales pour sécuriser la cyber-sphère; il a été demandé à l'UIP de stimuler le changement en promouvant de bonnes pratiques et en facilitant les échanges pour sensibiliser les parlements et encourager l'élaboration de lois pertinentes.

Le Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réuni le 14 octobre 2014. Il a défini son programme de travail en vue de la 132^{ème} Assemblée de l'UIP qui aura lieu à Hanoï (Viet Nam) en mars 2015. A cette occasion, la Commission débattera en premier lieu du projet de résolution sur *La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale*. Par la suite, la Commission sera appelée à étudier en plénière les différents amendements à la résolution afin de soumettre une résolution à l'Assemblée de l'UIP pour adoption. En ce qui concerne la définition d'un plan de travail plus large, les membres du Bureau ont décidé qu'ils prendraient le temps de la réflexion et feraient, d'ici un mois, une synthèse de leurs différentes idées afin de présenter une proposition cohérente à la Commission lors de sa prochaine session.

Le Bureau s'est aussi intéressé au remplacement de M. G. Schneemann (Afrique du Sud) en tant que président de la Commission et a proposé que M. J.R. Tau (Afrique du Sud) soit élu à ce poste. Le Bureau a aussi proposé que M. A. Omari (Maroc) soit confirmé dans ses fonctions de vice-président de la Commission. Le 15 octobre 2014, la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a validé ces propositions. Un siège du Bureau revenant au groupe géopolitique de la région Asie-Pacifique est cependant resté vacant, ce groupe n'ayant pas proposé de candidat. A ce jour, le Bureau compte donc 17 membres.

Rapport de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

*dont la 131^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 16 octobre 2014)*

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce a tenu deux séances à la faveur de la 131^{ème} Assemblée, la première le 14 octobre, et la seconde le 15 octobre, sous la conduite de son Président, M. R. León (Chili).

A sa première séance, elle a débattu du projet de document final destiné à la Réunion parlementaire qui se tiendra au Pérou, au mois de décembre, en marge de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Rapporteur de la Réunion parlementaire, M. S. Tejada Galindo (Pérou), a présenté un avant-projet de document final à la Commission pour commentaires et contributions. Le Secrétariat de l'UIP a pris note des remarques formulées et en tiendra compte dans le document qu'il soumettra à la Réunion parlementaire à Lima. Cette réunion est organisée par l'UIP et le Congrès de la République du Pérou, avec le concours du Groupe géopolitique de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Le document final sera présenté à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

La première séance de la Commission a donné lieu à un débat interactif avec des représentants du secteur privé, une première dans l'histoire des Assemblées de l'UIP. Ce débat, organisé conjointement avec le Forum mondial de l'investissement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), était consacré à l'investissement des entreprises dans le développement durable. Parmi les participants figuraient Mme L. Schreve, Responsable des prêts pour le développement durable à la Banque ING, M. R. Milliner, sherpa B20 pour l'Australie, M. N. Boateng, Directeur général d'Empretec (Ghana), M. S. Chowdhury (parlementaire bangladais) et M. D. Carter (parlementaire néo-zélandais).

La discussion a porté sur le rôle croissant du secteur privé dans le financement du développement, les participants appelant à une interaction plus étroite avec les parlementaires, pour un développement plus durable, à la fois sur le plan financier et d'un point de vue social, environnemental et éthique. Les participants sont convenus que l'apport des parlementaires de tous les pays était déterminant pour la création d'un cadre stable et propice à l'investissement et au développement du secteur privé. Ils ont souligné l'importance de la prise en compte des risques, notamment des risques de catastrophe, et la nécessité pour le secteur privé comme pour les gouvernements de considérer la réduction des risques comme une composante essentielle du développement durable.

Les intervenants ont souligné que dans les pays en développement, l'Etat avait un rôle primordial en matière de conception de stratégies de développement pour les petites et moyennes entreprises (PME), éléments moteurs du développement, notamment en Afrique. Les PME rencontrent de nombreux écueils actuellement (mauvaise gestion des qualifications, accès aux financements, technologies...). Il est important que les parlementaires aient conscience du rôle de ces entreprises et de leur influence potentielle sur la croissance, afin d'élaborer des plans et des stratégies favorables à leur développement. Ceux-ci doivent traiter de l'accès au financement et aborder aussi des domaines comme le conseil commercial, la formation, le mentorat et autres activités d'appui. Des stratégies publiques claires, encadrées par des lois et politiques transparentes inciteraient aussi les banques commerciales à faire preuve de plus de confiance vis-à-vis des créateurs d'entreprises.

Les débats ont aussi donné lieu à une réflexion utile sur les capacités parfois limitées des parlements de coopérer avec le secteur privé et de promouvoir l'investissement et le développement des entreprises. Les participants issus du secteur privé ont admis qu'ils n'étaient pas au fait de ces obstacles et ils ont reconnu que le monde des parlements et le monde de l'entreprise avaient souvent une connaissance limitée l'un de l'autre. Les parlementaires comme les représentants du secteur privé ont salué cette possibilité de débats plus approfondis et ils ont invité l'UIP à continuer de créer des occasions en ce sens. De tels échanges seraient aussi très utiles pour aborder d'autres problèmes nuisant au développement comme la corruption et les flux financiers et trafics illicites.

La deuxième séance, tenue le 15 octobre, a quant à elle été consacrée à un débat sur le thème de la prochaine résolution de la Commission : *Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans ce domaine*. La question à l'examen a été présentée par M. A. Iza, Responsable du Programme du droit de l'environnement à l'Union internationale pour la conservation de la nature, Mme E. Tranchez, de Waterlex, Mme N. Marino (parlementaire australienne) et M. F. Bustamante (parlementaire équatorien). Le débat a été suivi par 35 parlementaires représentant 34 pays, qui ont évoqué différents aspects de la gouvernance de l'eau à l'échelon national, régional et international, et insisté sur le rôle des parlements à chacun de ces échelons. A la fin du débat, les co-rapporteurs ont analysé la teneur de la discussion et fourni des indications préliminaires sur la façon dont ils en rendraient compte dans le projet de résolution.

Les participants ont relevé que la planète commençait à manquer d'eau, cette ressource primordiale pour la survie de l'espèce et de tous les écosystèmes. La diffusion du mode de vie de la classe moyenne dans les pays en développement où le niveau de revenu s'élève, les changements climatiques et la croissance démographique ne feront qu'empirer la situation. Il est indispensable de mettre sur pied un système de gouvernance des ressources hydriques efficace à l'appui de mesures de protection dont le besoin se fait cruellement sentir, tout en assurant l'accès universel à l'eau, dans des conditions d'équité. La plupart des réserves aquifères du monde, qu'elles soient nationales ou transfrontalières, ne sont soumises à aucune gestion véritable. L'un des moyens de remédier à cette situation consisterait à appliquer deux conventions internationales clés déjà ratifiées par la plupart des parlements.

L'accès à une eau salubre bon marché devrait constituer un droit de l'homme. L'eau a d'ailleurs elle-même le droit d'être protégée de sorte que les nappes aient le temps de se reconstituer. Comme plusieurs pays l'ont constaté, les réglementations permissives sont la cause première de la consommation excessive en eau. En outre, des conflits ont pu surgir au sein de pays ou entre eux du fait de la nécessité de s'assurer un approvisionnement suffisant de ce bien vital. La plus grande partie de l'eau étant utilisée à des fins agricoles, il conviendrait de se tourner vers des cultures moins gourmandes en eau et, plus généralement, de revoir les méthodes utilisées en cherchant à repérer les pratiques exemplaires que l'agriculture traditionnelle comme les systèmes plus modernes pourraient présenter.

La gouvernance de l'eau doit se faire à tous les niveaux, de l'échelon national à l'échelon local. Il n'y a pas de modèle unique en la matière, et il faut tenir compte du contexte général. Beaucoup d'intervenants ont évoqué le modèle fondé sur l'idée de l'eau comme un bien public, appartenant à tous, que les pouvoirs publics doivent réglementer strictement pour empêcher qu'il ne devienne une simple marchandise. Ce modèle suppose une implication importante des populations, sous la forme de conseils de l'eau composés notamment de représentants des groupes minoritaires et des populations particulièrement vulnérables. En Equateur par exemple, des droits de l'eau ont été inscrits dans la Constitution même, et les principaux services d'approvisionnement en eau doivent tous être fournis, ou tout du moins garantis, par les pouvoirs publics.

Plusieurs pays ont atteint la cible des Objectifs du Millénaire pour le développement qui porte sur l'eau (et un nombre nettement plus modeste la cible relative à l'assainissement, qui y est étroitement liée), mais une action autrement plus déterminée qu'aujourd'hui serait nécessaire à l'échelle mondiale pour inverser la tendance. Les objectifs de développement durable tels qu'ils sont définis à ce stade comprennent ainsi un objectif entièrement consacré à l'eau. Les parlements sont encouragés à défendre résolument l'inscription de cet objectif alors que les négociations sur la question doivent commencer véritablement l'année prochaine.

En marge des débats, quatre postes étaient à pourvoir au Bureau de la Commission permanente, l'un par le Groupe Asie-Pacifique, l'un par le Groupe des Douze Plus et deux par le Groupe Eurasie. La Commission a approuvé les candidatures de Mme S. Tiulong (Cambodge) et de Mme S. de Bethune (Belgique). Aucune candidature n'a été reçue du Groupe Eurasie.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 131^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 16 octobre 2014)*

La Commission a tenu trois réunions-débats les 14 et 15 octobre. Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce) a exposé le thème de chacune des discussions en sa qualité de Présidente.

La première séance a consisté en un **débat interactif avec le Professeur Alfred de Zayas, Expert indépendant de l'ONU sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable**. M. de Zayas a rappelé son rapport au Conseil des droits de l'homme et plaidé en faveur de processus démocratiques plus solides et plus participatifs, à la fois à l'échelon national et à l'échelon international. Il a déclaré que la démocratie représentative avait par essence des limites, notamment parce qu'elle ne fonctionne que si les parlementaires sont tenus pour responsables devant leurs électeurs. Dans de trop nombreux pays cependant, les dirigeants politiques tombent sous la coupe de groupes de pression et de groupements d'intérêts qui font écran à la volonté populaire.

Plusieurs exemples ont été fournis pour étayer ces propos. Il a été question notamment des budgets des armées et de la défense, qui ne sont jamais totalement transparents et sont adoptés sans que les parlements puissent débattre d'une réduction des dépenses militaires au profit de l'éducation, de la santé ou d'autres services publics. Il semble tout à fait envisageable ainsi de réduire les dépenses militaires dans le monde de 10 pour cent par exemple (sur un budget annuel de 130 milliards de dollars E.-U. à ce jour) si tous les pays acceptaient d'agir de même, de sorte que personne ne serait désavantagé.

M. de Zayas a ajouté que, pour renforcer la démocratie représentative, il fallait notamment assurer la présence aux élections d'un éventail de candidats offrant une réelle possibilité de choix et limiter l'emprise des dirigeants des partis sur les représentants élus. Le recours aux référendums devrait être plus fréquent par ailleurs pour permettre aux citoyens d'intervenir plus directement en politique.

Le déficit démocratique relevé dans beaucoup de pays, à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement, frappe aussi les institutions de la gouvernance mondiale, de l'Organisation des Nations Unies à la Banque mondiale en passant par le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce. Ces institutions devraient toutes être regroupées sous l'égide des Nations Unies, et l'ONU elle-même devrait rendre davantage de comptes au peuple. Selon M. de Zayas, la création d'une assemblée parlementaire mondiale rassemblant des représentants élus permettrait aux Nations Unies de mieux répondre aux besoins véritables des citoyens du monde entier. L'une des délégations présentes en salle a souscrit à cette idée; une autre l'a rejetée. La Présidente de la Commission a rappelé aux participants que la Commission permanente des Affaires des Nations Unies avait pour fonctions essentielles d'organiser des auditions avec de hauts responsables de l'ONU, de déterminer comment les parlements pouvaient contribuer aux principaux travaux en cours dans le système des Nations Unies et d'examiner les activités correspondantes en vue de renforcer la transparence.

Dans les débats qui ont suivi, il est apparu clairement que les points de vue exprimés par M. de Zayas suscitaient des échos à plusieurs titres. Des questions ont été posées sur les déficits démocratiques à l'échelon international, notamment sur la représentativité véritable du Conseil de sécurité sur l'absence de pays en développement dans des instances internationales clés et sur l'influence croissante de multinationales non tenues de rendre des comptes au sein des institutions des Nations Unies ou d'autres institutions internationales. Aucune amélioration n'est possible sur ces différents plans si les parlements ne parviennent pas à se doter de moyens de contrôle plus efficaces et s'ils ne sont pas véritablement déterminés à demander des comptes aux gouvernements.

La deuxième réunion-débat de la Commission a été consacrée à **l'influence des entreprises sur la prise de décisions à l'ONU**. Etaient invités en qualité d'experts : Mme P. Bayr (Autriche), M. J. Kakonge, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et M. J. Martens, Directeur du Global Policy Forum. Les débats ont été animés par M. A. Motter, du Secrétariat de l'UIP.

La conclusion générale du débat a été qu'il fallait que les parlements s'intéressent de plus près au rapprochement croissant entre l'ONU et les entreprises. S'il peut en effet être utile que l'ONU noue des partenariats avec le secteur privé, que ce soit à l'échelon mondial ou dans les pays, il est néanmoins impératif que tout accord de partenariat soit soumis à des directives strictes et fasse l'objet de contrôles réguliers. Il serait bon que les institutions et programmes des Nations Unies adoptent une norme commune en ce qui concerne leur collaboration avec le secteur privé. Il importe en effet que le financement des bureaux des Nations Unies et des opérations sur le terrain soit parfaitement transparent et il convient à cette fin d'instaurer des règles contraignantes sur les conflits d'intérêt et la divulgation de l'information.

L'ONU a besoin d'un système de contrôle suffisant pour s'assurer que les entités privées avec lesquels elle travaille se conforment aux normes les plus strictes, allant bien au-delà des 10 principes clés énoncés dans le Pacte mondial. Il est contradictoire que les sociétés qui commercent avec l'ONU soient tenues de suivre ces principes et que parallèlement aillent à l'encontre des objectifs de développement en cherchant refuge dans des paradis fiscaux ou en défendant des politiques (telles que le subventionnement du pétrole et du gaz), qui sont en contradiction avec les efforts déployés pour lutter contre le réchauffement climatique ou promouvoir le développement. Le sens civique suppose que les entreprises se conforment aux lois sur la fiscalité et à la réglementation des Etats, et qu'elles respectent les droits de l'homme et les biens publics.

Se pose par ailleurs un problème plus fondamental encore, à savoir que le système des Nations Unies a de plus en plus recours au secteur privé pour fixer les normes mondiales en invitant des sociétés privées à siéger dans des organes consultatifs essentiels et autres organes de décision. Parallèlement, les forums multipartites se multiplient au sein des Nations Unies. Les partenaires y sont conviés à des discussions avec les gouvernements, comme s'ils étaient leurs égaux. Il est important que les gouvernements fassent une distinction plus claire entre leurs différents partenaires et qu'ils aient bien conscience qu'au final, ce sont eux qui doivent rendre des comptes aux citoyens par l'entremise des représentants que ces derniers ont élu. La relation institutionnelle qui unit l'ONU et l'UIP, en sa qualité d'organisation parlementaire, peut contribuer à renforcer le lien essentiel entre les échelons national et mondial de la gouvernance. De l'avis général, l'ONU investit davantage de moyens dans sa relation avec le secteur privé que dans celle qui l'unit aux parlements. Idéalement, ce devrait être le contraire.

La croissance exponentielle du nombre de partenariats avec des entreprises qui a été observée dernièrement est étroitement liée aux réductions du budget de l'ONU exigées par les Etats. L'ONU n'a plus suffisamment de moyens, ce qui l'oblige à se tourner vers le monde de l'entreprise pour obtenir les fonds nécessaires au financement de ses projets de développement. De leur côté, les entreprises voient cette tendance comme un atout pour développer leurs relations publiques, essayant en outre d'influer sur la réglementation mondiale et de s'assurer ainsi qu'elle reste tournée à leur avantage. Il est acquis de longue date que les entreprises préfèrent un système fondé sur le principe de l'autodiscipline en matière de droits de l'homme et dans l'application d'autres normes, mais certaines entreprises pourraient aussi vouloir s'assurer que la prise en compte du marché continue à l'emporter sur toute autre considération lorsqu'il s'agit de droits fondamentaux tels que l'accès à la nourriture ou à l'eau.

Pour autant, un revirement important semble s'être opéré en 2014 à l'ONU avec l'adoption, par le Conseil des droits de l'homme, d'une résolution dans laquelle ce dernier appelle à la création d'un instrument de droits de l'homme contraignant pour les sociétés multinationales et les entreprises en général. Si elle est suivie d'effet, cette résolution permettrait en outre de combler un vide juridique dans nombre de pays où la réglementation applicable aux sociétés manque de rigueur. Enfin, c'est à l'échelon des pays que des mesures s'imposent pour renforcer la législation de façon que les sociétés soient tenues à un certain comportement, partout et à tous les niveaux. Là encore, les parlements ont un rôle central à jouer.

La troisième réunion-débat de la Commission, qui consistait en un débat interactif, a porté sur les travaux qui se concluront lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2016 et qui doivent permettre de faire le point sur la réalisation des objectifs fixés dans la ***Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue*** de 2009.

La discussion a été modérée par M. A. Avsan (Suède) et Mme L. Rojas (Mexique). Les intervenants étaient M. L. de Alba, ambassadeur du Mexique auprès de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. J.-L. Lemahieu, Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, et M. E. de la Reguera, journaliste. Ils ont discuté de la tension existant entre l'approche répressive et l'approche fondée sur la prévention et la réhabilitation.

Selon les modérateurs, le fait que la question ne soit pas débattue sur les plans national et international se traduisait par des problèmes graves qui restaient sans réponse: mortalité dans les pays développés et dans les pays en développement; incohérence des politiques régionales se traduisant par des effets non désirés dans les Etats voisins; dommages collatéraux sur les femmes et les enfants dans les communautés pauvres; essor des activités de blanchiment d'argent, de la corruption et de la criminalité organisée. Les cartels criminels fonctionnaient comme des multinationales, tant en ce concerne leur ampleur que l'importance de leur impact. Ne rien faire, c'est accepter que se creusent les inégalités entre les pays aussi bien qu'à l'intérieur d'un même pays.

Dans le débat qui a suivi, les participants ont fait observer qu'alors que certains pays envisageaient de légaliser l'usage de drogues en vue de limiter les dégâts et de générer des recettes fiscales, d'autres déploraient l'absence de débats et la méconnaissance du problème de la part des parlements, du grand public et des médias. Ils ont évoqué la nécessité d'assurer un accès à des soins de santé primaire dignes de ce nom (médicaments, traitements et atténuation de la douleur), faisant valoir que de nouvelles politiques axées sur les droits de l'homme devaient être solidement arrimées dans le programme de développement pour l'après-2015. Il fallait tenir compte des questions économiques et sociales, ainsi que des approches adoptées au niveau régional.

Les conventions internationales sur les stupéfiants n'autorisaient pas la souplesse voulue pour que les cadres nationaux puissent s'attaquer aux problèmes liés à la drogue en fonction de l'histoire, des traditions et du contexte propres à chaque pays. Il fallait renforcer la capacité des systèmes de santé publique en matière d'opiacés et de traitement de la douleur.

Les participants se sont dits préoccupés par le fait que des pays de transit souffraient des conséquences de l'inaction des pays de production et de consommation, même si la différence entre les deux perdait de son importance du fait de l'évolution de la situation (les drogues synthétiques pouvaient être fabriquées n'importe où). Ils ont exprimé le souhait de recevoir davantage d'informations sur la question, évoqué la nécessité d'adopter un cadre souple et de créer une coalition des bonnes volontés pour parvenir à des stratégies cohérentes dans leur conception et dans leur application. Le système des Nations Unies devrait associer davantage d'institutions, telles que l'OMS, à la lutte, et chaque pays devrait aborder le phénomène globalement, en s'appliquant à réduire la consommation par l'éducation, le traitement, la restriction de l'offre, la sensibilisation de la société civile, une sécurité renforcée contre la corruption et l'amélioration du cadre juridique. Il ne fallait pas négliger non plus l'impact des politiques nationales au niveau communautaire.

M. Lemahieu a encouragé les parlementaires à afficher les commentaires sur le site web de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (www.ungass2016.org) et a suggéré d'y faire figurer le rapport de l'UIP sur la réunion-débat organisée sur le thème *La légalisation des drogues peut-elle concourir à la lutte contre la criminalité organisée ?* à la 128^{ème} Assemblée de l'UIP (Quito, mars 2013). M. de Alba a fait observer que la réunion-débat en cours était la première réunion mondiale dans laquelle s'exprimaient les vues des parlementaires d'un échantillon représentatif d'Etats Membres. Il a déploré la tendance actuelle consistant à négocier les accords internationaux par consensus dans les instances onusiennes, car elle avait pour résultat de produire des accords fondés sur le plus petit dénominateur commun.

Il a été recommandé que l'UIP serve de tribune aux efforts déployés d'ici à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les parlementaires tenaient à être associés au processus et à être expressément mentionnés dans les documents de l'ONU sur la question.

Le rôle des parlementaires dans la lutte contre le terrorisme, les groupes terroristes tels que le groupe dit "Daesh" et les violences à grande échelle contre des civils, ainsi que dans l'instauration d'un partenariat international sous l'égide de l'ONU et d'autres organisations internationales

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de l'Equateur et des Emirats arabes unis pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	813	Total des voix positives et négatives .	857
Voix négatives	44	Majorité des deux tiers.....	571
Abstentions	660		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	14			Gambie			10	Ouganda			13
Afrique du Sud			17	Géorgie	<i>Absent</i>			Pakistan	21		
Albanie	<i>Absent</i>			Ghana			14	Palestine	11		
Algérie	15			Grèce			13	Panama			11
Allemagne			19	Guatemala	<i>Absent</i>			Paraguay	<i>Absent</i>		
Andorre	10			Guinée			13	Pays-Bas			13
Angola			12	Guinée-Bissau			11	Pérou	<i>Absent</i>		
Arabie saoudite	14			Guinée équatoriale			11	Philippines	<i>Absent</i>		
Argentine	16			Haïti			13	Pologne			15
Arménie	3		8	Hongrie	13			Portugal	13		
Australie			14	Inde			23	Qatar	8		
Autriche	12			Indonésie	20			Rép. arabe syrienne		3	10
Bahreïn	10			Iran (Rép. islam. d')	18			Rép. de Corée			
Bangladesh	<i>Absent</i>			Iraq	<i>Absent</i>			Rép. dém. du Congo			17
Bélarus			13	Irlande			11	Rép. dém. pop. lao			12
Belgique			12	Islande	10			Rép. dominicaine			12
Bénin	12			Italie	17			Rép. tchèque	13		
Bhoutan			10	Japon	20			République-Unie de Tanzanie	5	10	
Bolivie	<i>Absent</i>			Jordanie	12			Roumanie	14		
Bosnie-Herzégovine	<i>Absent</i>			Kazakhstan	13			Royaume-Uni	18		
Botswana				Kenya		14		Rwanda			12
Brazil	10		10	Koweït	9			Saint-Marin	5		5
Burkina Faso			13	Lesotho			11	Sénégal			10
Burundi	12			Lettonie	<i>Absent</i>			Serbie	12		
Cabo Verde			10	Liban	<i>Absent</i>			Seychelles	<i>Absent</i>		
Cabo Verde			10	Libye	<i>Absent</i>			Singapour	11		1
Cambodge	13			Liechtenstein	<i>Absent</i>			Slovaquie	<i>Absent</i>		
Cameroun	13			Lituanie	11			Slovénie	11		
Canada		15		Madagascar			14	Soudan			15
Chili			13	Malawi			13	Sri Lanka	<i>Absent</i>		
Chine			23	Maldives	10			Suède	12		
Chypre	10			Mali	13			Suisse	12		
Colombie	12		2	Malte	<i>Absent</i>			Suriname	<i>Absent</i>		
Costa Rica	<i>Absent</i>			Maroc	15			Tadjikistan	<i>Absent</i>		
Côte d'Ivoire			13	Maurice	<i>Absent</i>			Tchad			13
Croatie			10	Mexique	20			Thaïlande			18
Cuba	13			Micronésie (Etats fédérés de)			8	Timor-Leste	11		
Danemark	12			Monaco	<i>Absent</i>			Togo			12
Djibouti	<i>Absent</i>			Mongolie	<i>Absent</i>			Tonga	<i>Absent</i>		
El Salvador	12			Myanmar	10			Trinité-et-Tobago			11
Emirats arabes unis	11			Namibie			11	Turquie	12		6
Equateur	13			Nicaragua	8			Ukraine	10		
Espagne	10			Niger			13	Uruguay	8	2	
Estonie	11			Nigéria	5		5	Venezuela	13		
Ethiopie	19			Norvège	12			Viet Nam	15		4
Féd. de Russie			20	Nouvelle-Zélande	11			Zambie			13
Finlande	12			Oman	10			Zimbabwe			13
France	18										
Gabon			11								

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Le rôle de l'Union interparlementaire dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme de l'Etat islamique d'Iraq et du Levant (EIL), du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la République arabe syrienne pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	286	Total des voix positives et négatives .	589
Voix négatives	303	Majorité des deux tiers.....	393
Abstentions	929		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan			14	Gambie			10	Ouganda			13
Afrique du Sud			17	Géorgie	<i>Absent</i>			Pakistan	21		
Albanie	<i>Absent</i>			Ghana	7		7	Palestine	11		
Algérie			15	Grèce			13	Panama			11
Allemagne		19		Guatemala	<i>Absent</i>			Paraguay	<i>Absent</i>		
Andorre			10	Guinée			13	Pays-Bas		13	
Angola			12	Guinée-Bissau			11	Pérou	<i>Absent</i>		
Arabie saoudite		14		Guinée équatoriale			11	Philippines	<i>Absent</i>		
Argentine	16			Haïti			13	Pologne			15
Arménie	6		5	Hongrie	13			Portugal			13
Australie		14		Inde			23	Qatar		8	
Autriche			12	Indonésie	12		8	Rép. arabe syrienne	13		
Bahreïn		10		Iran (Rép. islam. d')	18			Rép. de Corée			
Bangladesh	<i>Absent</i>			Iraq	<i>Absent</i>			Rép. dém. du Congo			17
Bélarus	13			Irlande			11	Rép. dém. pop. lao			12
Belgique			12	Islande			10	Rép. dominicaine			12
Bénin			12	Italie			17	Rép. tchèque			13
Bhoutan			10	Japon			20	République-Unie de Tanzanie			15
Bolivie	<i>Absent</i>			Jordanie		12		Roumanie		14	
Bosnie-Herzégovine	<i>Absent</i>			Kazakhstan	13			Royaume-Uni		18	
Botswana				Kenya		14		Rwanda			12
Brésil			20	Koweït		9		Saint-Marin	10		
Burkina Faso			13	Lesotho			11	Sénégal			10
Burundi			12	Lettonie	<i>Absent</i>			Serbie			12
Cabo Verde			10	Liban	<i>Absent</i>			Seychelles	<i>Absent</i>		
Cambodge			13	Libye	<i>Absent</i>			Singapour			12
Cameroun			13	Liechtenstein	<i>Absent</i>			Slovaquie	<i>Absent</i>		
Canada		15		Lituanie			11	Slovénie	11		
Chili			13	Madagascar			14	Soudan			15
Chine			23	Malaisie	14			Sri Lanka	<i>Absent</i>		
Chypre			10	Malawi			13	Suède		12	
Colombie	14			Maldives			10	Suisse		12	
Costa Rica	<i>Absent</i>			Mali			13	Suriname	<i>Absent</i>		
Côte d'Ivoire			13	Malte	<i>Absent</i>			Tadjikistan	<i>Absent</i>		
Croatie			10	Maroc		15		Tchad			13
Cuba	13			Maurice	<i>Absent</i>			Thaïlande			18
Danemark			12	Mexique	8		12	Timor-Leste			11
Djibouti	<i>Absent</i>			Micronésie (Etats fédérés de)			8	Togo			12
El Salvador	12			Monaco	<i>Absent</i>			Tonga	<i>Absent</i>		
Emirats arabes unis		11		Mongolie	<i>Absent</i>			Trinité-et-Tobago			11
Equateur			13	Myanmar			10	Turquie		18	
Espagne		10		Namibie			11	Ukraine			10
Estonie		11		Nicaragua	8			Uruguay			11
Ethiopie			19	Niger			13	Venezuela	13		
Féd. de Russie	20			Nigéria			10	Viet Nam	10		9
Finlande		12		Norvège		12		Zambie			13
France		18		Nouvelle-Zélande			11	Zimbabwe			13
Gabon			11	Oman	10						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Le rôle de l'UIP dans la promotion et le soutien d'une initiative visant à assurer la protection internationale du peuple palestinien sous régime d'occupation tant qu'une solution à deux Etats n'a pas été trouvée, à la lumière de la dernière agression militaire israélienne contre Gaza

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la Palestine pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives.....	524	Total des voix positives et négatives	687
Voix négatives	163	Majorité des deux tiers.....	458
Abstentions.....	831		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan			14	Gambie			10	Ouganda			13
Afrique du Sud	17			Géorgie			<i>Absent</i>	Pakistan	21		
Albanie			<i>Absent</i>	Ghana			14	Palestine	11		
Algérie	15			Grèce			13	Panama			11
Allemagne		19		Guatemala			<i>Absent</i>	Paraguay			<i>Absent</i>
Andorre			10	Guinée			13	Pays-Bas		13	
Angola			12	Guinée-Bissau			11	Pérou			<i>Absent</i>
Arabie saoudite	14			Guinée équatoriale			11	Philippines			<i>Absent</i>
Argentine			16	Haïti	13			Pologne			15
Arménie			11	Hongrie	6		7	Portugal	3	4	6
Australie		14		Inde	23			Qatar	8		
Autriche			12	Indonésie	20			Rép. arabe syrienne	13		
Bahreïn	10			Iran (Rép. islam. d')	18			Rép. de Corée			
Bangladesh			<i>Absent</i>	Iraq			<i>Absent</i>	Rép. dém. du Congo			17
Bélarus			13	Irlande	11			Rép. dém. pop. lao			12
Belgique	6		6	Islande			10	Rép. dominicaine			12
Bénin			12	Italie			17	Rép. tchèque			13
Bhoutan			10	Japon			20	République-Unie de Tanzanie	15		
Bolivie			<i>Absent</i>	Jordanie	12			Roumanie			14
Bosnie-Herzégovine			<i>Absent</i>	Kazakhstan	13			Royaume-Uni		18	
Botswana				Kenya		14		Rwanda			12
Brésil	10		10	Koweït	9			Saint-Marin	5		5
Burkina Faso			13	Lesotho			11	Sénégal	10		
Burundi			12	Lettonie			<i>Absent</i>	Serbie			12
Cabo Verde			10	Liban			<i>Absent</i>	Seychelles			<i>Absent</i>
Cambodge			13	Libye			<i>Absent</i>	Singapour	12		
Cameroun			13	Liechtenstein			<i>Absent</i>	Slovaquie			<i>Absent</i>
Canada		15		Lituanie			11	Slovénie	11		
Chili			13	Madagascar			14	Soudan	15		
Chine	13		10	Malaisie	14			Sri Lanka			<i>Absent</i>
Chypre	5		5	Malawi			13	Suède		12	
Colombie			14	Maldives	10			Suisse		12	
Costa Rica			<i>Absent</i>	Mali	6		7	Suriname			<i>Absent</i>
Côte d'Ivoire			13	Malte			<i>Absent</i>	Tadjikistan			<i>Absent</i>
Croatie			10	Maroc	15			Tchad			13
Cuba	13			Maurice			<i>Absent</i>	Thaïlande			18
Danemark			12	Mexique	12		8	Timor-Leste			11
Djibouti			<i>Absent</i>	Micronésie (Etats fédérés de)			8	Togo			12
El Salvador	12			Monaco			<i>Absent</i>	Tonga			<i>Absent</i>
Emirats arabes unis	11			Mongolie			<i>Absent</i>	Trinité-et-Tobago			11
Equateur	13			Myanmar			10	Turquie	18		
Espagne			10	Namibie			11	Ukraine			10
Estonie			11	Nicaragua	8			Uruguay			11
Ethiopie			19	Niger			13	Venezuela	13		
Féd. de Russie	20			Nigéria			10	Viet Nam	10		9
Finlande		12		Norvège		12		Zambie			13
France		18		Nouvelle-Zélande			11	Zimbabwe			13
Gabon			11	Oman	10						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Engagement des parlementaires du monde entier en faveur d'un cadre juridique multilatéral de restructuration de la dette souveraine des pays en vue d'accroître la stabilité et la prévisibilité du système financier international

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de l'Argentine pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	286	Total des voix positives et négatives .	574
Voix négatives	288	Majorité des deux tiers.....	383
Abstentions	944		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		14		Gambie			10	Ouganda			13
Afrique du Sud			17	Géorgie	<i>Absent</i>			Pakistan			21
Albanie	<i>Absent</i>			Ghana			14	Palestine			11
Algérie			15	Grèce	3		10	Panama	11		
Allemagne		19		Guatemala	<i>Absent</i>			Paraguay	<i>Absent</i>		
Andorre			10	Guinée			13	Pays-Bas		13	
Angola			12	Guinée-Bissau			11	Pérou	<i>Absent</i>		
Arabie saoudite		14		Guinée équatoriale			11	Philippines	<i>Absent</i>		
Argentine	16			Haïti			13	Pologne		15	
Arménie			11	Hongrie			13	Portugal			13
Australie			14	Inde	23			Qatar			8
Autriche	6		6	Indonésie	12		8	Rép. arabe syrienne	13		
Bahreïn		10		Iran (Rép. islam. d')			18	Rép. de Corée			
Bangladesh	<i>Absent</i>			Iraq	<i>Absent</i>			Rép. dém. du Congo			17
Bélarus			13	Irlande			11	Rép. dém. pop. lao			12
Belgique			12	Islande			10	Rép. dominicaine			12
Bénin		12		Italie			17	Rép. tchèque			13
Bhoutan			10	Japon		20		République-Unie de Tanzanie		15	
Bolivie	<i>Absent</i>			Jordanie		12		Roumanie			14
Bosnie-Herzégovine	<i>Absent</i>			Kazakhstan	13			Royaume-Uni		18	
Botswana				Kenya		14		Rwanda			12
Brésil	20			Koweït		9		Saint-Marin			10
Burkina Faso			13	Lesotho			11	Sénégal			10
Burundi			12	Lettonie	<i>Absent</i>			Serbie			12
Cabo Verde			10	Liban	<i>Absent</i>			Seychelles	<i>Absent</i>		
Cambodge			13	Libye	<i>Absent</i>			Singapour			12
Cameroun			13	Liechtenstein	<i>Absent</i>			Slovaquie	<i>Absent</i>		
Canada		15		Lituanie			11	Slovénie			11
Chili	13			Madagascar			14	Soudan	15		
Chine			23	Malaisie			14	Sri Lanka	<i>Absent</i>		
Chypre	10			Malawi			13	Suède		12	
Colombie	14			Maldives			10	Suisse		12	
Costa Rica	<i>Absent</i>			Mali			13	Suriname	<i>Absent</i>		
Côte d'Ivoire			13	Malte	<i>Absent</i>			Tadjikistan	<i>Absent</i>		
Croatie			10	Maroc			15	Tchad			13
Cuba	13			Maurice	<i>Absent</i>			Thaïlande			18
Danemark			12	Mexique	12		8	Timor-Leste			11
Djibouti	<i>Absent</i>			Micronésie (Etats fédérés de)			8	Togo			12
El Salvador	12			Monaco	<i>Absent</i>			Tonga	<i>Absent</i>		
Emirats arabes unis		11		Mongolie	<i>Absent</i>			Trinité-et-Tobago			11
Equateur	13			Myanmar			10	Turquie			18
Espagne			10	Namibie			11	Ukraine			10
Estonie		11		Nicaragua	8			Uruguay	11		
Ethiopie	10		9	Niger			13	Venezuela	13		
Féd. de Russie	10		10	Nigéria			10	Viet Nam	15		4
Finlande		12		Norvège		12		Zambie			13
France		18		Nouvelle-Zélande			11	Zimbabwe			13
Gabon			11	Oman			10				

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Le rôle des parlements à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 2178 du Conseil de sécurité de l'ONU et le soutien international face à la catastrophe humanitaire résultant des attaques terroristes en Iraq et en Syrie

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Chili pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	415	Total des voix positives et négatives .	642
Voix négatives	227	Majorité des deux tiers.....	428
Abstentions	876		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		14		Gambie			10	Ouganda			13
Afrique du Sud			17	Géorgie		Absent		Pakistan			21
Albanie		Absent		Ghana			14	Palestine			11
Algérie			15	Grèce	13			Panama	11		
Allemagne		19		Guatemala		Absent		Paraguay		Absent	
Andorre			10	Guinée			13	Pays-Bas		13	
Angola			12	Guinée-Bissau			11	Pérou		Absent	
Arabie saoudite		14		Guinée équatoriale			11	Philippines		Absent	
Argentine	16			Haïti			13	Pologne			15
Arménie			11	Hongrie	13			Portugal			13
Australie	14			Inde			23	Qatar			8
Autriche			12	Indonésie	12		8	Rép. arabe syrienne	13		
Bahreïn		10		Iran (Rép. islam. d')			18	Rép. de Corée			
Bangladesh		Absent		Iraq		Absent		Rép. dém. du Congo			17
Bélarus	13			Irlande	11			Rép. dém. pop. lao			12
Belgique			12	Islande			10	Rép. dominicaine	12		
Bénin			12	Italie			17	Rép. tchèque			13
Bhoutan			10	Japon	20			République-Unie de Tanzanie			15
Bolivie		Absent		Jordanie		12		Roumanie	10		4
Bosnie-Herzégovine		Absent		Kazakhstan	13			Royaume-Uni		18	
Botswana				Kenya		14		Rwanda			12
Brésil	20			Koweït		9		Saint-Marin	10		
Burkina Faso			13	Lesotho			11	Sénégal			10
Burundi			12	Lettonie		Absent		Serbie			12
Cabo Verde			10	Liban		Absent		Seychelles		Absent	
Cambodge			13	Libye		Absent		Singapour	12		
Cameroun			13	Liechtenstein		Absent		Slovaquie		Absent	
Canada		15		Lituanie			11	Slovénie			11
Chili	13			Madagascar			14	Soudan			15
Chine	23			Malaisie	14			Sri Lanka		Absent	
Chypre			10	Malawi			13	Suède		12	
Colombie	14			Maldives			10	Suisse		12	
Costa Rica		Absent		Mali			13	Suriname		Absent	
Côte d'Ivoire			13	Malte		Absent		Tadjikistan		Absent	
Croatie	7		3	Maroc			15	Tchad			13
Cuba	13			Maurice		Absent		Thaïlande			18
Danemark		12		Mexique	20			Timor-Leste			11
Djibouti		Absent		Micronésie (Etats fédérés de)	8			Togo			12
El Salvador	12			Monaco		Absent		Tonga		Absent	
Emirats arabes unis		11		Mongolie		Absent		Trinité-et-Tobago			11
Equateur			13	Myanmar			10	Turquie	12		6
Espagne	10			Namibie			11	Ukraine			10
Estonie			11	Nicaragua	8			Uruguay			11
Ethiopie			19	Niger			13	Venezuela	13		
Féd. de Russie	20			Nigéria			10	Viet Nam	15		4
Finlande		12		Norvège		12		Zambie			13
France		18		Nouvelle-Zélande			11	Zimbabwe			13
Gabon			11	Oman			10				

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

**Favoriser une riposte internationale immédiate et énergique face à l'épidémie
d'Ebola et adopter des lois permettant de répondre et de se préparer
efficacement aux épidémies d'Ebola et d'autres maladies
infectieuses : le rôle des parlements**

**Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de la Belgique
et de la Zambie pour l'inscription d'un point d'urgence**

Résultats

Voix positives	1079	Total des voix positives et négatives .	1221
Voix négatives	142	Majorité des deux tiers.....	814
Abstentions	297		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		14		Gambie	10			Ouganda	13		
Afrique du Sud	17			Géorgie			<i>Absent</i>	Pakistan			21
Albanie			<i>Absent</i>	Ghana	14			Palestine			11
Algérie	15			Grèce	13			Panama			11
Allemagne	19			Guatemala			<i>Absent</i>	Paraguay			<i>Absent</i>
Andorre			10	Guinée	13			Pays-Bas	13		
Angola	12			Guinée-Bissau	11			Pérou			<i>Absent</i>
Arabie saoudite		14		Guinée équatoriale	11			Philippines			<i>Absent</i>
Argentine			16	Haïti	13			Pologne	15		
Arménie			11	Hongrie	13			Portugal	13		
Australie	14			Inde	23			Qatar			8
Autriche	8		4	Indonésie	20			Rép. arabe syrienne	13		
Bahreïn		10		Iran (Rép. islam. d')			18	Rép. de Corée			
Bangladesh			<i>Absent</i>	Iraq			<i>Absent</i>	Rép. dém. du Congo	17		
Bélarus			13	Irlande	11			Rép. dém. pop. lao	12		
Belgique	12			Islande	10			Rép. dominicaine	12		
Bénin	12			Italie			17	Rép. tchèque	13		
Bhoutan	10			Japon	20			République-Unie de Tanzanie	15		
Bolivie			<i>Absent</i>	Jordanie		12		Roumanie	14		
Bosnie-Herzégovine			<i>Absent</i>	Kazakhstan			13	Royaume-Uni		18	
Botswana				Kenya	14			Rwanda	12		
Brésil	20			Koweït		9		Saint-Marin	5		5
Burkina Faso	13			Lesotho	11			Sénégal	10		
Burundi	12			Lettonie			<i>Absent</i>	Serbie	12		
Cabo Verde	10			Liban			<i>Absent</i>	Seychelles			<i>Absent</i>
Cambodge	13			Libye			<i>Absent</i>	Singapour	6		6
Cameroun	13			Liechtenstein			<i>Absent</i>	Slovaquie			<i>Absent</i>
Canada	15			Lituanie	11			Slovénie	11		
Chili			13	Madagascar	14			Soudan	15		
Chine	10		13	Malaisie	14			Sri Lanka			<i>Absent</i>
Chypre	5		5	Malawi	13			Suède			12
Colombie	14			Maldives	10			Suisse	12		
Costa Rica			<i>Absent</i>	Mali	13			Suriname			<i>Absent</i>
Côte d'Ivoire	13			Malte			<i>Absent</i>	Tadjikistan			<i>Absent</i>
Croatie	10			Maroc	10		5	Tchad	13		
Cuba	13			Maurice			<i>Absent</i>	Thaïlande	18		
Danemark		12		Mexique	20			Timor-Leste	11		
Djibouti			<i>Absent</i>	Micronésie (Etats fédérés de)	8			Togo	12		
El Salvador			12	Monaco			<i>Absent</i>	Tonga			<i>Absent</i>
Emirats arabes unis		11		Mongolie			<i>Absent</i>	Trinité-et-Tobago	1		10
Equateur			13	Myanmar	10			Turquie	18		
Espagne	10			Namibie	11			Ukraine			10
Estonie			11	Nicaragua			8	Uruguay			11
Ethiopie	19			Niger	13			Venezuela	13		
Féd. de Russie	20			Nigéria	10			Viet Nam	19		
Finlande		12		Norvège		12		Zambie	13		
France		18		Nouvelle-Zélande	11			Zimbabwe	13		
Gabon	11			Oman			10				

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Favoriser une riposte internationale immédiate et énergique face à l'épidémie d'Ebola et adopter des lois permettant de répondre et de se préparer efficacement aux épidémies d'Ebola et d'autres maladies infectieuses : le rôle des parlements

**Résolution adoptée à l'unanimité par la 131^{ème} Assemblée de l'UIP
(Genève, 16 octobre 2014)**

La 131^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

se déclarant préoccupée par l'épidémie sans précédent d'Ebola qui frappe l'Afrique de l'Ouest depuis quelques mois et *alarmée* par le nombre important de décès qu'elle a provoqué, en particulier par les décès multiples qui surviennent dans une même famille et dans les groupes les plus vulnérables, comme les professionnels de la santé et les femmes,

préoccupée également par le risque élevé de propagation de ce virus à l'échelon international,

consciente de ce que l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest pourrait, selon les alertes de l'Organisation des Nations Unies, devenir une catastrophe humanitaire aux conséquences incalculables,

rappelant que l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest a été déclarée urgence de santé publique de portée internationale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et qualifiée de menace pour la paix et la sécurité internationales par le Conseil de sécurité des Nations Unies,

rappelant également que, le 19 août 2014, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, invoquant l'article 6 f), action humanitaire et gestion des catastrophes, du Protocole relatif à sa création a autorisé le déploiement immédiat de l'ASEOWA (Opération de soutien de l'Union africaine contre Ebola en Afrique de l'Ouest),

rappelant en outre que, le 18 septembre 2014, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 69/1 approuvant la création de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre Ebola (MINUAUCE) en vue d'enrayer l'épidémie, de traiter les malades, d'assurer les services essentiels, de préserver la stabilité et d'empêcher de nouvelles épidémies,

sachant que les organisations non gouvernementales qui combattent le virus Ebola en première ligne, telles que Médecins sans frontières (MSF) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ont estimé que la réponse internationale était dangereusement insuffisante,

reconnaissant néanmoins que beaucoup de pays ont déjà accru l'aide financière et l'appui matériel destinés aux pays touchés de l'Afrique de l'Ouest et déployé du personnel sur le terrain pour aider à contenir l'épidémie,

prenant acte des mesures prises par les Etats touchés en réaction à l'épidémie d'Ebola, mais *sachant* que les moyens que les gouvernements concernés pourront mobiliser risquent d'être insuffisants, et que les déficiences mises en évidence par l'épidémie d'Ebola font apparaître un besoin urgent de soutien,

préoccupée par le fait que de nombreux pays continuent d'avoir des systèmes sanitaires faibles et insuffisamment financés, des lois et règlements sanitaires dépassés ou inadaptés et des moyens non conformes aux Règlements sanitaires internationaux, ce qui paralyse les efforts nationaux et internationaux visant à répondre aux épidémies de maladies infectieuses,

sachant que les pays concernés sont déjà touchés par des pénuries alimentaires et d'eau potable, ainsi que par un effondrement de l'économie résultant de l'interruption des échanges, des vols commerciaux et des activités agricoles,

se déclarant préoccupée par le fait que, faute d'investissements suffisants dans la recherche, il n'existe encore ni vaccin ni traitement spécifique efficace contre le virus Ebola,

considérant que, dans les pays les plus touchés, les acquis en matière de consolidation de la paix et de développement risquent d'être réduits à néant par l'épidémie d'Ebola et *soulignant* que cette épidémie compromet la stabilité de ces pays,

notant l'avis consultatif de l'OMS sur les conséquences négatives de la riposte à Ebola, à savoir l'isolement et la stigmatisation des pays et de la région affectés, ainsi que sur la nécessité pour les pays, en particulier les pays voisins, de garder leurs frontières ouvertes aux marchandises et aux personnes, de maintenir les liaisons aériennes, d'améliorer l'état de préparation aux niveaux national et régional, d'accroître les échanges d'informations et de renforcer les systèmes sanitaires,

soulignant que, pour juguler les épidémies de graves maladies infectieuses, il faut une action et une coopération aux niveaux national, régional et international et *insistant* à cet égard sur la nécessité vitale et immédiate d'une riposte internationale coordonnée face à l'épidémie d'Ebola,

1. *déplore* toutes les pertes en vies humaines dues à l'épidémie d'Ebola;
2. *exprime son soutien* aux gouvernements et aux populations concernés d'Afrique de l'Ouest et de la République démocratique du Congo, qui ont été gravement touchés par l'épidémie d'Ebola;
3. *exige* que tous les partis politiques des pays concernés travaillent de concert et en harmonie pour faciliter, sans plus tarder, l'accès en toute liberté et sécurité des organismes humanitaires et de leur personnel aux zones où la population a besoin d'eux;
4. *reconnaît* que la direction et la maîtrise nationales de la riposte à Ebola dans les pays concernés demeurent le principe directeur de l'aide internationale, conformément au droit à l'autodétermination prévu dans la Charte des Nations Unies;
5. *salue* l'engagement et la contribution de ceux qui interviennent en première ligne dans la lutte contre l'épidémie, notamment les secouristes humanitaires nationaux et internationaux;
6. *regrette vivement* la lenteur et l'insuffisance de la riposte de la communauté internationale face à cette épidémie et le retard pris dans l'élaboration d'une stratégie efficace et coordonnée, tout en *reconnaissant* l'assistance cruciale déjà fournie par un certain nombre d'Etats et d'organisations internationales;
7. *exhorte* les organes compétents des Nations Unies et surtout l'OMS, à laquelle revient le rôle de chef de file, à renforcer, par toutes les mesures d'urgence nécessaires, leur contribution aux efforts déployés sur les plans local, national, régional et international pour enrayer l'épidémie à virus Ebola;
8. *se réjouit* de la création de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre Ebola, qui devra travailler en coordination étroite avec les organisations régionales, telles que l'Union africaine et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest;
9. *en appelle* aux pays touchés, aux pays qui leur apportent leur aide et aux organisations internationales présentes sur le terrain pour qu'ils collaborent étroitement et partagent des informations en vue d'améliorer la coordination et d'enrayer efficacement l'épidémie d'Ebola;
10. *appelle* les Etats qui en ont les moyens et les donateurs internationaux à mobiliser sans tarder les ressources financières et les capacités essentielles nécessaires, y compris des moyens médicaux et logistiques pouvant être déployés sur place (personnel, fournitures, moyens de transport), en accordant une attention particulière à la protection des femmes et des enfants, et du personnel sanitaire en contact avec les personnes infectées;

11. *condamne vigoureusement* la stigmatisation des pays touchés par Ebola et de leurs citoyens, laquelle risque d'aggraver encore la situation humanitaire et d'avoir des répercussions sur leur économie;
12. *exhorte* les Etats, en particulier ceux de la région, et tous les acteurs compétents qui fournissent l'aide demandée pour faire face à l'épidémie d'Ebola, à redoubler d'efforts pour sensibiliser le public, appliquer les protocoles de sécurité et de santé et démentir les informations erronées véhiculées au sujet des modes de transmission et de l'ampleur de l'épidémie;
13. *invite* les parlements à promouvoir des politiques efficaces pour combattre l'épidémie d'Ebola, aux niveaux national et international;
14. *invite également* les parlements à adopter les lois nécessaires pour améliorer les systèmes de santé et l'état de préparation aux situations d'urgence de manière à accroître la capacité de faire face aux graves crises humanitaires et de santé publique qui peuvent résulter d'une épidémie de maladie infectieuse;
15. *appelle instamment* l'industrie pharmaceutique, le secteur privé, les instituts de recherche, les organisations caritatives et les gouvernements à investir dans la recherche sur des traitements et des vaccins efficaces pour soigner et prévenir la maladie à virus Ebola, et à les rendre disponibles à un coût abordable aux populations touchées, en particulier aux plus pauvres parmi les victimes;
16. *recommande* l'élaboration de plans visant à aider les pays touchés à surmonter rapidement les effets négatifs de la crise d'Ebola en se fondant sur les enseignements de la situation actuelle;
17. *recommande également* à la communauté internationale la création d'une "Force de réaction sanitaire rapide" pour faire face à des crises sanitaires de cette nature, et *engage* à tirer les leçons de la gestion des épidémies/pandémies précédentes;
18. *engage* les Etats et la communauté internationale à mener des campagnes mondiales de sensibilisation afin de prévenir de nouvelles épidémies d'Ebola;
19. *propose*, en ce qui concerne la coopération internationale au développement, d'inscrire la santé publique – et la prévention des crises sanitaires – parmi les priorités des programmes de coopération.

Déclaration du Comité exécutif sur le terrorisme

*dont la 131^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 16 octobre 2014)*

Nous, membres du Comité exécutif réunis à Genève à l'occasion de notre 270^{ème} session, tenons à dire notre profonde préoccupation face à la propagation du terrorisme à travers le monde. En sa qualité d'organisation œuvrant à la promotion de la démocratie, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité internationale, l'UIP condamne la violence sous toutes ses formes, en particulier les actes de terrorisme et d'intimidation visant des civils innocents, quelle que soit la cause invoquée.

Nous sommes consternés par la prolifération des actes terroristes un peu partout dans le monde et par leurs conséquences désastreuses pour des régions et des pays entiers. Ces actes sont source d'instabilité politique, de troubles sociaux, d'insécurité, de déplacements de populations et d'exodes massifs, semant la mort et la destruction. Les conséquences humanitaires du terrorisme sont incommensurables.

Nous déplorons la formation et la prolifération de groupes et d'organisations terroristes et regrettons que des armes et des financements soient mis à la disposition de telles entités. Nous appelons tous les Membres de l'UIP à engager une action concertée pour enrayer la propagation du terrorisme et de l'extrémisme. Nous appelons aussi les médias à remplir le rôle qui leur incombe et à diffuser des informations objectives, et demandons aux faiseurs d'opinion que sont les parlementaires de participer activement à démentir les mythes qui entourent les idéologies extrémistes et peuvent mener à des actes terroristes.

Nous déclarons unanimement que le terrorisme est indéfendable, quelle que soit sa forme. Nous appelons au calme et à la paix, seuls garants d'un avenir stable et sûr pour les générations futures.

LIST OF PARTICIPANTS ***LISTE DES PARTICIPANTS***

Mr./M. Abdelwahad Radi

President of the Inter-Parliamentary Union
Président de l'Union interparlementaire

Mr./M. Martin Chungong

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS – MEMBRES**AFGHANISTAN**

IBRAHIMI, Abdul Rauf (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of the People <i>Président de la Chambre du Peuple</i>
EZEDYAR, Mohammad Alam (Mr./M.)	Deputy Speaker of the House of Elders <i>Vice-Président du Conseil des Anciens</i>
ZALMY MUJADIDI, Fazel Azim (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i>
BARAKZAI, Shukria (Mrs./Mme) Standing Committee on Peace and Security <i>Commission permanente de la paix et de la sécurité</i>	Member of the House of the People, Defense Affairs Commission / <i>Membre de la Chambre du Peuple,</i> <i>Commission de la défense</i>
NADERI, Farkhunda Zahra (Ms./Mme) Chairperson, Standing Committee on Democracy and Human Rights / <i>Présidente, Commission permanente</i> <i>de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the House of the People, Immunities and Privileges Affairs Commission / <i>Membre de la</i> <i>Chambre du Peuple, Commission de l'immunité et des</i> <i>privilèges</i>
ERSHAD, Elay (Ms./Mme) Substitute member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / <i>Membre suppléant du Comité</i> <i>de coordination des femmes parlementaires</i>	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i>
HUSSAINI, Najiba (Mrs./Mme)	Member of the House of Elders, International Relations Committee / <i>Membre du Conseil des</i> <i>Anciens, Commission des relations internationales</i>
SADAT ZAMKANAI, Fowzea (Mrs./Mme)	Member of the House of Elders <i>Membre du Conseil des Anciens</i>
HAMIDY, Farida (Ms./Mme) Advisor / <i>Conseillère</i>	Member of the House of Elders <i>Membre du Conseil des Anciens</i>
DARZABI, Abdul Satar (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i>
NASRAT, Khudai Nazar (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of the People <i>Secrétaire général de la Chambre du Peuple</i>
HASHIMI, Sayed Hafizullah (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of Elders <i>Secrétaire general du Conseil des Anciens</i>
GHALIB, Rahimullah (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General of the House of the People <i>Secrétaire général adjoint de la Chambre du Peuple</i>
OMER, Said Farooq (Mr./M.)	Chief of Staff, House of the People <i>Chef du Secrétariat, Chambre du Peuple</i>
HAYAT, Zabiullah (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
ARMAN, Mohd Shah (Mr./M.)	Assistant to the Speaker / <i>Assistant du Président</i>
HUSSAINI, Samiullah (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, IPU Relations <i>Directeur des relations avec l'UIP</i>
HAMIDI, Farida (Ms./)	Adviser / <i>Conseillère</i>
DARZABI, Abdul Satar (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
FAKRAT, Mohammad Salim (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

ALBANIA – ALBANIE

META, Ilir (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Parliament <i>Président du Parlement (LSI)</i>
DADE, Arta (Mrs./Mme)	Member of Parliament, Chair, Foreign Affairs Committee / <i>Membre du Parlement, Présidente de</i> <i>la Commission des affaires étrangères (SP)</i>
IDRIZI, Shpetim (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> <i>(PDIU)</i>

GJONI, Ralf (Mr./M.)

Adviser to the Speaker
Conseiller du Président(LSI: Socialist Movement for Integration / *Mouvement socialiste pour l'intégration*)(SP: Socialist Party / *Parti socialiste*)**ALGERIA – ALGERIE**BENSALAH, Abdelkader (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Speaker of the Council of the Nation
*Président du Conseil de la Nation*BENAROUS, Zahia (Mrs./Mme)
Member of the Committee on Middle East Questions
*Membre du Comité sur les questions relatives au
Moyen-Orient*Deputy Speaker of the Council of the Nation
*Vice-Présidente du Conseil de la Nation*DRIF BITAT, Zahra (Mrs./Mme)
Bureau Member, Standing Committee on Peace
and Security / *Membre du Bureau, Commission
permanente de la paix et de la sécurité*Member of the Council of the Nation
Membre du Conseil de la Nation

GOBBI, Adam (Mr./M.)

Member of the Council of the Nation
Committee on Legal Affairs / *Membre du Conseil de la
Nation, Commission des affaires juridiques (FLN)*MEFTALI, Yamina (Mrs./Mme)
Member of the Committee to Promote Respect for
International Humanitarian Law / *Membre du Comité
chargé de promouvoir le respect du droit international
humanitaire*Member of the National People's Assembly
Committee on Legal Affairs / *Membre de l'Assemblée
populaire nationale, Commission des affaires juridiques
(FLN)*AMRANI, Hafnaoui (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Secretary General / *Secrétaire général*

ACHOUI, Youcef (Mr./M.)

Director / *Directeur*

BENHAMADI, Zouaoui (Mr./M.)

Adviser to the Speaker of the Council of the Nation
*Conseiller du Président du Conseil de la Nation*SIBACHIR, Noureddine (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation(FLN: National Liberation Front / *Front de libération nationale*)**ANDORRA – ANDORRE**BONELL, Mònica (Mrs./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Deputy Speaker of the General Council
Vice-Présidente du Conseil général (DA)

GONZÁLEZ, Mariona (Mrs./Mme)

Member of the General Council, Committee on Internal
Affairs, Committee on Social Affairs / *Membre du
Conseil général, Commission des affaires intérieures,
Commission des affaires sociales (PS)*RODRÍGUEZ, Arantxa (Mrs./Mme)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

(DA: Demòcrates per Andorra)

(PS: Social Democratic Party / *Parti Social-démocrate*)**ANGOLA**CERQUEIRA, Carolina (Mrs./Mme)
Vice-President, Standing Committee on Development,
Finance and Trade, Leader of the delegation
*Vice-Présidente, Commission permanente du
développement, du financement et du commerce, Chef
de la délégation*Deputy Speaker of the National Assembly
Vice-Président de l'Assemblée nationale (MPLA)

DANDA, Raul (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (UNITA)

ELIAS, Carolina (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)

PRATA, Guilhermina (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)

TITO, Lindo (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

NERI, Pedro (Mr./M.)

Secretary General / *Secrétaire général*Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

BARRICA, Nildeice (Mrs./Mme)

Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

PEREIRA, Isabel (Mrs./Mme)

Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation(MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola / *Mouvement populaire pour la libération de l'Angola*)(UNITA: National Union for the Total Independence of Angola / *Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola*)**ARGENTINA – ARGENTINE**

URTUBEY, Rodolfo (Mr./M.)

Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Member of the Senate, President of the Committee on Internal Security and Drug-trafficking / *Membre du Sénat, Président de la Commission sur la sécurité interne et le trafic de drogue*

GIUSTINIANI, Rubén (Mr./M.)

Member of the Senate / *Membre du Sénat (PS)*

BRAWER, Mara (Ms./Mme)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés

STOLBIZER, Margarita (Ms./Mme)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés

GIACCONI, Claudia (Ms./Mme)

Substitute Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / *Membre suppléant du Comité des droits de l'homme des parlementaires*Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés

LATORRE, Roxana (Mrs./Mme)

Member of the Senate / *Membre du Sénat*

CREXEL, Carmen Lucila (Mrs./Mme)

Member of the Senate / *Membre du Sénat*

ESTRADA, Juan H. (Mr./M.)

Secretary General / *Secrétaire général*Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

CHEDRESE, Lucas (Mr./M.)

Parliamentary Secretary, Chamber of Deputies
Secrétaire parlementaire à la Chambre des Députés

VEZZARO, Sonia (Ms./Mme)

Advisor, International Relations, Chamber of Deputies
Conseillère aux relations internationales de la Chambre des Députés

URRIOLABEITIA, Gonzalo (Mr./M.)

Director / *Directeur*

FEMENIA, Mercedes Marina (Ms./Mme)

Advisor / *Conseillère*(PS: Socialist Party / *Parti socialiste*)**ARMENIA – ARMENIE**

SHARMAZANOV, Eduard (Mr./M.)

Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Deputy Speaker of the National Assembly
Vice-Président de l'Assemblée nationale (HHK)

ATSEMYAN, Karine (Mrs./Mme)

Bureau Member, Standing Committee on Peace and Security / *Membre du Bureau, Commission permanente de la paix et de la sécurité*Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (HHK)

BISHARYAN, Haghine (Mrs./Mme)

Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / *Membre du Comité de coordination des femmes parlementaires*Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ROLF)

TOVMASYAN, Hrayr (Mr./M.)	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
BIYAGOV, Victor (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
GHAZARYAN, Zabela (Mrs./Mme)	
Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
TOLMAJYAN, Hasmik (Mrs./Mme)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
KOCHARIAN, George (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
GRIGORYAN, Artur (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	

(HHK: Republican Party of Armenia / *Parti républicain arménien*)
(ROLF: Rule of Law Party / *Parti "L'Etat de droit"*)

AUSTRALIA – AUSTRALIE

BISHOP, Bronwyn (Mrs./Mme)	Speaker of the House of Representatives
Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	<i>Présidente de la Chambre des Représentants</i> (LPA)
BERNARDI, Cory (Mr./M.)	Member of the Senate / <i>Membre du Sénat</i> (LPA)
STERLE, Glenn (Mr./M.)	Member of the Senate / <i>Membre du Sénat</i> (ALP)
MARINO, Nola (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives
	<i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (LPA)
ZAPPIA, Tony (Mr./M.)	Member of the House of Representatives
	<i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (ALP)
SURTEES, Claessa (Ms./Mme)	
Secretary and Member of the ASGP	
<i>Secrétaire et Membre de l'ASGP</i>	
HALLETT, Brien (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
Secretary to the delegation	
<i>Secrétaire de la délégation</i>	
JONES, Damien (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
Chief of staff to the Speaker	
<i>Chef du Secrétariat de la Présidente</i>	
TRY, Talitha (Mr./M.)	
Adviser to the Leader of the delegation	
<i>Conseiller du Chef de délégation</i>	

(LPA: Liberal Party of Australia / *Parti libéral australien*)
(ALP: Australian Labor Party / *Parti travailliste australien*)

AUSTRIA – AUTRICHE

KARLSBOECK, Andreas (Mr./M.)	Member of the National Council, Chair of the Science Committee / <i>Membre du Conseil national, Président de la Commission des sciences</i> (FPÖ)
LOPATKA, Reinhold (Mr./M.)	Member of the National Council, Main Committee / <i>Membre du Conseil national, Commission principale</i> (ÖVP)
MOSER, Gabriela (Ms./Mme)	Member of the National Council, Chair of the Court of Audit Committee / <i>Membre du Conseil national, Présidente de la Commission d'audit de la Cour</i> (Grüne)
RUND, Petra (Ms./Mme)	
Adviser, Secretary to the delegation	
<i>Conseillère, Secrétaire de la délégation</i>	
WINTONIAK, Alexis (Mr./M.)	Deputy Secretary General
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	<i>Secrétaire général adjoint</i>

(FPÖ: Austrian Freedom Party / *Parti de la liberté*)
(ÖVP: Austrian People's Party / *Parti populaire*)
(Grüne: Green Party / *Les Verts*)

BAHRAIN – BAHREIN

FAKHRO, Jamal (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Deputy Speaker of the Shura Council
Vice-Président du Conseil consultatif

NASSIF, Jameela (Ms./Mme)
Bureau Member, Standing Committee on Democracy
and Human Rights / *Membre du Bureau, Commission
permanente de la démocratie et des droits de l'homme*

Member of the Shura Council, Committee on Defense,
National Security and Foreign Affairs / *Membre du
Conseil consultatif, Commission de la défense, de la
sécurité nationale et des affaires étrangères*

ALGAUD, Latifa (Ms./Mme)
Member of the Coordinating Committee of Women
Parliamentarians / *Membre du Comité de coordination
des femmes parlementaires*

Member of the Council of Representatives, Committee
on Economical and Financial Affairs / *Membre du
Conseil des Représentants, Commission des affaires
économiques et financières*

TAQAWI, Sawsan (Ms./Mme)
Bureau Member, Standing Committee on Peace
and Security / *Membre du Bureau, Commission
permanente de la paix et de la sécurité*

Member of the Council of Representatives, Chairman of
the Committee on Defense, National Security and
Foreign Affairs / *Membre du Conseil des Représentants,
Présidente de la Commission de la défense, de la
sécurité nationale et des affaires étrangères*

ALROWAIE, Yousif (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

ADWAN, Haifa (Ms./Mme)
Adviser / *Conseillère*

ALQATTAF, Ameerah (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

ALGHATHITH, Saleh (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

BANGLADESH

CHAUDHURY, Shirin Sharmin (Ms./Mme)
President of the Group, Leader of the delegation
Présidente du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of Parliament, Chairman of the Business
Advisory Committee, Chairman of the Committee on
Petitions, Chairman of the Standing Committee on
Privileges / *Présidente du Parlement, Présidente du
Comité consultatif sur les affaires, Présidente de la
Commission des pétitions, Présidente de la
Commission permanente des privilèges (AL)*

AHMAD, Imran (Mr./M.)

Member of Parliament, Chairman of the Standing
Committee on Ministry of Posts, Telecommunications
and Information Technology, Standing Committee on
Ministry of Science and Technology / *Membre du
Parlement, Président de la Commission permanente du
Ministère des postes, des télécommunications et de
l'informatique, Commission permanente du Ministère de
la science et de la technologie (AL)*

KHAN, Muhammad Faruk (Mr./M.)

Member of Parliament, Chairman of the Standing
Committee on Ministry of Civil Aviation and Tourism
Standing Committee on Ministry of Foreign Affairs
Standing Committee on Ministry of Defence
*Membre du Parlement, Président de la Commission
permanente du Ministère de l'aviation civile et du
tourisme, Commission permanente du Ministère des
affaires étrangères, Commission permanente du
Ministère de la défense (AL)*

ISLAM, Rafiqul (Mr./M.)

Member of Parliament, Chairman of the Standing
Committee on Ministry of Shipping, Standing Committee
on Ministry of Planning / *Membre du Parlement,
Président de la Commission permanente du Ministère
des transports maritimes, Commission permanente du
Ministère de la planification (AL)*

CHOWDHURY, Saber Hossain (Mr./M.)
Bureau Member, Standing Committee on United
Nations Affairs / *Membre du Bureau, Commission
permanente des affaires des Nations Unies*

Member of Parliament, Committee on Petitions,
Chairman of the Parliamentary Standing Committee on
Ministry of Textiles and Jute, Standing Committee on
Ministry of Local Government, Rural development and

	Cooperatives / <i>Membre du Parlement, Président de la Commission permanente du Ministère du textile et du jute, Commission des pétitions, Commission permanente du Ministère du gouvernement local, du développement rural et des coopératives</i> (AL)
CHOWDHURY, A. B. M. Fazle Karim (Mr./M.) Substitute Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Membre suppléant du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of Parliament, Chairman of the Standing Committee on Ministry of Railways, Standing Committee on Ministry of Public Administration <i>Membre du Parlement, Président de la Commission permanente du Ministère des chemins de fer, Commission permanente du Ministère de l'administration publique</i> (AL)
BADAL, Mayeen Uddin Khan (Mr./M.)	Member of Parliament, Business Advisory Committee Committee on Petitions, Public Accounts Committee <i>Membre du Parlement, Comité consultatif sur les affaires, Commission des pétitions, Commission des comptes publics</i> (JSD)
MUNSHI, Tipu (Mr./M.)	Member of Parliament, Chairman of the Standing Committee on Ministry of Home Affairs, Standing Committee on Ministry of Finance / <i>Membre du Parlement, Président de la Commission permanente du Ministère des affaires intérieures, Commission permanente du Ministère des finances</i> (AL)
MAJUMDER, Sadhan Chandra (Mr./M.)	Member of Parliament, Standing Committee on Ministry of Housing and Public Works, Standing Committee on Ministry of Religious Affairs / <i>Membre du Parlement, Commission permanente du Ministère du logement et des travaux publics, Commission permanente du Ministère des affaires religieuses</i> (AL)
OMAR, Md. Nurul Islam (Mr./M.)	Member of Parliament, Standing Committee on Ministry of Agriculture / <i>Membre du Parlement, Commission permanente du Ministère de l'agriculture</i> (J)
AHMED, Kazi Nabil (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
SHIMUL, Shafiqul Islam (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
MOQBUL, Ashraful (Mr./M.) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
CHAKRABORTY, Pranab (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	
BILLAH, M. A. Kamal (Mr./M.)	
KHAN, Naimul Azam (Mr./M.)	
ASHRAF, Md. Ali (Mr./M.)	
(AL: Bangladesh Awami League / <i>Ligue Awami du Bangladesh</i>)	
(JSD: Jatiyo samajtantrik Dal)	
(J: Jatiyo Party / <i>Parti Jatiyo</i>)	

BELARUS

SENKO, Vladimir (Mr./M.) Member of the Executive Committee, Leader of the delegation / <i>Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation</i>	Member of the Council of the Republic, Chairman of the Standing Committee for Foreign Affairs and National Security / <i>Membre du Conseil de la République, Président de la Commission permanente des affaires étrangères et de la sécurité nationale</i>
NAUMOVICH, Andrei (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the Standing Commission on Human Rights, National Relations and Mass Media / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission permanente des droits de l'homme, des relations nationales et des médias</i>

SHAMAL, Elena (Ms./Mme)
Substitute member of the Coordinating committee of
Women Parliamentarians / *Membre suppléant du*
Comité de coordination des femmes parlementaires

Member of the House of Representatives, Deputy
Chairperson of the Standing Commission on Health,
Physical Culture, Family and Youth Policy / *Membre de*
la Chambre des Représentants, Vice-Présidente de la
Commission permanente de la santé, de la culture
physique, de la famille et de la jeunesse

BELGIUM – BELGIQUE

DE BETHUNE, Sabine (Ms./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

President of the Senate
Présidente du Sénat

VIENNE, Christiane (Mrs./Mme)
President of the Group, Substitute member of the
Committee on Middle East Questions / *Présidente du*
Groupe, Membre suppléant du Comité sur les questions
relatives au Moyen-Orient

Senator / *Sénatrice* (PS)

MAHOUX, Philippe (Mr./M.)
Co-Rapporteur of the Standing Committee on
Democracy and Human Rights / *Co-rapporteur de*
la Commission permanente de la démocratie et
des droits de l'homme

Senator / *Sénateur* (PS)

VERSTREKEN, Johan (Mr./M.)

Senator / *Sénateur* (CD&V)

HONDEQUIN, Hugo (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the Senate
Secrétaire général du Sénat

DEBOUTTE, Reinhilde (Ms./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Director, House of Representatives
Directrice à la Chambre des Représentants

DE ROUCK, Marc (Mr./M.)
Secretary of the Group and to the delegation
Secrétaire du Groupe et de la délégation

Director, Senate / *Directeur au Sénat*

PELEMAN, Martin (Mr./M.)
Deputy Secretary of the Group and to the
delegation / *Secrétaire adjoint du Groupe*
et de la délégation

Senior Executive Adviser, House of Representatives
Premier Conseiller de direction à la Chambre des
Représentants

PIRET, Antoine (Mr./M.)
Assistant to Mr. Mahoux / *Assistant de M. Mahoux*

(PS: Socialist Party (French) / *Parti socialiste (francophone)*)
(CD&V: Christian Democratic and Flemish / *Chrétiens-démocrates et flamands*)

BENIN

NAGO, Mathurin Coffi (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (FCBE)

GONROUDOBOU, Orou Dèkè (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (FCBE)

QUENUM, Epiphane (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (RDR)

SANI GLELE, Yibatou (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PRD)

TCHOCODO, Gabriel (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (UN)

OLORY-TOGBE D'ALMEIDA, Claude (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Deputy Secretary-General
Secrétaire général adjoint

BONOU, Lucien (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

GUIDI, Kouassi (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

(FCBE: Cauri Forces for an Emerging Benin / *Forces Cauris pour un Bénin émergent*)
(RDR: Rally for Democracy and the Republic / *Rassemblement pour la démocratie et la république*)
(PRD: Democratic Renewal Party / *Parti du renouveau démocratique*)
(UN: Build the Nation Union / *Union fait la Nation*)

BHUTAN – BHOUTAN

ZANGPO, Jigme (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i> (PDP)
DORJI, Tashi (Mr./M.)	Member of the National Council, Chairperson of the Social and Cultural Affairs Committee, Foreign Relations Committee / <i>Membre du Conseil national, Président de la Commission des affaires sociales et culturelles, Commission des relations étrangères</i>
KHANDU, Sangay (Mr./M.)	Member of the National Council, Deputy Chairperson of the Legislative Committee / <i>Membre du Conseil national, Vice-Président de la Commission législative</i>
THARCHEN, Tharchen (Mr./M.)	Member of the National Council, Good Governance Committee / <i>Membre du Conseil national, Commission de la bonne gouvernance</i>
WANGCHUK, Sonam (Mr./M.)	Member of the National Council, Legislative Committee <i>Membre du Conseil national, Commission législative</i>
NORBU, Wangdi (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Good Governance Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission de la bonne gouvernance</i> (DPT)
OM, Kinley (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly, Human Rights Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des droits de l'homme</i> (PDP)
WANGDI, Kinzang (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
TOBGAY, Sonam (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
(PDP: People's Democratic Party / <i>Parti populaire démocratique</i>)	
(DPT: Druk Phuensum Tshogpa)	

BOLIVIA – BOLIVIE

SORIANO, Sandra (Ms./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Senator / <i>Sénatrice</i> (MAS)
GARCÍA MAMANI, Carmen (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i> (MAS)
HUARACHI CONDORI, Ninfa (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (MAS)
CHANGARAY, Wilson (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (MAS)
SALVATIERRA, Herberth (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (CN)
RAMIREZ NAVA, Agripina (Ms./Mme) President of the Group <i>Président du Groupe</i>	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (MAS)
CHÁVEZ, Jorge Donny (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (CN)
LLANOS, Daniela (Ms./Mme)	Parliamentary Assistant / <i>Assistante parlementaire</i>
(MAS: Movement for Socialism / <i>Mouvement pour le socialisme</i>)	
(CN: Convergencia)	

BOSNIA AND HERZEGOVINA - BOSNIE-HERZEGOVINE

KALABIĆ, Drago (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe / Chef de la délégation</i>	Member of the House of Peoples, Committee on Foreign Affairs, Joint Committee on Administrative Affairs <i>Membre de la Chambre des Peuples, Commission des affaires étrangères, Commission mixte des affaires administratives</i> (SNSD)
---	--

FRANJIĆEVIĆ, Mato (Mr./M.)

Member of the House of Representatives, Deputy Chair of the Constitutional Legal Committee, Joint Committee on Supervision of the Work of Intelligence and Security Agency / *Membre de la Chambre des Représentants Vice-président de la Commission constitutionnelle juridique, Commission mixte du contrôle du travail de l'agence de renseignement et de sécurité* (HDZ)

ĆEMALLOVIĆ, Nermina (Ms./Mme)

Member of the House of Representatives, Committee on Foreign Trade and Customs, Joint Committee on Human Rights, Rights of Children, Youth, Immigration, Refugees, Asylum and Ethics / *Membre de la Chambre des Représentants, Commission du commerce extérieur et des douanes, Commission mixte des droits de l'homme, des droits de l'enfant, de la jeunesse, de l'immigration, des réfugiés, de l'asile et de l'éthique* (SDP)

RELJIĆ, Dragoljub (Mr./M.)

Secretary General / *Secrétaire général*VANJEK, Dejan (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*ĆUJO, Amila (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*(SNSD: Alliance of Independent Social Democrats / *Parti social-démocrate indépendant*)(HDZ: Croatian Democratic Union / *Parti démocratique croate*)(SDP: Social Democratic Party / *Parti social-démocrate*)**BOTSWANA**NASHA, N. Margaret (Ms./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Speaker of the National Assembly
*Présidente de l'Assemblée nationale*SAUBI, Babui (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
*Secrétaire de la délégation*SEEMULE, Sissy Valerie (Ms./Mme)
Permanent Mission of Botswana in Geneva
*Mission permanente du Botswana à Genève***BRAZIL – BRESIL**NOGUEIRA, Ciro (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
*Président du Groupe, Chef de la délégation*Member of the Federal Senate, Committee on Citizenship and Justice, Committee on Economic Matters / *Membre du Sénat fédéral, Commission de la citoyenneté et de la justice, Commission des affaires économiques* (PP)

CAJADO, Claudio (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés (DEM)LINS, Atila (Mr./M.)
Treasurer of the Group / *Trésorier du Groupe*Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés (PSD)

PORTELLA, Iracema (Mrs./Mme)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés (PP)

MUDALEN, Jorge Tadeu (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés (DEM)ARAUJO, Silvia (Mrs./Mme)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*(PP: Progressive Party / *Parti progressiste*)(DEM: Democrats / *Démocrates*)(PSD: Social Democratic Party / *Parti social-démocrate*)**BURKINA FASO**DIENDÉRÉ-DIALLO, Fatoumata (Mrs./Mme)
Member of the Executive Committee Leader of the delegationDeputy Speaker of the National Assembly
Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (CDP)

Membre du Comité exécutif Chef de la délégation
Ex-officio member of the Coordinating Committee of
Women Parliamentarians
Membre de droit du Comité de coordination des femmes
parlementaires

Standing Committee on Peace and Security
Commission permanente de la paix et de la sécurité

ABGAS, Armand (Mr./M.)
Standing Committee on Development, Finance
and Trade *Commission permanente du développement,*
du financement et du commerce

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (UPC)

DRABO-OUEDRAOGO, Zénabou (Mrs./Mme)
Standing Committee on Democracy and Human Rights
Commission permanente de la démocratie et des droits
de l'homme

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CDP)

LANKOANDÉ, Folga Ildevert (Mr./M.)
Standing Committee on Democracy and Human Rights
Commission permanente de la démocratie et des droits
de l'homme

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ADF/RDA)

KONE, Ibrahima (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

TRAORÉ, Mélégué (Mr./M.)
Vice-President of the Standing Committee on United
Nations Affairs / *Vice-Président de la Commission*
permanente des affaires des Nations Unies

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CDP)

SAMBARÉ, Palguim (Mr./M.)
Standing Committee on Sustainable Development,
Finance and Trade / *Commission permanente du*
développement durable, du financement et du commerce

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CFR)

ZOBILMA-MANTORO, Emma (Mrs./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire générale*

BAKIO, Inès (Ms./Mme)
Administrative Secretary
Secrétaire administrative

(CDP: Congress for Democracy and Progress / *Congrès pour la démocratie et le progrès*)

(UPC: Union for Progress and Change / *Union pour le progrès et le changement*)

(ADF/RDA: Alliance for democracy and Federation/African Democratic Rally
Alliance pour la démocratie et la fédération/Rassemblement démocratique africain)

(CFR: Convention of Republican Forces / *Convention des forces républicaines*)

BURUNDI

BERAHINO, Glorioso (Ms./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CNDD-FDD)

NDIHOKUBWAYO, Norbert (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (Frodebu)

RWABAHUNGU, Marc (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the National Assembly
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

NIYONZIMA, Rénovat (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

CNDD-FDD: National Council for the Defence of Democracy - Front for the Defence of Democracy
Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie

(Frodebu: Front for Democracy in Burundi / *Front pour la démocratie du Burundi*)

CABO VERDE

MOSSO RAMOS, Basílio (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (PAICV)

LÚCIA SILVA ALVES, Joaniida (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PAICV)

PEDRO SOUSA MONTEIRO, Miguel (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MPD)

DAS DORES ANTUNES BRITO, Libéria (Mrs./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire générale*

AUGUSTO GOMES, Joaquim (Mr./M.)
Secretary / Secrétaire

(PAICV: African Party for the Independence of Cape Verde / *Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert*)
(MPD: Movement for democracy / *Mouvement pour la démocratie*)

CAMBODIA – CAMBODGE

CHHEANG, Vun (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the National Assembly, Chairman of the Standing Committee on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media / *Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission permanente des affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'information et des médias*

YANG, Sem (Mr./M.)

Member of the Senate, Vice-Chairman of the Commission on Human Rights, Reception of Complaints, Investigation / *Membre du Sénat, Vice-Président de la Commission des droits de l'homme, de l'instruction des plaintes et des enquêtes*

BAN, Sreymom (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly, Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media / *Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'information et des médias*

HUN, Many (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media / *Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'information et des médias*

KY, Wandara (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media / *Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'information et des médias*

NHEM, Thavy (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

LORK, Kheng (Mrs./Mme)
Bureau Member, Standing Committee on Democracy and Human Rights / *Membre du Bureau, Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*

Member of the National Assembly, Commission on Human Rights, Reception of Complaints, Investigation and National Assembly-Senate Relations / *Membre de l'Assemblée nationale, Commission des droits de l'homme, de l'instruction des plaintes et des enquêtes et des relations Assemblée nationale-Sénat*

TIOULONG, Saumura (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly, Vice-Chairperson of the Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media / *Membre de l'Assemblée nationale, Vice-président de la Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'information et des médias*

OUM, Sariith (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the Senate
Secrétaire général du Sénat

CHHIM, Sothkun (Mr./M.)

Director / *Directeur*

KIMYEAT, Dararith (Mr./M.)

Director / *Directeur*

KHLANG, Oudam (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Deputy Director / *Directeur adjoint*

SOK, Pisey (Mr./M.)

CHEA, Danet (Ms./Mme)

DAV, Ansan (Mr./M.)

HOK, Bunly (Mr./M.)

SONG, Chankannica (Ms./Mme)

CAMEROON – CAMEROUNNIAT NJIFENJI, Marcel (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*President of the Senate
*Président du Sénat*CAVAYE YEGUIE, Djibril (Mr./M.)
President of the Group / *Président du Groupe*Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (RDPC)

FOTSO, Joséphine (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Committee on Finance and Budget / *Membre de l'Assemblée nationale, Commission des finances et du budget* (RDPC)

EMAH ETOUNDI, Vincent (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Committee on Constitutional Laws, Human Rights and Freedom, Justice, Legislation and Rules, Administration
Membre de l'Assemblée nationale, Commission des lois constitutionnelles, des droits de l'homme et des libertés, de la justice, de la législation et du règlement, et de l'administration (RDPC)

KOULTCHOUMI AHIDJO, Oumoul (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (UNDP)

TSOMELOU, Jean (Mr./M.)

Senator / *Sénateur* (SDF)

TJOUES, Geneviève (Mrs./Mme)

Vice-President of the Senate
Vice-Présidente du Sénat

ZANG OYONO, Calvin (Mr./M.)

Senator / *Sénateur*EBONGUE NGOH, Jean (Mr./M.)
Advisor / *Conseiller*Senator / *Sénateur*OKALA BILAI, Nicole (Ms./Mme)
Advisor / *Conseillère*Senator / *Sénatrice*MEVA'A M'EBOUTOU, Michel (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Secretary General of the Senate
*Secrétaire général du Sénat*YENE OSSOMBA, Victor (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Secretary General of the National Assembly
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

NJOMATCHOUA, Justin (Mr./M.)

Director of the Senate President's Office
*Directeur du Cabinet du Président du Sénat*ESSEBA, Cyriaque (Mr./M.)
Administrative Secretary of the Group
*Secrétaire administratif du Groupe*ETOGA, Ursule (Ms./Mrs.)
Administrative Secretary of the Group
*Secrétaire administrative du Groupe*Senate / *Sénat*

BOUBA, Simala (Mr./M.)

Office of the President of the Senate
Fonctionnaire au Cabinet du Président du Sénat

NGUESSE EWANE, Guy Paulin (Mr./M.)

Office of the President of the Senate
Fonctionnaire au Cabinet du Président du Sénat

NDOUMEN FONDJA, Bérenger (Mr./M.)

Office of the President of the Senate
Fonctionnaire au Cabinet du Président du Sénat

INOSECK, Daniel (Mr./M.)

Advisor / *Conseiller*(RDPC: Cameroon People's Democratic Movement / *Rassemblement démocratique du peuple camerounais*)(UNDP: National Union for Democracy and Progress / *Union nationale pour la démocratie et le progrès*)(SDF) Social Democratic Front / *Front social démocratique*)**CANADA**ATAULLAHJAN, Salma (Ms./Mme)
President of the Group, Member of the Executive Committee / *Présidente du Groupe, Membre du Comité exécutif*Member of the Senate
Membre du Sénat (CPC-PCC)

DAWSON, Dennis (Mr./M.)

Member of the Senate
Membre du Sénat (LPC-PLC)

ALLEN, Malcolm (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (NDP-NPD)</i>
WOODWORTH, Stephen (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (CPC-PCC)</i>
BOSC, Marc (Mr./M.) ASGP President / <i>Président de l'ASGP</i>	
GRAVEL, Line (Ms./Mme) Executive Secretary / <i>Secrétaire exécutive</i>	
FORGE, Frédéric (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	
(CPC-PCC: Conservative Party of Canada / <i>Parti conservateur du Canada</i>)	
(LPC-PLC: Liberal Party of Canada / <i>Parti libéral du Canada</i>)	
(NDP-NPD: New Democratic Party / <i>Nouveau parti démocratique</i>)	

CHILE – CHILI

COLOMA, Juan Antonio (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (UDI)</i>
LETELIER, Juan Pablo (Mr./M.) President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PS)</i>
HASBÚN, Gustavo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (UDI)</i>
JARPA, Carlos Abel (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PRSD)</i>
LEÓN, Roberto (Mr./M.) President of the GRULAC, President of the Standing Committee on Sustainable, Finance and Trade <i>Président du GRULAC, Président de la Commission permanente du développement, du financement et du commerce</i>	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PDC)</i>
PASCAL-ALLENDE, Denise (Mrs./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions <i>Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen- Orient</i>	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PS)</i>
NOGUEIRA, Claudia (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (UDI)</i>
LABBÉ, Mario (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
PEILLARD, Jacqueline (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
OSÉS, Juan (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
ROJAS GALLARDO, Luis (Mr./M.)	Deputy Secretary, Chamber of Deputies <i>Secrétaire adjoint à la Chambre des Députés</i>
FONTECILLA, Mariano (Mr./M.)	Ambassador / <i>Ambassadeur</i>
(UDI: Independent Democratic Union / <i>Union démocrate indépendante</i>)	
(PS: Socialist Party / <i>Parti socialiste</i>)	
(PRSD: Radical Social-Democratic Party / <i>Parti radical social-démocrate</i>)	
(PDC: Christian Democratic Party / <i>Parti démocrate-chrétien</i>)	

CHINA – CHINE

WANG, Xiaochu (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National People's Congress, Vice Chairman of the Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères (CP)</i>
CAI, Zhansheng (Mr./M.)	Member of the National People's Congress <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale (CP)</i>
JING, Wenchun (Mr./M.)	Member of the National People's Congress, Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale, Commission des affaires étrangères (CP)</i>
LI, Hong (Ms./Mme)	Member of the National People's Congress <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale (CP)</i>
LU, Yuanjing (Ms./Mme) Secretary of the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
LIU, Di (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
CHEN, Yanhang (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	
SHANG, Wei (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	
WANG, Yixing (Ms./Mme) Secretary of the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
YAN, Lijun (Mr./M.) Secretary of the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
WANG, Wen (Mr./M.) Secretary of the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
ZHU, Hongying (Ms./Mme) Secretary of the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	

(CP: Communist Party / *Parti communiste*)**COLOMBIA – COLOMBIE**

CORZO ROMÁN, Juan Manuel (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Senator, Committee on Economic Affairs <i>Sénateur, Commission des affaires économiques (PC)</i>
GARCÍA ROMERO, Teresita (Ms./Mme)	Deputy Speaker of the Senate, Committee on Economic Affairs / <i>Vice-Présidente du Sénat, Commission des affaires économiques (POC)</i>
GALÁN PACHÓN, Juan Manuel (Mr./M.)	Senator, Chairman of the Constitutional Standing Committee / <i>Sénateur, Président de la Commission permanente constitutionnelle (PL)</i>
HOYOS GIRALDO, Germán (Mr./M.)	Member of Parliament, Committee on Economic Affairs <i>Membre du Parlement, Commission des affaires économiques (U)</i>
MORA JARAMILLO, Manuel Guillermo (Mr./M.)	Member of Parliament, Environment Committee <i>Membre du Parlement, Commission de l'environnement (U)</i>
GUERRA DE LA ESPRIELLA, António (Mr./M.)	Member of Parliament, Committee on Economic Affairs <i>Membre du Parlement, Commission des affaires économiques (RC)</i>
ELIAS VIDAL, Bernardo Miguel (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i>
DUQUE, Luis Fernando (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i>

NAME VAZQUEZ, Ivan Leonidas (Mr./M.) Senator / *Sénateur*
Advisor / *Conseiller*

CORZO ALVAREZ, Andrea (Ms./Mme)
Assistant to Mr. Corzo Román
Assistante de M. Corzo Román

(PC: Conservative Party / *Parti conservateur*)
(POC: Citizens' Option Party / *Parti option citoyenne*)
(PL: Liberal Party / *Parti libéral*)
(U: Social Party of National Unity / *Parti social de l'unité nationale*)
(RC: Radical Change / *Changement radical*)

COSTA RICA

ARCE SANCHO, Michael (Mr./M.) Member of the Legislative Assembly, International
Leader of the delegation / *Chef de la délégation* Relations and Foreign Trade Committee / *Membre de*
l'Assemblée législative, Commission des relations
internationales et du commerce extérieur (PLN)

DÍAZ QUINTANA, Natalia (Ms./Mme) Member of the Legislative Assembly, International
Relations and Foreign Trade Committee
Membre de l'Assemblée législative, Commission des
relations internationales et du commerce extérieur
(PML)

QUESADA SANTAMARÍA, Carmen (Mrs./Mme) Member of the Legislative Assembly, Social Affairs
Committee / *Membre de l'Assemblée législative,*
Commission des affaires sociales (PML)

(PLN: National Liberation Party / *Parti de libération nationale*)
(PML: Liberty Movement / *Mouvement libertaire*)

COTE D'IVOIRE - COTE D'IVOIRE

AGBRE, Touni Jean Albert (Mr./M.) Member of the National Assembly, Committee on External
President of the Group / *Président du Groupe* Relations / *Membre de l'Assemblée nationale,*
Commission des relations extérieures (RDR)

GNANGBO, Kacou (Mr./M.) Member of the National Assembly, Committee on
Economic and Financial Affairs / *Membre de l'Assemblée*
nationale, Commission des affaires économiques et
financières (Esp)

OUATTARA, Siaka (Mr./M.) Member of the National Assembly, Committee on General
and Institutional Affairs / *Membre de l'Assemblée*
nationale, Commission des affaires générales et
institutionnelles (RDR)

YACE DE MEL, Laurette Andrée (Mrs./Mme) Member of the National Assembly, Committee on Security
Vice-President of the Group and Defence / *Membre de l'Assemblée nationale,*
Vice-présidente du Groupe *Commission de la Sécurité et de la Défense* (PDCI/RDA)

ZIMBRIL, Kouamenan Alphonse (Mr./M.) Member of the National Assembly, Committee on External
Relations / *Membre de l'Assemblée nationale,*
Commission des relations extérieures (PDCI/RDA)

LATTE, Ahouanzi N'drin Lazare (Mr./M.) Secretary General / *Secrétaire général*
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

ACAKPO-ADDRA, Alain Bonaventure (Mr./M.) Director / *Directeur*
Administrative Secretary of the Group
Secrétaire administratif du Groupe

(RDR: Rally of Republicans / *Rassemblement des Républicains*)
(Esp: Espérance)
(PDCI/RDA: Democratic Party of Côte d'Ivoire/African Democratic Rally
Parti démocratique de Côte d'Ivoire/Rassemblement démocratique africain)

CROATIA – CROATIE

ĐUROVIĆ, Dražen (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Member of the Croatian Parliament, Defence Committee,
Member of the War Veterans Committee,
Interparliamentary Co-operation Committee
*Membre du Parlement de Croatie, Commission de la
défense, Commission des anciens combattants,
Commission de la coopération interparlementaire
(SDASB)*

LUGARIĆ, Marija (Ms./Mme)

Member of the Croatian Parliament, Legislation
Committee, Labour, Retirement System and Social
Partnership Committee, Committee on the Family, Youth
and Sports / *Membre du Parlement de Croatie,
Commission de la législation, Commission du travail, du
système de retraites et du partenariat social, Commission
de la famille, de la jeunesse et des sports (SDP)*

DUNIĆ, Goranka (Ms./Mme)
Adviser / *Conseillère*

(SDASB: Croatian Democratic Alliance of Slavonia and Baranja / *Alliance démocratique croate de Slavonie et Baranja*)
(SDP: Social Democratic Party / *Parti social-démocrate*)

CUBA

FERRER GÓMEZ, Yolanda (Mrs./Mme)
President of the Group
Présidente du Groupe

Member of the National Assembly of the People's
Power / *Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir
populaire*

NÚÑEZ BETANCOURT, Alberto (Mr./M.)

Member of the National Assembly of the People's
Power / *Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir
populaire*

BARREDO MEDINA, Lázaro (Mr./M.)

Member of the National Assembly of the People's
Power / *Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir
populaire*

RODRÍGUEZ CAMEJO, Anayansi (Ms./Mme)
Ambassador of Cuba to Geneva
Ambassadeur de Cuba à Genève

CASTILLO SANTANA, Alejandro (Mr./M.)
Permanent Mission of Cuba to Geneva
Mission permanente de Cuba à Genève

BERTI OLIVA, Pablo (Mr./M.)
Permanent Mission of Cuba to Geneva
Mission permanente de Cuba à Genève

ROMEU ÁLVAREZ, Belkis (Ms./Mme)
Permanent Mission of Cuba to Geneva
Mission permanente de Cuba à Genève

ROMERO PUENTES, Yusnier (Mr./M.)
Permanent Mission of Cuba to Geneva
Mission permanente de Cuba à Genève

CYPRUS – CHYPRE

NEOFYTOU, Averof (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the House of Representatives, Chairman of
the Standing Committee on Foreign and European
Affairs / *Membre de la Chambre des Représentants,
Président de la Commission permanente des affaires
étrangères et européennes (DISY)*

GAROYIAN, Marios (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (DIKO)

KOUKOUMA KOUTRA, Skevi (Mrs./Mme)

Member of the House of Representatives, Chairperson
of the Standing Committee on Refugees, Enclaved,
Missing, Adversely Affected Persons / *Membre de la
Chambre des Représentants, Présidente de la
Commission permanente des réfugiés, des personnes
enclavées, disparues ou lésées (AKEL)*

VARNAVA, George (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the Standing Committee on Defence Affairs / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission permanente des affaires de défense</i> (EDEK)
ANASTASSIADOU, Vassiliki (Mrs./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
CHRISTOU, Avgousta (Mrs./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Adviser / <i>Conseillère</i>

(DISY: Democratic Rally / *Rassemblement démocratique*)
(DIKO: Democratic Party / *Parti démocratique*)
(AKEL: Progressive Party of the Working People / *Parti progressiste des masses laborieuses*)
(EDEK: Social Democratic Movement / *Mouvement social démocrate*)

CZECH REPUBLIC - REPUBLIQUE TCHEQUE

HORSKA, Miluse (Mrs./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Senate <i>Vice-Présidente du Sénat</i>
FISCHEROVÁ, Jana (Mrs./Mme)	Member of the Chamber of Deputies, Vice-Chairperson of the Committee on Foreign Affairs, Committee on Public Administration and Regional Development <i>Membre de la Chambre des Députés, Vice-président de la Commission des affaires étrangères, Commission de l'administration publique et du développement régional</i> (ODS)
LOBKOWICZ, Jaroslav (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies, Committee on Budgetary Control, Committee on Agriculture <i>Membre de la Chambre des Députés Commission du contrôle budgétaire, Commission de l'agriculture</i> (TOP09)
MAXOVÁ, Radka (Mrs./Mme)	Member of the Chamber of Deputies, Vice-Chairperson of the Committee on Social Policy / <i>Membre de la Chambre des Députés, Vice-président de la Commission de la politique sociale</i> (ANO 2011)
ZLATUŠKA, Jirí (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies, Chairperson of the Committee on Science, Education, Youth and Sport, Mandate and Immunity Committee / <i>Membre de la Chambre des Députés, Président de la Commission des sciences, de l'éducation, de la jeunesse et des sports, Commission des mandats et des immunités</i> (Ano 2011)
DOUBRAVA, Jaroslav (Mr./M.)	Member of the Senate, Vice-Chair of the Committee on European Union Affairs / <i>Membre du Sénat, Vice-Président de la Commission des affaires européennes</i> (S.cz)
ŠARAPATKA, Milan (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies, Committee on Foreign Affairs / <i>Membre de la Chambre des Députés, Commission des affaires étrangères</i> (Usvit)
KYNSTETR, Petr (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Chamber of Deputies <i>Secrétaire général de la Chambre des Députés</i>
UKLEIN, Jiri (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
KRBEC, Jiri (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director / <i>Directeur</i>
TUKOVÁ, Alena (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	

(ODS: Civic Democratic Party / *Parti démocrate civique*)
(TOP 09: Tradition Responsibility Prosperity 09 / *Tradition, responsabilité, prospérité 09*)
(Ano 2011: Yes 2011 / *Oui 2011*)
(S.cz: Severocesí.cz)
(Usvit: Dawn of Direct Democracy / *Aube de la démocratie directe*)

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MOKOLO WA MPOMBO, Edouard (Mr./M.) Co-President of the Group, Leader of the delegation <i>Co-Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	First Vice-President of the Senate <i>Premier Vice-Président du Sénat</i>
BOKONA, Francois Wipa (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
SHEOKITUNDU, Léonard (Mr./M.) Rapporteur of the Group <i>Rapporteur du Groupe</i>	Senator / <i>Sénateur</i>
MASUKA, Fifi Saini (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
SESSANGA DJA KASIV, Patrice Aimé (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i>
KABAMBA WA UMBA, Isabelle (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i>
MAYAMBA, Serge Massaka (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee on Environment, Natural Resources and Tourism <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission de l'environnement, des ressources naturelles et du tourisme</i>
NZANGI, Muhindo (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MOMBUNZA, Annie Libotolo (Mrs./Mme) Advisor / <i>Conseillère</i>	Member of the National Assembly, External Relations Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des relations externes</i>
MBEMBI, Jacques (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
MUTUMBE, Crispin (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Parliamentary Adviser to the Speaker of the National Assembly / <i>Conseiller parlementaire du Président de l'Assemblée nationale</i>
KATAKO KOMBE MASUDI, Josué (Mr./M.)	Head of the Office of the First Vice-President of the Senate / <i>Chef de cabinet du premier Vice-Président du Sénat</i>
KABANGU DIBA-NSESE, François (Mr./M.) Administrative Joint Secretary of the Group <i>Co-Secrétaire administratif du Groupe</i>	Advisor and Coordinator, Senate Research Office <i>Conseiller coordonnateur du Bureau d'études du Sénat</i>
MADJUBOLE MODRIKPE, Patrice (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
TUPA, Benoit Patrice (Mr./M.)	Advisor to the Speaker of the National Assembly <i>Conseiller du Président de l'Assemblée nationale</i>

DENMARK – DANEMARK

SCHMIDT, Hans Christian (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Folketing, Business, Growth and Export Committee, Transport Committee / <i>Membre du Folketing, Commission des affaires, de la croissance et de l'exportation, Commission des transports</i>
DAHL, Jonas (Mr./M.)	Member of the Folketing, Finance Committee, Research Committee, Innovation and Further Education Committee / <i>Membre du Folketing, Commission des finances, Commission de la recherche, Commission de l'innovation et de l'éducation continue</i>
HAV, Orla (Mr./M.)	Member of the Folketing, Chairman of the Children's and Education Committee, Foreign Policy Committee <i>Membre du Folketing, Président de la Commission de l'enfance et de l'éducation, Commission de la politique étrangère</i>
NONBO, Karsten (Mr./M.)	Member of the Folketing, Chairman of the Defence Committee, Chairman of the Intelligence Services Committee / <i>Membre du Folketing, Président de la Commission de la défense, Président des services du renseignement</i>

LARSON, Claudius (Mr./M.)
Assistant Secretary of the delegation
Secrétaire adjoint de la délégation

VESTERGAARD, Mette (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Adviser / *Conseiller*

DJIBOUTI

HASSAN, Said Goumaneh (Mr./M.)
Member of the National Assembly, Law Committee
Membre de l'Assemblée nationale, Commission des lois (UMP)

DAOUAD, Ali Mohamed (Mr./M.)
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

AHMED ELMI, Deka (Ms./Mme)
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

BOULHAN HOUSSEIN, Nima (Ms./Mme)
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

(UMP: Union pour la majorité présidentielle / *Union for the Presidential Majority*)

DOMINICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE DOMINICAINE

FERMIN, Graciela (Mrs./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*
Member of the Chamber of Deputies, Justice Committee, Public Prosecutor's Committee, Human Rights Committee / *Membre de la Chambre des Députés, Commission des droits de l'homme, Commission de la justice, Commission du Ministère public (PRD)*

ARIAS MEDRANO, Orfelina (Mrs./Mme)
Substitute Member of the Coordinating committee of Women Parliamentarians / *Membres suppléant du Comité de coordination des femmes parlementaires*
Member of the Chamber of Deputies, Justice Committee, External Relations Committee, Human Development Committee / *Membre de la Chambre des Députés, Commission de la justice, Commission des relations extérieures, Commission du développement humain (PLD)*

GARCIA, Carlos Gabriel (Mr./M.)
Member of the Chamber of Deputies, Communication Media Committee, Committee on the Presidency of the Republic / *Membre de la Chambre des Députés, Commission des médias et de la communication, Commission de la présidence de la République (PRD)*

SUAREZ, Victor Valdemar (Mr./M.)
Member of the Chamber of Deputies, Chairman of the External Relations Committee, Justice Committee, Prosecutor's Office Committee / *Membre de la Chambre des Députés, Président de la Commission des relations extérieures, Commission de la justice, Commission du Ministère public (PLD)*

VASQUEZ, Jose Alberto (Mr./M.)
Member of the Chamber of Deputies, External Relations Committee, Human Rights Committee, Maritime Issues Committee / *Membre de la Chambre des Députés, Commission des relations extérieures, Commission des droits de l'homme, Commission des affaires maritimes (PLD)*

(PRD: Dominican Revolutionary Party / *Parti révolutionnaire dominicain*)

(PLD: Dominican Liberation Party / *Parti de la libération dominicaine*)

ECUADOR – EQUATEUR

BUSTAMANTE, Fernando (Mr./M.)
Bureau Member, Standing Committee on Development, Finance and Trade, Leader of the delegation
Membre du Bureau, Commission permanente du développement, du financement et du commerce, Chef de la délégation
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (AP)

DÍAZ, María Gabriela (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (AP)</i>
MACHUCA, Linda (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (AP)</i>
OCLES PADILLA, Alexandra (Ms./Mme) Substitute member of the Coordinating committee of Women Parliamentarians / <i>Membres suppléant du Comité de coordination des femmes parlementaires</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (AP)</i>
VINTIMILLA, Diego (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (AP)</i>
RIVAS, Libia (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
HERRERA, Silvia (Mrs./Mme) Secretary of the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	
(AP: Alianza País)	

EL SALVADOR

REYES, Sigfrido (Mr./M.) Vice-President of GRULAC, Leader of the delegation <i>Vice-Président du GRULAC, Chef de la délégation</i>	Speaker of the Legislative Assembly, President of the Political Committee, Committee on Foreign Relations, Central American Integration and Salvadorans Abroad <i>Président de l'Assemblée législative, Président de la Commission politique, Commission des relations étrangères, d'intégration d'Amérique centrale et des Salvadoriens de l'étranger (FMLN)</i>
MERINO, Francisco (Mr./M.)	Deputy Speaker of the Legislative Assembly, Rapporteur of the Treasury and budget Committee, Rapporteur of the Committee on the Economy, Rapporteur of the Committee on Elections and Constitutional Reforms <i>Vice-Président de l'Assemblée législative, Rapporteur de la Commission de la trésorerie et du budget, Rapporteur de la Commission de l'économie, Rapporteur de la Commission des élections et des réformes constitutionnelles (CN)</i>
SOSA, Karina (Mrs./Mme)	Member of the Legislative Assembly, Chairperson of the Committee on Foreign Relations, Central American Integration and Expatriate Salvadorans / <i>Membre de l'Assemblée législative, Présidente de la Commission des affaires étrangères, de l'intégration centraméricaine et des Salvadoriens vivant à l'étranger (FMLN)</i>
FERRUFINO, Julio (Mr./M.) Secretary the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
(FMLN: Farabundo Marti National Liberation Front / <i>Front de libération nationale Farabundo Martí</i>) (CN: National Conciliation Party / <i>Parti de conciliation nationale</i>)	

EQUATORIAL GUINEA – GUINEE EQUATORIALE

ELA NTUGU NSA, Atanasio (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Senator / <i>Sénateur (PDGE)</i>
ROKU ENUMBIE, Juan (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
ONDO NSE MADJA, Juan (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PDGE)</i>
ESIMI MANGUE, Juliana (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PDGE)</i>
NKA OBIANG MAYE, Victorino (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
EKUA ESONO ABE, Bienvenido (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Chamber of Deputies <i>Secrétaire général de la Chambre des Députés</i>

(PDGE: Democratic Party of Equatorial Guinea / *Parti démocratique de Guinée équatoriale*)

ESTONIA – ESTONIE

KÕIV, Tõnis (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Estonian Parliament, Environment Committee, European Union Affairs Committee <i>Membre du Parlement estonien, Commission de l'environnement, Commission des affaires de l'Union européenne (ERP)</i>
NOOL, Erki (Mr./M.)	Member of the Estonian Parliament, Deputy Chairman of the Environment Committee / <i>Membre du Parlement estonien, Vice-Président de la Commission de l'environnement (IRL)</i>
TUUS-LAUL, Marika (Mrs./Mme)	Member of the Estonian Parliament, Social Affairs Committee / <i>Membre du Parlement estonien, Commission des affaires sociales (ECeP)</i>
ÕUNAPUU, Jaan (Mr./M.)	Member of the Estonian Parliament, Economic Affairs Committee / <i>Membre du Parlement estonien, Commission des affaires économiques (SDE)</i>
ALAJÕE, Maria (Mrs./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
OTSEPP, Riina (Ms./) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
(ERP: Reform Party / <i>Parti de la réforme</i>)	
(IRL: Pro Patria and Res publica Union / <i>Union Pro Patria et Res publica</i>)	
(ECeP: Estonian Centre Party / <i>Parti estonien du centre</i>)	
(SDE: Estonian Social Democratic Party / <i>Parti social-démocrate d'Estonie</i>)	

ETHIOPIA – ETHIOPIE

TEKLEBRHAN, Kasa (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of the Federation <i>Président de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>
ADAMU, Worku (Mr./M.)	Member of the House of the Federation <i>Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>
DEMISSIE, Daniel (Mr./M.)	Member of the House of the Federation <i>Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>
BUAYALEW, Yohannes (Mr./M.)	Member of the House of the Federation <i>Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>
ESHETE, Ayelech (Mrs./Mme)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
TILAHUN, Meles (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
WELDESILASSIE, Asmelash (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
TESSEMA, Tekle (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives, Committee on Foreign Affairs and Defence <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple, Commission des affaires étrangères et de la défense (EPRDF)</i>
MEGERSA WAKO, Lemma (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
MHADI, Beshir Ali (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
BARUD, Debebe (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
LEMMA, Negus (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
CHEWAKA, Estifanos Alemayehu (Mr./M.)	Head of Protocol / <i>Chef du protocole</i>

(EPRDF: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front / *Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Ethiopie*)

FINLAND – FINLANDE

KOMI, Katri (Ms./Mme) Vice President of the Group, Bureau Member, Standing Committee on United Nations Affairs, Leader of the delegation / <i>Vice-Président du Groupe, Membre du Bureau, Commission permanente des affaires des Nations Unies Chef de la délégation</i>	Member of Parliament, Foreign Affairs Committee <i>Membre du Parlement, Commission des affaires étrangères (KESK)</i>
HEMMILÄ, Pertti (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (KOK)</i>
TIAINEN, Eila (Ms./Mme)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (Vas)</i>
TIITINEN, Seppo (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
VUOSIO, Teemu (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
HUTTUNEN, Marja (Ms./Mme) Deputy Secretary of the Group <i>Secrétaire adjointe du Groupe</i>	
(KOK: National Coalition Party / <i>Coalition nationale</i>) (KESK: Center Party / <i>Parti du Centre</i>) (Vas: The Left Alliance / <i>Alliance de gauche</i>)	

FRANCE

ANDRÉ, Michèle (Mrs./Mme) President of the Group, Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Leader of the delegation <i>Présidente du Groupe, Membre du Comité de coordination des femmes parlementaires, Chef de la délégation</i>	Senator, Deputy Chairperson of the Finance Committee / <i>Sénatrice, Vice-Présidente de la Commission des finances (SRC)</i>
DEL PICCHIA, Robert-Denis (Mr./M.) President of the Twelve Plus Group <i>Président du Groupe des Douze Plus</i>	Senator, Deputy Chairman of the Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed Forces / <i>Sénateur, Vice- Président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (UMP)</i>
GUITTET, Chantal (Ms./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions / <i>Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the National Assembly / <i>Députée (SRC)</i>
DURRIEU, Josette (Ms./Mme) Bureau Member, Standing Committee on Peace and Security / <i>Membre du Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité</i>	Senator, Deputy Chairperson of the Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed Forces <i>Sénatrice, Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (PS)</i>
MARTIN-LALANDE, Patrice (Mr./M.)	Member of the National Assembly / <i>Député (UMP)</i>
MEFFRE, Françoise (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Director, International Affairs and Defence, National Assembly / <i>Directrice du Service des affaires internationales et de défense</i>
MEUNIER-FERRY, Dominique (Ms./Mme) Executive Co-Secretary of the Group <i>Co-Secrétaire exécutive du Groupe</i>	Deputy Director, National Assembly <i>Directrice adjointe à l'Assemblée nationale</i>
BOURASSÉ, Philippe (Mr./M.) Executive Co-Secretary of the Group <i>Co-Secrétaire exécutif du Groupe</i>	Deputy Director, Senate / <i>Directeur adjoint au Sénat</i>
EIFERMANN, Didier (Mr./M.)	Advisor, National Assembly <i>Conseiller à l'Assemblée nationale</i>
CORNET, Anne-Céline (Ms./Mme)	Deputy Administrator, Senate <i>Administratrice adjointe, Sénat</i>

FAUCONNIER, Inès (Ms./Mme)
ASGP Secretariat / *Secrétariat de l'ASGP*

Administrator, National Assembly
Conseillère à l'Assemblée nationale

VELASCO, Karine (Ms./Mme)
ASGP Administrative Secretariat
Secrétariat administratif de l'ASGP

Secretary, National Assembly
Secrétaire à l'Assemblée nationale

WALFARD, Adrien (Mr./M.)
Proceedings of the Twelve Plus Group
Compte rendu du Groupe des Douze Plus

Analyst, Senate / *Analyste des débats, Sénat*

(SRC: Socialist, Republican and Citizen Group / *Groupe socialiste, républicain et citoyen*)

(UMP: Union for a Popular Movement / *Union pour un mouvement populaire*)

GABON

OWONO NGUEMA, François (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Deputy Speaker of the Senate, Law Committee
Vice-Président du Sénat, Commission des lois (PDG)

MOULENGUI MOUELE, Sophie (Mrs./Mme)
Member of the Executive Committee, ex-officio
Member of the Coordinating Committee of Women
Parliamentarians / *Membre du Comité exécutif,
Membre de droit du Comité de coordination des
femmes parlementaires*

Member of the Senate, Law Committee
Membre du Sénat, Commission des lois (PDG)

NZE MOUENIDIAMBOU, Josephine (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly, Rapporteur of the
Committee on Economic Affairs / *Membre de l'Assemblée
nationale, Rapporteuse de la Commission des affaires
économiques* (PDG)

NZENGUE MAYILA, Philippe (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Chairman of the
Committee on Foreign Affairs, International Cooperation
and National Defence / *Membre de l'Assemblée nationale,
Président de la Commission des affaires étrangères, de la
Coopération internationale et de la défense nationale*
(PDG)

OSSELE NDONG, Remy (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PDG)

OBAME ONDO, Jean Marie (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Law Committee
Membre de l'Assemblée nationale, Commission des lois
(PDG)

SOUMOUNA, Edmond (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire général*

ROSSATANGA, Lygie (Mrs./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

BOULE, Dieudonné (Mr./M.)

(PDG: Gabonese Democratic Party / *Parti Democratique Gabonais*)

GAMBIA (THE) – GAMBIE

SAIDYKHAN, Bafaye (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Member of the National Assembly, Vice Chairperson of
the Agriculture Committee / *Membre de l'Assemblée
nationale, Vice-Président de la Commission de
l'agriculture* (APRC)

MBYE, Kalipha M.M. (Mr./M.)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

(APRC: Alliance for Patriotic Reorientation and Construction / *Alliance patriotique pour la réorientation et la construction*)

GEORGIA – GEORGIE

USUPASHVILI, David (Mr./M.)
KOBAKHIDZE, Manana (Ms./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Speaker of Parliament / *Président du Parlement*
Deputy Speaker of Parliament
Vice-Présidente du Parlement (GDC)

JAPARIDZE, Tedo (Mr./M.)	Member of Parliament, Chairman of the Foreign Relations Committee / <i>Membre du Parlement, Président de la Commission des relations étrangères</i>
BEZHUASHVILI, David (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (Ind)</i>
KHIDASHELI, Tinatin (Ms./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
MARAKVELIDZE, Zurab (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
PERADZE, Lika (Ms./Mme) Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	

(GDC: Georgian Dream coalition / *Coalition Rêve géorgien*)(Ind: Independent / *Indépendant*)**GERMANY – ALLEMAGNE**

LAMMERT, Norbert (Mr./M.) Member of the Executive Committee, Leader of the delegation / <i>Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation</i>	Speaker of the German Bundestag <i>Président du Bundestag allemand (CDU/CSU)</i>
ROTH, Claudia (Mrs./Mme)	Deputy Speaker of the German Bundestag, Committee on Economic Cooperation and Development <i>Vice-Présidente du Bundestag allemand, Commission de la coopération économique et du développement (Bündnis 90/Die Grünen)</i>
FABRITIUS, Bernd (Mr./M.)	Member of the German Bundestag, Committee on the Affairs of the European Union, Committee on Human Rights and Humanitarian Aid / <i>Membre du Bundestag allemand, Commission des affaires de l'Union européenne, Commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire (CDU/CSU)</i>
SÜTTERLIN-WAACK, Sabine (Mrs./Mme)	Member of the German Bundestag, Committee on Legal Affairs and Consumer Protection / <i>Membre du Bundestag allemand, Commission des affaires juridiques et de la protection des consommateurs (CDU/CSU)</i>
FREITAG, Dagmar (Mrs./Mme)	Member of the German Bundestag, Chairperson of the Sports Committee, Foreign Affairs Committee / <i>Membre du Bundestag allemand, Présidente de la Commission des sports, Commission des affaires étrangères (SPD)</i>
RISSE, Horst (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the German Bundestag <i>Secrétaire général du Bundestag allemand</i>
SCHÖLER, Ulrich (Mr./M.) Vice-President of the ASGP, Member of the ASGP <i>Vice-Président de l'ASGP, Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General of the German Bundestag <i>Secrétaire général adjoint du Bundestag allemand</i>
KREBS, Andrea (Mrs./Mme)	Head of the Division of International Parliamentary Assemblies / <i>Chef de la Division des Assemblées parlementaires internationales</i>
BEATRICE, Gelsomina (Mrs./Mme) Assistant to the delegation / <i>Assistante de la délégation</i>	
BRAMMER, Claudia (Mrs./Mme) Assistant to the delegation <i>Assistante de la délégation</i>	
TEPASSE, Nicole (Mrs./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	

(CDU/CSU: Christian Democratic Union/Christian Social Union / *Union chrétienne démocrate/Union chrétienne sociale*)(Bündnis 90/Die Grünen: Green Party / *Les Verts*)(SPD: Social Democratic Party / *Parti social-démocrate*)

GHANA

ADJAHO, Edward Doe (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament, Chairman of the Standing Orders Committee / <i>Président du Parlement, Président de la Commission du règlement</i> (NDC)
ADDO, Irene Naa Torshie (Mrs./Mme)	Member of Parliament, Committee on Gender and Children / <i>Membre du Parlement, Commission sur les questions de genre et les enfants</i> (NPP)
APPOH, Rachel Florence (Mrs./Mme)	Member of Parliament, Public Accounts Committee <i>Membre du Parlement, Commission des comptes publics</i> (NDC)
BAGBIN, Alban Sumana Kingsford (Mr./M.)	Member of Parliament, Chairman of the Business Committee / <i>Membre du Parlement, Président du Comité directeur</i> (NDC)
KYEI-MENSAH-BONSU, Osei (Mr./M.)	Member of Parliament, Minority Leader <i>Membre du Parlement, ef de la minorité</i> (NPP)
ANYIMADU, Emmanuel (Mr./M.) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
GOMBILLA, Ibrahim (Mr./M.) Deputy Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire adjoint du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	
(NDC: National Democratic Congress / <i>Congrès démocratique national</i>) (NPP: New Patriotic Party / <i>Nouveau parti patriotique</i>)	

GREECE – GRECE

KONSTANTOPOULOS, Georgios (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Hellenic Parliament, Standing Committee on Social Affairs / <i>Membre du Parlement hellénique, Commission permanente des affaires sociales</i> (ND)
AVGERINOPOULOU, Dionysia-Theodora (Mrs./Mme) Chairperson of the Standing Committee on UN Affairs / <i>Présidente de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i>	Member of the Hellenic Parliament, Chairperson of the Special Permanent Parliamentary Committee on Environmental Protection, Standing Committee on National Defense and Foreign Affairs / <i>Membre du Parlement hellénique, Présidente de la Commission permanente spéciale de la protection de l'environnement, Commission permanente de la défense nationale et des affaires étrangères</i> (ND)
CHRISOVELONI, Marina (Mrs./Mme)	Member of the Hellenic Parliament, Standing Committee on Production and Trade, Standing Committee of Economic Affairs, Special Permanent Parliamentary Committee on Environmental Protection <i>Membre du Parlement hellénique, Commission permanente de la production et du commerce, Commission permanente des affaires économiques, Commission permanente spéciale de la protection de l'environnement</i> (AE)
RIGAS, Panagiotis (Mr./M.)	Member of the Hellenic Parliament, Special Permanent Committee on Institutions and Transparency, Standing Committee on Public Administration, Public Order and Justice <i>Membre du Parlement hellénique, Commission permanente spéciale des institutions et de la transparence, Commission permanente de l'administration publique, de l'ordre public et de la justice</i> (PS)
TRANTAFYLLOU, Maria (Mrs./Mme)	Member of the Hellenic Parliament, Standing Committee on Cultural and Educational Affairs, Standing Committee on National Defense and Foreign Affairs / <i>Membre du Parlement hellénique, Commission permanente des affaires culturelles et éducatives, Commission permanente de la défense nationale et des affaires étrangères</i> (SYRIZA)

PAPAIOANNOU, Athanassios (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire général*

GEORGOPOULOU, Varvara (Mrs./Mme)
Head of the Secretary General's Office
Chef du Bureau du Secrétaire général

KARTSAKLI, Aikaterini (Mrs./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

(ND: New Democracy / *Nouvelle démocratie*)

(AE: Independent Hellenes / *Parti des Grecs indépendants*)

(PS: Socialist Party / *Parti socialiste*)

(SYRIZA: Coalition of the Radical Left / *Coalition de la gauche radicale*)

GUATEMALA

BOUSSINOT, Christian (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the Congress of the Republic
Membre du Congrès de la République (BT)

(BT Bloque Todos)

GUINEA – GUINÉE

FOFANA, Loucény (Mr./M.)
Leader of the Delegation / *Chef de la délégation*

Deputy Speaker of the National Assembly
Vice-Président de l'Assemblée nationale

SYLLA, El Hadj Dembo (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

DIALLO, Dian Baïlo (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

GUINEA-BISSAU - GUINÉE-BISSAU

CASSAMÁ, Cipriano (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the People's National Assembly
Président de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC)

CALIFA, Seidi (Mr./M.)

Member of the People's National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC)

CASSAMÁ, Almame (Mr./M.)

Member of the People's National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale populaire

BIOTE, Certório (Mr./M.)

Member of the People's National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale populaire (PRS)

SANCA NDOE, Teresa (Mrs./Mme)

Member of the People's National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC)

INDEQUI, Matilde (Mrs./Mme)

Member of the People's National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC)

DOS SANTOS, Nicolau (Mr./M.)

Member of the People's National Assembly, Member of the Committee on External Affairs and International Cooperation / *Membre de l'Assemblée nationale populaire, Membre de la Commission de la politique extérieure et de la coopération internationale*

RODRIGUES DA FONSECA, José Carlós (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire général*

ANSUMANE, Sanhá (Mr./M.)
Administrative Secretary / *Secrétaire administratif*

(PAIGC: African Party for the Independence of Guinea and Cape Verde
Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert)

(PRS: Party for Social Renovation / *Parti de la rénovation sociale*)

HAITI

DESRAS, Simon Dieuseul (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the Senate / *Président du Sénat*

ANDRIS, Riche (Mr./M.)	Deputy Speaker of the Senate, Committee on Justice, Defence and Public Security / <i>Vice-Président du Sénat Commission de la justice, de la défense et de la sécurité publique</i>
BENOIT, Steven Irvenson (Mr./M.)	Member of the Senate, Committee on Finance, Justice, Human Rights and Anti-Corruption / <i>Membre du Sénat, Commission des finances, de la justice, des droits humains et de la lutte contre la corruption</i>
GILLOT, Jean Rony (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>

HUNGARY – HONGRIE

BALLA, Mihály (Mr./M.) President of Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly, Vice-Chairperson of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères (FIDESz)</i>
BARTOS, Mónika (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Committee on Foreign Affairs, Committee on Sustainable Development <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères, Commission du développement durable (FIDESz)</i>
GYÖNGYÖSI, Márton Balázs (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Vice-Chairman of the Committee on Foreign Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères (Jobbik)</i>
JÓZSA, István (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee of European Affairs, Vice-Chairman of the Committee on Immunity / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires européennes Vice-Président de la Commission des immunités (MSZP)</i>
SCHMUCK, Erzsébet (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Vice-Chairman of the Committee on Budget / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission du budget (LMP)</i>
SOMFAINÉ ÁDÁM, Katalin (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
(FIDESz: Hungarian Civic Union / <i>Union civique hongroise</i>)	
(Jobbik: Movement for a Better Hungary / <i>Mouvement pour une meilleure Hongrie</i>)	
(MSZP: Hungarian Socialist Party / <i>Parti socialiste hongrois</i>)	
(LMP: Politics Can Be Different / <i>Faire de la politique autrement</i>)	

ICELAND – ISLANDE

DADASON, Asmundur Einar (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Althingi / <i>Membre de l'Althingi</i>
GUNNAROSDÓTTIR, Valgerdur (Ms./Mme)	Member of the Althingi / <i>Membre de l'Althingi</i>
JÓNSDÓTTIR, Birgitta (Ms./Mme)	Member of the Althingi / <i>Membre de l'Althingi</i>
JÓNSDÓTTIR, Vigdis (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General <i>Secrétaire générale adjointe</i>
BANG, Arna (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser on International Affairs / <i>Conseillère des affaires étrangères</i>

INDIA – INDE

MAHAJAN, Sumitra (Mrs./Mme) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of the People <i>Présidente de la Chambre du Peuple</i>
KURIEN, P. J. (Mr./M.)	Deputy Speaker of the Council of States <i>Vice-Président du Conseil des Etats</i>
BANDYOPADHYAY, Sudip (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple (AITC)</i>

SINGH, Rakesh (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i> (BJP)
NARAYAN SINGH, Hari Bansh	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i> (JDU)
DEV, Sushmita (Ms./Mme)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i> (INC)
HEMATBHAI MAADAM, Poonamben (Ms./Mme)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i> (BJP)
PAL SINGH, Satya (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i> (BJP)
GROVER, P. K. (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of the People <i>Secrétaire général de la Chambre du Peuple</i>
K. SHERIFF, Shumsher (Mr./M.) Executive Member of the ASGP <i>Membre exécutif de l'ASGP</i>	Secretary General of the Council of States <i>Secrétaire général du Conseil des Etats</i>
SAXENA, U. S. (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Joint Secretary / <i>Co-Secrétaire</i>
PANDE, Mukul (Mr./M.) Joint Secretary / <i>Co-Secrétaire</i>	
TATED, Sunil (Mr./M.) Principal Secretary / <i>Secrétaire principal</i>	
GUPTA, N. C. (Mr./M.)	
JASON, S. (Mr./M.)	
RAMANA, L.V. (Mr./M.) Deputy Secretary / <i>Secrétaire adjoint</i>	
VATSA, Sanjay (Mr./M.) Private Secretary, Speaker's Office <i>Assistant particulier de la Présidente</i>	
KSHIRSAGAR, Pankaj (Mr./M.) Media Officer, Speaker's Office <i>Chargé des médias auprès de la Présidente</i>	
ROY, Rashmi (Ms./Mme)	
SALEEM, Mohd. (Mr./M.)	
(AITC: All India Trinamool Congress)	
(BJP: Bharatiya Janata Party / Parti Bharatiya Janata)	
(JDU: Janata Dal)	
(INC: Indian National Congress / Parti du Congrès national indien)	

INDONESIA – INDONESIE

ASSEGAF, Nurhayati Ali (Mrs./Mme) Leader of delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (PD)
HIDAYAT, Surahman (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (PKS)
SUPRATIKNO, Hendrawan (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (PDI-P)
NURSANTY, Evita (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (PDI-P)
RIWU KORE, Jefirstson (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (PD)
MUHAMMAD, Hidayat Nur Wahid (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (PKS)
HAFID, Meutya Viada (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (PG)
ASOKAWATI, Okky (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (PPP)

MUSTOFA, Assegaf (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PPP)</i>
CHALIM, Chusnunia (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PKB)</i>
MUNAWAR, Rofi (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PKS)</i>
KURTUBI, (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
SWASANANY, Winantuningtyastiti (Mrs./Mme) Head of the ASGP delegation, Member of the ASGP <i>Chef de la délégation de l'ASGP, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
ISLAM, Saiful (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
PURBA, Robert Juheng (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
HARDJONO, Sartomo (Mr./M.) Assistant Secretary to the delegation <i>Secrétaire assistant de la délégation</i>	
ALFIAH, Warsiti (Ms./Mme) Assistant Secretary to the delegation <i>Secrétaire assistante de la délégation</i>	
PRASETYO, Hery (Mr./M.) Assistant Secretary to the delegation <i>Secrétaire assistant de la délégation</i>	
RETNOASTUTI, Endah (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
WANGKE, Humprey (Mr./M.) Adviser to the delegation <i>Conseiller de la délégation</i>	
HARRIS, Damayanti (Mrs./Mme) Secretary to the ASGP delegation <i>Secrétaire de la délégation de l'ASGP</i>	
EVAYANTI, Nina (Ms./Mme) Adviser to the delegation <i>Conseillère de la délégation</i>	
GAFUR, Abdul (Mr./M.) Adviser to the delegation <i>Conseiller de la délégation</i>	
SOEMARNO, Rina Prityasmiarsi (Ms./Mme) Adviser to the delegation <i>Conseillère de la délégation</i>	
(PD: Democrats Party / <i>Parti démocrate</i>) (PKS: Prosperous Justice Party / <i>Parti de la justice et de la prospérité</i>) (PDI-P: Indonesian Democracy Party - Struggle / <i>Parti démocrate indonésien en lutte</i>) (PG: Golkar Functional Groups Party / <i>Parti des groupes fonctionnels Golkar</i>) (PPP: United Development Party / <i>Parti du développement uni</i>) (PKB: National Awakening Party / <i>Parti du réveil national</i>)	

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

LARIJANI, Ali (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Islamic Parliament of Iran <i>Président du Parlement islamique d'Iran</i>
DASTGHEIB, S. Ahmad Reza (Mr./M.) President of the Group / <i>Président du Groupe</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran, Vice-Chair of the National Security and Foreign Policy Committee <i>Membre du Parlement islamique d'Iran, Vice-Président de la Commission de la sécurité nationale et de la politique étrangère</i>

HOSSEINI SADR, Moayed (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran, Committee on Industries and Mines / <i>Membre du Parlement islamique d'Iran, Commission de l'industrie et des mines</i>
JALALI, Kazem (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran, National Security and Foreign Policy Committee / <i>Membre du Parlement islamique d'Iran, Commission de la sécurité nationale et de la politique étrangère</i>
JAHANGIRZADEH, Javad (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran, National Security and Foreign Policy Committee / <i>Membre du Parlement islamique d'Iran, Commission de la sécurité nationale et de la politique étrangère</i>
ZAHEDI, Mohammad Mehdi (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran, Chair of the Education and Research Committee / <i>Membre du Parlement islamique d'Iran, Président de la Commission de l'éducation et de la recherche</i>
HOSSEINI, S. Hadi (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran, Committee on Industries and Mines / <i>Membre du Parlement islamique d'Iran, Commission de l'industrie et des mines</i>
RAHBAR, Fatemeh (Mrs./Mme)	Member of the Islamic Parliament of Iran, Vice-Chairperson of the Article 90 of the Constitution / <i>Membre du Parlement islamique d'Iran, Vice-Président de l'Article 90 de la Constitution</i>
SADEGHI, Zargham (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran / <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
POPIZADEH, Abbas (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran, Agriculture and Natural Resources Committee / <i>Membre du Parlement islamique d'Iran, Commission de l'agriculture et des ressources naturelles</i>
AFRASHTEH, Ali (Mr./M.) Secretary General of the Group, Member of the ASGP / <i>Secrétaire général du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
SHEIKHOESLAM, Hossein (Mr./M.)	Deputy Secretary-General / <i>Vice-Secrétaire général</i>
GHASSEMPOUR, Amir Abbas (Mr./M.) Administrative Secretary of Group, Member of the ASGP / <i>Secrétaire administratif du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	
GHASHGHAVI, Mahdi (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
SHAKERIAN, S.H. (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	
JAFARBEIGLU, Alireza (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	

IRAQ

AL-GBURI, Saleem (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Council of Representatives / <i>Président du Conseil des Représentants</i>
SALMAN, Dhafer (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives / <i>Membre du Conseil des Représentants</i>
AL-GBURI, Mohammed (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives / <i>Membre du Conseil des Représentants</i>
TALABANI HABIB, Ala (Mrs./Mme) Substitute Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / <i>Membre suppléant du Comité de coordination des femmes parlementaires</i>	Member of the Council of Representatives / <i>Membre du Conseil des Représentants</i>
MOHAMMAD, Renas (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives / <i>Membre du Conseil des Représentants</i>
AL-MUSAWI, Samerah (Ms./Mme)	Member of the Council of Representatives / <i>Membre du Conseil des Représentants</i>
AL-HAJAJ, Saleem (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives / <i>Membre du Conseil des Représentants</i>

MOHAD, Majida (Ms./Mme)	Member of the Council of Representatives <i>Membre du Conseil des Représentants</i>
AL-GHABBAN, Mohammed (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the Council of Representatives <i>Membre du Conseil des Représentants</i>
NAMIK MAJID, Ayad (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
MOHAD, Salam (Mr./M.)	Director General, Public Relations <i>Directeur général des relations publiques</i>
AL-MOSSLHEY, Ali (Mr./M.)	Speaker's Secretary / <i>Secrétaire du Président</i>
AL-MAGMAIE, Mohanad (Mr./M.)	Speaker's Aide / <i>Aide du Président</i>
AL-GBURI, Ahmed (Mr./M.)	Speaker's Media Advisor <i>Conseiller des médias auprès du Président</i>
ESMIEL, Esam (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
AL-GBURI, Khalid (Mr./M.)	Media Director / <i>Directeur des médias</i>
RASOOL, Emad (Mr./M.)	Speaker's Office / <i>Bureau du Président</i>
AL-TURFI, Mohanad (Mr./M.)	Speaker's Office / <i>Bureau du Président</i>
FAWZI, Mohammed (Mr./M.)	Public Relations / <i>Relations publiques</i>
ENAD, Majid (Mr./M.)	Public Relations and Protocol <i>Relations publiques et protocole</i>
AL-JANABI, Ahmed (Mr./M.)	Foreign Relations / <i>Relations étrangères</i>
EISA, Sami (Mr./M.) Security Officer / <i>Agent de sécurité</i>	

IRELAND – IRLANDE

BURKE, Patrick (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of Seanad Éireann <i>Président de Seanad Éireann</i> (FG)
MCENTEE, Helen (Ms./Mme)	Member of Dáil Éireann, Committee on Public Service, Oversight and Petitions, Committee on Transport and Communications / <i>Membre de Dáil Éireann, Commission du service public, de la surveillance et des pétitions, Commission des transports et des communications</i> (FG)
NOLAN, Derek (Mr./M.)	Member of Dáil Éireann, Committee on Public Service, Oversight and Petitions, Committee on Public Accounts / <i>Membre de Dáil Éireann, Commission du service public, de la surveillance et des pétitions, Commission des comptes publics</i> (L)
BYRNE, Thomas (Mr./M.)	Member of Seanad Éireann, Committee on Finance, Public Expenditure and Reform, Committee on Standing Orders / <i>Membre de Seanad Éireann, Commission des finances, des dépenses publiques et des réformes, Commission du règlement</i> (FF)
MATHEWS, Bernadette (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Inter-Parliamentary Relations <i>Relations interparlementaires</i>

(FF: Fianna Fáil)
(L: Labour Party / *Parti travailliste*)
(FG: Fine Gael)

ITALY – ITALIE

CASINI, Pier Ferdinando (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Senate, President of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre du Sénat, Président de la Commission des affaires étrangères</i> (PI)
FARINA, Gianni (Mr./M.) Member of the Committee on Middle East Questions <i>Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the Chamber of Deputies, Foreign Affairs Committee / <i>Membre de la Chambre des Députés, Membre de la Commission des affaires étrangères</i> (PD)

MONTEVECCHI, Michela (Mrs./Mme)

Member of the Senate, Committee on Education
Membre du Sénat Commission de l'éducation (M5S)

SORIAL, Giorgio (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies, Finance and
Budget Committee / *Membre de la Chambre des
Députés, Commission des finances et du budget (M5S)*

SORBELLO, Sandro (Mr./M.)

Secretary of Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

LASORSA, Antonella (Ms./Mme)

Interpreter / *Interprète*

SCARAMUZZI, Angela (Ms./Mme)

Interpreter / *Interprète*

(PI: "Per l'Italia")

(PD: Democratic Party / *Parti démocrate*)(M5S: Five Stars Movement / *Mouvement cinq étoiles*)**JAPAN – JAPON**

UESUGI, Mitsuhiro (Mr./M.)

Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (LDP)

FUKUI, Teru (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (LDP)

WASHIO, Eiichiro (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (DPJ)

KANEKO, Megumi (Ms./Mme)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (LDP)

TAKINAMI, Hirofumi (Mr./M.)

Member of the House of Councillors
Membre de la Chambre des Conseillers (LDP)

SUGI, Hisatake (Mr./M.)

Member of the House of Councillors
Membre de la Chambre des Conseillers (K)

HAYASHIYAMA, Yasuhiko (Mr./M.)

Secretary of Group / *Secrétaire du Groupe*

NISHIKOBE, Natsuko (Ms./Mme)

Secretary of Group / *Secrétaire du Groupe*

KATO, Akira (Mr./M.)

Secretary of Group / *Secrétaire du Groupe*

SUGIYAMA, Jin (Mr./M.)

Secretary of Group / *Secrétaire du Groupe*

KONO, Miho (Ms./Mme)

Secretary of Group / *Secrétaire du Groupe*

KURATA, Yasuo (Mr./M.)

Secretary of Group / *Secrétaire du Groupe*

OGAWA, Akiko (Ms./Mme)

Secretary of Group / *Secrétaire du Groupe*

SUZUKI, Yuko (Ms./Mme)

Secretary of Group / *Secrétaire du Groupe*

TAKEUCHI, Kenta (Mr./M.)

Secretary of Group / *Secrétaire du Groupe*(LDP: Liberal Democratic Party / *Parti libéral démocrate*)(DPJ: Democratic Party of Japan / *Parti démocrate japonais*)(K: Komeito / *Komei*)**JORDAN – JORDANIE**

RAWABDEH, Abdur-Rauf (Mr./M.)

Leader of the delegation / *Chef de la délégation*President of the Senate
Président du Sénat

JWAZNEH, Mazen Aldala'en (Mr./M.)

Deputy Speaker of the House of Representatives
Vice-Président de la Chambre des Représentants

BARAKAT, Salwa (Mrs./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i>
SOUBAR, Munir (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i>
HAMISA, Ahmad (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
BANI-ATA, Ali (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
OWAIS, Samer (Mr./M.) Committee to Promote Respect For International Humanitarian Law <i>Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
AL-BARAESEH, Mohammed (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
AL-SMADI, Tayseer (Mr./M.) <i>Advisor / Conseiller</i>	Senator / <i>Sénateur</i>
ALSHAWAKBEH, Zaid (Mr./M.) <i>Advisor / Conseiller</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
AL-GHRIR, Hamad (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of Representatives <i>Secrétaire général de la Chambre des Représentants</i>
HEDAIB, Mohammad (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
ALRIYATI, Tamam (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
ALSHAWABKEH, Fayez (Mr./M.)	Advisor to the President of the Senate <i>Conseiller du Président du Sénat</i>
AL-ZYOUS, Ali (Mr./M.)	General Director, Senate President's Office <i>Directeur général du Bureau du Président du Sénat</i>
AL-TARAWNEH, Hassan (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Head of the International Affairs Section <i>Chef de la Section des affaires internationales</i>
SHARADGAH, Mahmoud (Mr./M.)	Secretary to the President of the Senate <i>Secrétaire du Président du Sénat</i>

KAZAKHSTAN

AIMBETOV, Seitsultan (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives, Chairman of the Committee on Economic Reform and Regional Development / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission des réformes économiques et du développement régional (Nur Otan)</i>
AITAKHANOV, Kuanysh (Mr./M.)	Member of the Senate, Standing Committee on Agriculture, Environment and Rural Development <i>Membre du Sénat, Commission permanente de l'agriculture, de l'environnement et du développement rural (Nur Otan)</i>
PERUASHEV, Azat (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Committee on Economic Reform and Regional Development, <i>Membre de la Chambre des représentants, Commission des réformes économiques et du développement régional (Ak Zhol)</i>

(Ak Zhol: Democratic Party of Kazakhstan / *Parti démocrate du Kazakhstan*)
(Nur Otan: People's Democratic Party / *Parti populaire démocratique*)

KENYA

EKWEE ETHURO, David (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate <i>Président du Sénat</i> (NA)
WA KABANDO, Kabando (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (NA)
GATOBU, Boniface (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (Ind)
PKOSING LOSIAKU, David (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (URP)
WAHOME, Alice (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (NA)
MUKIITE NABWALA, Catherine (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
GURE, Shukran Hussein (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
SANG, Leonard (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
WAMUNYINYI, Wafula (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (CORD)
M. NYEGENYE, Jeremiah (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
ALI MOHAMED, Mohamed (Mr./M.)	Director, Senate / <i>Directeur au Sénat</i>
CHANIA, Daniel (Mr./M.)	Senior Clerk / <i>Greffier principal</i>
EDUNG, Edward (Mr./M.) Personal Assistant to the Speaker of the Senate <i>Assistant particulier du Président du Sénat</i>	
KAIRU, Rachel (Mr./M.) Secretary of the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Senior Clerk Assistant, National Assembly <i>Greffier principal assistant à l'Assemblée nationale</i>
LEMUNA, Moses (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
MOGERE, Zakayo I. (Mr./M.)	Principal Clerk / <i>Greffier principal</i>
(NA: The National Alliance / <i>Alliance nationale</i>)	
(URP: United Republican Party / <i>Parti républicain uni</i>)	
(Ind: Independent / <i>Indépendant</i>)	
(CORD: Coalition for Reforms and Democracy / <i>Coalition pour les réformes et la démocratie</i>)	

KUWAIT – KOWEIT

AL-GHANIM, Marzouq (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
ALAZEMI, Saif (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALTURAIJI, Dr. Abdullah (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALSHAYEE, Faisal (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ASHOUR, Saleh (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALKANDARI, Allam (Mr./M.) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
ALDEGAISHEM, Jamal (Mr./M.)	Director of Protocol / <i>Directeur du protocole</i>
HASSAN, Ameer (Mr./M.)	Director, External Relations <i>Directeur des relations extérieures</i>

BOHAMDI, Ahmed (Mr./M.)	Advisor, Speaker's Office <i>Conseiller au Bureau du Président</i>
FARDAN, Amer (Mr./M.)	
ALAJMI, Mubarak (Mr./M.)	
ALMONAIFI, Jamal (Mr./M.)	
ALDAYHANI, Deyab (Mr./M.)	Head, Development of Parliamentary Affairs <i>Chef du développement des affaires parlementaires</i>
ALMOTAWA, Amal (Mrs./Mme)	
Press / <i>Presse</i>	
DOWAIHI, Naseer (Mr./M.)	
BOEDHAM, Khaled (Mr./M.)	Political Researcher / <i>Chercheur politique</i>
ALSHAYEJI, Dalal (Mrs./Mme)	
Press / <i>Presse</i>	
ALOTAIBI, Dana (Ms./Mme)	
ALMUTAIRI, Naseer (Mr./M.)	Secretary / <i>Secrétaire</i>
ALAWADI, Abdullah (Mr./M.)	Researcher, External Relations <i>Chercheur, relations extérieures</i>
ALSUBAIE, Muslat (Mr./M.)	
Press / <i>Presse</i>	
SHESHTERI, Bader (Mr./M.)	Legal Researcher, President's Office <i>Chercheur juridique, Bureau du Président</i>
ALENEZI, Meshal (Mr./M.)	Head, Arab Affairs / <i>Chef des affaires arabes</i>
ALHARBAN, Talal (Mr./M.)	Political Researcher / <i>Chercheur politique</i>
AL DEHANI, Khalid (Mr./M.)	
Press / <i>Presse</i>	

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

BOUNGNONG, Bounphou (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Vice-Chairperson of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	
KETKEO, Syhalath (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères</i>
KHEMPHONG, Anothay (Mr./M.)	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	

LATVIA – LETTONIE

MIRSKIS, Sergejs (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	
OZOLINS, Janis (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
REIZNIECE - OZOLA, Dana (Mrs./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
PAURA, Sandra (Mrs./Mme)	
Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	

LEBANON – LIBAN

BERRY, Nabih (Mr./M.)	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (DLB)</i>
President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	
EL- ZEIN, Abdel- Latif (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Foreign Affairs and Emigrants Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président, Commission des affaires étrangères et des expatriés</i>

KABBANI, Mohamad (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Public Works, Transport, Energy and Water / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des travaux publics, des transports, de l'énergie et de l'eau</i> (FM)
RAHME, Emile (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Administration and Justice Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission de l'administration et de la justice</i> (SP)
ZOUEIN, Gilberte (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly, Chair of the Women and Child Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Présidente de la Commission de la fe et de l'enfant</i> (FPM)
DAHER, Adnan (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
BERRY, Mahmoud (Mr./M.)	Adviser to the Speaker / <i>Conseiller du Président</i>
CHARARA, Bilal (Mr./M.)	Secretary, Foreign Affairs <i>Secrétaire des affaires étrangères</i>
FAWAZ, Fouad (Mr./M.)	Adviser to the Speaker / <i>Conseiller du Président</i>
HAMAD, Ali (Mr./M.)	Director General for Speaker's Affairs <i>Directeur général des affaires présidentielles</i>
(DLB: Development and Liberation Bloc / <i>Bloc de développement et libération</i>)	
(FM: Future Movement / <i>Courant du futur</i>)	
(SP: Solidarity Party / <i>Parti de la solidarité</i>)	
(FPM: Free Patriotic Movement / <i>Mouvement patriotique libre</i>)	

LESOTHO

RAKUOANE, Lekhetso (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly, Parliamentary Reforms Committee / <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale, Commission des réformes parlementaires</i>
LETHUNYA, Nts'ieng (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly, Women Caucus, Law Cluster / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Forum parlementaire des femmes, Commission du droit</i> (ABC)
PHEKO, Thabang (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chief Whip, Business Committee, Privileges Committee, Law Cluster / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Chef de file, Comité directeur, Commission des privilèges, Commission du droit</i> (LCD)
MOTSAMAI, Ntlohi (Ms./Mme) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the National Assembly, Development Planning Committee, Vice-Chair of the Parliamentary Reforms Committee, Committee on Standing Orders, Economic Cluster / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission de la planification du développement, Vice-Président de la Commission des réformes parlementaires, Commission du règlement, Commission de l'économie</i> (DC)
HOOHLO, Futho (Mr./M.)	Member of the Senate, Chairperson of the Millennium Development Goals Committee, Business Committee, Committee on Standing Orders and Staff / <i>Membre du Sénat, Président de la Commission des OMD, Comité directeur, Commission du règlement et du personnel</i> (ABC)
MAEMA, Lebohang (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
MOTLELENG, Mokatakise (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
TSEPANE, Maduma (Mr./M.) Secretary of the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
(ABC: All Basotho Convention (Kobo-Tata) / <i>Convention des Basotho</i>)	
(LCD: Lesotho Congress for Democracy / <i>Congrès pour la démocratie au Lesotho</i>)	
(DC: Democratic Congress / <i>Congrès démocratique</i>)	

LIBYA – LIBYE

AL ABID, Mousab (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
RUJBANI, Salah Alsuhbi (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ALGHAWI, Loie (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ALWANDI, Hisham (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
ABURGHIGHA, Mohamed (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>

LIECHTENSTEIN

LANTER-KOLLER, Violanda (Mrs./Mme) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Diet <i>Vice-Présidente, Diète (VU)</i>
BÜCHEL, Helmuth (Mr./M.)	Member of the Diet / <i>Membre, Diète (FBP)</i>
WACHTER, Gabriele (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
(VU: Patriotic Union / <i>Union patriotique</i>) (FBP: Progressive Citizens' Party / <i>Parti des citoyens progressistes</i>)	

LITHUANIA – LITUANIE

GAPSYS, Vytautas (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament, Committee on Legal Affairs <i>Membre du Parlement, Commission des affaires juridiques (L)</i>
GYLYS, Povilas (Mr./M.)	Member of Parliament, Committee on Budget and Finance / <i>Membre du Parlement, Commission du budget et des finances (DK)</i>
ALEKSONIS, Gedeminas (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General <i>Secrétaire général adjoint</i>
SUMSKIENE, Laura (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
(L: Labour party / <i>Parti du travail</i>) (DK: "The Way of Courage" / <i>La Voie du courage</i>)	

MADAGASCAR

RAKOTOMAMONJY, Jean Max (Mr./M.)	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
RAZAFIMANANTSOA, Lobo Hanitriniaina (Mrs./Mme),	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Présidente de l'Assemblée nationale</i>
RABETAFIKA, Norovelomampionona Roberthine (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly, Deputy General Rapporteur / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Rapporteuse générale adjointe</i>
RAZAFINDRAKOTO, Harifanja Francette (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
RAHANTASOA, Lydia Aimée Vololona (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
RANDRIAMAHAFANJARY ANDRIAMITARIJATO, Calvin (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
RAMIAOAMANANA, Augustin (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
RAJAOARINELINA, Lova Tahina (Ms./Mme)	Advisor / <i>Conseillère</i>

MALAWI

CHILENJE NKHOMA, Esther Mcheka (Ms./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Présidente de l'Assemblée nationale</i>
KACHIKHO, Anna (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MHONE, Raphael (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MLOMBWA, Clement (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MANZI, Joel Joseph (Mr./M.)	Deputy Secretary-General <i>Secrétaire général adjoint</i>
GONDWE, Dennis (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
MANDALA, Elias (Mr./M.) Personal Assistant to the Deputy Speaker <i>Assistant particulier de la Vice-Présidente</i>	

MALAYSIA – MALAISIE

WEE, Ka Siong (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (MCA)</i>
ABDUL AZIZ, Mohamed Nazri (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (UMNO)</i>
BRODI, Doris Sophia (Mrs./Mme)	Deputy Speaker of the Senate <i>Vice-Présidente du Sénat (SPA)</i>
ABDUL RAHIM, Norliza (Mr./M.)	Member of the Senate / <i>Membre du Sénat</i>
LAU KIONG YIENG, Alice (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (DAP)</i>
RAMLI, Mohd. Hatta (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
RAHMAT, Riduan (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
ABU HANIPAH, Adam (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
SAMSURI, Zamrizam (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
SELAMAT AMIR, Suzana Akmam (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
WONG, Lih Yen (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
ADNAN, Syuhada (Ms./Mme)	Diplomat / <i>Diplomate</i>

(MCA: Malaysian Chinese Association / *Association sino-malaisienne*)
(UMNO: United Malays National Organisation / *Organisation malaisienne nationale unie*)
(SPA: Sarawak Peoples' Party / *Parti populaire Sarawak*)
(DAP: Democratic Action Party / *Parti d'action démocratique*)

MALDIVES

MOHAMED, Abdulla Maseeh (Mr./M.) Leader of the Delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the People's Majlis <i>Président du Majlis du Peuple (PPM)</i>
MANIK, Ahmed Nihan Hussain (Mr./M.)	Member of the People's Majlis, Majority Leader <i>Membre du Majlis du Peuple, Chef de la majorité (PPM)</i>
ADAM, Rozaina (Mrs./Mme)	Member of the People's Majlis <i>Membre du Majlis du Peuple (MDP)</i>
HUSSAIN, Mohamed (Mr./M.)	Member of the People's Majlis <i>Membre du Majlis du Peuple (JP)</i>
SALEEM, Ali (Mr./M.)	Member of the People's Majlis <i>Membre du Majlis du Peuple (PPM)</i>
SHAHID, Abdulla (Mr./M.)	Member of the People's Majlis <i>Membre du Majlis du Peuple (MDP)</i>

RIFAU, Abdulla (Mr./M.)	Member of the People's Majlis <i>Membre du Majlis du Peuple (PPM)</i>
ABDULLA, Eva (Mrs./Mme) Member of the Coordinating committee of Women Parliamentarians / <i>Membre du Comité de coordination des femmes parlementaires</i>	Member of the People's Majlis <i>Membre du Majlis du Peuple (MDP)</i>
MOHAMED, Ahmed (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
ZAKARIYYA, Abdul Hameed (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
RASHEED, Mohamed (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>

(PPM: Progressive Party of Maldives / *Parti progressiste des Maldives*)
(MDP: Maldivian Democratic Party / *Parti démocratique des Maldives*)
(JP: Jumhooree Party / *Parti Jumhooree*)

MALI

CISSE, Amadou (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Third Vice-President of the National Assembly <i>Troisième Vice-Président de l'Assemblée nationale</i>
TIMBINE, Moussa (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MAIGA, Amadou (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
DRAME, Maïmouna (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
H Aidara Haidara, Aissata (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Chairperson, Education Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Présidente de la Commission de l'éducation</i>
DIARRA, Moussa (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
DIALLO, Madou (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>

MALTA – MALTE

ABELA, Carmelo (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives, Government Spokesman, House Business Committee / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Porte-parole du gouvernement, Commission des questions internes (PL)</i>
GONZI, Michael (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PN)</i>
CURMI, Kenneth (Mr./M.)	Research Analyst / <i>Analyste de recherche</i>

(PL: Labour Party / *Parti du travail*)
(PN: Nationalist Party / *Parti nationaliste*)

MAURITANIA – MAURITANIE

BABA SY, Marienne (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ELY SALEM, Zeinebou (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
TALEBNA, Ahmed Salem (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
VALL LEKOUERIRY, Mohamed (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>

MAURITIUS – MAURICE

PEEROO, Abdool Razack Mohamed Ameen (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
RAMCHURN, Urmila (Ms./Mme)	Acting Clerk of the National Assembly <i>Secrétaire générale ad intérim de l'Assemblée nationale</i>

MEXICO – MEXIQUE

CUEVAS BARRON, Gabriela (Ms./Mme) President of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law, Leader of the delegation / <i>Présidente du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, Chef de la délégation</i>	Senator, Chairperson of the Committee on Foreign Affairs <i>Sénatrice, Présidente de la Commission des affaires étrangères (PAN)</i>
ORTIZ GONZÁLEZ, Graciela (Ms./Mme) Member of the Standing Committee on United Nations Affairs / <i>Membre de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i>	Senator, Chairperson of the Committee on Legislative Study <i>Sénatrice, Présidente de la Commission de l'étude législative (PRI)</i>
GUERRA CASTILLO, Marcela (Ms./Mme)	Senator, Chairperson of the Committee on Foreign Affairs North America / <i>Sénatrice, Présidente de la Commission des affaires étrangères pour l'Amérique du nord (PRI)</i>
ROJAS HERNÁNDEZ, Laura Angélica (Ms./Mme)	Senator, Chairperson of the Committee on Foreign Affairs and International Organisms / <i>Sénatrice, Présidente de la Commission des affaires étrangères et des organismes internationaux (PAN)</i>
MONREAL ÁVILA, David (Mr./M.)	Senator, Chairman of the Committee on Jurisdictional Affairs / <i>Sénateur, Président de la Commission des affaires juridictionnelles (PT)</i>
PADIERNA LUNA, Dolores (Ms./Mme) Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / <i>Membre du Comité de coordination des femmes parlementaires</i>	Senator, Committee on Justice / <i>Sénatrice, Commission de la justice (PRD)</i>
ENRIQUEZ BALDAZO, Arelí (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, International Affairs <i>Directrice des affaires internationales</i>

(PAN: National Action Party / *Parti de l'Action nationale*)
(PRI: Institutional Revolutionary Party / *Parti révolutionnaire institutionnel*)
(PT: Labour Party / *Parti travailliste*)
(PRD: Democratic Revolution Party / *Parti de la révolution démocratique*)

MICRONESIA (FEDERATED STATES OF) - MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)

PANUELO, David W. (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Congress, Chairman of the Resources and Development Committee / <i>Membre du Congrès, Président de la Commission des ressources et du développement</i>
MARTIN, Berney (Mr./M.)	Member of the Congress, Vice-Chairman, External Affairs Committee and Judiciary and Governmental Operations Committee / <i>Membre du Congrès, Vice-Président de la Commission des affaires extérieures et de la Commission des opérations judiciaires et gouvernementales</i>
JACKSON, Alik K. (Mr./M.) Secretary of Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	

MONACO

FICINI, Alain (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (HM)</i>
AMORATTI-BLANC, Nathalie (Mrs./Mme)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (HM)</i>

COLOMBO-PASTORELLI, Mariam (Mrs./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

(HM: Monaco Horizon / *Horizon Monaco*)

MONGOLIA – MONGOLIE

RADNAASUMBEREL, Gonchigdorj (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Deputy Speaker of the State Great Hural, Standing Committee on Legal Affairs, Standing Committee on budget / *Vice-Président du Grand Khoural de l'Etat, Commission permanente des affaires juridiques, Commission permanente du budget (DP)*

GANTUMUR, Uyanga (Mrs./Mme)

Member of the State Great Hural Standing Committee on State Structure Standing Committee on Economy
Membre du Grand Khoural de l'Etat, Commission permanente de la structure étatique, Commission permanente de l'économie (MPRP)

BATBOLD, Sundui (Mr./M.)

Member of the State Great Hural
Membre du Grand Khoural de l'Etat (MPP)

(DP: Democratic party / *Parti démocratique*)

(MPRP: Mongolian People's Revolutionary Party / *Parti révolutionnaire du peuple mongol*)

(MPP: Mongolian People's Party / *Parti populaire mongole*)

MOROCCO – MAROC

TALBI ALAMI, Rachid (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du groupe, Chef de la délégation

Speaker of the House of Representatives
Président de la Chambre des Représentants (RNI)

BIADILLA, Mohamed Cheikh (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the House of Councillors
Président de la Chambre des Conseillers (PAM)

BENMASSAOUD, Rachida (Mrs./Mme)
Standing Committee on United Nations Affairs
Commission permanente des affaires des Nations Unies

Deputy Speaker of the House of Representatives
Vice-Présidente de la Chambre des Représentants (USFP)

KOUSKOUS, Hamid (Mr./M.)

Member of the House of Councillors
Membre de la Chambre des Conseillers (MP)

OMARI, Abdelaziz (Mr./M.)
Standing Committee on Peace and Security
Commission permanente de la paix et de la sécurité

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PJD)

TEGHOUANE, Bouamer (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PI)

LAZRAK, Nouredine (Mr./M.)
Rapporteur of the Standing Committee on Peace and Security / *Rapporteur de la Commission permanente de la paix et de la sécurité*

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (RNI)

ELABDI, Rachid (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PAM)

TOUIZI, Ahmed (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

Member of the House of Councillors
Membre de la Chambre des Conseillers

ELKHADI, Najib (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire général*

KHOUJA, Abdelouahid (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire général*

CHAKRI, Ahmed (Mr./M.)

Director, Office of the Speaker of the House of Representatives / *Directeur de Cabinet du Président de la Chambre des Représentants*

CHIBAN, Omar (Mr./M.)

Director, Office of the Speaker of the House of Councillors / *Directeur de Cabinet du Président de la Chambre des Conseillers*

IDBELHAJ, Hafida (Mrs./Mme)
Administrative Secretary of the Group
Secrétaire administrative du groupe

DRIOUCHE, Abdelwahad (Mr./M.)
Secretary of the Group / *Secrétaire du groupe*

Director / *Directeur*

(RNI: National Rally of Independents / *Rassemblement national des indépendants*)
(PAM: Authenticity and Modernity Party / *Parti Authenticité et modernité*)
(USFP: Socialist Union of Popular Forces / *Union socialiste de forces populaires*)
(MP: Popular Movement / *Mouvement populaire*)
(PJD: Justice and Development Party / *Parti de la justice et du développement*)
(PI: Istiqlal Party / *Parti de l'Istiqlal*)

MYANMAR

TOE, Maung (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (USDP)

MU, Aye Aye (Mrs./Mme)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

Member of the House of Representatives, Commission
on Legal Affairs and Special Issues / *Membre de la*
Chambre des Représentants, Commission des affaires
juridiques et des questions spéciales

(USDP: Union Solidarity and Development Party / *Parti de la solidarité et du développement de l'Union*)

NAMIBIA – NAMIBIE

MENSAH-WILLIAMS, Margaret Natalie (Mrs./Mme)
President of the Coordinating Committee of Women
Parliamentarians, Leader of the delegation
Présidente du Comité de coordination des femmes
parlementaires, Chef de la délégation

Deputy Speaker of the National Council, Standing Rules
and Orders Committee, Women Caucus / *Vice-*
Présidente du Conseil national, Commission du
règlement et de la procédure, Forum parlementaire des
femmes (SWAPO)

AMWEELO, Moses (Mr./M.)

Member of the National Assembly Chairperson of the
ICT Committee / *Membre de l'Assemblée nationale,*
Président de la Commission de l'ICT (SWAPO)

JANKOWSKI, Maureen (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly, Member of the
Committee on Human Resources, Social and
Community Development / *Membre de l'Assemblée*
nationale, Membre de la Commission des ressources
humaines, du développement social et des
communautés (SWAPO)

LUCKS, Heiko (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Deputy Chairperson
of the Public Accounts Committee / *Membre de*
l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission
des comptes publics (RDP)

KANDJII, Ambrosius (Mr./M.)

Member of the National Council, Gender, Youth and ICT
Committee / *Membre du Conseil national Commission de*
l'égalité des sexes, de la jeunesse et de l'ICT (SWAPO)

NAMBILI, Ndapewoshali Nangula (Ms./Mme)

Member of the National Council, Gender, Youth and ICT
Committee, Habitat Committee, Women Caucus
Membre du Conseil national, Commission de l'égalité
des sexes, de la jeunesse et de l'ICT, Commission de
l'habitat, Forum parlementaire des femmes (SWAPO)

JACOBS, Johannes (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire général*

SHIMUTWIKENI, Panduleni N (Ms./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire général*

NAKUTWIMA, Mirjam N. (Ms./Mme)

Adviser / *Conseillère*

SHALI, Auguste (Ms./Mme)
Co-Secretary of the Group
Co-Secrétaire du Groupe

Adviser / *Conseillère*

FINNIES, Shaandre (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

BOTMA, Sandre (Ms./Mme)

Adviser / *Conseillère*

ISAAK, Willem H. (Mr./M.)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

TAIT, Tania (Ms./Mme)
Legal Adviser / *Conseillère juridique*

(SWAPO: South-West African People's Organization / *Organisation du peuple du Sud-Ouest africain*)
(RDP: Rally for Democracy and Progress / *Rassemblement pour la démocratie et le progrès*)

NETHERLANDS - PAYS-BAS

DIJKHOFF, Klaas (Mr./M.)
Leader of the Delegation / *Chef de la délégation* Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (VVD)

FRANKEN, Hans (Mr./M.)
Member of the Senate / *Membre du Sénat* (CDA)

DE BOER, Margreet (Ms./Mme)
Member of the Senate / *Membre du Sénat* (GL)

WOLBERT, Agnes (Ms./Mme)
Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (L)

NIEUWENHUIZEN, Bas (Mr./M.)
Secretary to the Delegation, Member of the ASGP
Secrétaire de la délégation, Membre de l'ASGP Secretary General / *Secrétaire général*

(VVD: People's Party for Freedom and Democracy / *Parti populaire pour la liberté et la démocratie*)

(CDA: Christian Democratic Appeal / *Rassemblement chrétien-démocrate*)

(GL: Green Left / *Verts-gauche*)

(L: Labour Party / *Parti du travail*)

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE

CARTER, David (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation Speaker of the House of Representatives, Chairperson of the
Standing Orders Committee, Chairperson of the
Business Committee, Chairperson of the Officers of
Parliament Committee / *Président de la Chambre des
Représentants, Président de la Commission du règlement
Président du Comité directeur, Président de la
Commission des fonctionnaires du parlement* (PN)

TISCH, Lindsay (Mr./M.)
Deputy Speaker of the House of Representatives, Foreign
Affairs, Defence and Trade Committee, Law and Order
Committee / *Vice-Président de la Chambre des
Représentants, Commission des affaires étrangères, de
la défense et du commerce, Commission du droit et de
l'ordre public* (PN)

HART, Wendy (Ms./Mme)
Secretary of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

(PN: National Party / *Parti national*)

NICARAGUA

MONTENEGRO BLANDON, Iris (Mrs./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation* Deputy Speaker of the National Assembly, Deputy
Chairperson of the Modernization Committee, Committee
on Health and Social Security, Chairperson of the
Institutional Group of Parliamentarians to Promote Gender
Equity / *Vice-Présidente de l'Assemblée nationale, Vice-
Présidente de la Commission de la modernisation,
Commission de la santé et de la sécurité sociale,
Présidente du Groupe institutionnel de parlementaires
pour promouvoir l'égalité entre les sexes* (FSLN)

CRUZ TORUÑO, Nestor (Mr./M.)
Permanent Mission of Nicaragua in Geneva
Mission permanente du Nicaragua à Genève

ARANA VIZCAYA, Jenny (Ms./Mme)
Permanent Mission of Nicaragua in Geneva
Mission permanente du Nicaragua à Genève

CORSETTI, Laura (Ms./Mme)
Permanent Mission of Nicaragua in Geneva
Mission permanente du Nicaragua à Genève

(FSLN: Sandinista National Liberation Front / *Front sandiniste de libération nationale*)

NIGER

BEN OMAR, Mohamed (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

HABIBOU, Aminatou (Mrs./Mme)
Vice-President of the Group
Vice-Présidente du Groupe

IBRO, Aoua (Mrs./Mme)

MAIZOUMBOU, Laoual Amadou (Mr./M.)

NOUHOU, Daoudou (Mr./M.)

SAMAILA, Ali (Mr./M.)

ALIO, Issa (Mr./M.)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

IBRAHIM, Laouali (Mr./M.)
Technical Adviser / *Conseiller technique*

Fourth Deputy Speaker of the National Assembly
Quatrième Vice-Président de l'Assemblée nationale

Member of the National Assembly, Committee on Rural
Development and Environment / *Membre de l'Assemblée
nationale, Commission du développement rural et de
l'environnement* (PNDS)

Member of the National Assembly, Committee on Foreign
Affairs / *Membre de l'Assemblée nationale, Commission
des affaires étrangères* (PNDS)

Member of the National Assembly, Committee on
Economic Affairs and Planning / *Membre de l'Assemblée
nationale Commission des affaires économiques et du
plan* (ARN)

Member of the National Assembly Finance and Budget
Committee / *Membre de l'Assemblée nationale
Commission des finances et du budget* (MDN)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PNDS)

Director, Cooperation
Directeur de la coopération

(PNDS: Niger Party for Democracy and Socialism / *Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme*)

(ARN: Alliance for National Reconciliation / *Alliance pour la réconciliation nationale*)

(MDN: Moden Fa Lumana - Niger Democratic Movement for an African Federation
Mouvement démocratique nigérien pour une fédération africaine)

NIGERIA

MARK, David (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*
IHEDIOHA, Chukwuemeka Nkem (Mr./M.)

BARATA, Ahmed Hassan (Mr./M.)

UZAMERE, Ehigie Edobor (Mr./M.)

USMAN, Abdul'aziz (Mr./M.)

BELLO, Binta Fatimah (Mrs./Mme)

GARBA, Ado Alhassan (Mr./M.)

IGBOKWE, Raphael (Mr./M.)

President of the Senate
Président du Sénat (PDP)
Deputy Speaker of the House of Representatives
Vice-Président de la Chambre des Représentants (PDP)

Member of the Senate
Membre du Sénat (PDP)

Member of the Senate, Inter-Parliamentary Relations
Committee / *Membre du Sénat, Commission des
relations interparlementaires* (PDP)

Member of the Senate, Chairman of the Inter-
Parliamentary Relations Committee / *Membre du Sénat,
Président de la Commission des relations
interparlementaires* (PDP)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PDP)

Member of the House of Representatives, Chairman of
the MDGs Committee / *Membre de la Chambre des
Représentants Président de la Commission des OMD*
(APC)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PDP)

ASHIEKAA, Christopher (Mr./M.)	Special Assistant to the Clerk <i>Assistant special du Secrétaire général</i>
LASISI, Alh. Bukoye (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
EDHERE, Basil U. (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Clerk of the National Assembly <i>Secrétaire general adjoint de l'Assemblée nationale</i>
BADAMASI, Abubakar (Mr./M.)	Committee Clerk / <i>Greffier de commission</i>
GARBA, Lawal A. (Mr./M.) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director / <i>Directeur</i>
SANI IDRIS, Mohammed (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
BERNARD, Okoh (Mr./M.)	Committee Clerk / <i>Greffier de commission</i>
ESEKE, Augustine (Mr./M.) IPU Desk	Assistant Chief Administrative Officer <i>Assistant administratif</i>

(PDP: People's Democratic Party / *Parti démocratique populaire*)
(APC: All Progressives Congress)

NORWAY – NORVEGE

SVENDSEN, Kenneth (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of Parliament, Standing Committee on Scrutiny and Constitutional Affairs / <i>Vice-Président du Parlement, Commission permanente du scrutin et des affaires constitutionnelles</i>
LØDEMEL, Bjørn (Mr./M.) Deputy Leader of the delegation <i>Chef adjoint de la délégation</i>	Member of Parliament, Standing Committee on Local Government and Public Administration / <i>Membre du Parlement, Commission permanente du gouvernement local et de l'administration publique</i>
ELDEGARD, Gunvor (Mrs./Mme)	Member of Parliament, Standing Committee on Scrutiny and Constitutional Affairs / <i>Membre du Parlement Commission permanente du scrutin et des affaires constitutionnelles (L)</i>
TRETTEBERGSTUEN, Anette (Ms./Mme)	Member of Parliament, Standing Committee on Labour and Social Affairs / <i>Membre du Parlement, Commission permanente du travail et des affaires sociales (L)</i>
LIADAL, Hege Haukeland (Ms./Mme)	Member of Parliament, Standing Committee on Family and Cultural Affairs / <i>Membre du Parlement, Commission permanente de la famille et des affaires culturelles (L)</i>
HOTVEDT, Bjørnar Dahl (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
HØGE, Anne Laila (Mrs./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Advisor / <i>Conseillère</i>

(L: Labour Party / *Parti du travail*)

OMAN

AL KA'ABI, Salim (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Consultative Council <i>Vice-Président du Conseil consultatif</i>
AL FARSI, Fawziya (Mrs./Mme) Second Vice-President of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / <i>Deuxième Vice-Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires</i>	Member of the State Council <i>Membre du Conseil de l'Etat</i>
AL WARDI, Nadya (Mrs./Mme)	Member of the State Council <i>Membre du Conseil de l'Etat</i>
AL DARAAI, Ahmed (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
AL RUSHEIDI, Mohammed (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
AL-OWAISI, Aiman (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>

PAKISTAN

BOKHARI, Syed Nayyer Hussain (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate Chairman of the Finance Committee, Employees Welfare Fund / <i>Président du Sénat, Président de la Commission des finances et du fonds de prévoyance des employés</i>
AHSAN, Aitzaz (Mr./M.) Standing Committee on Peace and Security <i>Commission permanente de la paix et de la sécurité</i>	Member of the Senate, Foreign Affairs Committee, Rules of Procedure and Privileges Committee, Law and Justice Committee, Finance Committee / <i>Membre du Sénat, Commission des affaires étrangères, Commission des règles de procédure et des privilèges, Commission des lois et de la justice, Commission des finances</i>
RABBANI, Mian Raza (Mr./M.) Member Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Senate, Rules of Procedures and Privileges Committee, Law and Justice Committee, Functional Committee on Human Rights, Defence Production Committee / <i>Membre du Sénat, Commission des règles de procédure et des privilèges, Commission des lois et de la justice, Commission fonctionnelle des droits de l'homme, Commission de la défense</i>
HARRAJ, Mohammad Raza Hayat (Mr./M.) Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
KANJU, Abdul Rehman Khan (Mr./M.) Standing Committee on Development, Finance and Trade / <i>Commission permanente du développement, du financement et du commerce</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MEHR, Ghous Bux Khan (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
VIRK, Chaudhry Bilal Ahmad (Mr./M.) Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
BANGASH, Abdul Nabi (Mr./M.) Standing Committee on Development, Finance and Trade / <i>Commission permanente du développement, du financement et du commerce</i>	Member of the Senate / <i>Membre du Sénat</i>
ALI KHAN KHOSA, Sirdar Zulfiqar (Mr./M.)	Member of the Senate / <i>Membre du Sénat</i>
PERVEZ, Amjed (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
RIAZ, Mohammad (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire à l'Assemblée nationale</i>
SAYYED, Mushahid Hussain (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
BANGASH, Abdul Nabi (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
KHOSA, Sirdar Zulfiqar Ali Khan (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>

PALESTINE

QUBA'A, Tayseer (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Palestinian National Council <i>Vice-Président du Conseil national palestinien</i>
ALAHMAD, Azzam (Mr./M.) Member of the Standing Committee on Peace and Security / <i>Membre de la Commission permanente de la paix et de la sécurité</i>	Member of the Palestinian National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
ALWAZIR, Intisar (Mrs./Mme)	Member of the Palestinian National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
KHRISHI, Ibrahim (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>

SANDUKA, Zuheir (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
BELLAL, Kasem (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
KHRISHI, Ibrahim (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
HAMED, Omar (Mr./M.) Secretary of Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directeur</i>
QAWAS, Rasha (Ms./Mme) Secretary of Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directrice</i>

PANAMA

CASTILLO, José Luis (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MILLER, Mario (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee on Credentials, Rules, Parliamentary Ethics and Legal Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission de vérification des pouvoirs, du règlement, de l'éthique parlementaire et des affaires juridiques (CD)</i>
VALLARINO, Marilyn (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly, Committee on Credentials, Rules, Parliamentary Ethics and Legal Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission de vérification des pouvoirs, du règlement, de l'éthique parlementaire et des affaires juridiques (CD)</i>
MENDOZA, Alejandro (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>

(CD: Democratic Change / *Changement démocratique*)**PARAGUAY**

FERRER MIRANDA, Néstor (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (C)</i>
ROJAS SOSA, Sergio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PLRA)</i>
ACOSTA DE VÁZQUEZ, Perla (Mrs./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (Ind)</i>

(C: Colorado Party / *Parti Colorado*)(PLRA: Authentic Radical Liberal Party / *Parti libéral radical authentique*)(Ind: Independent / *Indépendant*)**PERU – PEROU**

TEJADA GALINDO, Sergio Fernando (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Congress of the Republic, Committee on Andean, Amazonian, Afro-Peruvian Peoples, Committee on Environment and Ecology, Committee on Youth and Sport, Committees on External Relations <i>Membre du Congrès de la République, Commission des peuples andins, amazoniens et afro-péruviens, Commission de l'environnement et de l'écologie, Commission de la jeunesse et des sports, Commission des relations extérieures (GP)</i>
SALAGADO RUBIANES, Luz Filomena (Ms./Mme)	Committee on Constitution and Procedure, Committee on National Defence, Internal Order, Alternative Development and Fight against Drugs, Committee on Intelligence and Relations <i>Commission de la Constitution et du règlement, Commission de la défense nationale, de l'ordre interne, du développement alternatif et de la lutte anti-drogue, Commission du renseignement et des relations (FP)</i>

MULDER BEDOYA, Claude Maurice (Mr./M.)	Member of the Congress of the Republic, Audit Committee, Justice and Human Rights Committee, Labour and Social Security Committee / <i>Membre du Congrès de la République, Commission de contrôle, Commission de la justice et des droits de l'homme, Commission du travail et de la sécurité sociale</i> (CP)
CONDORI JAHUIRA, Natalie (Ms./Mme)	Member of the Congress of the Republic, National Defence, Trade, Tourism, Women and Family, External Relations Committee / <i>Membre du Congrès de la République, Commission de la défense nationale, du commerce et du tourisme, des femmes, de la famille et des relations extérieures</i> (DD)
RODRIGUEZ ZAVALA, Elias Nicolas (Mr./M.)	Member of the Congress of the Republic, Vice-Chairman of the Energy and Mining Committee, Budget and General Accounts Committee, Health and Population Committee / <i>Membre du Congrès de la République, Vice-Président de la Commission de l'énergie et des mines, Commission du budget et des comptes généraux, Commission de la santé et de la population</i> (CP)
(GP: Gana Peru)	
(FP: Fuerza popular)	
(CP: Concertación parlamentaria)	
(DD: Dignidad y Democracia)	

PHILIPPINES

DRILON, Franklin (Mr./M.) Member of Executive Committee, Leader of the delegation / <i>Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate / <i>Président du Sénat</i>
CAYETANO, Pia (Ms./Mme)	Member of the Senate / <i>Membre du Sénat</i>
TUPAS Jr., Niel (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
PIMENTEL III, Aquilino Martin (Mr./M.)	Member of the Senate / <i>Membre du Sénat</i>
POE, Grace (Ms./Mme)	Member of the Senate / <i>Membre du Sénat</i>
ANGARA, Juan Edgardo (Mr./M.)	Member of the Senate / <i>Membre du Sénat</i>
COLMENARES, Neri (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ALVAREZ, Mercedes (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
YABES, Oscar (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
BARUA-YAP, Marilyn (Mrs./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire général de la Chambre des Représentants</i>
BANTUG JR., Renato (Mr./M.)	Chief-of-Staff to the President of the Senate <i>Chef du Secrétariat du Président du Sénat</i>
DE GUZMAN JR., Antonio (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directeur</i>
DE CHAVEZ, Cesar (Mr./M.) Technical Staff Adviser / <i>Conseiller technique</i>	Director / <i>Directeur</i>
MALING, Roberto (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
DALEON III, Benjamin Paolo (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
TORRES III, Anthony (Mr./M.)	Executive Assistant of Senate President <i>Assistant exécutif du Président du Sénat</i>
REGINALDO, Maria Elizabeth Cheryl (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
ALVAREZ, Leslie (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
REBONG, Cecilia (Ms./Mme)	

Ambassador, Permanent Representative
Ambassadrice, Représentante permanente

BAJA, Noralyn (Ms./Mme)
Deputy Permanent Representative of the Philippines in
Geneva / *Représentant permanent adjoint des*
Philippines à Genève

FOS, Enrico (Mr./M.)
Permanent Mission of the Philippines in Geneva
Mission permanente des Philippines à Genève

VALDERRAMA, Celeste (Ms./Mme)
Permanent Mission of the Philippines in Geneva
Mission permanente des Philippines à Genève

HERMOSO, Raphael (Mr./M.)
Permanent Mission of the Philippines in Geneva
Mission permanente des Philippines à Genève

POLAND – POLOGNE

BUKIEWICZ, Bozenna (Mrs./Mme)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Member of the Sejm / *Membre, Sejm* (PO)

WOJTCZAK, Michal (Mr./M.)

Member of the Senate / *Membre du Sénat* (PO)

NOWICKA, Wanda (Ms./Mme)
Vice-President of the Group
Vice-Président du Groupe

Deputy Speaker of the Sejm
Vice-Présidente, Sejm

IWINSKI, Tadeusz (Mr./M.)

Member of the Sejm / *Membre, Sejm* (SLD)

MAZUREK, Beata (Ms./Mme)

Member of the Sejm / *Membre, Sejm* (PiS)

STEFANIUK, Franciszek Jerzy (Mr./M.)

Member of the Sejm / *Membre, Sejm* (PSL)

POLKOWSKA, Ewa (Ms./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire général*

CZAPLA, Lech (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire général*

KARWOWSKA-SOKOŁOWSKA, Agata (Ms./Mme)

Director / *Directrice*

GRUBA, Wojciech (Mr./M.)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

Adviser / *Conseiller*

(PO: Civic Platform / *Plate-forme civique*)

(SLD: Democratic Left Alliance / *Alliance de la gauche démocratique*)

(PiS: Law and Justice / *Droit et justice*)

(PSL: Polish Peasant Party / *Parti paysan polonais*)

PORTUGAL

SILVA, Guilherme (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Deputy Speaker of the Assembly of the Republic
Vice-Président de l'Assemblée de la République

AMARAL, Helder (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République

ALBERNAZ, Rosa Maria (Ms./Mme)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République

CARDOSO, Maria Paula (Ms./Mme)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République

JESUS, Fernando (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République

PACHECO, Duarte (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République

DE MATOS ROSA, José (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République

COSTA, Alberto (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République

ARAÚJO, José Manuel (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*
ISIDORO, Ana Margarida (Ms./Mme)
Advisor of the delegation
Conseillère de la délégation

Deputy Secretary General
Vice-Secrétaire général
Advisor / *Conseillère*

QATAR

AL-KAWARI, Issa (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Deputy Speaker of the Advisory Council, Internal and External Affairs Committee / *Vice-Président du Conseil consultatif, Commission des affaires intérieures et extérieures*

AL-MAADEED, Mohammed (Mr./M.)

Member of the Advisory Council, Legal and Legislative Affairs Committee / *Membre du Conseil consultatif, Commission des affaires juridiques et législatives*

AL-KHAYARIN, Hadi (Mr./M.)

Member of the Advisory Council, Committee on Services and Public Utilities Affairs / *Membre du Conseil consultative, Commission des services publics*

AL-MEADADI, Rashid (Mr./M.)

Member of the Advisory Council, Legal and Legislative Affairs Committee, Cultural and Information Affairs Committee / *Membre du Conseil consultative, Commission des affaires juridiques et législatives, Commission des affaires culturelles et de l'information*

AL-JEHANI, Nasser (Mr./M.)

Member of the Advisory Council, Internal and External Affairs Committee, Services and Public Utilities Affairs Committee / *Membre du Conseil consultative, Commission des affaires intérieures et extérieures, Commission des services publics*

AL-MAJID, Abdulreda (Mr./M.)

Head of the Editing and Translation Section
Chef de la Section de la publication et de la traduction

AL-SHAWANI, Mesfer (Mr./M.)

Assistant Head of Public Relations and Media
Chef adjoint des relations publiques et des médias

AL DELAIMI, Ahmed (Mr./M.)

Data Processing Officer
Chargé du traitement des données

REPUBLIC OF KOREA – REPUBLIQUE DE COREE

AHN, Hong-Joon (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the National Assembly, Education, Culture, Sports and Tourism Committee / *Membre de l'Assemblée nationale, Commission de l'éducation, de la culture, des sports et du tourisme (SP)*

CHOI, Bong-Hong (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Environment and Labour Committee / *Membre de l'Assemblée nationale, Commission de l'environnement et du travail (SP)*

YOU, Jee-Young (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Gender Equality and Family Committee, Science, ICT, Future Planning, Broadcasting and Communications Committee
Membre de l'Assemblée nationale, Commission de l'égalité entre les sexes et de la famille, Commission des sciences, des TIC, de la planification, de la radiodiffusion et des communications (SP)

SONG, Ho-Chang (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Special Committee on Budget and Accounts, Science, ICT, Future Planning, Broadcasting and Communications Committee / *Membre de l'Assemblée nationale, Commission spéciale du budget et des comptes, Commission des sciences, des TIC, de la planification, de la radiodiffusion et des communications (AD)*

PARK, Heong-Joon (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire général*

NAMKOONG, Suk (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Director General, Legislative Counsel Office
Directeur général du Bureau législatif

SHIN, Moon-Keun (Mr./M.)	Director of the Inter-Parliamentary Conference Department <i>Directeur du Département des conférences interparlementaires</i>
PARK, Je-Sung (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Director / <i>Directeur adjoint</i>
KIM, Hyun-Sook (Ms./Mme)	Deputy Director of the Inter-Parliamentary Conference Department / <i>Directrice adjointe du Département des conférences interparlementaires</i>
LEE, Gyu-Hee (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Director, Asia-Pacific Affairs <i>Directeur adjoint des affaires Asie-Pacifique</i>
CHO, Seo Yeon (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Protocol Officer / <i>Chargée du protocole</i>
KIM, Eui-Jeong (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Protocol Officer / <i>Chargée du protocole</i>
OH, Nam-Gyun (Mr./M.)	Programme Coordinator / <i>Coordinateur de programme</i>
KANG, Jung-Min (Ms./Mme)	Programme Coordinator / <i>Coordinatrice de programme</i>
CHO, Hyeon Grace (Ms./Mme) Advisor / <i>Conseillère</i>	
(SP: Saenuri Party) (AD: Alliance for Democracy / <i>Alliance pour la démocratie</i>)	

ROMANIA – ROUMANIE

STERIU, Valeriu Andrei (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies Committee for Agriculture, Forestry, Food Industry and Specific Services / <i>Membre de la Chambre des Députés, Commission de l'agriculture, des forêts, de l'industrie alimentaire et des services spécifiques (NURP)</i>
MITU, Augustin Constantin (Mr./M.)	Member of the Senate, Committee for Labour, Family and Social Protection, Committee for Culture and Media <i>Membre du Sénat, Commission du travail, de la famille et de la protection sociale, Commission de la culture et des médias (SDP)</i>
NISTOR, Marioara (Mrs./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Committee for Culture, Arts and Mass Media / <i>Membre de la Chambre des Députés Commission de la culture, des arts et des médias (NURP)</i>
ROMAN, Cristian Constantin (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies, Committee for Defense, Public Order and National Security / <i>Membre de la Chambre des Députés, Commission de la défense, de l'ordre public et de la sécurité nationale</i>
KEREKES, Karoly (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies, Committee for Labour and Social Protection / <i>Membre de la Chambre des Députés, Commission du travail et de la protection sociale (HDUR)</i>
DUMITRICA, George Ionut (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, Chamber of Deputies <i>Secrétaire général adjoint de la Chambre des Députés</i>
COMAN, Victor Viorel (Mr./M.)	General Director, Office of the Secretary General of the Chamber of Deputies / <i>Directeur du Bureau du Secrétaire général de la Chambre des Députés</i>
DUMITRESCU, Cristina (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, External Multilateral Relations, Senate <i>Directrice des relations multilatérales extérieures, Sénat</i>
GEORGIAN, Daniela (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Counsellor, Foreign Affairs General Directorate, Chamber of Deputies / <i>Conseillère, Direction générale des affaires étrangères de la Chambre des Députés</i>

(NURP: National Union for Romania's Progress / *Union nationale pour le progrès de la Roumanie*)(SDP: Social Democratic Party / *Parti social-démocrate*)(HDUR: Hungarian Democratic Union of Romania / *Union démocratique des Magyars de Roumanie*)

RUSSIAN FEDERATION - FEDERATION DE RUSSIE

BABAKOV, Alexander (Mr./M.) Leader of the delegation (State Duma) <i>Chef de la délégation (Douma d'Etat)</i>	Member of the State Duma, Committee on International Affairs / <i>Membre, Douma d'Etat, Commission des affaires internationales</i>
KLIMOV, Andrey (Mr./M.) Leader of the delegation (Council of the Federation) <i>Chef de la délégation (Conseil de la Fédération)</i>	Member of the Council of the Federation, Vice-Chair of the Committee for Foreign Affairs / <i>Membre du Conseil de la Fédération, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
TIMOFEEVA, Olga (Ms./Mme) Substitute member of the Coordinating committee of Women Parliamentarians / <i>Membre suppléant du Comité de coordination des femmes parlementaires</i>	Member of the State Duma, Committee on Informational Policy, Informational Technologies and Communication / <i>Membre, Douma d'Etat, Commission de la politique de l'information, des technologies de l'information et de la communication</i>
VTORYGINA, Elena (Mrs./Mme) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights / <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the State Duma, Committee on Agrarian Relations and Construction / <i>Membre, Douma d'Etat, Commission des relations agraires et de la construction</i>
YEMELIANOV, Michail (Mr./M.)	Member of the State Duma, Deputy chairman of the Committee on Economic Policy, Innovational Development and Enterprise / <i>Membre, Douma d'Etat, Vice-Président de la Commission de la politique économique, du développement innovant et des entreprises</i>
MISHNEV, Anatoly (Mr./M.)	Member of the Council of the Federation, Committee for Agrarian and Food Policy and Environmental Management / <i>Membre du Conseil de la Fédération, Commission de la politique agricole et alimentaire et de la gestion de l'environnement</i>
MOROZOV, Igor (Mr./M.)	Member of the Council of the Federation, Committee for Foreign Affairs / <i>Membre du Conseil de la Fédération, Commission des affaires étrangères</i>
MARTYNOV, Sergey (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
SHERBAKOV, Stanislas (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	
BOGDANOVA, Natalia (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
BELOVA, Julia (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
STAVITSKY, Valery (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
TKACHENKO, Mikhail (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
FOLOMEEVA, Olga (Mrs./Mme) Secretary (ASGP Meetings) <i>Secrétaire (réunions de l'ASGP)</i>	

RWANDA

MUKARUGEMA, Alphonsine (Mrs./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies, Deputy Chair, Committee on Social Affairs / <i>Membre de la Chambre des Députés, Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales</i>
--	--

UWILINGIYIMANA, Philibert (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies, Committee in charge of Assessment of the Chamber of Deputies Activities, Deputies Conduct and Legislative Immunity
Membre de la Chambre des Députés, Comité chargé de l'évaluation des activités de la Chambre des Députés, de la discipline, du comportement et de l'immunité des Députés (FPR)(FPR: Rwandan Patriotic Front / *Front patriotique rwandais*)**SAN MARINO - SAINT-MARIN**MICHELOTTI, Augusto (Mr./M.)
Leader of the Delegation / *Chef de la délégation*Member of the Great and General Council
Membre, Grand Conseil général (ZL)

CARDELLI, Alessandro (Mr./M.)

Member of the Great and General Council
Membre, Grand Conseil général

MURATORI, Michele (Mr./M.)

Member of the Great and General Council
Membre, Grand Conseil général

RENZI, Nicola (Mr./M.)

Member of the Great and General Council
*Membre, Grand Conseil général*MARFORI, Lucia (Ms./Mme)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*(ZL: United Left / *Gauche Unie*)**SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE**ALJEFRI, Mohammed (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Deputy Speaker of the Consultative Council
Vice-Président du Conseil consultatif

ALENAZI, Hamda (Ms./Mme)

Member of the Consultative Council
Membre du Conseil consultatif

ALANSARI, Lubna (Ms./Mme)

Member of the Consultative Council
Membre du Conseil consultatif

ALGAITH, Issa (Mr./M.)

Member of the Consultative Council
Membre du Conseil consultatif

ALGHAMDI, Ahmed (Mr./M.)

Member of the Consultative Council
Membre du Conseil consultatif

ALHUSSEINI, Saleh (Mr./M.)

Member of the Consultative Council
Membre du Conseil consultatif

ALHELAISSI, Hoda (Ms./Mme)

Member of the Consultative Council
*Membre du Conseil consultatif*ALAMR, Mohammed (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Secretary General / *Secrétaire général*

ALANGARI, Saad (Mr./M.)

Director / *Directeur*ALSAUD, Turki (Mr./M.)
Secretary / *Secrétaire*ALSAUD, Reem (Ms./Mme)
Secretary / *Secrétaire*

ALHAMLAN, Mansour (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*ALENAZI, Moteb (Mr./M.)
Secretary / *Secrétaire*ALGHAMDI, Abdullah (Mr./M.)
Secretary / *Secrétaire*

ALSHUBAILI, Rasha (Ms./Mme)

Adviser / *Conseillère*ALSHALAN, Mishal (Mr./M.)
Secretary / *Secrétaire*ALSAEED, Anas (Mr./M.)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

ALMUBARAK, Khalid (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

FALLATAH, Abdullah (Mr./M.)
Secretary / *Secrétaire*

SENEGAL

SOUARE, Djimo (Mr./M.)
Acting President of the Group, Leader of the
delegation / *Président délégué du Groupe, Chef
de la délégation*
DIENG, Penda Seck (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (BBY)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (BBY)

DIOUF, Aïssatou (Mrs./Mme)
Standing Committee on Democracy and Human Rights
*Commission permanente de la démocratie et des
droits de l'homme*

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (BBY)

GUEYE, Alioune Abatalib (Mr./M.)
Committee on the Human Rights of Parliamentarians
Comité des droits de l'homme des parlementaires

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (BGG)

THIAM, Fatou (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PDS)

CISSE, Baye Niasse (Mr./M.)
Administrative Secretary of the Group
Secrétaire administratif du Groupe

(BBY: Benno Bokk Yaakaar)

(BGG: Bokk Guis Guis)

(PDS: Senegalese Democratic Party / *Parti Démocratique Sénégalais*)

SERBIA – SERBIE

GOJKOVIĆ, Maja (Ms./Mme)
President of Group, Leader of the delegation
Présidente du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly
Présidente de l'Assemblée nationale

BOGDANOVIĆ, Goran (Mr./M.)

Member of the National Assembly Deputy Chairperson of
the Committee on Kosovo-Metohija
Security Services Control Committee, Defence and
Internal Affairs Committee / *Membre de l'Assemblée
nationale, Vice-Président de la Commission du Kosovo-
Metohija, Commission de contrôle des services de
sécurité, Commission de la défense et des affaires
intérieures*

MIJATOVIĆ, Jelena (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Committee on the
Economy, Regional Development, Trade, Tourism and
Energy, Committee on Labour, Social Issues, Social
Inclusion and Poverty Reduction, Committee on
Administrative, Budgetary, Mandate and Immunity Issues /
*Membre de l'Assemblée nationale, Commission de
l'économie, du développement régional, du commerce, du
tourisme et de l'énergie,
Commission du travail, des affaires sociales, de l'inclusion
sociale et de la réduction de la pauvreté,
Commission des affaires administratives et budgétaires et
des questions relatives au mandat et à l'immunité*

MIJATOVIĆ, Milorad (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Foreign Affairs
Committee, Committee on Finance, State Budget and
Control of Public Spending, Security Services Control
Committee / *Membre de l'Assemblée nationale,
Commission des affaires étrangères,
Commission des finances, du budget d'Etat et du contrôle
des dépenses publiques, Commission du contrôle des
services de sécurité*

LJUBIĆIĆ, Jana (Ms./Mme)
Secretary of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

Secretary General / *Secrétaire général*

DROBNJAK, Srdjan (Mr./M.)
Security Officer / *Agent de sécurité*

FILIPOVIĆ, Vladimir (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

MILANOVIĆ, Ana (Ms./Mme)

Adviser / *Conseillère*

MLADENOVIĆ, Vladislav (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

SEYCHELLES

HERMINIE, Patrick (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale

VEL, Jeniffer (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Vice-Chairperson of the Public Accounts Committee / *Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des comptes publics*

SINGAPORE – SINGAPOUR

GAN, Thiam Poh (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of Parliament Committee for the National Development and Environment / *Membre du Parlement, Commission du développement national et de l'environnement*

GIAM, Gerald (Mr./M.)

Member of Parliament / *Membre du Parlement*

MOKHTAR, Intan Azura (Ms./Mme)

Member of Parliament, Committee for Education
Membre du Parlement, Commission de l'éducation

CHEN, Xiaolin (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

SLOVAKIA – SLOVAQUIE

PASKA, Pavol (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Speaker of the National Council
Président du Conseil national (Smer-SD)

SOLYMOS, László (Mr./M.)

Member of the National Council, Committee for Culture and Media / *Membre du Conseil national, Commission de la culture et des médias (MH)*

GUSPAN, Daniel (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General / *Secrétaire général*

STRÝČKOVÁ, Katarína (Mrs./Mme)

Director / *Directrice*

MALINKOVÁ, Jana (Mrs./Mme)

Adviser / *Conseillère*

ROSOCHA, Fedor (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

KMOŠENA, Martin (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

KABÁČ, Martin (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

(Smer-SD: Smer - Social Democracy / *SMER - Démocratie sociale*)
(MH: MOST-HÍD)

SLOVENIA – SLOVENIE

MURGEL, Jasna (Ms./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the National Assembly, Commission on Rules of Procedure / *Membre de l'Assemblée nationale, Comité des règles de procédure (SMC)*

TASNER VATOVEC, Matej (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Commission on Rules of Procedure / *Membre de l'Assemblée nationale, Comité des règles de procédure* (ZL)PANDEV, Tanja (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
*Secrétaire de la délégation*Director / *Directrice*(NSi: New Slovenia / *Nouvelle Slovénie*)(ZL: United Left / *Gauche Unie*)(SMC: Party of Miro Cerar / *Parti de Miro Cerar*)**SOUTH AFRICA – AFRIQUE DU SUD**MBETE, Baleka (Ms./Mme)
President of the Group, Leader of the delegation
*Présidente du Groupe, Chef de la délégation*Speaker of the National Assembly
Présidente de l'Assemblée nationale (ANC)

TAU, Johannes Raseriti (Mr./M.)

Deputy Chairperson of the National Council of Provinces
Vice-Président du Conseil national des provinces (ANC)

WATERS, Michael (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (DA)

MPONTSHANE, Alfred (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (IFP)

MOTARA, T. (Ms./Mme)

Member of the National Council of Provinces
Membre du Conseil national des provinces

MPAMBO-SIBHUKWANA, Tandi (Ms./Mme)

Member of the National Council of Provinces
Membre du Conseil national des provinces (DA)

TSOLELI, S. (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ANC)BOROTO, Mmatlala Grace (Ms./Mme)
Advisor / *Conseillère*Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ANC)DIKGALE, Masefako Clarah (Ms./Mme)
Advisor / *Conseillère*Member of the National Council of Provinces
*Membre du Conseil national des provinces*PHINDELA, Eric (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Secretary General / *Secrétaire général*PAULSE, Cheryl Ann (Ms./Mme)
Secretary of the Group and to the delegation
*Secrétaire du Groupe et de la délégation*Acting Team Leader / *Chef d'équipe ad intérim*

JARDINE, Zurina (Ms./Mme)

International Relations Assistant
*Assistante des relations internationales*SONJICA, Nomfundo (Ms./Mme)
Advisor / *Conseillère*Acting Manager, International Relations and Protocol Division / *Directrice ad intérim de la Division des relations internationales*

MONNAKGOTLA, Roseline (Ms./Mme)

Researcher / *Chercheuse*

DLABAZANA, Mzwandile (Mr./M.)

Political Adviser / *Conseiller politique*

BRANDT, Madeleine (Ms./Mme)

Developer / *Développeur*

GOVENDER, K. (Ms./Mme)

MASEKWAMENG, L.S. (Mr./M.)
Security Officer / *Agent de sécurité*LAKA, K.S. (Mr./M.)
Security Officer / *Agent de sécurité*(ANC: African National Congress / *Congrès national africain*)(DA: Democratic Alliance / *Alliance démocratique*)(IFP: Inkatha Freedom Party / *Parti de la liberté Inkatha*)

SPAIN – ESPAGNE

GIL LÁZARO, Ignacio (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Congress of Deputies <i>Vice-Président, Congrès des Députés</i>
TORME PARDO, Ana (Mrs./Mme)	Member of the Senate / <i>Membre du Sénat</i>
MOSCOSO DEL PRADO, Juan (Mr./M.)	Member of the Congress of Deputies <i>Membre, Congrès des Députés</i>
PICO I AZANZA, Antoni (Mr./M.)	Member of the Congress of Deputies <i>Membre, Congrès des Députés</i>
SAEZ JUBERO, Alex (Mr./M.)	Member of the Congress of Deputies <i>Membre, Congrès des Députés</i>
CAVERO, Manuel (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
GUTIERREZ, Carlos (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Congress of Deputies <i>Secrétaire général du Congrès des Députés</i>
BOYRA, Helena (Mrs./Mme)	Director / <i>Directrice</i>
JUAREZ, Maria R. (Mrs./Mme) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administrative du Groupe</i>	

SRI LANKA

RAJAPAKSA, Chamal (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament / <i>Président du Parlement</i>
DE SILVA, Niletthi Nimal Siripala (Mr./M.)	Member of Parliament, Minister of Irrigation and Water Resources Management / <i>Membre du Parlement, Ministre de la gestion de l'irrigation et des ressources hydriques</i>
MAHESWARAN, Vijayakala (Mrs./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
PERERA, Ajith (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
SAMARASINGHE, Mahinda Buddhadasa (Mr./M.)	Member of Parliament, Minister of Plantation Industries <i>Membre du Parlement, Ministre du Secteur des plantations</i>
DASANAYAKE, Dhammika (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>

SUDAN – SOUDAN

ABDALLAH, Mohamed Yousif (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly, Chairperson of the Foreign Relations Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des relations étrangères (NCP)</i>
AL AMIN, Mohamed Al Hassan (Mr./M.)	Member of the National Assembly Foreign Relations Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des relations étrangères (NCP)</i>
GAKNOUN, Marwa Osman (Mrs./Mme) Committee to Promote Respect For International Humanitarian Law / <i>Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire</i>	Member of the National Assembly Justice and Legal Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission de la justice et des affaires légales (NCP)</i>
MAHADI, Alfa Hashim (Mr./M.)	Member of the National Assembly Roads and Transportation Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale Commission des routes et des transports (NCP)</i>
ABDELLAH, Abdelgadir (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
AL SHAIKH, Hafiz (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
ABDELGADIR, Thana Fadul (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directrice</i>

SALIH, Ramah (Mr./M.)
Ambassador of Sudan to Geneva
Ambassadeur du Soudan à Genève

MOHAMED ADALLAH, Azza (Ms./Mme)
Permanent Mission of Sudan to Geneva
Mission permanente du Soudan à Genève

(NCP: National Congress Party / *Parti du Congrès national*)

SURINAME

MISIEKABA, Andre (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the National Assembly Chairman of the Committee of the Ministry of Labour, Technological Development and Environment, Committee of the Ministry of Home Affairs, Committee of the Ministry of Trade and Industry / *Membre de l'Assemblée nationale Président de la Commission du Ministère du travail, du développement technologique et de l'environnement Commission du Ministère des affaires intérieures Commission du Ministère du commerce et de l'industrie*

AJAISO, Waldi (Mr./M.)

Member of the National Assembly Committee of the Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries Committee of the Ministry of Transport, Communications and Tourism, Committee of the Ministry of Planning, Land and Forest Management
Membre de l'Assemblée nationale, Commission du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, Commission du Ministère des transports, des communications et du tourisme, Commission du Ministère du plan et de la gestion des terres et des forêts

BOUVA, Melvin (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Chairman of the Committee of the Ministry of Education, Committee of the Ministry of Foreign Affairs, Committee of the Ministry of Sport and Youth Affairs / *Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission du Ministère de l'éducation, Commission du Ministère des affaires étrangères, Commission du Ministère des sports et de la jeunesse*

DJOJOSEPARTO, Martha (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Committee of the Ministry of Trade and Industry, Committee of the Ministry of Sport and Youth Affairs / *Membre de l'Assemblée nationale, Commission du Ministère du commerce et de l'industrie, Commission du Ministère des sports et de la jeunesse*

SANTOKHI, Chandrikapersad (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Committee of the Ministry of Defence, Committee of the Ministry of Foreign Affairs, Committee of the Ministry of Transport, Communications and Tourism / *Membre de l'Assemblée nationale / Commission du Ministère de la défense, Commission du Ministère des affaires étrangères, Commission du Ministère des transports, des communications et du tourisme*

DE WINDT, Ruth (Ms./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Deputy Secretary General
Secrétaire générale adjointe

CASTELEN, Milton (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate*

SWEDEN – SUEDE

AVSAN, Anti (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of Parliament, Committee on Justice
Membre du Parlement, Commission de la justice (m)

ÖRNFJÄDER, Krister (Mr./M.)

Member of Parliament, Committee on Industry and Trade
Membre du Parlement, Commission de l'industrie et du commerce (s)

KARLSSON, Ulrika (Ms./Mme) Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law / <i>Comité de coordination des femmes parlementaires, Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire</i>	Member of Parliament, Committee on EU Affairs <i>Membre du Parlement, Commission des affaires de l'Union européenne (m)</i>
GREEN, Monica (Ms./Mme) Vice-Chair, Committee on Middle East Questions <i>Vice-Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (s)</i>
EKLÖF, Lena (Ms./Mme) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	Secretary, International Department <i>Secrétaire au Département international</i>
LUNDSTEDT, Helena (Ms./Mme) Deputy Secretary to the delegation <i>Secrétaire adjointe de la délégation</i>	Deputy Secretary, International Department <i>Secrétaire adjointe au Département international</i>
DE LA REGUERA, Erik (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
INGVARSSON, Johanna (Ms./Mme) Intern / <i>Stagiaire</i>	
(m: Moderate Party / <i>Parti modéré</i>) (s: Social Democratic Party / <i>Parti social-démocrate</i>)	

SWITZERLAND – SUISSE

VEILLON, Pierre-François (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (SVP/UDC)</i>
BIERI, Peter (Mr./M.)	Member of the Council of States <i>Membre du Conseil des Etats (CVP/PDC)</i>
GUTZWILLER, Felix (Mr./M.) Deputy Leader of the Delegation <i>Chef adjoint de la délégation</i>	Member of the Council of States, Chairman, Foreign Affairs Committee / <i>Membre du Conseil des Etats, Président de la Commission de la politique extérieure (FDP/PLR)</i>
JANIAK, Claude (Mr./M.)	Member of the Council of States <i>Membre du Conseil des Etats (SP/PS)</i>
CASSIS, Ignazio (Mr./M.)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (FDP/PLR)</i>
KIENER NELLEN, Margret (Mrs./Mme) Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (SP/PS)</i>
MEIER-SCHATZ, Lucrezia (Ms./Mme)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (CVP/PDC)</i>
MÜRI, Felix (Mr./M.)	Member of the National Council, Deputy Chair, Committee on Science, Education and Culture <i>Membre du Conseil national, Vice-Président, Commissions de la science, de l'éducation et de la culture (SVP/UDC)</i>
SCHWAB, Philippe (Mr./M.) Member of the Executive Committee of the ASGP <i>Membre du Comité exécutif de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
BUOL, Martina (Mrs./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General <i>Secrétaire générale adjointe</i>
WILDI-BALLABIO, Elena (Ms./Mme) Deputy Secretary / <i>Secrétaire adjointe</i>	
ZEHNDER, Daniel (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
EQUEY, Jérémie (Mr./M.) Substitute Secretary to the delegation <i>Secrétaire suppléant de la délégation</i>	

BAERISWYL, Yves (Mr./M.) *Adviser / Conseiller*
 RIZZOTTI, Nathalie (Mrs./Mme)
Adviser to M. Cassis
Conseillère de M. Cassis

(SVP/UDC: Swiss People's Party / *Union démocratique du centre*)
 (CVP/PDC: Christian Democrat People's Party / *Parti démocrate-chrétien*)
 (FDP/PLR: The Liberals / *Les libéraux-radicaux*)
 (SP/PS: Social Democratic Party / *Parti socialiste*)

SYRIAN ARAB REPUBLIC - REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

ALLAHAM, Mhd. Jihad (Mr./M.) *Speaker of the People's Assembly*
Leader of the delegation / Chef de la délégation *Président de l'Assemblée du Peuple*
 BAGDACHE, Ammar (Mr./M.) *Member of the People's Assembly, Chairman of the*
Financial Laws Committee / Membre de l'Assemblée du
Peuple, Président de la Commission des lois de
financement
 MAHMOUD HAMDO, Omar (Mr./M.) *Member of the People's Assembly, Rapporteur of the*
Standing Committee on Democracy and Human *Foreign Affairs / Membre de l'Assemblée du Peuple,*
Rights / Commission permanente de la démocratie *Rapporteuse des affaires étrangères*
et des droits de l'homme
 MERJANEH, Boutros (Mr./M.) *Member of the People's Assembly, Member of the*
Environment Committee / Membre de l'Assemblée du
Peuple, Membre de la Commission de l'environnement
 SUKKARY, Ziad (Mr./M.) *Member of the People's Assembly, Constitutional*
Standing Committee on Democracy and Human *Committee / Membre de l'Assemblée du Peuple,*
Rights / Commission permanente de la démocratie *Commission constitutionnelle*
et des droits de l'homme
 ROUSTOM, Ali (Mr./M.) *Member of the People's Assembly, Service and Youth*
Committee / Membre de l'Assemblée du Peuple,
Commission du service et de la jeunesse
 TRAIPI, Fayha (Mrs./Mme) *Member of the People's Assembly, Steering and*
Guidance Committee / Membre de l'Assemblée du
Peuple, Commission pilote d'orientation
 ALWAWI, Mhd. Nasser (Mr./M.) *Director / Directeur*
 DIAB, Abdul Azim (Mr./M.) *Deputy Director / Directeur adjoint*

TAJIKISTAN – TADJIKISTAN

GAFOROVA, Nazira (Ms./Mme) *Deputy Speaker of Parliament*
Leader of the delegation / Chef de la délégation *Vice-Présidente du Parlement*

THAILAND – THAILANDE

FUTRAKUL, Virasakdi (Mr./M.) *Member of the National Legislative Assembly*
Leader of the delegation / Chef de la délégation *Membre de l'Assemblée nationale législative*
 KRAIRIKSH, Sakthip (Mr./M.) *Member of the National Legislative Assembly*
Membre de l'Assemblée nationale législative
 CHAOWALITTAWIL, Saithip (Mrs./Mme) *Deputy Secretary General*
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP *Secrétaire générale adjointe*
 TANTIVONG, Anuvat (Mr./M.) *Deputy Secretary General*
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP *Secrétaire général adjoint*
 MASRICHAN, Krisanee (Ms./Mme) *Director, ASGP Division*
Directrice de la Division de l'ASGP
 KHAMASUNDARA, Supasinee (Ms./Mme) *Adviser, Foreign Affairs*
Conseillère des affaires étrangères
 KUNKLOY, Chollada (Mrs./Mme) *Director / Directrice*
 NOPPAWONG, Monton (Mr./M.) *Director, IPU Division*
Directeur, Division de l'UIP
 PUTORNJAY, La-Or (Ms./Mme) *Director, Foreign Affairs*
Directrice des affaires étrangères

SIRIWONG, Kanjanat (Ms./Mme)	Foreign Affairs Officer <i>Chargée des affaires étrangères</i>
UMAVIJANI, Thaniya (Ms./Mme)	Foreign Affairs Officer <i>Chargée des affaires étrangères</i>
TAVARATUTH, Chalongkwan (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
SUNGTO, Neeranan (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
PATARACHOKE, Kanchana (Mrs./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
THONGPHAKDI, Thani (Mr./M.) Ambassador of Thailand to Geneva <i>Ambassadeur de la Thaïlande à Genève</i>	Adviser / <i>Conseiller</i>

TIMOR-LESTE

NUNES, Duarte (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Parliament, Vice-President of the Committee on Foreign Affairs, Defense and Security <i>Membre du Parlement national, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CNRT)</i>
CORREIA, Brígida (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Member of the National Parliament, Member Economy and Development Committee / <i>Membre du Parlement national Commission de l'économie et du développement (CNRT)</i>
MARÇAL, Leonel (Mr./M.)	Member of the National Parliament, Member Committee on Wealth, Education, Culture, Veterans and Gender Equality / <i>Membre du Parlement national, Commission de la santé, de l'éducation, de la culture, des anciens combattants et de l'égalité entre les sexes (FRETILIN)</i>
OSÓRIO DA COSTA, Florindo (Mr./M.)	Member of the National Parliament, Member Committee on Infrastructure, Transport and Communications <i>Membre du Parlement national, Commission des infrastructures, des transports et des communications (FRETILIN)</i>
SOARES, Izilda (Ms./Mme)	Member of the National Parliament, Vice-President of the Public Finance Committee / <i>Membre du Parlement national, Vice-Président de la Commission des finances publiques (CNRT)</i>
XIMENES BELO, Mateus (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
VAZ, Rui (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
PEREIRA, Jemmy (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
(CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / <i>Congrès national pour la reconstruction du Timor</i>) (FRETILIN: Revolutionary Front for an independent East Timor / <i>Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Leste</i>)	

TOGO

DAGBAN-ZONVIDE, Ayawavi Djigbodi (Mrs./Mme) Leader of the delegation, <i>Chef de la délégation</i>	Third Deputy Speaker of the National Assembly <i>Troisième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (UNIR)</i>
APEVON, Kokou Dodji (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Law Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des lois (Arc-en-Ciel)</i>
PENN, Laré Batouth (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Parliamentary Secretary / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Secrétaire parlementaire (UNIR)</i>
LAWSON-BANKU, Boévi Patrick (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee on Environment and Climate Change / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission de l'environnement et du changement climatique (ANC)</i>

KANSONGUE, Yembandjoi (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General, National Assembly
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

(UNIR: Union for the Republic / *Union pour la République*)
(Arc-en-Ciel: Rainbow Coalition / *Coalition Arc-en-ciel*)
(ANC: National Alliance for Change / *Alliance nationale pour le changement*)

TONGA

TU'IHA'ATEIHO (Lord)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Deputy Speaker of the Legislative Assembly
Vice-Président de l'Assemblée législative

TU'UTAFIVA, Siosifa (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

TRINIDAD AND TOBAGO - TRINITE-ET-TOBAGO

MARK, Wade (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Speaker of the House of Representatives, Chairman of the Finance Committee, Vice chairman of the Executive Committee, Chairman of the Committee of Privileges
Président de la Chambre des Représentants, Président de la Commission des finances, Vice-Président du Comité exécutif, Président de la Commission des privilèges

MAHABIR, Dhanayshar (Mr./M.)

Member of the Senate, Member of the Public Accounts Committee, Joint Committee Business / *Membre du Sénat, Membre de la Commission des comptes publics, Comité directeur mixte*

BAKER, Delmon (Mr./M.)

Member of the House of Representatives, Finance Committee / *Membre de la Chambre des Représentants Commission des finances*

DEYALSINGH, Terrence (Mr./M.)

Member of the House of Representatives, Executive Committee / *Membre de la Chambre des Représentants Comité exécutif*

LA ROCHE, Chantal (Ms./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Adviser / *Conseillère*

TURKEY – TURQUIE

DAĞCI CIĞLIK, Fazilet (Mrs./Mme)
President of the Group, Leader of the delegation
Présidente du Groupe, Chef de la délégation

Member of the Grand National Assembly of Turkey
Foreign Affairs Committee / *Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie, Commission des affaires étrangères*

GÜNEŞ, Hurşit (Mr./M.)

Member of the Grand National Assembly of Turkey
Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie

BAYAZIT KAÇAR, Sevde (Mrs./Mme)

Member of the Grand National Assembly of Turkey,
Committee on Petitions / *Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie, Commission des pétitions*

KAVAKLIOĞLU, Alpaslan (Mr./M.)

Member of the Grand National Assembly of Turkey,
Spokesman of the Internal Affairs Committee,
Spokesman of the National Defence Committee
Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie, Porte-parole de la Commission des affaires internes, Porte-parole de la Commission de la défense nationale

KORKMAZ, Süleyman Nevzat (Mr./M.)

Member of the Grand National Assembly of Turkey,
Committee on Constitution / *Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie, Commission de la Constitution*

SERTER, Fatma Nur (Mrs./Mme)

Member of the Grand National Assembly of Turkey,
Committee on National Education, Culture, Youth and Sports / *Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie, Commission de l'éducation nationale, de la culture, de la jeunesse et des sports*

SAGLAM, Mehmet (Mr./M.)

Member of the Grand National Assembly of Turkey
Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie

YILDIRIM, Murat (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
NEZIROGLU, Irfan (Mr./M.) Member of ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
AGAÇ, Isa Yusuf (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser / <i>Conseiller</i>
ER AS, Hatice (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser / <i>Conseillère</i>

UGANDA – OUGANDA

KADAGA, Rebecca (Ms./Mme) Member of the Executive Committee, Leader of the delegation, Ex-officio member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / <i>Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation, Membre de droit du Comité de coordination des femmes parlementaires</i>	Speaker of Parliament / <i>Présidente du Parlement</i>
AKELLO, Judith Franca (Ms./Mme)	Member of Parliament, Budget and Finance Committee <i>Membre du Parlement, Commission du budget et des finances</i>
AMONGI, Betty (Ms./Mme) Member of Coordinating Committee of Women Parliamentarians / <i>Membre du Comité de coordination des femmes parlementaires</i>	Member of Parliament, Agriculture Committee <i>Membre du Parlement, Commission de l'agriculture</i>
DOMBO, Emmanuel (Mr./M.) Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law / <i>Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire</i>	Member of Parliament Natural Resources Committee <i>Membre du Parlement, Commission des ressources naturelles</i>
KIYINGI, Kenneth (Mr./M.)	Member of Parliament, HIV/AIDS Commission <i>Membre du Parlement, Commission du VIH/sida (Ind)</i>
BALYEJJUSA, Sulaiman (Mr./M.)	Member of Parliament, Finance Committee <i>Membre du Parlement, Commission des finances</i>
KIBIRIGE, Jane (Mrs./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
WABWIRE, Paul (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General <i>Vice-Secrétaire général</i>
KASIRYE, Ignatius (Mr./M.)	Deputy Director / <i>Directeur adjoint</i>
KASULE, Ali (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
MUKYASI, Alice (Mrs./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Adviser / <i>Conseillère</i>
ODEKE, Peter (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Adviser / <i>Conseiller</i>

(Ind: Independent / *Indépendant*)**UKRAINE**

GRYNEVETSKYI, Sergiy (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Verkhovna Rada, Committee on National Security and Defence / <i>Membre du Verkhovna Rada, Commission de la sécurité nationale et de la défense</i>
VASCHUK, Katerina (Ms./Mme)	Member of the Verkhovna Rada, Committee on Taxation and Customs Policy / <i>Membre du Verkhovna Rada, Commission de la taxation et des douanes</i>
KRAVCHUK, Vasyl (Mr./M.),	Member of the Verkhovna Rada, Deputy Chair, Committee on Agrarian Policy and Land Relations / <i>Membre du Verkhovna Rada, Vice-Président de la Commission de la politique agricole et des terres</i>
ZAICHUK, Valentyn (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>

FURMAN, Oleksandr (Mr./M.)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

SHPIN, Ivanna (Ms./Mme)
Advisor / *Conseillère*

KLIMENKO, Yurii (Mr./M.)
Ambassador, Permanent Representative of Ukraine
in Geneva / *Ambassadeur, Représentant permanent
de l'Ukraine à Genève*

UNITED ARAB EMIRATES - EMIRATS ARABES UNIS

ALQUBAISI, Amal (Ms./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the Federal National Council
Membre du Conseil national de la Fédération

ALNUAIMI, Ali (Mr./M.)

Member of the Federal National Council
Membre du Conseil national de la Fédération

ALMANSOORI, Ahmed (Mr./M.)

Member of the Federal National Council
Membre du Conseil national de la Fédération

ALSAMAHI, Sultan (Mr./M.)

Member of the Federal National Council
Membre du Conseil national de la Fédération

AL-TENAIJI, Faisal (Mr./M.)

Member of the Federal National Council
Membre du Conseil national de la Fédération

ALSHURAIQI, Rashed (Mr./M.)

Member of the Federal National Council
Membre du Conseil national de la Fédération

JASIM, Ali (Mr./M.)

Member of the Federal National Council
Membre du Conseil national de la Fédération

AL SUWAIDI, Hamad Mohd (Mr./M.)

Director / *Directeur*

ALYAMMAHI, Khaseibah (Ms./Mme)

Adviser / *Conseillère*

AL AQEELI, Ahmed (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

AL HAMMOUDI, Samyah (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

AL MARRI, Bader (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

AL SHIHHE, Roudha (Ms./Mme)

Adviser / *Conseillère*

ALSHEHHI, Abdulrahman (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

ALSHEHHI, Salama (Ms./Mme)

Adviser / *Conseillère*

ELNAEIMI, Yasser (Mr./M.)

Press / *Presse*

ELDIKHAIIRI, Elfatih (Mr./M.)

Press / *Presse*

ALSHEHADAT, Maher (Mr./M.)

Press / *Presse*

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

Rt Hon BURT, Alistair (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Member of the House of Commons
Membre de la Chambre des Communes

WALTER, Robert (Mr./M.)
Member of the Executive Committee
Membre du Comité exécutif

Member of the House of Commons
Membre de la Chambre des Communes

Rt Hon CLWYD, Ann (Mrs./Mme)
Vice-President of the Committee on the Human
Rights of Parliamentarians / *Vice-Présidente du
Comité des droits de l'homme des parlementaires*

Member of the House of Commons
Membre de la Chambre des Communes (L)

JUDD, Frank (Lord)
Chair of the Committee on Middle East Questions
*Président du Comité sur les questions relatives au
Moyen-Orient*

Member of the House of Lords
Membre de la Chambre des Lords (L)

MUNN, Meg (Ms./Mme) Standing Committee on Peace and Security <i>Commission permanente de la paix et de la sécurité</i>	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (L)</i>
CHIDGEY, David (Lord) Standing Committee on Development, Finance and Trade / <i>Commission permanente du développement, du financement et du commerce</i>	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords</i>
Rt Hon MORRIS OF ABERAVON KG QC, John (Lord) Standing Committee on Democracy and Human Rights / <i>Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (L)</i>
PRESCOTT, John (Lord) Standing Committee on UN Affairs / <i>Commission permanente des affaires des Nations Unies</i>	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (L)</i>
SMITH, Chloe (Ms./Mme)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes</i>
NIMMO, Rick (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directeur</i>
LIBEROTTI-HARRISON, Gabriella (Ms./Mme)	International Project Manager <i>Chef de projets internationaux</i>
KENYON, Stef (Ms./Mme)	International Project Manager <i>Chef de projets internationaux</i>
PICHÉ, Nicole (Ms./Mme) Human Rights Advisor <i>Conseillère aux droits de l'homme</i>	
LAURENCE SMYTH, Liam (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	House of Commons / <i>Chambre des Communes</i>
MAWSON, Chloe (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	House of Lords / <i>Chambre des Lords</i>
COMMANDER, Emily (Ms./Mme) Joint Secretary of the ASGP <i>Co-Secrétaire de l'ASGP</i>	
MOELLER, Daniel (Mr./M.) Joint Secretary of the ASGP <i>Co-Secrétaire de l'ASGP</i>	
MATTHEWS, Mark (Mr./M.) Ambassador of the United Kingdom, Geneva <i>Ambassadeur du Royaume-Uni à Genève</i>	
STAINES, Andrew (Mr./M.) UK Mission, Geneva <i>Mission permanente du Royaume-Uni à Genève</i>	
AYRE, James (Mr./M.) UK Mission, Geneva <i>Mission permanente du Royaume-Uni à Genève</i>	
DUDDY, Ian (Mr./M.) UK Mission, Geneva <i>Mission permanente du Royaume-Uni à Genève</i>	
LÉVIGNE, Teresa (Ms./Mme) UK Mission, Geneva <i>Mission permanente du Royaume-Uni à Genève</i>	

(L: Labour Party / *Parti du travail*)**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA - REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE**

MAKINDA, Anne (Ms./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Présidente de l'Assemblée nationale</i>
--	--

MOHAMED, Hamad Rashid (Mr./M.) Standing Committee Development, Finance and Trade / <i>Commission permanente du développement, du financement et du commerce</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CUF)</i>
KIKWEMBE, Pudenciana (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CCM)</i>
LYIMO, Susan (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Spokesperson of the Committee on Education and Vocational Training <i>Membre de l'Assemblée nationale, Porte-parole de la Commission de l'éducation et de la formation professionnelle (CHADEMA)</i>
KAFULILA, David (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (NCCR-Mageuzi)</i>
KASHILILAH, Thomas (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
JOEL, John (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
MPANDA, Emmanuel (Mr./M.)	Assistant Director, Clerk's Office <i>Directeur adjoint au Bureau du Secrétaire général</i>
UKHOJYA ELIUFOO, Daniel (Mr./M.)	Director, Speaker's Office <i>Directeur au Bureau de la Présidente</i>
MWANDUMBYA, Owen (Mr./M.)	Information Officer / <i>Chargé de l'information</i>
(CUF: Civic United Front / <i>Front civique unifié</i>)	
(CCM: Revolutionary Party of Tanzania / <i>Parti révolutionnaire de Tanzanie</i>)	
(CHADEMA: Party of Democracy and Development / <i>Parti de la démocratie et du développement</i>)	
(NCCR-Mageuzi: National Convention for Construction and Reform - Mageuzi <i>Convention nationale pour la construction et la réforme - Mageuzi</i>)	

URUGUAY

GALLO, Luis (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Senate, Vice-President of the Committee on Transport and Public Works / <i>Membre du Sénat, Vice-Président de la Commission des transports et des travaux publics (FA)</i>
LACALLE HERRERA, Luis Alberto (Mr./M.)	Member of the Senate, International Affairs Committee, Public Health Committee / <i>Membre du Sénat, Commission des affaires internationales, Commission de la santé publique (PN)</i>
TAJAM, Héctor (Mr./M.) Member of the Executive Committee from 9 to 12 October / <i>Membre du Comité exécutif du 9 au 12 octobre</i>	Member of the Senate, President of the Labour Issues and Social Security, Public Funds Committee / <i>Membre du Sénat, Président de la Commission du travail et de la sécurité sociale, Commission des fonds publics (FA)</i>
GAMOU, Carlos (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Constitution and Legislation Committee / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Commission de la Constitution et de la législation (FA)</i>
IBARRA, Doreen Javier (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Chair of the Budget Committee / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Présidente de la Commission du budget (FA)</i>
LAURNAGA, María Elena (Mrs./Mme) Member of the Executive Committee from 13 to 16 October / <i>Membre du Comité exécutif du 13 au 16 octobre</i>	Member of the House of Representatives, Foreign Affairs Committee, Special Committee on Gender and Equity / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Commission des affaires étrangères, Commission spéciale de l'égalité entre les sexes</i>
RODRÍGUEZ FILIPPINI, Hugo (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
PIQUINELA, Oscar (Mr./M.) Secretary of the Group and Secretary of the Delegation; Secretary of GRULAC / <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation, Secrétaire du GRULAC</i>	Director / <i>Directeur</i>

GALVALISI, Carina (Mrs./Mme) Adviser to the Group and Secretariat of GRULAC <i>Conseillère du Groupe, Secrétariat du GRULAC</i>	Adviser / <i>Conseillère</i>
MOREIRA, Solange (Mrs./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
GONZÁLEZ, Cristina (Mrs./Mme) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
DUPUY, Laura (Mrs./Mme) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadrice/Représentante permanente</i>	
(FA: Frente Amplio (Broad Front) / <i>Front élargi</i>) (PN: National Party / <i>Parti national</i>)	

VENEZUELA

VIVAS VELASCO, Dario (Mr./M.) Member of the Executive Committee, Leader of the delegation / <i>Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly, Media Committee / <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale, Commission des médias</i> (PSUV)
EL ZABAYAR, Adel (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Defense and Security Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission de la défense et de la sécurité</i> (PSUV)
JABOUR TANNOUS, Yul (Mr./M.)	Member of the National Assembly, President of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires étrangères</i> (PSUV)
REQUENA, Gladys Del Valle (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly, President of the Culture and Recreation Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission de la culture et des loisirs</i> (PSUV)
ZERPA, Christian (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères</i> (PSUV)
ZAMBRANO, Edgar (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Indigenous Peoples Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des peuples indigènes</i> (AD)
AVILA, Jose (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	
GARCIA, Fenix (Mrs./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
ZAMBRANO LOPEZ, Jhonny Jesús (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
MUJICA, Veronica (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
GÓMEZ, Ruben (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
GARCIA, Maigualida (Mrs./Mme) Press / <i>Presse</i>	
GARAYCOA, Merlyn Del Valle (Ms./Mme) Press / <i>Presse</i>	
(PSUV: United Socialist Party of Venezuela / <i>Parti socialiste uni du Venezuela</i>) (AD: Democratic Action / <i>Action démocratique</i>)	

VIET NAM

TONG, Thi Phong (Mrs./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Présidente de l'Assemblée nationale</i>
HA, Huy Thong (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>

HA, Minh Hue (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Member of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Membre de la Commission des affaires étrangères</i>
NGUYEN, Van Phuc (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
NGUYEN, Thuy Anh (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Vice-Chairman of the Committee for Social Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires sociales</i>
TRAN, Van Hang (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires étrangères</i>
VU, Hai Ha (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
TRUONG, Thi Mai (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly, Chairperson of the Committee for Social Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires sociales</i>
NGUYEN, Hanh Phuc (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
LE VIET, Truong (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
NGUYEN, Si Dzung (Mr./M.) Secretary of Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Deputy Secretary-General <i>Vice-Secrétaire général</i>
VU, Thi Ngoc Quynh (Mrs./Mme) Secretary of Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Deputy Director / <i>Directrice adjointe</i>
NGUYEN, Tuong Van (Mrs./Mme) Secretary of Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Deputy Director / <i>Directrice adjointe</i>
LE, Hong Son (Mr./M.) Secretary of Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
LE, Minh Thong (Mr./M.) Secretary of Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
LY, Duc Trung (Mr./M.) Secretary of Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
LE, Thu Ha (Mrs./Mme) Secretary of Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
LE VIET, Truong (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	
HUYNH, Vinh Ai (Mr./M.) Secretary of Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
DANG, Ngoc Huy (Mr./M.) Secretary of Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
BUI, Thu Phuong (Mrs./Mme) Secretary of Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
DAO, Duy Trung (Mr./M.) Secretary of Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	

ZAMBIA – ZAMBIE

LUNGU, Mkhondo (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (MMD)</i>
BANDA, Esther Mwila (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PF)</i>
KUNDA, Howard (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee on Lands, Environment and Tourism / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des terres, de l'environnement et du tourisme (MMD)</i>

MWIIMBU, Jack Jacob (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairperson of the Committee on Legal Affairs, Governance, Human Rights, Gender Matters and Child Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Présidente de la Commission des affaires juridiques, de la gouvernance, des droits de l'homme, des affaires de genre et des enfants</i> (UPND)
MONDE, Greyford (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (UPND)
MWINGA, Doris Katai Katebe (Mrs./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
BANDA, Naomi (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
MONGA, Pauline (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
MANDA, Mwenya Iréné (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	

(MMD: Movement for Multi-Party Democracy / *Mouvement pour la démocratie pluraliste*)
(PF: Patriotic Front / *Front patriotique*)
(UPND: United Party for National Development / *Parti uni pour le développement national*)

ZIMBABWE

MUDENDA, Jacob Francis (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i> (ZANU/PF)
MANDI MANDITAWEDI, Chimene (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Deputy Chief Whip <i>Membre de l'Assemblée nationale, Chef de file adjointe</i> (ZANU/PF)
MUTOMBA, William (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (ZANU/PF)
CHAKONA, Paradzai (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (ZANU/PF)
MACHINGURA, Raymore (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (ZANU/PF)
CHIBAYA, Amos (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (MDC-T)
ZVOMA, Austin (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk of Parliament / <i>Secrétaire général</i>
GWAKWARA, Cleophas (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
CHINYEMBA, Gift (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
MUKANDIWA, Claudius (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
MUNKOMBWE, Pangani (Mr./M.) Security Officer / <i>Agent de sécurité</i>	

(ZANU/PF: Zimbabwe African National Union - Patriotic Front / *Union nationale africaine - Front patriotique du Zimbabwe*)
(MDC-T: Movement for Democratic Change / *Mouvement pour un changement démocratique*)

II. ASSOCIATE MEMBERS - MEMBRES ASSOCIES**ANDEAN PARLIAMENT – PARLEMENT ANDIN**

DUQUE GARCÍA, Luis Fernando (Mr./M.) Member / *Membre*
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

**ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE**

ESSED, Noureddine (Mr./M.) Vice-President / *Vice-Président*
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

LABDAG, Abderrahmane (Mr./M.) Member of Parliament / *Membre du Parlement*

ALABBASI, Abdunaser Janahi (Mr./M.) Secretary General / *Secrétaire général*
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

ABDULHAMEED, Mudher Abdulaheem (Mr./M.) Chief of Cabinet of the President
Chef du Bureau du Président

**EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLEE LEGISLATIVE EST-AFRICAINE (ALEA)**

ZZIWA, Nantongo Margaret (Ms./Mme) Speaker / *Présidente*
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

ODIKO, Bobi (Mr./M.) Senior Public Relations Officer
Chargé principal des relations publiques

KALIBA, Winifred (Mrs./Mme) Personal Assistant to the Speaker
Assistante particulière de la Présidente

**INTER-PARLIAMENTARY COMMITTEE OF THE WEST AFRICAN ECONOMIC
AND MONETARY UNION (WAEMU)
COMITE INTERPARLEMENTAIRE DE L'UNION ECONOMIQUE
ET MONETAIRE OUEST-AFRICAINE (UEMOA)**

DANGNON, Victor (Mr./M.) Speaker / *Président*
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

BASSIERE, Nestor Batio (Mr./M.) Member / *Membre*

PAYE SECK, Marie Thérèse Aïda (Mrs./Mme) Member / *Membre*

MORA, Ouorou Baro (Mr./M.) Member / *Membre*

SANWIDI WARE, Maria (Mrs./Mme) Secretary General / *Secrétaire général*
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

**LATIN AMERICAN PARLIAMENT
PARLEMENT LATINO-AMERICAIN**

WIMMER, Carolus (Mr./M.) Vice-President / *Vice-Président*

AQUILES MORENO, Luis (Mr./M.) Member / *Membre*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)**

RECORDON, Luc (Mr./M.) Member, Committee on Social Affairs, Health and
Sustainable Development / *Membre, Commission des
affaires sociales, de la santé et du développement
durable*

MARTINS, Mario (Mr./M.) Director / *Directeur*
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

RAMANAUSKAITE, Aiste (Ms./Mme) Adviser / *Conseillère*
Committee Secretary / *Secrétaire de commission*

III. OBSERVERS – OBSERVATEURS**AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE (UPA)**N'ZI, Kofi (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*CHEROUATI, Samir (Mr./M.), Director / *Directeur***ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION (AIPU)
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE (UIPA)**BOUCHKOUJ, Nouredine (Mr./M.), Secretary general / *Secrétaire général***ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE**ISLAMI, Masoud (Mr./M.), Deputy Secretary-General / *Secrétaire général adjoint*AZARIKHAH, Asghar (Mr./M.), Assistant Secretary-General / *Secrétaire général assistant*KHORRAM, Ali (Mr./M.), Assistant Secretary-General / *Secrétaire général assistant*MOSHIRVAZIRI, Bijan (Mr./M.), Assistant Secretary-General / *Secrétaire général assistant***ASSOCIATION OF SENATES, SHOORA AND EQUIVALENT COUNCILS IN AFRICA AND THE ARAB
WORLD (ASSECAA)****ASSOCIATION DES SENATS, SHOORA ET CONSEILS EQUIVALENTS D'AFRIQUE ET DU MONDE ARABE**YUSUF ALI, Abdulwasie (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général***MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL
CONSEIL CONSULTATIF DU MAGHREB**MOKADEM, Said (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général***COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE**RUOTANEN, Marja (Ms./Mme), Director, Human Dignity and Equality
Directrice, Dignité humaine et égalité

KOPACI DI MICHELE, Liri (Ms./Mme)

**GENEVA CENTRE FOR THE DEMOCRATIC CONTROL OF ARMED FORCES (DCAF)
CENTRE POUR LE CONTROLE DEMOCRATIQUE DES FORCES ARMEES - GENEVE**FLURI, Philipp (Mr./M.), Deputy Director / *Directeur adjoint*HAGEMANN, Daria (Mrs./Mme), Research Assistant / *Assistante de recherche*KIELMANN, Alica (Ms./Mme), Project Assistant / *Assistante de projet***INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)
COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)**PELLANDINI, Cristina (Ms./Mme), Advisory Service Unit / *Services consultatifs*HELLE, Daniel (Mr./M.), Diplomatic Advisor / *Conseiller diplomatique*RAPNEAU, Coline (Ms./Mme), Sexual Violence Adviser / *Conseillère Violences sexuelles*LONDOÑO, Maria-Ximena (Ms./Mme), Legal Adviser / *Conseillère juridique***INTERNATIONAL IDEA**LETERME, Yves (Mr./M.), Secretary-General / *Secrétaire général*KANDAWASWIKI-NHUNDU, Rumbidzai (Ms./Mme), Senior Programme Manager
*Directrice principale de programme***INTERNATIONAL LABOUR OFFICE (ILO)
BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT)**

CROWE, Raphael (Mr./M.), Senior Gender Specialist

*Spécialiste principal des questions d'égalité entre hommes et femmes***INTERNATIONAL ORGANIZATION OF SUPREME AUDIT INSTITUTIONS (INTOSAI)**SATTLER, Robert (Mr./M.), Director, General Secretariat / *Directeur du Secrétariat général*

**INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION (IOM)
ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM)**

HELKE, Jill (Ms./Mme), Director / *Directrice*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC CO-OPERATION (PABSEC)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE DE LA MER NOIRE**

ÇETINKAYA, Mehmet Necati (Mr./M.), Vice President / *Vice-Président*

ÜSTÜNDAG, Ali Gürkan (Mr./M.), Administrator / *Administrateur*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE (APM)**

PIAZZI, Sergio (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

SCHATZER, Peter (Mr./M.), Ambassador / *Ambassadeur*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND THE RUSSIAN FEDERATION
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA FEDERATION DE RUSSIE**

NAUMOVICH, Andrei (Mr./M.), Head of Committee / *Président de commission*

BORTSOV, Nikolay (Mr./M.), Deputy Head of Committee / *Vice-Président de commission*

STRELCHENKO, Sergey (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

LEYKAUSKAS, Audryus (Mr./M.), Deputy Head of Department / *Chef adjoint de département*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY – UNION FOR THE MEDITERRANEAN (PA-UfM)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE – UNION POUR LA MEDITERRANEE (AP-UpM)**

LEAL, Isabel (Ms./Mme), Secretary General / *Secrétaire générale*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE TURKIC-SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURCIQUE**

ASANOV, Jandos (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

HASANOV, Emin (Mr./M.), Secretary of Commission / *Secrétaire de commission*

**PARLIAMENTARY UNION OF THE ORGANIZATION OF THE ISLAMIC CONFERENCE MEMBER STATES
(PUIC)**

**UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE
ISLAMIQUE (UPCI)**

KILIC, Mahmut Erol (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr./M.), Assistant Secretary General / *Secrétaire général assistant*

**PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)
PARTENARIAT POUR LA SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT**

DE FRANCISCO SERPA, Luis Andres (Mr./M.), Deputy Executive Director / *Directeur exécutif adjoint*

MCDOUGALL, Lori (Ms./Mme), Senior Technical Officer, Policy and Advocacy
Chargée principale, Policy and Advocacy

**SOCIALIST INTERNATIONAL
INTERNATIONALE SOCIALISTE**

AYALA, Luis (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

PERRY, Latifa (Ms./Mme), Coordinator / *Coordinatrice*

**THE GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TB AND MALARIA
LE FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME**

ROBINSON, Svend (Mr./M.), Senior Adviser, Parliamentary Relations
Conseiller principal, Relations parlementaires

**JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS (UNAIDS)
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA (ONUSIDA)**

BAUERLE, Cheryl (Ms./Mme), Team Leader / *Chef d'équipe*

EBA, Patrick (Mr./M.), Human Rights Advisor / *Conseiller pour les droits de l'homme*

CROCKET, Alison (Ms./Mme)

UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT (UNCTAD)
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (CNUCED)

MILLINER, Robert (Mr./M.), B20 Sherpa for Australia

TWENEBOA-BOATENG, Nana (Mr./M.), Director General EMPRETEC – Ghana Foundation / Directeur général EMPRETEC – Ghana Foundation)

UN WOMEN
ONU FEMMES

BALLINGTON, Julie (Ms./Mme), Policy Advisor / *Conseillère politique*

UNITED NATIONS POPULATION FUND (UNFPA)
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

ALYANAK, Leyla (Ms./Mme), Deputy Director, Geneva Office / *Directrice adjointe, Genève*

UNITED NATIONS
NATIONS UNIES

ALHENDAWI, Ahmad (Mr./M.), UN Secretary-General's Envoy on Youth
Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

KEUTGEN, Julia (Mrs./Mme), Programme Specialist / *Spécialiste de programme*

BEAVERS, Suki (Ms./Mme), Policy Advisor, Inclusive Political Processes
Conseillère politique, Processus d'intégration politique

BEECKMANS, Ruth (Mrs./Mme), iKNOW Politics Coordinator
Coordinatrice de iKNOW Politics

CHAUVEL, Charles (Mr./M.), Parliamentary Advisor, Democratic Governance Group / *Conseiller parlementaire, Groupe de la gouvernance démocratique*

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME (UNODC)
OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (ONUDC)

LEMAHIEU, Jean-Luc (Mr./M.)

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)

TEMMERMANN, Marleen (Ms./Mme), Director, Department of Reproductive Health and Research
Directrice du Département Santé reproductive et recherche

BUSTREO, Flavia (Mr./M.), Director General for Family, Women's and Children's Health
Directrice générale, Santé de la famille, de la femme et des enfants

SCOLARO, Elisa (Ms./Mme), Technical Officer / *Administratrice technique*

SCHUTT-AINE, Jessie (Ms./Mme)

WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

EL HACHIMI, Said (Mr./M.), Adviser, Information and External Relations Division
Conseiller, Division de l'information et des relations extérieures

**PARLIAMENTS PARTICIPATING AS OBSERVERS WITH A VIEW TO A POSSIBLE
AFFILIATION/REAFFILIATION**

**PARLEMENTS PARTICIPANT EN QUALITE D'OBSERVATEURS EN VUE D'UNE
AFFILIATION/REAFFILIATION EVENTUELLE**

BARBADOS - BARBADE

CARRINGTON, Michael (Mr./M.) Speaker of the Assembly
Président de l'Assemblée

EASTMOND, Pedro (Mr./M.) Secretary General / *Secrétaire général*
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

COMOROS – COMORES

HAMIDOU, Bourhane (Mr./M.) Speaker of the Assembly of the Union
Président de l'Assemblée de l'Union

TURKMENISTAN

TAYLYEV, Atamyrat (Mr./M.) Member of the Assembly
Membre de l'Assemblée

SHERIPOV, Yoldash (Mr./M.) Member of the Assembly
Membre de l'Assemblée

TUVALU

TAUSI, Otinielu (Mr./M.) Member of Parliament / *Membre du Parlement*

**ADVISERS TAKING PART IN THE WORK OF THE 131ST ASSEMBLY
CONSEILLERS PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 131^{ÈME} ASSEMBLEE**

CONGO

OKELE, Gaspard (Mr./M.) National Assembly / *Assemblée nationale*
Administrative Secretary / *Secrétaire administratif*

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION
OF THE 131ST ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION
DE LA 131^{ÈME} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

**General debate on *Achieving gender equality, ending violence against women*
*Débat général sur le thème Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes***

Mr. Michael MØLLER, Acting Director-General, United Nations Office at Geneva
Directeur général ad intérim de UNOG

Ms. P. MLAMBO-NGCUKA, Executive Director, UN Women / *Directrice exécutive de ONU Femmes*

Ms. Chantal COMPAORE, First Lady of Burkina Faso / *Première Dame du Burkina Faso*

Dr. Gertrude Ibengwe MONGELLA, Secretary General of the Fourth (Beijing) World Conference on Women
Secrétaire générale de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Pékin)

Ms. Patricia SCHULZ, CEDAW

Mr. Michael PAYMAR, Representative in the Minnesota House of Representatives (United States of America)
Représentant de la Chambre des Représentants du Minnesota (Etats-Unis d'Amérique)

**Standing Committee on Peace and International Security
*Commission permanente de la paix et de la sécurité***

Mr Marco OBISO, International Telecommunication Union (ITU) / *Union internationale des télécommunications (UIT)*

Mr Danil KERIMI, World Economic Forum (WEF) / *Forum économique mondial*

Mr Apo CEDERBERG, Geneva Centre for Security Policy (GCSP)
Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP)

Mr Laurent GISEL, International Committee of the Red Cross (ICRC)
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Mr Daniel STAUFFACHER, ICT4Peace Foundation / *Fondation ICT4Peace*

Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade
Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

Mr. A. IZA, Head of Environmental Law Programme, IUCN
Chef du Programme de droit de l'environnement, UICN

Mr. J.-B. CHARRIN, Executive Director, WaterLex / *Directeur exécutif de WaterLex*

Mr. Robert MILLINER, B20 Sherpa for Australia

Mr. Nana TWENEBOA-BOATENG, Chief Executive Officer, EMPRETEC Ghana Foundation
Chef de la direction de la Fondation EMPRETEC au Ghana

Standing Committee on UN Affairs
Commission permanente des affaires des Nations Unies

Prof. Alfred DE ZAYAS, UN Independent Expert for the Promotion of a democratic and equitable international order / *Expert indépendant pour la promotion de la démocratie et d'un ordre international équitable*

Ms. Petra BAYR, MP, Austria / *Parlementaire, Autriche*

Mr Jens MARTENS, Executive Director, Global Policy Forum / *Directeur exécutif, Global Policy Forum*

Ambassador John KAKONGE, Permanent Representative of Kenya to the United Nations Office at Geneva
Représentant permanent du Kenya auprès du Bureau des Nations Unies à Genève

Mr. Erik DE LA REGUERA (Sweden), Journalist / *Journaliste*

Ms. Alison CROCKET, Senior Advisor, UNAIDS / *Conseiller principal, UNAIDS*

Mr. Jean-Luc LEMAHIEU, Director, Policy Analysis and Public Affairs, UNODC
Directeur des affaires publiques de l'ONU

Ambassador Luis DE ALBA, Ambassador of Mexico in Austria & Permanent Representative of Mexico to the international organizations based in Vienna / *Ambassadeur du Mexique en Autriche et Représentant permanent du Mexique auprès des organisations internationales à Vienne*

Future Policy Award

Mr. Jakob VON UEXKULL, Chairman, World Future Council (WFC) / *Président de WFC*

Ms. Alexandra WANDEI, Director, WFC / *Directrice de WFC*

Ms. Karin HEISECKE, WFC Senior Project Manager - Ending Violence against Women and Girls
Chef principale du projet Elimination de la violence faite aux femmes et aux filles, WFC

Forum of Young Parliamentarians
Forum des jeunes parlementaires

Mr. Ahmad ALHENDAWI, UN Secretary General's Special Envoy on Youth
Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse

Public Session of the Committee for Respect of International Humanitarian Law
Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Ms. Coline RAPNEAU, International Committee of the Red Cross / *Comité international de la Croix-Rouge*

Ms. Bineta DIOP, African Union Special Envoy on Women, Peace and Security
Envoyée spéciale de la Commission de l'Union Africaine pour les Femmes, la Paix et la Sécurité

Ms. Madeleine REES, Secretary General of the Women's International League for Peace and Freedom
Secrétaire générale de la Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté